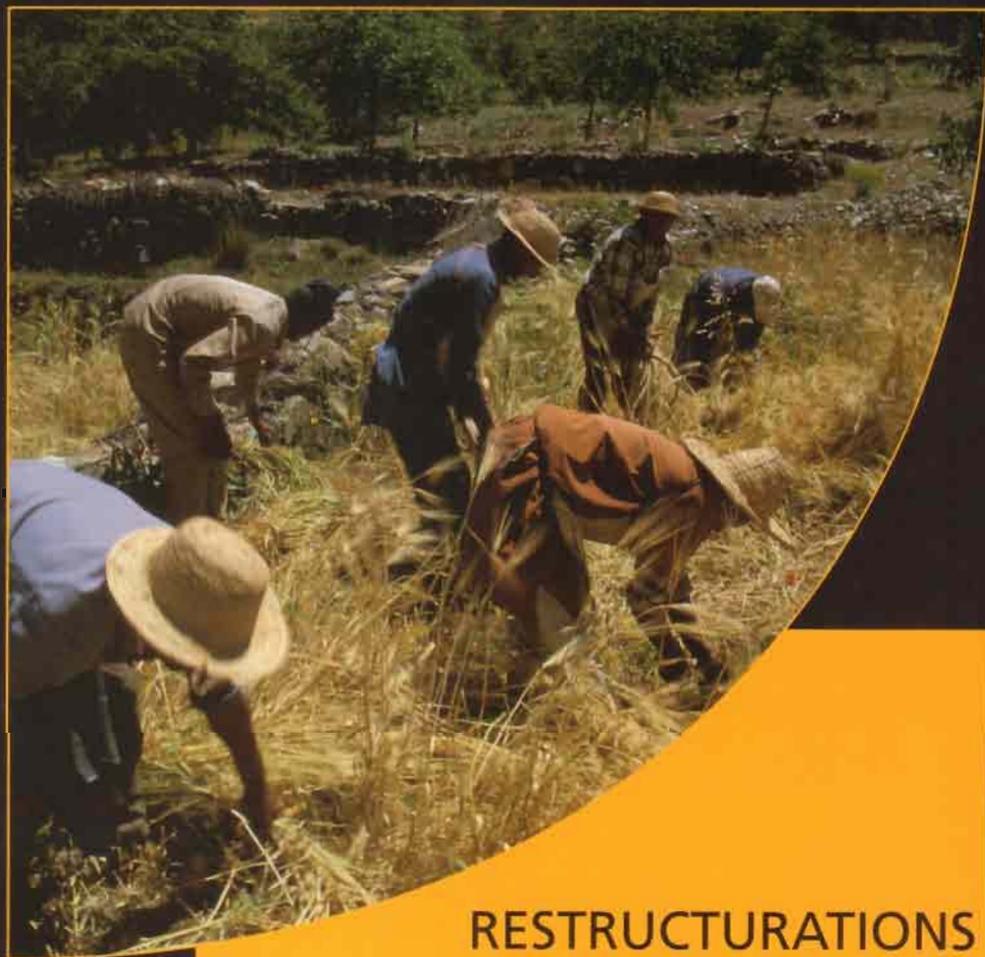


N° 46 - 2008

autrepart

Revue de sciences sociales au Sud



RESTRUCTURATIONS
AGRICILES AU SUD
ET À L'EST

IRD
Éditions

ARMAND
COLIN

Sommaire

Restructurations agricoles au Sud et à l'Est **Éditeurs scientifiques : Alia Gana et Michel Streith**

Alia Gana, Michel Streith : Introduction 3

I. La réorganisation de l'accès aux ressources

Jean-Louis Chaléard, Alicia Huamantinco, Évelyne Mesclier :
Les dernières grandes coopératives péruviennes
à l'épreuve de la privatisation..... 13

Pascal Grouiez : Libéralisation et régulation non marchande
du patrimoine foncier agricole russe (1991-2006) 31

Véronique Ancey, Abdrahmane Wane, Andreas Müller,
Daniel André, Grégoire Leclerc : Payer l'eau au Ferlo.
Stratégies pastorales de gestion communautaire de l'eau 51

Séverine Lagneaux : L'éternel provisoire. Fin ou « retour »
du paysan roumain en Europe ?..... 67

II. Les restructurations agricoles : processus d'adaptation

Alia Gana : Restructurations agricoles en Tunisie :
adaptations et différenciation..... 81

Catherine Darrot : La voie paysanne polonaise,
une chimère structurelle qui déconcerte l'Europe « Centre » 97

Linda Gardelle : Adaptation au marché ou besoin d'État ?
Les réorientations dans l'élevage nomade en Mongolie
et au Mali depuis 1990 115

Kamala Marius-Gnanou : Debt bondage, seasonal migration
and alternative issues : lessons from Tamil Nadu (India)..... 127

Angela Barthes : L'agritourisme dans les Alpes slovènes depuis 1991,
choix ou contrainte pour les ménages agricoles ? 143

III. Les enjeux socioéconomiques de l'agriculture

Jean Balié, Ève Fouilleux : Enjeux et défis des politiques agricoles communes en Afrique : une mise en perspective avec l'expérience européenne.....	157
Michel Streith : La notion de développement durable est-elle exportable ? Réflexions à partir d'un projet franco-polonais.....	173
Marie-Hélène Dabat, Bénédicte Gastineau, Olivier Jenn-Treyer, Jean-Pierre Rolland, Cécile Martignac, Alain Pierre-Bernard : L'agriculture malgache peut-elle sortir de l'impasse démo-économique ?.....	189
Notes de lecture	203
Résumés.....	209
Abstracts	213

Introduction

*Alia Gana**, *Michel Streith***

Ce numéro sur « Les restructurations agricoles : regards croisés Est Sud » paraît au moment où l'explosion des prix des matières premières agricoles, et les crises alimentaires auxquelles elle conduit dans plusieurs pays, contribuent au grand retour de l'agriculture dans l'actualité internationale et dans les priorités des politiques publiques. Son objectif est d'analyser les mouvements de restructurations de l'activité agricole dans le contexte des processus de libéralisation et de mondialisation à travers un regard croisé entre des situations étudiées au Sud et à l'Est. La mise en parallèle de ces situations part de l'hypothèse suivante : des dynamiques agricoles participant des mêmes logiques sont à l'œuvre aux marges orientales et méditerranéennes de l'Europe, ainsi que dans certains pays d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine où l'agriculture a pu remplir un rôle de redistribution sociale important. Résultant des conséquences de la privatisation des terres et des entreprises, elles conduisent partout à une recomposition des bases sociales de la production et à de nouvelles divisions du travail et de l'espace.

Trois ensembles de dynamiques étroitement liés sont plus particulièrement explorés dans les articles contenus dans ce numéro : la réorganisation des conditions d'accès aux ressources nécessaires à la production agricole, en particulier la terre et l'eau, les stratégies déployées par les agriculteurs et les ménages ruraux pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et politique, enfin l'évolution des enjeux socio-économiques et environnementaux du développement agricole et leur traduction dans les politiques publiques.

La réorganisation de l'accès aux ressources

La réorganisation de l'accès aux ressources constitue un des aspects majeurs des restructurations du secteur agricole. Le phénomène n'est pas nouveau. Par le passé, l'appropriation de la terre ou de l'eau et d'une manière générale l'accès aux ressources ont constitué pour les régimes socialistes, ou les régimes mettant en

* Sociologue, Université Paris X, CNRS/LADYSS – agana@u-paris10.fr.

** Anthropologue, CNRS, UMR 7533, LADYSS – michel.streith@yahoo.fr.

œuvre une expérience collectiviste, la marque profonde et irréversible de leur pouvoir et l’empreinte réelle de leur rupture avec les modèles économiques précédents. Bien des réformes agraires se sont d’ailleurs limitées dans le monde à des réformes foncières, en remplissant davantage la fonction d’acte fondateur d’un changement que celle d’amorce d’un réel projet de développement agricole ou rural. Après la chute des régimes socialistes, les premières réformes des pays engagés dans la « voie du capitalisme » ont consisté à privatiser le sol. Ce fut un préalable à l’intégration à l’économie de marché. Mais, comme le rappelle C Hann, « les systèmes socialistes et libéraux attachent, dans leurs voies divergentes, une importance excessive à une vision étroite et particulière des droits de propriété »¹. L’étroitesse dont parle C. Hann tient aux simplifications opérées par les régimes qui font de la propriété privée une garantie du capitalisme ou de la propriété collective une garantie du socialisme. C’est oublier les multiples droits individuels ou usages communautaires qui subsistent dans l’un ou l’autre des systèmes. Ainsi, l’un des traits caractéristiques du socialisme dans les campagnes a été la constitution d’un pôle productif original articulé autour de la complémentarité entre la coopérative et la micro-exploitation individuelle. De même, les expériences de décollectivisation et la « mise sur le marché » des agricultures ont été rendues possible grâce à des politiques étatiques très interventionnistes.

Le passage de l’économie planifiée à l’économie de marché devait signifier la disparition de toute forme collective de production. Or, comme le montre les recherches menées au Pérou (Chaléard *et alii*) ou en Russie (Grouiez), bon nombre de coopératives ont survécu. Au Pérou, elles commencent à disparaître quelques années après la réforme agraire. Jusqu’en 1990, seules se maintiennent les coopératives sucrières, qui doivent leur pérennisation à leur localisation géographique (climat favorable, présence de débouchés portuaires) et leur imbrication avec l’activité industrielle. La réforme foncière de 1990 devait sonner le glas des dernières coopératives. Contre toute attente il n’en est rien. Les investisseurs s’intéressent à tout ce qui marche et les employés défendent leurs acquis sociaux. C’est sur cette tension entre logique financière et logique sociale que s’opère l’intégration à une logique de marché. Un phénomène similaire, mais avec des temporalités différentes, s’observe en Russie (Grouiez). La privatisation des terres s’effectue au début des années 1990 sous la forme de distribution de « coupons d’accès à la terre » aux membres des kolkhozes et aux employés et retraités des sovkhoses. Mais, le scénario escompté par le gouvernement, à savoir le démantèlement des structures collectives et leurs transformations en fermes capitalistes, ne se produit pas. Les nouveaux propriétaires adoptent trois stratégies foncières : soit ils remettent leurs terres à un collectif du type coopérative restructurée, soit ils louent leurs terres à un professionnel avec contrat de fermage, soit ils gardent tout ou partie de leurs terres en propriété afin de pérenniser leur lopin par exemple.

1. C. Hann, *The Postsocialist Agrarian Question. Property Relations and the Rural Condition*, Berlin/Münster, LIT Verlag, 2003.

Dans les deux cas, nous avons affaire à une pérennisation, adaptée à l'économie de marché, des formes collectives héritées des expériences socialistes. Ce phénomène ne s'explique pas par une quelconque inaptitude au changement ou à un refus d'innover. Il correspond à la recherche du maintien de principes de solidarité.

Le contrôle des ressources par les populations locales obéit à une logique « d'économie patrimoniale » (Grouiez) c'est-à-dire une recherche de sécurité alimentaire et la possibilité d'un renouvellement générationnel comme en Russie ou de maintien des acquis sociaux en matière de logement et d'emploi comme au Pérou. Les acteurs utilisent des outils divers pour s'assurer l'accès aux ressources (maîtrise du foncier, réorganisation des productions). Dans le cas du Sénégal, V. Ancey *et alii* montrent comment les éleveurs négocient l'accès aux forages dans le cadre de la privatisation de la gestion de l'eau. Ils établissent un principe technico-économique intangible : la somme payée est corrélée au volume consommé, ceci afin d'éviter les passe-droits et les hiérarchisations dans l'accès à la ressource. Ce volume est calculé sur la base du nombre de bêtes pour l'éleveur sédentaire ou sur une estimation négociée pour les éleveurs transhumants. Le système repose sur une implication très forte des pouvoirs locaux. Les associations de forage mises en place par les organismes de développement ne sont pas les seules à intervenir dans la fixation du prix (Ancey). Dans nos trois exemples, les ressources sociales sont mobilisées pour éviter le seul recours à une quelconque « régulation par le marché ».

La problématique de la réorganisation de l'accès aux ressources rappellent un héritage oublié des expériences socialistes, collectivistes ou tout simplement communautaires, celui de l'interaction entre des logiques économiques de marché et des logiques sociales ou patrimoniales. Les privatisations et les restructurations nées de la fin de ces expériences devaient opposer ces deux logiques ou en promouvoir une au détriment de l'autre. Il n'en est rien.

Certes, les restructurations entraînent l'extension des sphères des relations marchandes à des ressources qui en étaient épargnées. V. Ancey *et al.* le rappellent à travers le statut de l'eau chez les éleveurs peuls qui différencient l'entretien du point d'eau, qui peut faire l'objet d'une redevance, de l'eau comme bien commun et bien divin, qui ne doit pas être payée.

Mais, l'émergence d'une problématique nouvelle, comme celle du développement durable, montre que la seule prise en compte de la notion de croissance mesurée par le taux de croissance du Produit Intérieur Brut est remise en cause. La notion de développement durable souligne les antagonismes et les antinomies entre la logique économique de la croissance, expression du rapport marchand, et la logique de la durabilité prenant en compte les fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture. La durabilité attire l'attention sur les dimensions non marchandes de l'activité agricole. Il ne s'agit pas uniquement de ce que les agronomes appellent la multifonctionnalité ou la production de services. La dimension non marchande concerne les éléments essentiels de la vie humaine : la sécurité alimentaire, le logement, le maintien de relations sociales extérieures au marché, la solidarité sociale, le renouvellement générationnel. Ces aspects sont abordés dans les textes de J.-L. Chaléard *et alii*, P. Grouiez et V. Ancey *et alii* Les

auteurs montrent que suivant les contextes et les héritages, les collectivités humaines adoptent des stratégies défensives ou constructives privilégiant un ou plusieurs objectifs non marchands. Cependant, les activités non marchandes ne sont pas menées à côté des activités marchandes. Elles sont interdépendantes. La production marchande fournit à l'agriculteur les ressources monétaires, permet l'achat des intrants, met la terre à disposition, peut favoriser l'extension des surfaces. Les activités non marchandes favorisent le maintien de populations dans certaines régions, le contrôle des ressources, la préservation des savoir-faire. Ces deux modes de production ne se juxtaposent pas, ils sont complémentaires. Le non-marchand est produit par le marché. Il naît de l'incapacité des relations marchandes à prendre en compte la plupart des problèmes fondamentaux des communautés. C'est un modèle issu de conflits inhérents à la logique marchande. Ce n'est pas un hasard si, en termes de temporalités, la question du développement durable a pris de l'ampleur au lendemain de la chute du mur de Berlin. Le socialisme ou les expériences collectivistes du type réformes agraires ont pu être interprétées, à juste titre, comme des tentatives de ré-enchassement de l'économique et du social dans les campagnes. Les privatisations et les libéralisations qui les ont suivi ont accentué la distinction au profit du secteur économique, créant des déséquilibres sociaux. Les stratégies de maintien de formes collectives adaptées à l'économie de marché (Chaléard) ou la survivance de l'agriculture paysanne ou familiale (Grouiez) répondent à des besoins sociaux vitaux.

Vingt ans après le démantèlement des structures collectivistes inspirées de près ou de loin du modèle soviétique, nous sommes en présence de systèmes agricoles originaux et très divers mais qui ont tous la particularité d'avoir mis en œuvre des liens très étroits entre les deux logiques, marchandes et non marchandes, liens qui sont le fruit de tensions négociées. Mais, les politiques étatiques ou régionales de privatisation et de libéralisation visent à séparer ces deux sphères en focalisant leurs interventions sur le volet de l'intégration des agricultures à des marchés régionaux ou internationaux.

Les stratégies socioéconomiques des ménages agricoles : processus d'adaptation et différenciation sociale

Dans la plupart des cas étudiés dans ce numéro, les changements dans les conditions d'accès aux différentes ressources (terre, eau, emploi, argent), résultant des mouvements de libéralisation et de privatisation, ont imposé une réorganisation des stratégies économiques et de reproduction sociale des ménages ruraux. Celles-ci prennent des formes diverses en fonction des contextes socio-culturels, économiques et politiques régionaux et nationaux et revêtent par la même des aspects contradictoires : repli sur l'autoconsommation ou intégration plus poussée au marché, spécialisation ou diversification des activités, renforcement de la base familiale du travail agricole ou migration et prolétarianisation... Les trois articles consacrés aux transformations de l'agriculture familiale en Europe de l'Est (Pologne, Slovaquie, Roumanie) font bien ressortir le caractère contrasté des processus de restructuration en cours et les divergences par rapport aux dynami-

ques qui ont caractérisées l'agriculture en Europe de l'Ouest. C. Darrot souligne ainsi la relative stabilité des structures agraires en Pologne, contrairement aux évolutions attendues de l'application du modèle de modernisation agricole de l'Europe occidentale, basé sur l'intensification/spécialisation des systèmes de production et la concentration des exploitations. Elle met plus particulièrement en évidence la persistance du modèle paysan polonais et de stratégies socio-économiques fondées sur la recherche d'autonomie, la diversification des systèmes de production et la pluriactivité des ménages agricoles. Au-delà de cette tendance générale, l'auteur fait néanmoins ressortir les processus de différenciation accrue de l'agriculture familiale qui s'expriment, d'un côté, dans une fragilisation des plus petites exploitations et un mouvement de « repli autarcique », de l'autre, dans un processus d'intensification/spécialisation d'un groupe d'exploitations de taille moyenne et de dépendance accrue vis-à-vis du marché (sur le plan technique, économique et financier). Entre ces deux extrêmes, contrecarrant le processus de polarisation, un noyau d'exploitations moyennes relevant d'un « système idéal-typique de résilience » continue toutefois de subsister. Apparenté au modèle paysan, il est susceptible, selon l'auteur, de représenter « une troisième voie », à condition que les politiques publiques reconnaissent les fonctions qui sont les siennes sur le plan économique et social.

Encore plus qu'en Pologne, les dynamiques de l'agriculture slovène depuis le début des années 1990 mettent en lumière d'importants mouvements de concentration et de spécialisation des exploitations agricoles. Ainsi, dans un contexte concurrentiel de plus en plus marqué, l'évolution des espaces agricoles montagnards, que A. Barthes étudie plus particulièrement, révèle une triple tendance : un mouvement d'abandon de l'activité agricole et d'exode vers les villes touchant les plus petites exploitations, une dynamique d'intensification des systèmes de production doublée d'une augmentation des superficies moyennes de l'exploitation, condition nécessaire du maintien de l'activité agricole à plein temps, enfin un processus de diversification des activités de l'exploitation basée sur le développement de l'agrotourisme et diverses stratégies de pluriactivité familiale. Cette dernière tendance, qui retient plus particulièrement l'attention de l'auteur, s'inscrit également dans une volonté affichée par les pouvoirs publics de promouvoir le tourisme rural, comme moyen de remédier à l'érosion de l'activité agricole. Cependant, loin de représenter une voie alternative du développement des économies familiales dans ces espaces montagnards, les stratégies de diversification basées sur l'agrotourisme ne font qu'accroître la marginalisation de l'agriculture dans les revenus des ménages, ouvrant la voie à une « reconversion d'espaces essentiellement productifs en lieux de vie ».

Ces mêmes processus de marginalisation économique, mais aussi de résilience des petites exploitations agricoles sont observés dans le contexte roumain par S. Lagneaux. Alors qu'ici aussi, les modèles et les politiques de développement agricole tablent sur la disparition des exploitations les moins compétitives, les petites propriétés familiales orientées vers l'autoconsommation (*gosposdari*), et les modes de vie qu'elles représentent, continuent de résister à la vague « modernisatrice » venue de l'Occident, contribuant à une polarisation de plus en plus accentuée des

structures agraires. Perçu comme une composante essentielle de l'identité roumaine, « ce retour » à un mode de vie paysan, rendu possible par la récupération des terres autrefois organisées en coopératives, est revendiqué par les familles rurales de Maureni comme un mode d'existence à part entière et comme une forme de résistance à la menace d'anéantissement que fait peser sur eux la mise en œuvre des politiques européennes.

Dans les pays du Sud, la réorganisation des stratégies familiales de revenus est imposée non seulement par les nouvelles conditions d'accès aux ressources (terre, eau et financement), découlant des politiques de libéralisation et de privatisation, mais également par l'accentuation des phénomènes de sécheresse et de dégradation des terres.

L'article de Kamala Marius-Gnanou s'intéresse aux stratégies de survie des familles rurales en Inde du Sud dans le contexte de la détérioration des conditions de production de la petite agriculture (en raison de la mécanisation et de la sécheresse) et du développement de formes capitalistes de la production agricole, notamment dans le secteur de la canne à sucre. Basées sur les migrations et l'emploi saisonnier dans les plantations de canne à sucre, ces stratégies s'inscrivent dans un système de servitude pour dette à l'égard d'un groupe d'intermédiaires qui organisent le recrutement de travailleurs migrants au profit de grands agriculteurs dans les nouvelles zones de production de la canne à sucre. L'article analyse plus particulièrement les liens entre les mouvements migratoires accrus de ces populations défavorisées, appartenant le plus souvent à la caste des intouchables, et le développement de nouvelles formes d'exploitation du travail. Loin de perdre de son actualité et de se réduire à une survivance de la tradition, la servitude pour dette, entretenue par les recruteurs grâce à un système d'avance sur salaire, permet de « libérer » le travail dans le cadre de la migration saisonnière familiale, tout en assurant le contrôle de la main-d'œuvre recrutée, forcée à la migration par l'endettement. Le système des intermédiaires, auprès desquelles les familles sont endettées, permet ainsi aux employeurs de se dégager des contraintes de gestion du recrutement, tout en leur garantissant un approvisionnement régulier en main-d'œuvre, et de répondre aux exigences de flexibilité de l'organisation du travail liée à la saisonnalité de l'activité agricole. Ce système permet également aux employeurs de se libérer de la gestion des rémunérations et des problèmes qui peuvent en découler. Celle-ci étant à la charge des recruteurs, ces derniers sont d'autant plus en mesure d'imposer leurs conditions que les travailleurs, liés par l'endettement, le sont aussi par des liens de parenté avec les intermédiaires.

Les transformations de l'organisation du travail agricole et les nouveaux liens entre rapports familiaux et processus de marchandisation retiennent également l'attention d'A. Gana. Replaçant les stratégies d'adaptation des ménages agricoles de la région de Zaghuan (Tunisie) au centre de l'analyse des processus de restructuration agricoles, elle analyse ceux-ci comme correspondant à une profonde réorganisation des relations qui unissent la terre, le capital et le travail et comme renvoyant à une série de ruptures dans les modèles de production et de reproduction de l'agriculture familiale. Soulignant les effets différenciés des mouvements de

libéralisation, en fonction de la diversité des formes d'adaptation (ou de résilience) des ménages au changement de leur environnement économique, elle met en évidence le rôle central que joue la réorganisation du travail familial et les dynamiques de genre dans la transformation des systèmes de production, ainsi que les liens étroits entre la réorganisation des pratiques socio-économiques des ménages et les processus de différenciation sociale de l'agriculture.

Si les politiques de privatisation et de libéralisation agricole imposent partout aux communautés agricoles et rurales de nouvelles modalités d'accès aux ressources et de nouvelles conditions d'exercice de leurs activités économiques, elles sont loin de conduire à des processus de changement uniformes. À travers une étude comparative des transformations de l'élevage nomade en Mongolie et au Mali depuis la mise en œuvre des réformes libérales au début des années 1990, L. Gardelle fait ressortir la diversité des réponses et des formes d'adaptation déployées par les éleveurs nomades selon les spécificités du contexte sociopolitique national. Au Mali, le processus inachevé de construction de l'État-nation, la faible intégration (voire l'exclusion) des communautés Touaregs dans l'espace économique et politique national, la mise en œuvre de politiques de développement favorisant les groupes économiques issus des ethnies dominantes contribuent à accentuer la marginalisation des éleveurs touaregs, de surcroît sévèrement touchés par de longs épisodes de sécheresse, et à affaiblir leurs capacités d'adaptation aux nouvelles contraintes du marché. En Mongolie, les acquis de la période socialiste (éducation, retraites dont bénéficient les anciens coopérateurs) ainsi que le maintien de programmes d'aide sociale permettent aux éleveurs, sur la base d'une diversification des activités et des revenus, de mieux résister aux chocs de la privatisation et de la libéralisation.

Les enjeux socio-économiques de l'agriculture

L'enjeu majeur de l'économie patrimoniale ou l'aspect non marchand de l'économie en agriculture est le maintien des populations en milieu rural, c'est-à-dire la survie alimentaire et le renouvellement générationnel des groupes sociaux et la reproduction des structures productives. Or, un phénomène commun s'observe dans les pays du Sud et de l'Est : là où l'agriculture est souvent la seule activité professionnelle possible, les politiques étatiques ou régionales négligent la question de l'emploi en milieu rural ou, plutôt, elles laissent le soin au marché de régler ce problème. Trois textes abordent cette thématique. L'article de J. Balié et E. Fouilleux rappelle que l'une des difficultés économiques principales des populations africaines tient à l'impossibilité d'absorption de la main-d'œuvre par l'industrie. Du fait du poids des bailleurs étrangers et de l'influence de l'expertise extérieure aux pays, les processus de formulation et d'exécution des politiques agricoles sont « exogénéisés ». Du coup, les mesures agricoles adoptées ne visent pas à résoudre l'autosuffisance alimentaire mais l'autonomie alimentaire, ceci dans le but de placer ces agricultures en conformité avec les lois et les pratiques du commerce international. Les auteurs soulignent avec justesse que les politiques agricoles africaines concentrent leurs aides pour un appui à la présence sur les marchés extérieurs. Cela signifie que l'agriculture vivrière est généralement sacrifiée

au profit de monocultures exportatrices soumises aux aléas des crises financières internationales.

M. Streith rappelle que l'agriculture est le seul débouché professionnel des régions orientales de la Pologne pour qui veut rester au pays. Là aussi, les solutions sont exogènes. Les projets de développement local sont portés par des organismes européens. La problématique des programmes tient à la question de l'intégration de la société civile. Le montage des dossiers est d'une telle complexité que les collectivités territoriales locales hésitent à se lancer. L'exemple des fonds structurels est significatif. Censés soutenir le volet social de l'agriculture, leurs montants sont si faibles au regard des aides accordées à la production que se lancer dans une telle aventure administrative revient souvent à financer les experts et leurs discours et non pas les populations et leurs besoins vitaux. De ce fait, la solution pour l'agriculteur est de partir tenter sa chance à l'étranger en tant qu'exilé permanent ou temporaire, une « spécialité » polonaise, ou de vivoter avec les produits du lopin. La demande du paysan polonais est à contre-courant. À l'heure de la profusion des projets de développement durable sur le sol européen, il aspire à développer le versant « marchand » de son exploitation, c'est-à-dire à s'insérer dans l'économie de marché. Au regard de son héritage historique et de son isolement géographique, le paysan de l'Est de la Pologne croule sous le « non marchand », dans la mesure où une part minime de son activité est monétarisée.

À partir de la situation à Madagascar, M.H. Dabat *et alii* montrent que le devenir des sociétés rurales malgaches passe par une absorption toujours croissante de nouvelles populations dans le secteur agricole. L'histoire de l'agriculture malgache, qui se structure autour de la colonisation, du socialisme et des différents plans d'ajustement mis en place depuis 1984. C'est l'histoire d'un défi démographique et des mutations sociales qui l'ont accompagnée. En dépit de tous ces bouleversements nous observons une apparente stabilité des structures agraires. Les régulations entre l'augmentation importante de la population et les besoins alimentaires se sont effectuées grâce aux migrations insulaires et aux innovations techniques. Mais, la population a doublé ces trente dernières années et les auteurs estiment que la réussite de l'enjeu alimentaire local passera par l'intégration de la principale culture malgache, le riz, à un marché régional. Nous sommes ici dans un processus en cours d'exogénéisation dont nous ne pouvons pas prévoir les conséquences mais dont nous pouvons mesurer les risques internes : accroissement du dualisme des systèmes de production (agro-entreprises/agricultures familiales), segmentations régionales, exclusion de certaines catégories de population, clivages rural/urbain (Dabat *et alii*).

Les communautés locales agricoles tentent de gérer au mieux de leurs intérêts, et de leurs besoins vitaux, les conflits inhérents à l'économie de marché. Les dynamiques mises en œuvre par les agriculteurs diffèrent de ce que les politiques de privatisation leur assignent. Mais cela ne se fait pas toujours dans le même sens. Dans les trois articles présentés précédemment, nous avons deux mouvements inverses. D'une part, en Afrique, une volonté des populations de voir les politiques agricoles communes développer les volets non marchands de l'activité agricole

sous la forme d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'incitations à rester en milieu rural. D'autre part, dans le cas de Madagascar et de la Pologne, une demande d'accroissement du potentiel marchand de leurs agricultures et d'une sortie d'une pratique trop « sociale » de leur activité. Nous sommes en présence de logiques contradictoires mais dont la cohérence d'ensemble tient aux négociations avec les pouvoirs politiques autour du poids respectif du marchand et du non marchand.

Enfin, l'enseignement tiré du regard croisé entre les expériences de restructurations agricoles à l'Est et au Sud concerne l'importance du local comme lieu de gestion des contradictions et des paradoxes de l'économie de marché. C'est à l'échelle des micro-territoires ou des collectivités locales que se jouent les tensions et les négociations autour de la relation entre le marchand et le non marchand. C'est au village et dans l'espace domestique que se vivent et se gèrent quotidiennement les effets de contraintes propres à la communauté locale et à l'économie de marché régionalisée ou mondialisée.

Les dernières grandes coopératives péruviennes à l'épreuve de la privatisation¹

*Jean-Louis Chaléard**, *Alicia Huamantinco***,
*Évelyne Mesclier****

La réforme agraire péruvienne, mise en œuvre à partir de 1969 par un gouvernement militaire arrivé au pouvoir sur coup d'État, a été une des plus importantes de l'espace latino-américain, tant par la radicalité de ses modalités (expropriations des grands et moyens domaines) que par le nombre de bénéficiaires et les étendues concernés [Deere, 1986, p. 188-189]. Des formes collectives et sociales de production ont été créées, en partie semblables à celles qui s'étaient développées dans les pays du bloc communiste, avec l'idée, comme l'a rappelé récemment Eguren, de conserver les économies d'échelle et l'infrastructure des grands domaines expropriés [Eguren, 2006, p. 12]. L'enthousiasme initial s'est cependant rapidement émoussé, à mesure que se faisaient plus évidents les difficultés et les résultats mitigés de la réforme dans le domaine économique et social. Le système coopératif a commencé à disparaître dès la fin des années 1970.

Parmi les coopératives qui ont survécu jusqu'aux années 1990, on compte en particulier de grandes coopératives sucrières, organisées autour des sucreries, et de vastes exploitations consacrées à l'élevage, avec un statut particulier, celui de Sociétés Agricoles d'Intérêt Social (SAIS). Le gouvernement a cherché à favoriser leur transformation en entreprises privées au cours des années 1990, dans le cadre du tournant libéral qui a succédé à la période de politique hétérodoxe de la seconde moitié des années 1980. Cette évolution a semblé à beaucoup inéluctable, compte tenu du contexte mondial. En effet, les pays de l'ex-bloc communiste effectuaient eux-mêmes la privatisation de leurs coopératives ; des réformes foncières² de type

1. Les auteurs remercient les deux lecteurs/lectrices anonymes qui ont contribué à l'amélioration de leur article.

* Géographe, Professeur à l'Université Paris 1, PRODIG, 2, rue Valette, 75005 Paris – jl.chaleard@noos.fr.

** Géographe, Professeur à l'Université « Nacional Mayor de San Marcos », UNMSM, Ciudad Universitaria, Av. Venezuela, Lima 1 – a_huamantinco@terra.com.pe.

*** Géographe, Chargée de recherches à l'IRD, PRODIG, 2 rue Valette, 75005 Paris – evelyne.mesclier@wanadoo.fr

2. Le terme de « réforme agraire » est en général réservé aux réformes redistributives, ce que ne sont pas les réformes actuelles, qualifiées de « foncières » dans la littérature spécialisée.

libéral, ayant pour objectif de faciliter le fonctionnement du marché des terres, étaient parallèlement mises en place dans un grand nombre de pays d'Amérique latine, avec l'appui des institutions internationales (Banque Interaméricaine de Développement en particulier)³.

Peu d'études sont aujourd'hui consacrées à la disparition des dernières coopératives péruviennes, en comparaison avec l'abondante littérature des années 1970 et 1980 décrivant l'« expérience » – pour reprendre le titre de Lowenthal [1975] – de la réforme agraire. Depuis l'économie, la sociologie, l'anthropologie ou la géographie, l'attention des spécialistes se concentre le plus souvent sur l'évolution des « communautés paysannes », institutions agraires qui regroupent des populations et des étendues aujourd'hui bien plus importantes et qui sont elles aussi concernées par les mesures foncières libérales. La presse nationale, en mettant en exergue l'idéologie « communiste » qui aurait présidé à la formation des coopératives, leur mauvais fonctionnement, leur incapacité à participer au marché d'exportation, à créer des emplois et à investir, a de façon générale accrédité l'idée qu'une contre-réforme était souhaitable [Mesclier, 2000]. La *Revista Agraria* de l'ONG CEPES, diffusée sur internet, a souligné en revanche les difficultés du processus de privatisation et des revues locales, comme *Somos norte*, ont dénoncé de façon réitérée les abus réels ou supposés des entrepreneurs qui sont intervenus dans les entreprises sucrières. Del Pozo-Vergnes a observé l'évolution des ex-SAIS de Puno, qui sont démantelées dès la fin des années 1980 [Del Pozo-Vergnes, 2004]. Velásquez offre un panorama très documenté de l'histoire des coopératives sucrières jusqu'aux premières années de la privatisation [Velásquez, 1998].

Pour comprendre les évolutions actuelles, nous avons recueilli de l'information au cours de six années de travaux de terrain dans le département de Lambayeque, au nord du pays, où les coopératives sucrières ont joué un rôle important⁴ ; les processus sont mis en parallèle avec ceux qui ont eu lieu dans les dernières grandes SAIS de la cordillère⁵, dans le département de Junín (voir fig. 1). Nous avons parallèlement utilisé les données du dernier recensement agraire en date, réalisé justement au tout début des années de la réforme foncière, en 1994. Nous expliquerons d'abord quelles sont les caractéristiques qui ont permis à certaines coopératives de survivre. Nous décrirons ensuite comment s'est faite la réorganisation des années 1990, dans un climat conjoncturel de précipitation et d'affairisme ; l'injonction de fond, de passer de logiques sociales et politiques à des logiques de marché, restera cependant identique après la rupture politique de l'année 2000. Nous verrons finalement que c'est en adoptant en grande partie ces nouvelles logiques que les entreprises ont pu retrouver une certaine stabilité et s'adapter au contexte économique actuel, national et mondial. Cela n'empêche pas une grande diversité des évolu-

3. Pour une présentation générale de ces processus, voir Dureau, Gouëset et Mesclier [2006, p. 161 et suiv.].

4. Recherches réalisées entre 2001 et 2006 dans le cadre de l'UMR ENS-IRD « Temps » puis de l'UR095 de l'IRD, auxquelles ont participé J.-L. Chaléard et E. Mesclier.

5. Recherches réalisées dans le cadre des travaux de l'Université « Nacional Mayor de San Marcos », UNMSM, par A. Huamantínco.

tions, dans laquelle jouent les caractéristiques régionales et locales et qui montre la capacité surprenante des anciens coopérateurs à conserver une certaine influence dans la gestion de leurs entreprises.



LÉGENDE :

Lambayeque : Département

● Superficie exploitée par les coopératives sucrières

● Superficie exploitée par les SAIS (Sociétés Agricoles d'Intérêt Social)

Nombre d'hectares
(données cartographiées
au niveau des « districts ») :



Source des données : INEI, recensement agraire de 1994, tableau 1
Conception et élaboration : É. Mesclier, J-L. Chaléard, A. Huamantínco
Réalisé avec Philcarto : <http://perso.club-internet.fr/philgeo>

Fig. 1 – Pérou : superficies exploitées par les coopératives sucrières et les SAIS en 1994

Une survivance limitée et difficile du coopérativisme

Même si le retour à un gouvernement démocratiquement élu et de tendance libérale, au début des années 1980, a accompagné le processus, ce sont les difficultés internes et les préférences des associés eux-mêmes qui ont provoqué la disparition rapide de la plupart des coopératives péruviennes. Celles qui existent encore dans le Pérou du début des années 1990 n'ont pas connu le même sort en raison d'un certain nombre de caractéristiques particulières. Leurs systèmes de production n'en sont pas moins fragiles ; elles se heurtent surtout à des difficultés de réinvestissement des bénéfices dans la production, et leur gestion reste délicate.

Une disparition rapide de la plupart des coopératives

La grande majorité des coopératives de production furent créées au Pérou au moment de la réforme agraire. Entre 1969 et 1979, plus de 2,2 millions d'hectares avaient été destinés à 586 coopératives, environ 129 000 hectares aux douze grandes coopératives sucrières, 2,8 millions d'hectares aux 60 SAIS et environ 233 000 hectares aux 13 Entreprises de Propriété Sociale. 870 « groupes paysans » censés devenir à terme des coopératives, mais n'en présentant pas les conditions, avaient également été créés, sur environ 1,7 million d'hectares. En comparaison, les terres distribuées à une partie des communautés indigènes, qui devinrent à cette époque des « communautés paysannes », et aux paysans indépendants, étaient peu étendues : respectivement 905 000 et 683 000 hectares [Matos Mar, Mejía, 1980, p. 184].

Dès 1978, les membres de ces coopératives commencèrent à démanteler les formes collectives d'exploitation. La parcellisation fut facilitée par sa légalisation lors du changement de régime politique : la Loi de Promotion et Développement Agraire (DL n° 02), promulguée en 1980, prévoyait que les « entreprises associatives pourront décider librement du modèle entrepreneurial » qu'elles souhaitent adopter ; or on peut considérer que l'exploitation individuelle est une forme entrepreneuriale, comme le souligne B. Revesz [Revesz, 1989, p. 80]. Selon le dernier recensement agraire de l'Institut National de Statistique et Informatique (INEI)⁶, réalisé en 1994, les coopératives dans lesquelles les terres étaient exploitées collectivement par leurs membres étaient au nombre de 167 et occupaient un peu plus de 650 000 hectares. Un nombre plus grand – 364 – de coopératives d'usagers et de services, de coopératives caféières, de groupes paysans exploitaient de façon collective environ 150 000 hectares de terres, leurs membres ayant par ailleurs accès à des terres en propriété individuelle, ou encore, dans le cas par exemple des groupes paysans, cultivant de fait de façon individuelle les terres juridiquement considérées comme de propriété collective. Ces chiffres attestent de la

6. Voir www.inei.gob.pe, « Tableau n° 1 : nombre de producteurs agricoles selon leur condition juridique et la taille des unités d'exploitation ». Ces chiffres ne rendent pas forcément compte de l'ensemble des possessions des coopératives, le recensement ayant pour but d'évaluer l'activité agricole à un moment donné. Ils sont à considérer comme des ordres de grandeur.

diminution rapide de l'importance des formes collectives de production depuis la fin des années 1970.

Le processus de démantèlement des coopératives est lié à l'insatisfaction des anciens travailleurs permanents, qui souhaitent avoir leur propre exploitation, autant qu'aux tensions entre ceux-ci et les administrateurs et techniciens chargés de diriger les nouvelles structures. Dans le cas des SAIS, qui ont pour caractéristique de regrouper dans une même organisation les travailleurs des haciendas expropriées et les communautés paysannes voisines, les intérêts de l'entreprise entrent en outre en contradiction avec ceux des communautés. Ces dernières, qui manquent de terres, réclament la possibilité d'exploiter directement celles des ex-haciendas, confisquées aux populations indigènes au cours des siècles et sur lesquelles elles ont donc conscience d'avoir des droits historiques. Par ailleurs, les bénéfices répartis entre les membres des SAIS sont parfois faibles [Eguren, 1988, p. 229 ; Del Pozo-Vergnes, 2004]. Dans la cordillère, les SAIS sont soumises à des aléas climatiques importants : la sécheresse de 1982-1983, les inondations et le débordement du lac Titicaca en 1985, avaient ainsi affaibli considérablement les SAIS du département de Puno avant même leur démantèlement [Del Pozo-Vergnes, 2004, p. 130]. Parallèlement, les travailleurs font pression pour obtenir des hausses de salaire, ce qui entre en conflit avec l'intérêt des communautés membres et amoindrit le budget destiné à couvrir les frais de production [Martínez, 1991, p. 263].

En raison de leur localisation, les SAIS eurent en outre à affronter l'exacerbation de la violence politique dans la cordillère centrale et sud au cours des années 1980 et 1990. Elles représentaient une cible politique facile, du fait des tensions avec les communautés paysannes membres, dont Sentier Lumineux appuya les revendications. Un cas emblématique fut le démantèlement de la SAIS « Cahuide », dans le département de Junín. Une incursion de Sentier Lumineux détruisit les biens et les installations en 1989, les terres passèrent aux communautés. Dans le département de Puno, devant la montée de la violence, le gouvernement promulgua en 1986 un décret pour favoriser une restructuration pacifique des 44 entreprises associatives, dont 23 SAIS, mais ce sont les invasions de terres qui amenèrent à la liquidation définitive de la presque totalité d'entre elles [Del Pozo-Vergnes, 2004 : 141].

Des coopératives qui ont survécu

Bien que la plus grande partie des coopératives ait disparu, certaines de celles qui demeurent en 1994 ont un rôle important tant à l'échelle régionale que nationale. C'est le cas en particulier des 17 grands complexes sucriers non encore privatisés⁷, qui concentrent un peu plus de 100 000 hectares dans les vallées côtières essentiellement, et des plus grandes des 11 SAIS (au total 225 000 ha selon le

7. Plusieurs coopératives sucrières se transformèrent en sociétés anonymes dès les premières mesures de libéralisation prises, au début des années 1990 (voir plus bas le premier point de la 2^e partie), entre autres le grand complexe sucrier de Paramonga, sur la côte, dans le département de Ancash.

recensement⁸), qui, situées dans la cordillère, pratiquent surtout l'élevage (fig. 1). Leur survivance tient à plusieurs raisons.

Les coopératives sucrières de la côte n'ont pas été démantelées, entre autres raisons, parce que les sucreries ne sont par nature pas divisibles entre les travailleurs, et qu'il n'était pas intéressant pour des familles très nombreuses de se répartir les quelques milliers d'hectares cultivables possédés par ces entreprises. Le climat, particulièrement favorable à la production de sucre si on en gère bien les contraintes, a permis au départ le maintien de la rentabilité : la chaleur est constante et la rareté des pluies autorise la récolte en toute saison, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, notamment à Cuba et au Brésil. Cela permet d'utiliser à plein les capacités des sucreries, qui profitent par ailleurs de la proximité des ports et de la densité des infrastructures routières de la côte. Pour leur part, quelques-unes des SAIS héritèrent de ressources plus importantes que les autres et surent mettre les communautés paysannes de leur côté [Sánchez, 1989, p. 89]. Ces entreprises emploient des milliers de travailleurs et dominent leur secteur d'activité. Leur parcellisation n'apparaissait souhaitable ni à l'État ni à leurs membres qui n'auraient pu constituer des exploitations aussi rentables en se partageant les terres et les actifs.

Sur un autre plan, l'intervention de l'État eut des résultats mitigés, mais contribua globalement à prolonger la vie de ces coopératives. Le Programme de Réhabilitation de l'Industrie sucrière (PRIA), lancé par le gouvernement de F. Belaúnde en 1984, fut un échec ; s'inscrivant dans un ensemble de mesures visant la privatisation des coopératives, il y rencontra une forte opposition [Oroza, 1990, p. 214]. Au cours de la période suivante, le gouvernement de A. García, de l'Alliance Populaire Révolutionnaire Américaine (APRA), parti depuis longtemps implanté dans les coopératives sucrières, prit quelques mesures encourageantes (remise d'une partie de leurs dettes, soutien des prix) mais ne tint pas la promesse de mettre en place un programme de réhabilitation. L'État est moins intervenu dans les SAIS que dans les coopératives sucrières, et son action s'est concentrée dans les plus modernes d'entre elles [Martínez, 1991, p. 256]. Les prêts de la Banque agraire du Pérou, l'appui qu'a apporté l'État pendant certaines périodes à la commercialisation des produits ont dans l'ensemble aidé les coopératives [Eguren, 1988, p. 215]. Lors des affrontements armés, les SAIS dotées d'un plus grand capital économique et plus accessibles, comme Tupac Amaru et Pachacutec, dans le département de Junín, furent protégées des attaques par la police et l'armée.

Bien qu'ayant survécu, ces coopératives et ces SAIS ne sont pas exemptes des problèmes qui ont amené au démantèlement d'une grande partie du système de propriété sociale issu de la réforme agraire.

8. Les chiffres du tableau 1 du recensement agraire de l'INEI prennent en compte uniquement les superficies directement exploitées par chaque SAIS.

Des difficultés récurrentes

Les coopératives qui ont survécu au-delà des années 1980 ne furent pas totalement épargnées par les tensions internes. Ainsi, à Tumán (département de Lambayeque), l'opposition entre les travailleurs et les techniciens fut très violente [Matos Mar et Mejía, 1980, p. 195 et suivantes]. Les difficultés économiques du secteur sucrier, à partir de l'effondrement des prix entre 1976 et 1979, n'ont pu que renforcer ce phénomène. Les rivalités permanentes, à l'intérieur des coopératives sucrières, entre l'APRA et les courants de gauche, ont rendu difficile leur gestion⁹. Mais les faiblesses tiennent aussi aux caractéristiques des systèmes de production.

En premier lieu, ces entreprises sont en général très dépendantes d'un seul produit et d'un seul marché. En effet, au moment de la réforme agraire, les politiques agro-industrielles privilégièrent la mise en place d'unités homogènes, en monoculture, qu'on supposait permettre une plus grande efficacité. Dans les départements de Lambayeque et La Libertad, les propriétaires des grands domaines sucriers possédaient souvent plusieurs exploitations réparties sur le piémont et dans la cordillère, avec différentes cultures, commerciales ou consommées par leurs travailleurs. Ils disposaient d'usines qui valorisaient les sous-produits de l'exploitation agricole et avaient d'autres activités (banques, immobilier, etc.) [Collin-Delavaud, 1968, p. 265 et 380 ; Huetz de Lemps, 1983, p. 49-50]. Par contraste, les coopératives sucrières sont formées sur une base locale qui supprime les relations avec les autres unités d'exploitation. L'élevage bovin, qui utilisait en partie les sous-produits de la canne, et les cultures vivrières, considérés comme de peu d'importance économique, sont progressivement supprimés. Des cultures secondaires sont abandonnées¹⁰. Or le secteur sucrier est soumis à des variations importantes de stocks et de prix et il est difficile de reconverter une parcelle de canne rapidement. Par ailleurs, la réforme agraire coïncida avec la croissance de la demande intérieure ; or le pouvoir d'achat faible des consommateurs nationaux limite les possibilités de hausse des prix [Hannah, Spence, 1997]. Le marché des fibres, important pour les SAIS, est lui aussi soumis à des variations, surtout dans la mesure où les qualités demandées évoluent, mais sur des périodes de temps plus longues : ainsi, dans les années 1970 et 1980, la laine de mouton se maintint à un prix favorable pour les producteurs, selon un article paru en 2001 dans la revue *SAIS Tupac Amaru* ; mais une diminution brutale marqua les années postérieures.

En deuxième lieu, les coopératives sucrières et les SAIS n'ont que partiellement modernisé leurs systèmes de production. Leurs membres ont préféré conserver des emplois, plutôt que de mécaniser, et recevoir des bénéfices, au lieu d'investir. Dans les SAIS, quelques évolutions se sont produites : des prêts ont servi à acquérir du matériel agricole, du bétail et des intrants, mais cela a généré un fort endettement [Martínez, 1991, p. 263]. Les coopératives sucrières profitèrent des prix avantageux du début des années 1970 pour acheter des machines, mais les travailleurs

9. Velásquez [1998, p. 119 et suiv.] ; entretien avec le responsable des relations publiques de Tumán, 23.06.2003.

10. Entretien avec le responsable des relations publiques de Tumán, 23.06.2003.

n'acceptèrent pas toujours la mécanisation de la coupe¹¹. Par la suite, elles n'eurent plus les moyens d'investir dans des machines onéreuses. Or, dans les années 1960, la main-d'œuvre était déjà considérée comme abondante, voire trop nombreuse [Collin-Delavaud, 1968, p. 381]. Cette caractéristique s'accroît dans les années 1970-1980, alors que les travailleurs sont devenus des coopérateurs, qui ne peuvent être renvoyés et sont remplacés à leur retraite par un de leurs enfants. Le vieillissement structurel est particulièrement préjudiciable : la coupe de la canne étant très pénible, les coopérateurs passent après la quarantaine dans les services ou l'administration, remplacés par des travailleurs temporaires. Au total, la stabilité des effectifs ne résout ni les problèmes d'emploi au niveau local, en contexte de croissance démographique forte, ni les problèmes de rentabilité économique des entreprises.

Enfin, dans la région côtière, la gestion de l'eau tend à devenir de plus en plus difficile avec le temps. L'eau provient à la fois des canaux de dérivation, à partir des fleuves qui descendent de la cordillère, et de puits qui la pompent dans les nappes phréatiques en général peu profondes. Ces dernières ont tendance à s'affaiblir et, parallèlement, en raison de l'absence de précipitations et de la forte évaporation, la salinisation est parfois importante [Huetz de Lemps, 1983, p. 65 et suiv.]. Par ailleurs, la concurrence augmente entre les différents usagers : exploitations sucrières, riziculteurs, agglomérations. Il semble également que les variations cycliques du climat, avec leurs conséquences funestes sur les rendements (ennoisement des parcelles lors des phénomènes de Niño, manque d'eau lors des périodes de sécheresse), soient devenues plus rapides.

Les formes collectives de propriété et de production qui ont subsisté jusqu'au début des années 1990 connaissent donc quelques difficultés, dont certaines n'ont pu être surmontées que grâce à l'intervention de l'État. Lorsque le gouvernement décide leur suppression dans les années 1990, ces entreprises collectives semblent avoir bien peu de chances de résister à cette décision.

La réorganisation des années 1990

Dans le contexte des années 1990, l'État péruvien lance une réforme foncière et prend des mesures visant à privatiser les dernières entreprises coopératives. Celles-ci sont pratiquement toutes obligées d'accepter leur transformation en « sociétés anonymes ». Cependant, ces mesures n'ont pas les effets escomptés : les investisseurs privés ne jouent pas toujours le jeu de la relance de la production.

Une série de lois libérales

L'arrivée au pouvoir de A. Fujimori (1990-2000) marque une nouvelle étape, décisive, dans l'histoire des coopératives. Les mesures de libéralisation vont plus loin que celles prises sous F. Belaúnde au début des années 1980. Toutes les coopé-

11. Entretien avec le responsable des relations publiques de Tumán, 18.03.2005.

ratives sont incitées à modifier leur organisation au travers du décret 018-91-AG de 1991, qui précise que « les entreprises paysannes et associatives, quelle que soit leur forme d'organisation sociale, pourront décider librement du modèle entrepreneurial, prévu dans la législation coopérative, la législation des entreprises de propriété sociale et dans la loi générale de Sociétés, qu'elles décideront d'adopter, en se pliant aux normes respectives dans leur organisation et fonctionnement ». Le cas d'une individualisation des exploitations sur la base de la parcellisation des terres est prévu explicitement dans l'article 2 du décret. Mais le processus n'est pas immédiat, les décisions devant être prises en réunion ou Assemblée générale, avec un quorum requis de 2/3 des membres habilités et sur un vote favorable à la majorité absolue des présents¹².

Les coopératives sucrières sont l'objet d'une attention bien plus grande que les SAIS, car elles sont situées dans la région côtière, considérée comme la plus favorable pour le développement des cultures d'exportation [Dollfus et Bourliaud, 1997 ; Eguren, 2003 ; del Pozo-Vergnes, 2004]. Le décret législatif n° 802 de 1996 a pour objectif de permettre leur « réactivation », avec la participation des « agents du secteur privé » et « l'appui ferme de l'État » (article 1). Il fait suite au renforcement des exigences de paiement d'impôts divers, dont certains sont remis en cause par les dirigeants des coopératives, car ils concernent des secteurs : santé, logement, déjà assurés localement par l'entreprise¹³. L'État propose trois solutions pour payer la dette : au comptant, avec une réduction de 60 % ; en capitalisant la dette, réduite de 70 %, à travers l'émission du nombre d'actions correspondant à l'augmentation du capital social produit de cette capitalisation dans les entreprises agraires sucrières qui deviendront des sociétés anonymes ; de façon fractionnée, en payant comptant 20 % de la dette. Le décret précise qu'en l'absence de décision, les coopératives seront restructurées¹⁴. Par ailleurs, l'État leur interdit de demander des crédits à des institutions financières¹⁵.

L'État diffuse parallèlement le concept de partenaire stratégique (*socio estratégico*), qui reprendrait les nouvelles sociétés par actions. Un décret organise la vente à travers des offres publiques d'achat à des conditions avantageuses pour les acheteurs [Velásquez, 1998, p. 138 et suiv.].

Les difficultés de reprise par des investisseurs privés

La modalité de l'intervention d'un « partenaire stratégique » n'est pas expressément mise en avant par le gouvernement dans le cas des SAIS qui se sont transformées en sociétés ; il n'y a pas eu de repreneurs extérieurs, du moins jusqu'au milieu des années 2000. En revanche, les interventions sont nombreuses dans les coopératives sucrières, devenues des sociétés anonymes. Quelques investisseurs sont étrangers.

12. Decreto Supremo N° 018-91-AG consultable en Berrío, s/f, 104 ; Robles Mendoza, 2002, p. 154-155.

13. Entrevue avec le responsable des relations publiques de Tumán, 11.11.2005.

14. Decreto Legislativo n° 802, consultable en Berrío, s/f, 195 y siguientes.

15. *La Revista Agraria*, 2000, et entrevue avec le responsable des relations publiques de Tumán, 23.06.2003.

Ainsi, une société espagnole (Azucarera del Gudalfeo S.A.) est un des principaux actionnaires de Azucagro, propriétaire de l'ex-coopérative de Cartavio. Le groupe Manuelita, colombien, a investi à Laredo. Certains des repreneurs sont nationaux, membres de la grande bourgeoisie urbaine, comme J. Mur et G. Delgado Parker, qui détiennent des intérêts dans les médias et la téléphonie, ou comme le groupe Wong, propriétaire de magasins à grande surface où il peut vendre le sucre qu'il produit.

Les acquéreurs doivent à la fois résoudre le problème de la dette et améliorer les conditions de production afin de rendre les entreprises bénéficiaires. Ils réalisent des ventes d'actifs : stocks, machines, etc. et font des emprunts au nom des entreprises. Mais l'argent obtenu n'est pas toujours réinvesti sur place. Le climat d'affairisme qui règne facilite les opérations frauduleuses, en particulier dans les entreprises plus petites ou en situation plus délicate. Dans le département de Lambayeque, à Úcupe, de soi-disant investisseurs, après avoir vendu la canne sur pied et hypothéqué les terres de l'entreprise, ont disparu¹⁶ ; à Pucalá, selon les travailleurs, le groupe Mur s'est contenté de « faire des dettes » et de vendre des actifs¹⁷ ; à Cayaltí, un autre investisseur a fait de même avant de disparaître¹⁸. Ces mystifications contribuent à un climat de très grande tension, marqué par des procès, des grèves et des épisodes de violence. Ainsi, selon la revue *Expresión* (30 janvier-5 février 2004), en 2004, la justice confirme l'achat d'actions de Pucalá par Cromwell Assets S.A. (entreprise écran de l'entrepreneur Mur), effectué cinq ans auparavant. Les affrontements entre police et travailleurs font des morts et des blessés : en 2004 à Pucalá, en 2005 à Pomalca...

Les résistances aux logiques d'une économie de marché

Les coopératives n'avaient pas comme principal objectif, aux yeux de leurs sociétaires, de dégager un maximum de profits pour les réinvestir dans la production ou dans d'autres actifs : on a vu que les coopérateurs privilégiaient plutôt la création ou le maintien des emplois et la répartition des bénéfices en salaires. Par ailleurs, jusqu'aux années 1990, un certain nombre de services sociaux étaient également fournis gratuitement aux membres et à leurs familles : logement, électricité, santé, activités culturelles et sportives... Sur ce dernier point, les coopératives n'ont fait parfois que reprendre la politique qui prévalait du temps des grands domaines privés, dont la gestion autoritaire mais paternaliste est encore souvent évoquée avec nostalgie par les anciens travailleurs ; elles ont cependant également élargi l'offre existante¹⁹.

Les résistances des coopérateurs à vendre leurs actions reposent donc non seulement sur la constatation de malversations, mais également sur la crainte des changements que doit forcément entraîner le passage des principes de l'économie

16. Montoya [1998, p. 65-66] et entrevue avec le président du directoire de l'entreprise, le 17.06.2003.

17. Entrevue avec F.D., du 21-02-2004 et La República du 17.01.2005.

18. Montoya (1998, p. 56) et entrevue avec L., travailleur de Cayaltí, le 10.05.2002.

19. Entretien avec le responsable des relations publiques de Tumán, 23.6.2003.

sociale à ceux de l'économie de marché. L'exemple des entreprises déjà totalement passées aux mains d'actionnaires privés confirme le changement de modèle. On assiste à des réductions d'effectifs parfois importantes : environ 30 % à Paramonga, dans le département de Ancash, entre 1978 et 2003 selon les chiffres disponibles [Huetz de Lempis, 1983, p. 56 ; APPAB, 2004]. Par contraste, Tután, restée en autogestion, qui avait 3434 travailleurs en 1978, en a encore 3037 en 2003. Or les coopératives occupent au total des dizaines de milliers de personnes : 18 000 travailleurs pour les seules entreprises sucrières [APPAB, 2004], sans compter les nombreux agriculteurs qui leur apportent leur production. Les SAIS englobent la population de 15 communautés paysannes dans le cas de Tupac Amaru, 7 dans celui de Pachacutec. Si ces chiffres restent modestes à l'échelle nationale, localement, ce sont des bourgs entiers, autour des maisons de maître reconverties en locaux administratifs, qui dépendent entièrement ou presque de l'emploi fourni par ces entreprises.

L'élimination du volet social de l'activité des entreprises est une autre des conditions de la privatisation : pour ce faire, l'État crée de nouvelles municipalités en 1998, avec pour chefs-lieux les bourgs de travailleurs, auxquelles sont cédés une partie des services, comme l'eau [Aldana *et alii*, 2006, p. 259] ; l'électricité est confiée à une entreprise privée, les logements sont transférés à leurs occupants. Dans certaines des entreprises encore contrôlées par les travailleurs, comme Tután, on se refuse en revanche à donner à l'État l'hôpital, récemment modernisé et qui fait la fierté des dirigeants, ou encore la maternelle et les magasins d'entreprise²⁰.

Au début des années 2000, la situation dans un certain nombre d'ex-coopératives est devenue très incertaine. Deux éléments jouent en faveur d'une progressive normalisation : la chute de A. Fujimori, qui a pris la fuite au Japon, ne modifie pas le contexte légal ni les orientations libérales du pays, mais rétablit un peu la confiance en l'État ; et le temps ayant fait son œuvre, les travailleurs, qui souvent ne touchent plus ou pratiquement plus de salaire à cause de la dégradation de la situation de leur entreprise, opposent moins de résistance à la restructuration.

La recherche de nouveaux équilibres

En une dizaine d'années d'expériences amères et d'affrontements, les ex-coopératives ont évolué progressivement ou par à-coups vers de nouvelles modalités de gestion. Cette évolution s'accompagne d'une recherche de nouveaux systèmes de production, aptes à assurer une meilleure rentabilité des entreprises ; cependant les « produits de base », sucre et élevage, pour lesquels elles continuent à disposer d'avantages comparatifs, pourraient également retrouver plus d'importance dans l'avenir, sous des formes diverses.

20. Entretien avec le responsable des relations publiques de Tután, 23.6.2003.

Entre privatisation, tutelle et autogestion, des évolutions encore en cours

Dans les ex-coopératives sucrières, deux cas principaux se présentent : si les investisseurs extérieurs sont devenus actionnaires majoritaires, ce sont eux dorénavant qui prennent les décisions, selon les principes de l'entreprise privée ; si les travailleurs ont conservé le contrôle de leur entreprise, ils la gèrent en maintenant en partie les principes sociaux de la coopérative. L'État, qui a reçu des actions en raison de la dette d'impôts, n'est jamais l'actionnaire principal. En 2005, six entreprises étaient passées sous le contrôle d'un « partenaire stratégique » majoritaire. Ce ne sont pas forcément les plus grandes, puisqu'on y trouve aussi bien Chucarapi, qui a produit un peu plus de 13 000 tonnes de sucre en 2003, que Cartavio, dont la production approche les 150 000 tonnes [APPAB, 2004, p. 4].

Les entreprises où les travailleurs, retraités et ayants droits (veuves, orphelins...) ont gardé le contrôle des moyens de production ont en général vendu néanmoins des actions à des investisseurs extérieurs. On trouve dans ce groupe également de grandes sucreries, comme Casa Grande qui en 2003 avait produit 167 000 tonnes et Tumán, avec 123 000 tonnes. La situation évolue rapidement et la pression est forte : les travailleurs désireux de prendre leur retraite préféreraient pouvoir vendre les actions de l'entreprise. L'intervention des investisseurs extérieurs, même minoritaires, est parfois analysée comme malgré tout déterminante dans l'évolution de ces entreprises. Ainsi, la revue *Caretas* dans son numéro du 02.08.2007 présente l'entrepreneur E. Oviedo comme la cheville ouvrière de la réactivation de Tumán.

L'État, bien qu'il soit encore actionnaire minoritaire de quelques-unes d'entre elles, n'aide guère les ex-coopératives sucrières à résoudre leurs problèmes : il reste le plus souvent passif et ne leur concède aucune remise de dette. En outre, dans le cadre néolibéral en vigueur, il cherche graduellement à sortir du capital : ainsi Azucagro qui possédait 52 % des actions de la plantation de Cartavio a racheté en 2006 les participations (8 %) que l'État détenait dans cette entreprise. Ce dernier a aussi vendu ses actions de Casa Grande, où il détenait 31 % du capital, au groupe Gloria. À cette date, il ne participe plus qu'au capital de trois entreprises sucrières : Pomalca, Cayaltí et Tumán (*El Comercio*, 26 janvier 2006).

Dans le cadre de la décentralisation, les autorités régionales sont amenées à intervenir. Cette intervention peut être politique : ainsi le président de la Région Lambayeque est allé en 2005 à Pucallá calmer les travailleurs. Elle est parfois plus directe : à Cayaltí, l'entreprise est en restructuration, sous la responsabilité de la Région Lambayeque (à laquelle ont été transférés 60 % des actions), avec un financement du fonds COFIDE (*Corporación de Financiamiento para el Desarrollo*).

Dans les SAIS transformées en Sociétés Anonymes Fermées (SAC), les ex-fonctionnaires de l'entreprise, les travailleurs et les membres des communautés paysannes sont devenus actionnaires. L'État n'est pas partie prenante. À Pachacutec, des membres des communautés peuvent faire partie du directoire, après une période de formation et le modèle est en général plus proche de l'autogestion que

de l'entreprise privée. Mais la situation est encore en pleine évolution²¹. Les plus solides d'entre les SAIS ont parfois choisi de maintenir leur forme antérieure d'organisation. Selon le numéro de septembre 2004 de la revue *Agrojunín*, Pachacutec ne s'est transformée qu'en 1995 en Société Civile de Responsabilité Limitée, puis en Société Anonyme Fermée en 2004, même si elle conserve le titre de SAIS dans sa dénomination. Quant à Tupac Amaru, elle est restée SAIS. Cependant, depuis la dérogation de la loi de réforme agraire, l'exploitation est restée en dehors des cadres légaux permettant l'accès au crédit : Tupac Amaru cherche donc en 2007 à se transformer elle aussi en SAC²².

Le calme revenu permet aux entreprises d'entamer une réorganisation de leur production, qui parallèlement est devenue de plus en plus nécessaire dans un contexte complètement modifié par rapport aux décennies antérieures, tant au niveau national que mondial, avec le retrait de l'État et l'ouverture aux marchés mondiaux.

La réorganisation de la production

Partiellement privatisées ou en autogestion, les nouvelles sociétés tentent d'améliorer leur compétitivité. La plupart des entreprises conservent leur activité principale, sucrière ou d'élevage, mais cherchent aussi à diversifier leur production.

Compte tenu de la taille des plantations (plusieurs milliers d'hectares, comme au Brésil) et des avantages locaux, le sucre continue à être une activité rentable. La capacité de traitement des sucreries est également élevée par rapport aux standards internationaux : 4000, 5 500 et 10 000 t/j respectivement à Tumán, Cartavio et Casa Grande. La difficulté est de les faire tourner à plein rendement. Le processus de restructuration a conduit à des diminutions de la production. Mais il paraît exagéré d'affirmer que 80 000 hectares de terres avaient été abandonnés, comme le prétend un long reportage publicitaire paru dans le quotidien *La República* en date du 8 juillet 2007 pour vanter, par contraste, les mérites de la privatisation. L'Association de Producteurs de Sucre a souligné la reprise plus rapide des entreprises « privatisées » entre 1999 et 2003 : 66 % d'augmentation des récoltes, contre 34 % pour les non privatisées [APPAB, 2004]. Ces moyennes occultent cependant la grande variabilité des situations : Pucalá (privatisée) revient d'une situation très difficile, Tumán (non privatisée) continue à produire à des niveaux réguliers, Cayaltí (non privatisée) avait presque totalement cessé sa production et la sucrerie, tombée en panne en 1999, n'est plus récupérable. Ces différences ne relèvent pas seulement de l'histoire récente, mais aussi d'héritages : capacités de gestion des travailleurs, qui ont eu diversement accès à l'éducation du temps des haciendas, dynamisme inégal de celles-ci avant la Réforme Agraire, Cayaltí ayant par exemple connu de grandes difficultés dès les années 1960. Il est cependant vrai que les coûts

21. Communication personnelle de V. Cajahuanca et entretiens, août 2007.

22. Entretien avec le vice-gérant de la SAIS Tupac Amaru, février 2007.

salariaux de Tumán sont beaucoup trop élevés par rapport à la concurrence : en 2005, ils représentent 60 à 65 % des coûts de production de l'usine, contre les 30 à 35 % désirables²³. La rentabilité de l'élevage, activité principale des SAIS, n'est pas non plus assurée par les conditions actuelles de production : le prix de la laine d'ovin a chuté face à l'offre d'autres fibres, le marché international demande actuellement des laines fines, que faute d'amélioration génétique elles ne peuvent fournir.

L'une des solutions à ces problèmes consiste à améliorer les conditions de la production. Sur la côte, cela concerne au premier chef l'irrigation. Ainsi, en 2004, année de sécheresse, Tumán a dû recourir pour 47 % à la canne à sucre d'autres producteurs, contre 43 % en 2000²⁴ ; l'idéal serait de réduire ce chiffre à 20 % ou 25 %. L'entreprise a acheté des motopompes pour être plus indépendante des infrastructures collectives. De leur côté, les ex-SAIS ont dû moderniser leur production : Tupac Amaru a fait alliance avec la Commission National de Camélidés Sud-américains (CONACS) et la Almar Corporation S.A. pour améliorer sa gestion des animaux ; l'entreprise contrôle également le nombre de ses travailleurs²⁵. Selon la revue *Agrojunín* de septembre 2004, Pachacutec a entrepris cette même année un programme d'amélioration génétique de ses ovins et cherche à industrialiser ses produits laitiers et de viande.

La diversification de la production obéit à des critères de rentabilité, à la nécessité d'obtenir rapidement un capital pour relancer les entreprises, ou parfois à l'impossibilité de remettre en route des sucreries obsolètes pour utiliser la canne. Elle prend en compte les caractéristiques du climat, dont la variabilité peut représenter un risque pour les plantes ou les animaux les moins adaptés, mais qui sur la côte permet de fournir des produits de contre-saison. Les gérants de Cayaltí estimaient en 2004 pouvoir obtenir un revenu de 2000 dollars en six mois, par hectare, avec le coton local de variété *pima*, à fibre longue, très recherché aux États-Unis, alors qu'il faut 18 mois pour obtenir ce revenu avec la canne à sucre. Le coton est en outre facile à cultiver, même pour des travailleurs surtout habitués à la canne. Les cultures à cycle court envisagées pour les années futures : piment, paprika, artichauts, permettent elles aussi deux récoltes par an et font partie des nouveaux produits d'exportation à forte demande. À Tumán, l'intérêt se porte sur les légumineuses (pois d'Angole). La coopérative San Juan, rachetée par le groupe Huanca-runa, d'origine régionale, cultive déjà plusieurs types de cultures d'exportation. Les ex-SAIS ont également diversifié leur production : Tupac Amaru non seulement a ajouté le lait, différents types de fibres et la viande d'alpaga à ses produits « traditionnels » ; elle vend maintenant aussi des truites et cultive du palmier à huile sur des terres situées en Amazonie²⁶.

23. Entrevue avec le gérant de la sucrerie, 11.11.2005.

24. *Boletín gerencial* de l'entreprise, 19.09.2000 et entrevue avec le gérant de la sucrerie, 11.11.2005.

25. Entrevue avec l'ex-chef du département d'Éducation et Promotion Sociale de la SAIS Tupac Amaru, août 2007.

26. Entrevue avec l'ex-chef du département d'Éducation et Promotion Sociale de la SAIS Tupac Amaru, août 2007.

Au niveau national, sucre et élevage sont importants pour l'alimentation des populations urbaines, même si une partie de celles-ci n'ont que peu accès à la consommation de viande bovine. Le sucre en particulier reste un des éléments non négligeables de l'économie péruvienne et les ex-coopératives y jouent un rôle majeur. À l'échelle mondiale, le marché est en pleine mutation : fin de l'accord sucre, arrêt des aides à l'exportation du sucre de betterave de la part de l'Union Européenne et modification des soutiens à la production aux États-Unis. En 2005, la demande fut supérieure à l'offre et les prix sur le marché mondial ont fortement augmenté [Chalmin, 2006 : 361]. Dans un contexte d'ouverture et d'accords bilatéraux, les producteurs péruviens craignent cependant la concurrence du Brésil et l'entrée de produits de substitution nord-américains. Le Traité de Libre Commerce avec les États-Unis, qui n'est pas encore ratifié par ces derniers en 2007, ouvrirait cependant des possibilités aux entreprises les plus performantes [APPA, 2004]. Enfin, le marché des agrocarburants (éthanol) laisse entrevoir de nouvelles perspectives.

Conclusion

Dans un contexte de libre marché et de concurrence, et alors que la chute du mur de Berlin a modifié totalement les équilibres mondiaux, les objectifs sociaux et politiques qui ont marqué la vie des coopératives péruviennes ne peuvent plus être maintenus. Cela ne signifie pas que la privatisation soit la seule voie possible, comme le montrent les mutations constatées : malgré les pressions du gouvernement libéral des années 1990, plusieurs de ces entreprises conservent encore une forte participation des travailleurs et des communautés paysannes dans leur actionnariat. Le changement est cependant patent, entre les modèles des années 1970-1980 et ceux vers lesquels ces entreprises évoluent.

Les mutations des années 1990 et 2000 ont en grande partie permis la conservation de la taille des entreprises – en évitant la production de structures minifundistes qui ont caractérisé l'étape antérieure – tout comme la reprise de leurs activités principales, sucre ou élevage essentiellement. Parallèlement, la diversification participe à la stratégie actuelle du Pérou, d'exporter des produits dits « non traditionnels » vers les pays du Nord. Les possibilités d'insertion sur les marchés mondiaux sont particulièrement importantes pour les entreprises de la région côtière.

Dans ce panorama, les résultats des entreprises contrôlées par les anciens travailleurs, selon des logiques non entièrement capitalistes, sont à nuancer. Ces entreprises ont réussi dans certains cas à obtenir des rendements équivalents à ceux de celles qui sont passées sous le contrôle des actionnaires privés, tout comme à diversifier la production. Le problème de la rentabilité demeure, en raison de la quantité de travailleurs ; mais le maintien d'effectifs élevés a permis d'éviter les situations les plus violentes. Si certains services aux travailleurs ont pu être maintenus, les difficultés, en particulier celles concernant le système de retraites, ne sont pourtant pas résolues.

En s'appuyant sur des exemples latino-américains, Ruben [1999, p. 228] met en avant le fait que les coopératives, grâce à leur mode d'organisation, pourraient assurer la protection des ressources locales, fonction qui devrait alors être reconnue et soutenue par l'État. Les coopérateurs tireraient parallèlement un profit économique de l'engouement pour les produits « ethniques » et équitables, en les combinant avec leurs objectifs sociaux. Dans le cas péruvien, les SAIS, au cœur des paysages somptueux de la cordillère, peuvent développer l'écotourisme, comme elles ont commencé à le faire. Les entreprises sucrières non encore privatisées sont dans une situation plus délicate pour proposer de nouveaux modèles, car elles sont localisées dans une région qui suscite moins la curiosité des visiteurs mais beaucoup plus l'intérêt des investisseurs de l'agrobusiness.

BIBLIOGRAPHIE

- ALDANA S., CHALÉARD J.-L., MESCLIER É., SALAZAR-SOLER C., TAYLOR G. [2006], « Le bouleversement des hiérarchies territoriales au Pérou », in J. Lombard, É. Mesclier et S. Velut, *La mondialisation côté Sud. Acteurs et territoires*, Paris, IRD Éditions-Éditions rue d'Ulm, p. 249-271.
- APPA (Asociación Peruana de Productores de Azúcar) [2004], *Situación de la actividad azucarera en el Perú*, Rapport disponible sur internet, 21 p.
- CHALMIN P. [2006], *Cyclope. Les marchés mondiaux*, Paris, Economica, 740 p.
- COLLIN DELAVALD C. [1968], *Les régions côtières du Pérou septentrional*, Lima, Institut Français d'Études Andines, 600 p.
- DEERE C. [1986], « La mujer rural y la política estatal : la experiencia latinoamericana y caribeña de reforma agraria », in M. León et C. Deere (éd.), *La mujer y la política agraria en América Latina*, Bogotá, Siglo XXI editores, p. 187-208.
- DEL POZO-VERGNES E. [2004], *De la hacienda a la mundialización. Sociedad, pastores y cambios en el altiplano peruano*, Lima, IFEA-IEP, 283 p.
- DOLLFUS O., BOURLIAUD J. [1997], « L'agriculture de la côte au vent du néolibéralisme », *Problèmes d'Amérique Latine*, n° 25, avril-juin 1997, p. 87-104.
- DUREAU F., GOUSET V., MESCLIER É. [2006], *Géographies de l'Amérique latine*, Rennes, PUR, 374 p.
- EGUREN F. [1988], « Revisión y balance de los estudios sobre reestructuración de empresas agrarias asociativas », in SEPIA II, Lima, p. 197-240.
- EGUREN F. [2003], « La agricultura de la costa peruana », *Debate Agrario : análisis y alternativas*, n° 35, janvier 2003, p. 1-37.
- EGUREN F. [2006], « Reforma agraria y desarrollo rural en el Perú », in F. Eguren (éd.), *Reforma agraria y desarrollo rural en la región andina*, Lima, CEPES, p. 11-31.
- HANNAH A.C., SPENCE D. [1996] *The International Sugar Trade*, New York, John Wiley and Sons, Inc., 246 p.
- HUETZ DE LEMPS A. [1983], « L'évolution récente de la culture de la canne à sucre au Pérou », in A. Huetz de Lemps et A. Collin-Delavaud, Paris, Éditions du CNRS, p. 41-95.
- LOWENTHAL A.F. (éd.) [1975], *The Peruvian Experiment : Continuity and Change under Military Rule*, Princeton, Princeton University Press, 479 p.
- MARTÍNEZ H. [1991], *La Reforma Agraria peruana : las empresas asociativas altoandinas*, Lima, CEDEP, 281 p.

- MATOS MAR J., MEJÍA J.M. [1980], *La reforma agraria en el Perú*, Lima, IEP, 379 p.
- MESCLIER É. [2000], « Trente ans après la réforme agraire péruvienne : le discours des investisseurs contre la voie paysanne », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 3, p. 117-141.
- MONTOYA E. [1998], *Lambayeque*, Chiclayo, Cabello Impresiones, 257 p.
- OROZA J. [1990], « Los problemas de gestión de las cooperativas azucareras y sus planteamientos de solución », in A.Y. Fernández, A. Gonzales (éd.), *La reforma agraria 20 años después*, Chiclayo, Centro de Estudios Sociales Solidaridad, p. 209-272.
- REVESZ B. [1989], *Agro y campesinado*, Piura, CIPCA, 237 p.
- RUBEN R. [1999], *Making Cooperatives Work, Contract Choice and Resource Management within Land Reform Cooperatives in Honduras*, Amsterdam, CEDLA, 258 p.
- SÁNCHEZ R. [1989], « Las SAIS de Junín y la alternativa comunal », *Debate Agrario : análisis y alternativas*, Lima, n° 7, p. 85-101.
- VELÁSQUEZ O. [1998], *Reto final del agro azucarero peruano*, Trujillo, Universidad nacional de Trujillo, Facultad de Ciencias Sociales, 433 p.

Libéralisation et régulation non marchande du patrimoine foncier agricole russe (1991-2006)¹

*Pascal Grouiez**

Introduction

L'agriculture de l'URSS reposait sur l'existence d'une « situation de complémentarité » entre l'exploitation collective et le lopin familial² [Maurel, 1980, p. 31]. Les grandes exploitations soviétiques (kolkhozes et sovkhozes) remplissaient une double fonction : tenter de satisfaire aux objectifs du plan et maintenir l'activité productive des lopins indispensable à l'existence d'un monde rural. En effet, bien que son rôle ait été volontairement minimisé par le pouvoir soviétique, le lopin garantissait la sécurité alimentaire de la population rurale et sa reproduction, en partie grâce au marché kolkhozien et au marché libre³. Or, l'activité du lopin était en gestion solidaire, le mode d'appropriation des parcelles étant géré collectivement. Ainsi, l'attribution des terres se faisait lors de l'Assemblée Générale des kolkhoziens et leur surface dépendait des besoins des familles⁴. Un retraité qui n'utilisait plus la parcelle qui lui avait été attribuée devait la remettre dans le fonds commun. Le droit parlait d'un principe de « jouissance », n'accordant que l'*usus* (le droit d'utiliser) et le *fructus* (le droit d'appropriation des produits issus de l'exploitation de la terre), mais excluant la propriété entière (*abusus*, c'est-à-dire le droit de transformer et de vendre sa propriété).

1. Je tiens à remercier D. Barthélemy, C. Barrère, M. Nieddu, F. Perret, F.-D. Vivien pour leurs relectures, suggestions et remarques. Je reste seul responsable des erreurs et imperfections du texte.

* Doctorant en économie, allocataire-moniteur, Université de Reims Champagne-Ardenne, laboratoire OMI, 57 bis rue Pierre Taittinger 51096 Reims Cedex – pascal.grouiez@univ-reims.fr.

2. Pour la définition des formes d'exploitation, nous renvoyons à l'annexe.

3. Ces marchés permettaient aux familles disposant d'un lopin d'y vendre une partie de leur production [Kerblay, 1968]. Ils jouaient un rôle extrêmement important pour l'approvisionnement en denrées alimentaires insuffisamment produites par le secteur socialiste. Pourtant, comme le fait remarquer Alain Giroux [1984, p. 13-14], « En URSS, le secteur privé [il parle des « lopins individuels », selon ses propres termes], malgré les intentions, est toujours « mal aimé » et considéré comme suspect par un certain nombre de responsables locaux et même au niveau supérieur ».

4. Ce principe de répartition était une caractéristique de l'agriculture pré-révolutionnaire [Marxer, 2003]. Dans les sovkhozes, c'est l'Assemblée Générale des ouvriers et des employés qui jouait ce rôle de redistribution des parcelles.

La politique économique de B. Eltsine, qui visait à démanteler les exploitations collectives pour en faire des fermes capitalistes, contrastait avec la « situation de complémentarité » étudiée par M.-C. Maurel [1980]. En effet, pendant la période soviétique, le principe de solidarité restreignait l'appropriation du lopin familial et encourageait les exploitations soviétiques à fournir des matières premières aux lopins (la distribution de graines et d'autres produits était une pratique courante des exploitations). Or, ce principe n'entre bien sûr plus dans les objectifs d'une ferme « capitaliste ». L'objet de cet article est de montrer que ce principe de solidarité va néanmoins se maintenir, et s'exprimer à travers le Code foncier (2001) et la loi dite « loi sur la circulation des terres à destination agricole »⁵ de 2002 qui le complète : alors que se préparait une transformation profonde de l'exploitation collective, qui n'a émergée qu'avec l'arrivée de V. Poutine au pouvoir, les membres des fermes collectives en cours de restructuration ont mis en place les instruments de la préservation de la terre sous la forme d'un patrimoine collectif. L'objectif de cette politique est, en effet, d'assurer le renouvellement générationnel et la sécurité alimentaire, ce qui représente une fonction patrimoniale. L'émergence d'un pouvoir régional et son intégration à la sphère de l'État deviendront finalement le garant de cette préservation, paradoxalement complémentaire de l'émergence d'une agriculture capitaliste politiquement très contrôlée [Grouiez, 2008]. Dans la pensée courante, en effet, le développement capitaliste devrait se suffire à lui-même. On constate précisément que les choses ne vont pas ainsi et que le développement de l'économie marchande s'articule toujours avec la persistance d'une économie patrimoniale.

L'économie des patrimoines collectifs [Barthélemy, 2007 ; Barthélemy, Nieddu, Vivien, 2004], sur laquelle nous fondons notre analyse, considère que, dans toute économie contemporaine, sont simultanément présentes deux formes de relations économiques, l'une marchande et l'autre patrimoniale, c'est-à-dire fondée sur la préservation et la reproduction des identités nécessaires à la perpétuation des groupes considérés. Ces deux relations ont vocation à régir les activités économiques, c'est-à-dire à réguler l'allocation des moyens de production et la répartition du produit [Barthélemy, Nieddu, Vivien, 2006]. On rejoint en cela, dans une certaine mesure, la thèse défendue par Polanyi de la relation complémentaire et conflictuelle entre l'économie de marché et le besoin d'une protection sociale [Polanyi, 1983 (1944)]. Toutefois, Polanyi en fait une présentation sous une forme essentiellement diachronique, de réaction et d'activation d'un principe de protection face à la construction du marché. L'approche économique en termes de patrimoines considère que les deux relations doivent être aussi caractérisées dans leur coexistence synchronique [Barthélemy, Nieddu, 2007] : chaque situation s'inter-

5. Il s'agit de la traduction la plus couramment rencontrée. Cependant, elle ne constitue pas, selon nous, la traduction la plus pertinente. En effet, cette loi vise à définir les règles d'achat et de vente des terres agricoles. Le terme « transaction » est donc économiquement bien plus significatif que celui de « circulation ». Juridiquement, dans le Code Rural français, il est plutôt question « d'échanges et de cessions amiables d'immeubles ruraux » (L124-1, L124-2). Or, nous défendons dans cet article l'idée que cette loi, non seulement régit, mais aussi permet de réguler ces échanges. Elle régit au sens où elle attribue à certains acteurs un certain pouvoir sur la façon dont s'opèrent les échanges. Nous pourrions ainsi traduire juridiquement cette loi : « loi pour la régulation des échanges et des cessions amiables d'immeubles ruraux ».

prête alors comme une situation hybride, d'encastrement réciproque du marchand et du patrimonial. Les tensions entre les deux relations génèrent des dynamiques institutionnelles historiquement spécifiques, qui conduisent à la variété des formes économiques observées [Amable, Barré, Boyer, 1997 ; Boyer, 2001]. La dynamique institutionnelle que nous analyserons plus particulièrement ici est celle qui permet de mettre en œuvre les fonctions patrimoniales d'un patrimoine collectif, en l'occurrence la terre en tant qu'elle est le support de vie et de continuité de communautés rurales. Cette dynamique institutionnelle, comme on le verra, est hybride : en même temps que l'on va vers une privatisation de sa propriété, sont (paradoxalement pour les théoriciens de l'économie pure de marché) redéfinies et réorganisées les modalités de persistance de droit pour le collectif.

Dans cet article nous proposons d'identifier pour la Russie le jeu de tensions entre relation économique patrimoniale et relation économique marchande, et de voir comment l'économie des patrimoines, qui propose de distinguer et d'articuler entre eux patrimoine commun (ou collectif) et propriété privée⁶ [Barthélemy, Vivien, 2007], permet de modéliser l'attribution de la terre.

Dans une première partie, nous montrerons, à partir d'entretiens réalisés dans la région d'Orel en 2005-2006, que l'instauration de droits de propriété privée obtenus par des familles rurales⁷ (propriétaires de lopins et de fermes familiales) a parallèlement conduit à un remodelage de la communauté des membres des exploitations et à la préservation de fonctions patrimoniales reconnues à la terre.

Dans une seconde partie, nous analyserons le processus visant à la destruction du patrimoine collectif en vue de constituer des propriétés privées sur le foncier par les directeurs des ex-kolkhozes et des ex-sovkhozes. Puis, en décryptant les textes de loi ainsi que les politiques régionales et nationales, nous mettrons en évidence le fait que, dans le même temps, ces lois de privatisation fixent des règles d'attribution de l'usage de la terre dans le but d'en préserver la dimension patrimoniale collective.

De l'émergence d'une propriété privée à la défense du patrimoine collectif

Le processus de privatisation de la terre a conduit à définir la terre au moyen d'un instrument juridique : l'« actif foncier »⁸. Chaque membre de la communauté

6. L'expression « patrimoine privé » est contradictoire en elle-même parce qu'elle désigne des biens mis en relation avec le fonctionnement d'un groupe (il y a au moins une relation générationnelle) que l'on suppose attribués à un seul individu. Cette contradiction dans les termes résulte de la construction juridique issue de la Révolution Française, et a eu pour conséquence de tendre à masquer la question du patrimoine collectif. Pour éviter toute confusion, nous avons retenu, en adoptant la position de Barthélemy et Vivien [2007], l'opposition entre propriété privée et patrimoine collectif.

7. Nous n'aborderons pas dans ce travail la question de la production agricole des datchas. Ainsi, contrairement au Service Fédéral des Statistiques d'État, lorsque nous parlerons des lopins, il ne s'agira en fait que des LPH (voir annexe). Sur la question de la production agricole des datchas nous renvoyons à l'article d'Hervouet [2006].

8. En réalité, deux types d'actifs ont été distribués : les « actifs fonciers » et les « actifs mobiliers » c'est-à-dire les locaux et les machines. Nous ne traiterons cependant que des actifs fonciers dans cet article.

du kolkhoze⁹ et chaque employé ou retraité du sovkhoe ont obtenu des actifs fonciers dont ils pouvaient disposer librement. Deux possibilités de transformation des actifs ont été offertes. Le propriétaire des coupons matérialisant les actifs fonciers pouvait décider de les transformer en parcelle *réelle* (surface définie sur le coupon). Une procédure de localisation de la terre était alors lancée afin de permettre la transformation des actifs en véritables facteurs de production. S'ils étaient transformés en parcelle, cette dernière pouvait être utilisée pour l'activité d'un lopin ou d'une ferme familiale. Ainsi un fermier rencontré en 2005 expliquait :

En 1992, nous avons obtenu, ma femme et moi, 10 coupons de 0,5 hectares de terre chacun. Nous avons alors très envie d'oublier notre ancienne vie de kolkhozien. Nous avons donc décidé de demander la transformation de nos coupons en parcelles. Cela n'a pas été simple. Nous n'avions aucune idée du lieu où se situait notre terre. Nous avons donc négocié avec le directeur de notre kolkhoze et avec l'organisme chargé de l'attribution des parcelles, la localisation de nos parcelles. Comme le directeur du kolkhoze me connaissait bien, j'ai pu négocier une bonne localisation de mes parcelles et leur regroupement. Si je n'avais pas connu personnellement le directeur, je n'aurais jamais sans doute pu créer ma ferme. Aujourd'hui, mon exploitation compte 40 hectares de terre. Sur ces 40, 12 ne m'appartiennent pas. Je les ai pris en baux auprès d'anciens de mes collègues contre des rémunérations en nature ou en argent. [Enquête 2005, cas n° 8]

Une autre possibilité consistait à remettre tout ou une partie des actifs fonciers au patrimoine collectif de la grande exploitation. Dans ce cas, le processus de transformation du coupon représentant l'actif foncier en parcelle n'était pas mis en œuvre. Une retraitée d'un kolkhoze expliquait ainsi :

Quand j'ai obtenu mes trois coupons, je ne savais pas à quoi ils pourraient me servir. Je ne voulais pas créer une ferme toute seule, cela me faisait trop peur [l'interrogée est veuve]. Je les ai donnés au directeur de mon kolkhoze, lui savait bien mieux que moi quoi en faire. [L'exploitation continue à lui fournir des graines pour nourrir ses volailles]. [Enquête 2006, cas n° 3]

Ainsi, l'agriculture russe a connu deux transformations profondes. Les lopins ont cessé d'être gérés collectivement puisque la parcelle devenait une propriété privée et le patrimoine collectif que constituaient les terres de l'exploitation soviétique, pouvait, en théorie, devenir la propriété de familles ou d'individus ayant créé des fermes.

Parce qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient assumer d'autres options, de nombreux propriétaires de coupons ont opté pour le second choix, c'est-à-dire celui de remettre tout ou une partie de leurs actifs fonciers en gestion communautaire au sein de l'exploitation collective. Le directeur détenait dans son coffre-fort les traces de ces actifs fonciers gérés collectivement¹⁰.

9. Salariés, retraités et personnes travaillant dans la sphère sociale du village.

10. En 1997 la Russie comptait 221 millions d'hectares de terres agricoles. 84 millions étaient en propriété de l'État, 137 millions (62 %) étaient en propriété privée dont la majorité (110 millions) était détenue en propriété collective sous forme de participations par des grandes exploitations [OCDE, 1998, p. 94].

Le lopin : une fonction économique particulière sur la base d'une propriété privée limitée

La terre du lopin, par le processus de privatisation, était devenue la propriété des ex-kolkhoziens et ex-sovkhoziens. Sans prendre le risque d'une trop grande simplification, il est possible de souligner deux points essentiels du nouvel environnement législatif de la période 1991-2001. La propriété privée était clairement reconnue par le Code Civil de 1993, mais les décrets fonciers venaient en limiter l'exercice [OCDE, 1998 ; Lezean-Kharkhordine, 2006]. Les citoyens devaient notamment prouver leur capacité à tenir une exploitation, ce qu'une expérience professionnelle pouvait valider. La propriété de la terre agricole était donc envisagée dans sa fonction économique de production. La cessation du droit sur la propriété pouvait ainsi être justifiée pour des raisons relevant d'une mauvaise jouissance de la terre, de l'abandon à l'état de friches, etc.¹¹ B. Eltsine, en accord avec les réformateurs, avait bien en tête la modernisation de l'agriculture par l'accès à la propriété privée tant du lopin que des fermes. Mais les décrets présidentiels donnaient clairement aux lopins des fonctions économiques spécifiques : satisfaire aux besoins de la famille, et en cela il n'y a pas de rupture d'avec l'ancienne conception. Une retraitée d'un sovkhoe du district d'Orel (district de la région d'Orel) nous expliquait en 2005 :

Le lopin que j'exploite aujourd'hui m'avait été attribué avant 1991 par mon sovkhoe. Depuis, il m'appartient et je l'exploite parce que j'en ai besoin pour vivre. Quand je n'aurai plus la force, j'espère le laisser à mes enfants, mais maintenant ils sont partis à Moscou. Peut-être est-ce une autre famille qui en bénéficiera. [Enquête 2005, cas n° 5]

De la création des « fermiers » à leur dépendance vis-à-vis des autres propriétaires de coupons

La loi de 1990¹² sur les exploitations paysannes ouvrit la voie à la création de fermes familiales. Il s'agissait pour les réformateurs d'offrir aux familles rurales la possibilité de quitter les exploitations collectives, avec une partie des terres et des moyens de production. La plupart des ex-kolkhoziens ou ex-sovkhoziens considéraient que cette possibilité entraînait des inégalités entre les propriétaires de coupons concernant la possibilité de disposer de terre. Puisque les fermiers obtenaient des aides lorsqu'ils décidaient de créer une ferme, les autres propriétaires de coupons ressentaient comme une « profonde injustice » [Lezean-Kharkhordine, 2006, p. 137] le fait que ces exploitations étaient valorisées, aidées politiquement, alors que les grandes exploitations étaient abandonnées à elles-mêmes. La création des fermes venait donc remettre en cause l'existence même d'un patrimoine collectif terrien. Les détenteurs d'actifs fonciers voyaient les fermiers, non comme

11. Le principe général est exposé dans la Constitution (article 36). L'Ukase présidentiel n° 2162 du 16 décembre 1993 précise le montant des amendes et les conséquences en cas de mauvaise utilisation des terres agricoles.

12. Issue de la volonté de B. Eltsine de créer de petites exploitations d'agriculteur cette loi fut votée le 27 décembre 1990 (N 461-I). Elle définit les bases économiques et juridiques de cette nouvelle forme d'exploitation.

des agriculteurs, mais comme des « spéculateurs » dans un contexte inflationniste¹³. Ils cherchèrent donc à contrôler l'accès au patrimoine collectif privatisé. Ainsi, dans de nombreux cas, les parcelles de terre furent remises à des fermiers reconnus par la communauté locale et membres du collectif [Jogoleva, Kovalenko, 1995]¹⁴. Par ailleurs, les terres ne pouvaient pas être vendues. Les fermiers recevaient donc les parcelles en fermage, conservant de fait leur relation avec les ex-kolkhoziens ou ex-sovkhoziens qui préféraient leur fournir la terre plutôt que de la remettre en gestion communautaire. Seules les parcelles issues de ses propres actifs appartenaient effectivement au fermier.

Par ailleurs, le fermier n'avait réussi à obtenir le détachement des actifs fonciers du collectif que sous la condition qu'il fournisse également des services aux autres membres du collectif de propriétaires de coupons. Une relation s'établissait donc entre les fermiers et les propriétaires d'actifs mis à la disposition de ces agriculteurs, comme l'explique l'un des fermiers que nous avons rencontré :

J'ai obtenu une partie de ma terre en passant des accords avec d'autres propriétaires d'actifs fonciers. Ils me laissent cultiver leurs terres, en contrepartie, je leur remets une partie de la production en nature et je leur laisse le tracteur lorsque eux ou l'un de leurs amis en ont besoin pour leur lopin. [Enquête 2005, cas n° 3]

Cette relation qui s'établit n'est d'ailleurs pas seulement une relation entre un fermier et un propriétaire d'actif, mais bien entre le fermier et le propriétaire d'un lopin. En effet, cette rémunération en nature représente pour le propriétaire de l'actif un moyen d'exploiter son lopin. C'est pourquoi, le collectif des détenteurs d'actifs fonciers s'est assuré de la capacité du fermier à tenir sa ferme. Son existence dépend de sa capacité à fournir des services productifs aux propriétaires des actifs eux-mêmes détenteurs d'un lopin [Wegren, 2005, p. 136]. Ces derniers sont également redevables envers les autres propriétaires d'actifs, comme nous le montre la procédure d'attribution de parcelles mises en fermage :

La procédure de mise en location de la parcelle que j'ai louée est assez complexe. Je suis allé négocier avec un voisin la mise en location de ses actifs. Puis il a dû se présenter au directeur de l'exploitation et lui expliquer son intention de louer son actif. Je me suis ensuite rendu avec lui à l'organisme chargé de la répartition des parcelles pour m'assurer que le choix de localisation de la parcelle me conviendrait. J'ai signé avec lui un contrat qui se renouvelle tous les 3 ans. Mais si nous venions un jour à décider de cesser cette location, la parcelle ne lui reviendrait pas directement et il serait obligé de recommencer toute la procédure pour louer son actif à quelqu'un d'autre. [Enquête 2006, cas n° 2]

13. À cette période, le simple achat d'un tracteur à un taux préférentiel donnait en quelques temps la possibilité de doubler son capital de départ, le taux d'intérêt réel étant négatif. Les villageois considéraient que les « fermiers » étaient plus occupés à acheter et vendre des tracteurs qu'à cultiver la terre. Ainsi pensaient-ils qu'il n'y avait aucune raison de leur accorder des aides, alors que l'exploitation collective était laissée à l'abandon.

14. Leur typologie montre que 58 % des fermiers sont originaires de la campagne. Un article écrit par Vladimir Buev intitulé « Portrait socio-démographique des fermiers et de leur famille » (Cocial'no-demografičeskij portret fermerov i ih semej), disponible à l'adresse [<http://www.nisse.ru/analytics.html?id=m2>], démontre que la notion de citoyen est floue. D'une part, les fermiers classés comme citoyens habitent souvent dans des petites villes proches des campagnes. D'autre part, ils sont souvent originaires des campagnes et disposent d'une formation agricole.

Processus de préservation du patrimoine collectif et réorganisation de ses fonctions patrimoniales

Sur les décombres de l’agriculture collectiviste, trois communautés vont donc faire leur apparition : la famille disposant d’une propriété privée (le lopin) spécifiquement consacrée à sa subsistance ; la famille propriétaire d’une ferme consacrée à la fois à sa subsistance, aux besoins des ex-kolkhoziens ou ex-sovkhoziens et à l’insertion sur le marché ; enfin, les membres de l’exploitation collective restructurée, détenteurs d’un patrimoine géré collectivement. Le démantèlement des ex-kolkhozes n’a donc pas eu lieu, par choix de la majorité des propriétaires d’actifs. Par ailleurs, le fait que les membres des exploitations soviétiques restructurées soient propriétaires de plusieurs actifs fonciers n’excluait pas d’être membre des trois communautés simultanément.

Les familles propriétaires d’actifs, pour préserver leurs moyens de subsistance (le lopin), ont fait pression sur le passage du patrimoine collectif en propriété privée, que la politique de B. Eltsine venait d’instaurer. Ainsi, le processus de privatisation met en évidence l’existence d’une régulation économique relevant de l’économie des patrimoines collectifs. Les critères de redistribution de la terre montrent qu’il n’y a pas constitution d’un marché foncier où la détention d’un capital serait le seul déterminant de l’appropriation. Au contraire, la répartition de la terre est définie par des fonctions économiques patrimoniales : la nécessité de garantir la sécurité alimentaire du monde rural par le maintien du lopin et les principes de solidarité dans le monde rural. Ces fonctions patrimoniales nécessitent la mise en œuvre de règles patrimoniales d’attribution de la terre, ainsi que nous l’avons relevé. Il s’agit de la capacité à tenir une ferme et d’y réaliser un travail convenable et de la capacité à garantir l’approvisionnement en matières premières aux lopins. Ces capacités sont exigées des fermiers désireux de s’approprier des parcelles de terre.

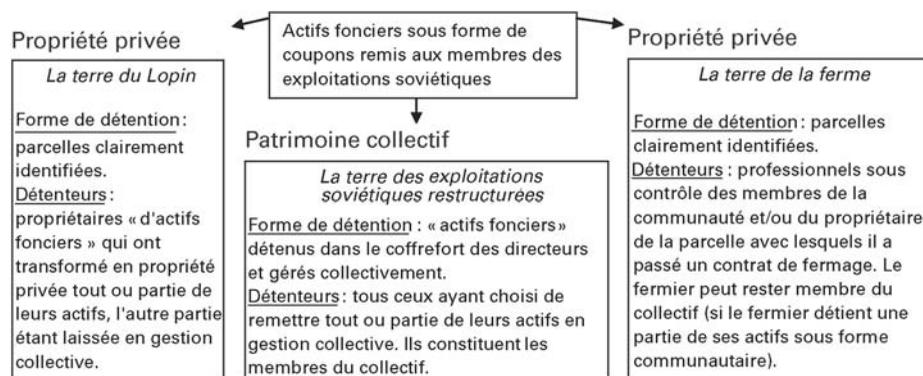


Fig. 1 – Du démantèlement des exploitations soviétiques à la préservation du patrimoine collectif

Reconnaissance juridique et professionnalisation du patrimoine collectif foncier

Alors que la période 1990-1995 avait permis l'installation de fermiers *via* le soutien des pouvoirs publics, à partir de 1995, certaines régions ont cherché à sauvegarder les grandes exploitations déficitaires. Ce fut notamment le cas de la région d'Orel où nous avons mené nos enquêtes. Parallèlement, la production agricole des lopins se développa au point que certains chercheurs ont estimé que le monde rural devait sa survie à ces derniers [Seeth, Chachnov, Surinov, Braun, 1998]. Cependant, la crise financière de 1998 modifia la situation du secteur agricole. Le rouble s'était déprécié, rendant rentables de nombreuses exploitations [Cordonnier, 2003, p. 8]. À partir de 1999, de nouvelles politiques agricoles furent instaurées. Deux transformations marquèrent le secteur. Alors que certains directeurs s'attelaient à faire du patrimoine collectif constitué « d'actifs fonciers » une propriété privée, les politiques publiques prônèrent « l'intégration » de la filière agro-alimentaire : on va voir que ceci cachait des intentions plus complexes, et notamment permettre la constitution d'un nouveau patrimoine collectif.

Une tentative de constitution de propriétés privées par les directeurs des exploitations collectives

Les directeurs détenaient dans leurs coffres-forts les actifs fonciers en propriété commune. Nous avons demandé au directeur d'une exploitation le mécanisme de gestion collective de cette propriété commune. Voici l'explication qu'il nous a donnée :

Une fois par an, je réunissais les membres de l'exploitation, c'est-à-dire les détenteurs de coupons ; vous savez ceux qui ont été distribués après 1991 à tous mes kolkhoziens. Je faisais des propositions de stratégies pour le développement de l'exploitation. Puis nous procédions à un vote qui permettait de valider ou de modifier mes propositions. Chacun de ceux qui détenaient des coupons disposait d'un droit de vote. Nous fonctionnions de la même façon que lorsque nous étions un kolkhoze. [Enquête 2006, cas n° 6]

Des tensions commencèrent à se faire ressentir entre groupes de propriétaires. Certains des salariés se plaignaient notamment du poids des retraités dans cette gestion collective. Profitant de ces tensions, certains directeurs proposèrent la transformation du statut juridique de l'exploitation justifiée par la possibilité d'un meilleur contrôle de cette dernière par les salariés plutôt que par les retraités. Ainsi, de nombreuses exploitations devinrent des Sociétés Anonymes (SA)¹⁵. Les détenteurs des actifs fonciers reçurent des actions en échange de leurs titres de propriété. Puis, dans la plupart des cas, il fut procédé à une augmentation du capital. Des actions furent prioritairement vendues aux salariés, mais surtout cette augmentation de capital permit à la direction de contrôler la société par la constitution de paquets de contrôle d'actions.

15. Entre 2000 et 2004, dans la région d'Orel, le nombre de SA est passé de 52 à 65 alors que le nombre d'entreprises sous d'autres statuts juridiques a diminué [Ustinova, 2004, p. 61].

Quand les autres actionnaires que constituaient les employés et les retraités de ces sociétés comprirent qu'ils avaient été abusés, beaucoup réclamèrent la transformation de leur action en parcelle. Par ailleurs, les directeurs devaient éviter de voir les actions tomber entre les mains d'investisseurs « extérieurs ». En effet, de nombreux « moscovites »¹⁶ étaient intéressés par le rachat des actions que les employés et les retraités considéraient désormais sans valeur. Ainsi, les directeurs profitèrent de la « loi sur la circulation des terres à destination agricole » pour signer des contrats de bail avec les habitants. Ils étaient donc parvenus à devenir les véritables manageurs des exploitations mais devaient désormais gérer des relations de fermage avec chacun des anciens propriétaires d'actifs devenus des actionnaires. Le directeur d'une exploitation, rencontré en 2005 et en 2006, expliquait ainsi en 2006 :

Je suis propriétaire à 100 % de l'exploitation [statut juridique de SA, en 2005 il déclarait en posséder 65 %]. Enfin, je suis également locataire d'une partie des terres de l'entreprise. [Enquête 2006, cas n° 6]

La relation immédiate qu'il a établie entre le fait d'être propriétaire et celui de devoir louer la terre, nous avait paru étrange. Tout laisse à penser que son augmentation rapide du contrôle du capital relève de la pratique exposée ci-dessus. De fait, il existait un risque important : celui de voir ces nouveaux « manageurs » devenir de simples spéculateurs à la tête de latifundiae [Hervé, 2004]. On va voir que l'idée que la terre puisse prendre une valeur marchande va pousser les pouvoirs régional et central à s'investir davantage dans le secteur. Leur intervention, après avoir ouvert la possibilité de cette marchandisation, a visé à préserver les fonctions patrimoniales de la terre, tant comme patrimoine de professionnels que comme patrimoine des détenteurs d'actifs.

Une agriculture soumise à une orientation politique prioritaire de sécurité alimentaire et d'implantation de jeunes agriculteurs

- L'affirmation de la sécurité alimentaire comme guide de la politique régionale

À partir de 1999, la Région d'Orel a développé de nouvelles politiques économiques en direction du secteur agricole, en créant deux agro-holdings régionales, pour privilégier une logique d'intégration. Celle-ci passait par une séparation entre l'activité productive des exploitations de l'agro-holding et leur « activité sociale ». Cette dernière était désormais gérée directement au niveau de la maison mère de l'agro-holding et non au niveau de chacune des exploitations qui la compose [Grouiez, 2008]. La Région a alors développé, *via* un financement public porté par les agro-holdings, un réseau de gaz ainsi que la construction de logements dans le monde rural (programme « Racines Slaves »). Ce programme a été mis en place par la Région d'Orel pour permettre, notamment, l'installation de Russes des anciens pays de l'Union Soviétique sur son territoire. Il offre à ces familles la possibilité de

¹⁶ Nom que les interrogés donnèrent aux individus qui souhaitaient racheter leurs actifs fonciers et qu'ils considéraient comme des spéculateurs.

disposer d'un logement et d'un lopin en échange de la remise d'une partie de la production du lopin aux agro-holdings. Ceci rejoint l'objectif de sécurité alimentaire régionale. Ces lopins se sont donc vus attribuer une position dans les agro-holdings qui les intégraient dans le processus de production en faisant d'eux officiellement des fournisseurs de matières premières, selon les termes du programme. La Région exprime ainsi sa volonté de professionnaliser ces lopins dans le seul but de garantir l'approvisionnement en matières premières des exploitations et la sécurité alimentaire du territoire. Mais, par ailleurs, l'intervention de la Région était définie à partir du panier de biens « premiers » (au sens de Rawls) d'un habitant de la région [Grouiez, 2008]. L'un des directeurs que nous avons interrogé parla à ce sujet d'un « principe de division du travail entre les lopins et les exploitations des agro-holdings » [Enquête 2006, cas n° 1].

Les deux formes de ce qui tendait vers une propriété privée (lopin/ferme), créées entre 1990 et 1995, mais qui n'étaient pas séparées des fonctions de solidarité collectives, étaient prises en compte par la politique régionale. Parallèlement, la Région mettait en œuvre la transformation du patrimoine collectif. Cette transformation fut opérée de la manière suivante. Les chefs d'exploitations étaient considérablement affaiblis par leur tentative de privatisation des exploitations. Par ailleurs, une loi sur la faillite des entreprises (1998) avait permis de simplifier la procédure de mise en liquidation de ces dernières. Les directeurs profitèrent de cet argument pour encourager la vente des « actions » de la SA à des investisseurs plutôt que de risquer de voir la terre utilisée pour rembourser les dettes. En effet, la faillite de l'entreprise aurait entraîné la vente des actions (et donc de la terre) pour permettre aux banques de se rembourser. Mais les investisseurs étaient en réalité des proches du pouvoir local [Lezean-Kharkhordine, 2006, p. 481-485]. Le patrimoine collectif constitué des actions des SA était de fait passé, dans le cas de nombreuses SA, entre les mains de l'administration locale qui pouvait en disposer à sa guise.

- Le programme national agro-alimentaire :
entre marché et formations de patrimoines collectifs

L'analyse du projet national de développement d'industries agro-alimentaires permet de comprendre les raisons de cette prise de contrôle du patrimoine collectif par un groupe proche de l'administration¹⁷. Le discours qui l'accompagne vise effectivement à développer l'économie de marché, mais exprime également une préoccupation de cohésion sociale et de préservation du monde rural. Les deux objectifs, conflictuels et complémentaires, sont exprimés simultanément¹⁸.

17. Depuis le début 2006, le gouvernement russe a mis en place 4 programmes nationaux dont un programme appelé « projet national prioritaire de développement d'un complexe d'industries agro-alimentaires ».

18. De la même manière que pour la Politique Agricole Commune (PAC) européenne [Barthélemy, Nieddu, 2003].

Le projet national¹⁹ de développement d'industries agro-alimentaires s'appuie sur les principes de l'économie de marché et sur les signaux qu'il émet. Son objectif essentiel est de permettre au monde rural d'atteindre le niveau de vie de la ville. L'accent devra donc être mis sur le développement de la production laitière et de viande (alimentation ayant le plus de valeur), dont la consommation a diminué de moitié depuis le début de la transition. [Http ://www.mcx.ru/].

Le programme vise à assurer le développement de l'élevage bovin, des petites structures agricoles (lopins/fermes) par leur insertion dans un complexe d'industries agro-alimentaires et l'amélioration des conditions de vie à la campagne par un programme d'aide à la construction d'habitations pour les jeunes agriculteurs diplômés en milieu rural. Or « le renouvellement des générations n'est pas un objectif d'entreprise et de marché » [Barthélemy, 2005, p. 197]. Il en est de même pour les objectifs de sécurité alimentaire nationale [OCDE, 2001]. L'objectif actuel du gouvernement n'est donc pas seulement de veiller à une insertion réussie sur les marchés, pour le secteur agro-alimentaire, mais aussi de maintenir l'existence d'un monde rural, ce qui suppose une perspective patrimoniale. Celle-ci passe alors par une évolution du patrimoine collectif, dont les titulaires étaient les communautés précédemment décrites, pour le réorganiser à partir de la définition d'un nouveau groupe, celui des professionnels²⁰.

Notre troisième point va traiter de cette question de l'ouverture des communautés préexistantes à de nouveaux accédants à l'usage de la terre qui s'accompagne d'une redéfinition du groupe patrimonial. Dans la mesure où l'objectif fondamental est la sécurité alimentaire régionale, la condition pour être membre de groupes et bénéficier des développements d'accès à l'usage de la terre correspondant est d'être un « professionnel » entendu comme quelqu'un qui produit personnellement des biens agricoles²¹. Cette condition passe, comme nous allons le voir, par le droit de préemption de l'administration qu'autorise la loi de 2002. Elle vient s'ajouter au fait que les directeurs sont désormais proches du pouvoir local, comme nous venons de l'expliquer, et qu'ils orientent donc leur stratégie d'entreprise en fonction de celle des pouvoirs régional et national [Wegren, 2005, p. 199].

Les instruments juridiques participant à l'instauration de nouvelles régulations patrimoniales de la terre

On s'appuiera ici sur certains articles du Code Foncier (2001) et la loi du 24 juillet 2002 sur « la circulation des terres à destination agricole » qui régle

19. Le terme national désigne ici le plus haut niveau du fonctionnement de la fédération. La législation fédérale ne concerne pas nécessairement l'ensemble des Sujets de la fédération même s'il relève d'un caractère fédéral alors que la législation nationale les concerne tous.

20. La région de Saratov, célèbre pour avoir été précurseur dans le domaine de l'achat et de la vente de terre, a également impulsé cette professionnalisation agricole. Comme l'expliquent Wegren et Belen'kiy [2002, p. 98], « *However, land market conditions in Saratov are not entirely unrestricted. For example, to purchase agricultural land, a person must be at least sixteen years old and have either an agricultural education or worked in agriculture* ».

21. On a pu observer un phénomène du même type dans l'agriculture française, avec le passage d'une communauté patrimoniale assimilée à la famille à une communauté de « professionnels » dans la période 1950-2000 [Barthélemy, 2005].

les « actifs fonciers » et les « actions » attribués aux ex-kolkhoziens et ex-sovkhoziens lors des privatisations.

- Lecture de la loi sur la circulation des terres à destination agricole

Ce que la loi dit (nous surlignons en gras les éléments importants) :

1/ Toute aliénation d'un « actif foncier » suppose que la parcelle à laquelle l'actif se **rattache soit toujours utilisée à des fins agricoles**.

2/ La limite inférieure d'une propriété privée ne peut pas aller en dessous de 10 % de la surface d'un district.

3/ **Les étrangers n'ont pas le droit d'être propriétaires de terres agricoles** et ne peuvent que louer des actifs fonciers.

4/ **Les actifs fonciers sont gérés de façon communautaire**. Le propriétaire d'un actif foncier ne peut agir seul lorsqu'il souhaite louer son actif. Il doit suivre une procédure qui offre la priorité aux membres détenteurs d'actifs. Il disposait avant la loi de la possibilité de mettre en location sa part de façon individuelle. Il doit désormais la mettre en gestion fiduciaire, c'est-à-dire qu'il doit s'en remettre à la communauté pour obtenir un accord de location de son propre actif. La possibilité de louer une certaine surface de terre n'est plus limitée mais la location est au maximum de 49 ans. La gestion des terrains communautaires **est décidée à la majorité des 2/3 des membres de cette propriété commune** lors d'une réunion qui doit comporter au moins 20 % de ses membres.

5/ Le propriétaire d'un actif foncier communautaire peut vendre, offrir, échanger, léguer, mettre en gage (hypothèque), apporter dans le capital d'une personne morale son actif ou l'aliéner d'une toute autre façon à titre onéreux. Les participants de la propriété en actifs ont le droit de remettre leur part dans le droit de la propriété totale des terres agricoles en gestion fiduciaire. Cependant, toutes ces possibilités supposent que le **propriétaire ait obtenu l'accord de la communauté ou d'une personne mandatée par la communauté**.

6/ Enfin, **il est possible de transformer son actif foncier en parcelle utilisée par un lopin ou une ferme**, ou pour la louer de façon individuelle. Dans ce cas, la parcelle disparaît du bilan des parts communautaires, ce qui n'est pas vrai dans toutes les autres situations. Cette procédure suppose le remembrement de la parcelle en question.

7/ L'administration locale est prioritaire sur toute transaction de terre à destination agricole sauf dans le cas où la transaction concerne les lopins.

Ce que la loi ne dit pas :

Les procédures techniques à suivre pour permettre la transformation d'un actif foncier communautaire en une parcelle de terre en propriété privée (pour des usages tels que l'utilisation pour un lopin, une ferme, une location individuelle). Pourtant, la loi envisage cette procédure. Cette absence d'explication complique de fait la privatisation des terres en propriété commune.

Le « titre de propriété » offre donc légalement une garantie de contrôle pour les propriétaires d’actifs fonciers (eux-mêmes propriétaires de lopins comme nous l’avons vu dans notre première partie) sur l’évolution de la propriété foncière des « entreprises agricoles ». La régulation patrimoniale de la terre s’organise selon une double contrainte : celle de l’administration et celle des propriétaires d’actifs en propriété commune. Comment expliquer ce choix politique ? Quelle analyse pouvons-nous en faire ?

- Une lecture d’anthropologie du droit : les différentes fonctions de la terre

Nous avons choisi d’aborder ces questions en mobilisant la démarche proposée par Le Roy [1999], pour l’étude du droit foncier en Afrique. Pour lui, il est nécessaire de décrire, d’une part, le statut d’une ressource et d’autre part, l’usage autorisé de celle-ci en considérant les différentes façons concrètes de démembrer les trois éléments du droit de propriété (*usus, abusus et fructus*. Voir la définition en introduction). Notre objectif est de montrer que le contrôle de la terre appartient tant aux communautés qu’aux administrations. C’est ce contrôle qui permet d’en réorganiser deux fonctions patrimoniales : la terre est un moyen de garantir la subsistance du monde rural et de permettre le renouvellement générationnel de ce monde rural en cours de professionnalisation.

Tab. 1 – Corrélation entre nature des droits et régimes d’appropriation du foncier

Nature des droits : catégories de Le Roy	Chose	Avoir	Possession	Propriété fonctionnelle	Propriété absolue
Interprétation du droit de propriété foncière en Russie ----- Définition sur 5 points de la nature d’un droit	Actifs fonciers en propriété commune	Actifs fonciers transformés en parcelle. Celle-ci reste en propriété commune et est utilisée pour un lopin ou une ferme	Parcelle d’un fermier « gestionnaire » issue de la transformation d’actifs fonciers	Parcelle d’un lopin issue de la transformation d’actifs fonciers	Néant
Accès	X	X	X	X	X
Extraction		X	X	X	X
Gestion			X	X	X
Exclusion				X	X
Aliénation					X

Adapté d’après Le Roy [1999, p. 308].

Le tableau ci-dessus (tab. 1) représente les différentes catégories de droits sur le foncier. Le Roy définit la nature de ces droits à partir de cinq points : la possibilité d'accéder à l'objet (accès), de s'y soustraire (extraction), de la gérer (gestion), d'exclure les autres de l'objet (exclusion) et de le transformer (aliénation). En reprenant les différentes natures d'un droit sur un objet, nous avons identifié pour chaque catégorie une forme de détention de droit sur la terre en Russie.

Ainsi, un propriétaire d'actif foncier, qui ne l'a pas transformé et qui l'a donc laissé en propriété communautaire, ne dispose que d'un droit d'accès sur la terre s'y rattachant. Il est reconnu membre de la communauté des propriétaires d'actifs. Son actif est un constituant de ce que nous avons appelé patrimoine collectif. Dans ce cas, la terre se rapportant à ce droit s'apparente à une chose.

Si le propriétaire a fait valoir son droit sur cet actif en le transformant en parcelle qu'il met en fermage, la terre liée à cette parcelle s'apparente à un avoir. Il peut accéder à la parcelle et s'y soustraire. Il ne peut ni la gérer, ni exclure des personnes de cette parcelle, ni revendre cette parcelle. Comme les témoignages nous l'ont montré et comme l'indique la loi sur la circulation des terres (notre point 4), dès que le propriétaire souhaite changer de locataire, il doit mettre en place toute la procédure de définition de la parcelle. Même si ce propriétaire dispose de la propriété privée de sa parcelle, le lien reste fort avec le patrimoine collectif. Sa propriété privée n'est que provisoire et sa définition est très limitée.

Le fermier ayant transformé ses actifs en parcelles dispose du droit d'y accéder, de s'y soustraire, de les gérer. L'exclusion est de fait rendue très difficile puisqu'elle va dépendre de sa capacité à tenir la ferme. La loi permet la préemption de ses parcelles en cas de mauvaise gestion de sa part. Le droit contient donc bien une règle patrimoniale permettant le respect de la fonction patrimoniale de sécurité alimentaire que nous avons identifiée pour la terre.

Enfin, la parcelle utilisée pour un lopin est celle qui bénéficie de la plus grande liberté dans son droit (notre point 7 ; voir Wegren [2005, p. 175]). Le droit confirme la longue tradition de propriété sur le lopin reconnue par le droit soviétique depuis la loi sur les artels de 1936.

Nous pouvons par ailleurs constater que l'appropriation individuelle du foncier est impossible dans la totalité de ses aspects. Par exemple, quelque soit la nature de la propriété sur la terre, aucune de ces catégories ne dispose du droit d'aliénation de la parcelle ou de l'actif. Dans tous les cas, ceux-ci ne peuvent servir que pour l'agriculture.

Tab. 2 – Corrélation entre nature des droits et la maîtrise du foncier

Catégorie de Le Roy	Maîtrise indifférenciée chose	Maîtrise prioritaire avoir	Maîtrise spécialisée possession	Maîtrise exclusive Propriété fonctionnelle	Maîtrise absolue bien
Gestion communautaire	X				
Gestion administrative	X				
Gestion communautaire avec possibilité d'extraction		X			
Gestion familiale			X	X	
Gestion privée					X

Adapté d'après Le Roy [1999, p. 308].

Le tableau ci-dessus (tab. 2) montre par ailleurs que la nature de l'organisme qui gère la terre est fortement dépendante de la nature du droit sur cette terre. La parcelle d'une part foncière est partagée par une communauté, comme nous l'avons déjà expliqué. La parcelle d'un fermier est commune à une famille. Ainsi, le texte de loi sur l'exploitation paysanne [Fédération russe, 2003] la définit comme une exploitation familiale avec à sa tête un chef d'exploitation désigné par ses membres (article 3, alinéa 1). La loi autorise la présence de membres extérieurs à la famille mais limite leur nombre à cinq (article 3, alinéa 2).

Dans le cas extrême, mais qui reste le plus souvent fictif, y compris dans le droit occidental, la parcelle serait un « bien » en propriété absolue attribué à un individu.

Ce que nous montre cette lecture d'anthropologie du droit sur l'appropriation des terres agricoles russes, c'est que le propriétaire d'un lopin dispose d'une autre – et peut-être plus grande – maîtrise du sol que le propriétaire d'un actif foncier. Cette différence s'exprime à la fois dans la caractérisation des régimes d'appropriation et dans la nature de l'organisme qui gère le droit. Elle se traduit par le fait qu'un bien identique peut être soumis à des régimes de droit différents selon la nature de l'utilisateur (fermier, propriétaire de lopin, membre de la communauté des propriétaires d'actifs gérés collectivement).

La privatisation des terres collectives a donc conduit à plus de propriété privée, en même temps qu'elle a maintenu et réorganisé une propriété et une gestion collective des parcelles utilisées par les SA²². Elle a également permis aux lopins

22. Yéfimov aboutit aux mêmes conclusions, sans pour autant en saisir la portée. Ainsi, écrit-il, en parlant de la nécessité de passer par les autres membres du collectif pour mettre en bail un actif en propriété

et aux fermes d'inscrire dans le droit un type de propriété. Enfin, elle a permis aux administrations d'obtenir un droit de contrôle des actifs fonciers et donc d'intervenir sur l'exploitation devenue une SA. Ce double contrôle garantit la persistance des fonctions économiques patrimoniales de la terre.

Le premier contrôle, exercé par la communauté, correspond au fait que la terre joue un rôle dans la subsistance de celle-ci. L'existence légale des lopins a été renforcée et leurs propriétaires, par leur contrôle sur les exploitations et les SA, ont trouvé une certaine garantie de stabilité. Cette garantie de stabilité est vue par les directeurs des grandes exploitations comme un « rôle social » qu'ils doivent remplir sans pour autant parvenir à le justifier autrement que par un discours paternaliste [Grouiez, 2008 ; Lefèvre, 1998, 2001, 2003].

Le second contrôle est celui de l'administration, afin de permettre l'arrivée de jeunes agriculteurs dans le monde rural, considérés comme des professionnels, mais extérieurs à la communauté des détenteurs d'actifs. Le programme national propose un accès à des logements pour ces jeunes. Cette mesure passe par un contrôle partiel de la ressource collective pour s'approprier les terrains de la SA nécessaires à la construction d'habitations. Il y a donc orientation du patrimoine collectif terrien vers des préoccupations de professionnalisation de l'activité agricole. Le patrimoine collectif devient un patrimoine collectif de professionnels.

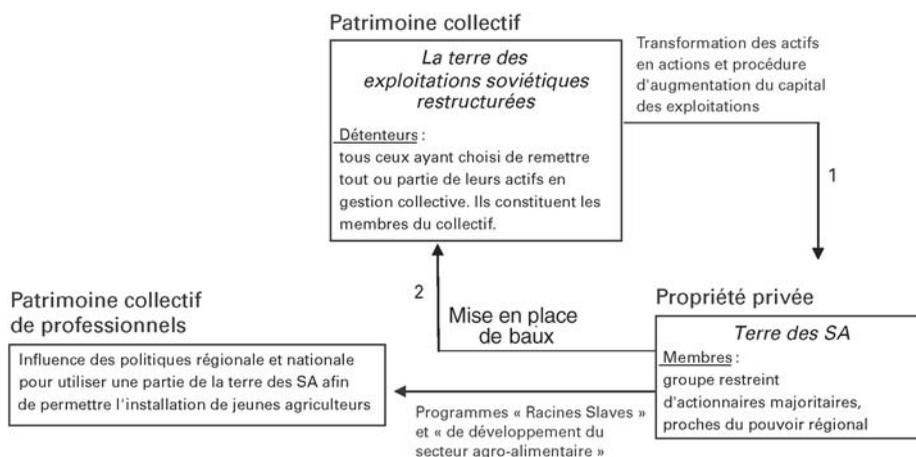


Fig. 2 – La transformation du patrimoine collectif en un patrimoine collectif de professionnels

(Suite de la note 22 page 38)

commune : « cette disposition de la loi met les relations de bail des terres agricoles dans la logique du Code Civil concernant la propriété commune. En même temps, sans peut-être le savoir [c'est nous qui soulignons], les auteurs de la loi ont donné un levier de pouvoir important aux dirigeants des exploitations collectives qui sont en même temps dans la plupart des cas les chefs des communautés rurales. » [Yefimov, 2003, p. 308]. Selon nous, il est inexact de penser que ce dispositif de la loi est le fruit du hasard. Yefimov l'a d'ailleurs bien pressenti lorsqu'il montre à quel point le vote de cette loi a été la scène de conflits politiques. Nos conclusions rejoignent, sur ce point, celles de Wegren [2005, p. 174].

Nous sommes donc face à une hybridation de critères de propriété individuelle (au sens de l'économie marchande) et de propriété collective (au sens de l'économie patrimoniale). Il y a bien renforcement de l'appropriation privée face à l'exploitation collective, mais celle-ci s'insère et relève d'un collectif de professionnels et n'entraîne pas la rupture de toute relation économique de solidarité avec la communauté rurale.

Conclusion

Une approche en termes d'économie du patrimoine s'appuyant sur l'anthropologie du droit permet de montrer que, dans le cas de la Russie, le mouvement vers une privatisation du foncier est associé au maintien et à la réorganisation des fonctions patrimoniales collectives de la terre. Ce qui se joue, c'est la redéfinition des entités collectives porteuses des enjeux patrimoniaux. Une analyse introduisant la question des dispositifs de gestion communautaire peut interroger les conclusions de Čayanov [1924], qui, en montrant l'existence d'un lien entre la taille de l'exploitation et les besoins de la famille, a négligé l'importance de la communauté villageoise. L'établissement de la règle dite de Čayanov (relation entre le niveau de production de l'exploitation paysanne et les besoins du foyer), qui semble relever d'une rationalité purement interne à la cellule familiale, repose en fait davantage sur une contrainte du collectif envers le paysan. Nous avons, pour notre part, identifié trois formes de communautés d'agriculteurs interdépendantes entre elles. Celle des « proches » du pouvoir qui se sont appropriés un patrimoine collectif, pour mettre en œuvre l'économie de marché en Russie, au prix de la définition d'une notion de « professionnels » privilégiés dans l'attribution de l'usage de la terre. Une communauté de propriétaires de lopins, qui, pour maintenir leur propriété privée, se sont appropriés une partie du contrôle de la terre en obligeant les fermiers et les grandes exploitations, devenues capitalistes, à jouer un « rôle social » (en fait un rôle économique patrimonial) qui permet le maintien de leur économie. Une communauté de fermiers, dont l'accès reste dépendant de la relation à la communauté et à la détention d'un titre de capacité professionnelle. Cette nouvelle structure de contrôle permet d'organiser et de gérer les fonctions patrimoniales qui sont ici de deux ordres. Il s'agit premièrement de garantir l'approvisionnement en intrants des lopins et de s'assurer que l'appropriation privée du patrimoine collectif permette de poursuivre l'activité agricole (cas des fermiers) et, en définitive, de préserver les moyens de subsistance du monde rural. En deuxième lieu, on cherche à garantir la continuité générationnelle et, pour cela, la régulation imposée au patrimoine foncier collectif vise à permettre l'installation de jeunes agriculteurs, l'accès facilité à un logement étant privilégié. Au total, le programme national assure l'hybridation entre économie marchande et économie patrimoniale, en sorte que soit rendu viable le développement de l'économie de marché. Ceci passe par une redéfinition et une réorganisation de la dimension patrimoniale collective de la terre telles que restent toujours garanties ses fonctions essentielles : l'approvisionnement alimentaire et les solidarités générationnelles et intergénérationnelles du monde rural.

BIBLIOGRAPHIE

- AMABLE B., BARRE R., BOYER R. [1997], *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris, Economica, 401 p.
- ANFINOQUENTOVA A. [2006], « L'agro-industrie en Russie. Un parent pauvre enfin réhabilité », *Le courrier des pays de l'Est*, n° 1057, p. 69-78.
- BARTHÉLEMY D. [2007], « Économie identitaire versus économie marchande », *Économie appliquée*, n° 3, p. 57-84.
- BARTHÉLEMY D. [2005], « L'institution d'un patrimoine agricole professionnel », in *Réinventer le patrimoine*, Paris, l'Harmattan, p. 197-211.
- BARTHÉLEMY D., NIEDDU M. [2007], « Non-Trade Concerns in Agricultural and Environmental Economics : How J.R. Commons and Karl Polanyi Can Help Us », *Journal of Economic Issues*, vol. XLI, n° 2, p. 519-527.
- BARTHÉLEMY D., NIEDDU M. [2003], « Biens marchands, biens identitaires et multifonctionnalité agricole », in *la multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Paris, Société française d'économie rurale, p. 107-136.
- BARTHÉLEMY D., NIEDDU M., VIVIEN F.-D. [2006], « Pour une refondation critique de la notion de patrimoine », *La Pensée*, n° 347, p. 109-118.
- BARTHÉLEMY D., NIEDDU M., VIVIEN F.-D. [2004], « Externalités ou production de patrimoines ? – Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement », in « *Patrimoines, ordres et dynamique du capitalisme* », *Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 3, p. 331-352.
- BARTHÉLEMY D., VIVIEN F.-D. [2007], « La conditionnalité réciproque du patrimoine commun et de la propriété privée : le cas des quotas laitiers et des quotas d'émission de gaz à effet de serre », *Économie appliquée*, n° 3, p. 199-234.
- BOYER R. [2001], « L'après-consensus de Washington : institutionnaliste et systémique ? », in *L'Année de la régulation Économie, Institutions, Pouvoirs*, Paris, Presses de Sciences-Po, n° 5, p. 13-56.
- ČAYANOV A. [1990 (1924)], *L'organisation de l'économie paysanne*, Paris, La Librairie du Regard, 344 p.
- CORDONNIER C. [2003], « Russie. Droit foncier et stratégies agricoles », *Le courrier des pays de l'Est*, n° 1034, p. 4-14.
- GIROUX A. [1984], « La difficile mutation de l'agriculture soviétique », *Le courrier des pays de l'Est*, n° 285, p. 3-21.
- GROUIEZ P. [2008], « Regard sur la dynamique agricole russe de 1991 à 2006 : 15 années de mutations dans les exploitations agricoles », in Irina Peaucelle, Sophie Boutillier et Dimitri Uzunidis (dir.), *L'économie russe depuis 1990*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 109-134.
- HERVÉ J.-J. [2004], « La réforme foncière agricole de la Fédération de Russie, contexte et enjeux pour le développement de l'agriculture russe », *Économie Rurale*, n° 280, p. 96-105.
- HERVOUET R. [2006], « L'économie du potager en Biélorussie et en Russie », *Études Rurales*, n° 177, p. 25-42.
- JOGOLEVA E., KOVALENKO V. [1995], « Les incertitudes de la réforme agraire en Russie », *Revue d'études comparatives Est/Ouest*, n° 3, p. 197-227.
- KERBLAY B. [1968], *Les marchés paysans en URSS*, Paris, Mouton et Co, 501 p.
- LEFÈVRE C. [1998], « La politique sociale des entreprises industrielles russes : résultat d'une enquête », *Le courrier des pays de l'Est*, n° 427, p. 28-45.
- LEFÈVRE C. [2001], « La municipalisation complexe de la sphère sociale des entreprises russes », *Revue d'études comparatives Est/Ouest*, vol. 32, n° 4, p. 125-151.

- LEFÈVRE C. [2003], *Système de protection sociale et entreprises en Russie, héritages et transformations, 1987-2001*, thèse soutenue en 2003 à l'EHESS, 807 p.
- LE ROY E. [1999], « Le jeu des lois. Une anthropologie « dynamique » du Droit », *Droit et société*, n° 28.
- LEZEAN-KHARKHORDINE E. [2006], *Des proches aux propriétaires : processus de transformation de la Russie agraire*, thèse de doctorat en science politique, université de Paris-X-Nanterre, 597 p.
- MAUREL M.-C. [1980], *La campagne collectivisée, société et espace rural en Russie*, Paris, Anthropos, 300 p.
- MARXER B. [2003], *Idéologie foncière en Russie, du XVII^e siècle à aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 349 p.
- OCDE [2001], *Multifunctionality : Towards an Analytical Framework*, Paris, 160 p.
- OCDE [1998], *Examens des politiques agricoles*, Fédération de Russie, 294 p.
- POLANYI K. [1983 (1944)], *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 420 p.
- SEETH H., CHACHANOV S., SURINOV A., BRAUN J. [1998], « Russian Poverty : Muddling Through Economic Transition with Garden Plots », *World Development*, vol. 26, n° 9, p. 1611-1623.
- USTINOVA T.-P. [2004], *Sel'skoe hozâjctvo orlovskoj oblast, statističeskij sbornik n° 1201 (l'agriculture de la région d'Orel, analyse statistique n° 1201)*, Orel, Rosstat, 113 p.
- WEGREN S. [2005], *The Moral Economy Reconsidered. Russia's Search For Agrarian Capitalism*, New York, Palgrave Macmillan, 278 p.
- WEGREN S., BELEN'KIY V. [2002], « Change in Land Relations : The Russian Land Market », in J. O'Brien et S. Wegren (éd.), *Rural Reform in Post-Soviet Russia*, Baltimore, London and Washington D.C., The Johns Hopkins University Press and Woodrow Wilson Center Press, p. 88-115.
- YEFIMOV V. [2003], *Économie institutionnelle des transformations agraires en Russie*, Paris, L'Harmattan, 395 p.
- Textes de loi
- FÉDÉRATION RUSSE [2001], *Zemel'ny kodekc rossijskoj federacii ot 25.10.2001 N 136-FZ (Code foncier de la fédération russe du 25.10.2001 N 136-FZ)*.
- FÉDÉRATION RUSSE [2002], *Federal'nyj zakon RF ot 24.07.2002 g. « ob oborote zemel'sel'skohozâjstvennogo naznačeniâ » (Loi fédérale de la fédération russe du 24.07.2002 « sur la circulation des terres à destination agricole »)*.
- FÉDÉRATION RUSSE [2003], *Federal'nyj zakon o krect'ânckom (fermerckom) hozâjctve [Loi fédérale sur l'économie paysanne (de fermiers)]*.

Annexe : catégories statistiques des exploitations agricoles russes

Les « **entreprises agricoles** » comprennent les coopératives de production, les SA, les entreprises d'État, les sociétés à responsabilité limitée, les jardins collectifs gérés par les entreprises de l'industrie et les institutions de recherche agricole. Les entreprises de cette catégorie sont majoritairement à but lucratif.

Aux lopins se rapportent les exploitations auxiliaires personnelles (LPH), les exploitations des citoyens ayant des terrains pour du jardinage collectif ou individuel, pour la culture maraîchère, l'élevage (datchas).

→ **Les exploitations auxiliaires personnelles (LPH)** sont une forme d'activité « non entrepreneuriale » (non lucrative) de production et de transformation agricole réalisée par le travail personnel d'un individu et des membres de sa famille dans le but de satisfaire leur besoin personnel sur un terrain, accordé ou acquis dans ce but. Ces parcelles peuvent comprendre les terrains attenants à la maison mais ne peuvent être situées qu'à la campagne.

→ **Les terrains pour le jardinage et le potager (datchas)** sont une autre forme d'exploitation du sol, pour laquelle la terre est accordée aux citoyens ou est acquise pour ceux-ci dans le but de réaliser une activité agricole ou pour se reposer. Les citoyens peuvent dans ce cas créer volontairement des groupements de datcha à but non lucratif ou peuvent conduire leur activité à titre individuel.

L'exploitation paysanne (KFH) réalise une activité « entrepreneuriale » (lucrative) et est constituée d'un groupement des citoyens liés par la parenté et (ou) la propriété, ayant en totalité la propriété des biens utilisés pour réaliser une activité agricole (pour plus de 50 % de l'activité) de production, de traitement, de conservation, de transport.

L'entrepreneur individuel ayant une activité agricole est un citoyen (personne physique) s'occupant d'une activité « entrepreneuriale » (sans que son activité ne soit définie comme une personne morale), à partir du moment où il a déclaré, lors de son enregistrement auprès de l'État (voir Code Civil, 1^{er} janvier 1995), que son activité était tournée vers l'agriculture.

Source notre traduction depuis le site du Service Fédéral des Statistiques d'État (<http://gks.ru>)

Payer l'eau au Ferlo

Stratégies pastorales de gestion communautaire de l'eau¹

*Véronique Ancey**, *Abdrahmane Wane***, *Andreas Müller****,
*Daniel André*****, *Grégoire Leclerc******

Introduction

Le « droit de toute personne à l'eau » a été confirmé par la session spéciale des Nations unies en 1997². La mise en œuvre de ce droit universel mobilise des logiques diverses. Un cas de ce genre au Ferlo, dans le nord du Sénégal, où le pastoralisme est la principale activité, montre comment les populations pastorales gèrent l'accès à l'eau dans un contexte de privatisation de la gestion des ouvrages. Le pastoralisme fournit environ 35 % du Produit Intérieur Brut (PIB) agricole au Sénégal [Gning, 2003] et 33 % à 84 % des PIB agricoles des pays subsahariens dotés de zones arides, selon les chiffres officiels de 1993 [Hatfield, Davis, 2006]. Au Ferlo (fig. 1), où la pluviosité annuelle moyenne varie autour de 300 mm (elle était de 400 mm avant 1980), la politique hydraulique du début des années 50 visait à sédentariser les populations transhumantes autour de forages profonds³ fournissant une eau de qualité. Dans les faits, les points d'eau permanents ont modifié, sans les supprimer, les déplacements des pasteurs qui commencèrent à installer leurs campements autour de ces ouvrages dans un rayon

1. Nombre de données d'enquêtes utilisées dans cet article ont été collectées par Mustapha Dia, homme clé du travail du PPZS au Ferlo : qu'il en soit remercié ici.

* Socio-économiste, CIRAD, URP-Pastoralisme (PPZS) ISRA-LNERV, BP 2057 Dakar-Hann, Sénégal – ancey@cirad.fr.

** Économiste, CIRAD, URP-Pastoralisme (PPZS) ISRA-LNERV, BP 2057 Dakar-Hann, Sénégal – awane@cirad.fr.

*** Ingénieur agronome, PAPF gtz-Eco-iram BP 366 Saint-Louis Sénégal – amue@aliceadsf.fr.

**** Ingénieur agronome des Eaux et Forêts PAPF gtz-Eco-iram BP 366 Saint-Louis Sénégal – andresakho@orange.sn.

***** Modélisateur, CIRAD, UPR Gestion des Ressources Renouvelables et Environnement (GREEN), LERG/ESP/UCAD, BP25275 Dakar Fann, Sénégal – gregoire.leclerc@cirad.fr.

2. Session du 23 au 27 juin 1997, Programme Action 21.

3. L'aquifère maestrichtien, situé entre 40 et 400 m de profondeur et couvrant l'ensemble du Ferlo, aurait une capacité de 300 à 400 milliards de m³, et une capacité de recharge de 200 millions de m³/an. [Hoang-Gia et alii, 2004].

d'environ 15 km [Sutter, 1987], bénéficiant plus longtemps dans l'année des pâturages désormais « ouverts » à proximité des forages [Touré, 1986]. Toutefois, la modification des parcours ne constitue pas l'unique changement car les populations sont passées d'une logique d'accès gratuit aux ressources à une autre caractérisée par le paiement de l'eau des forages.

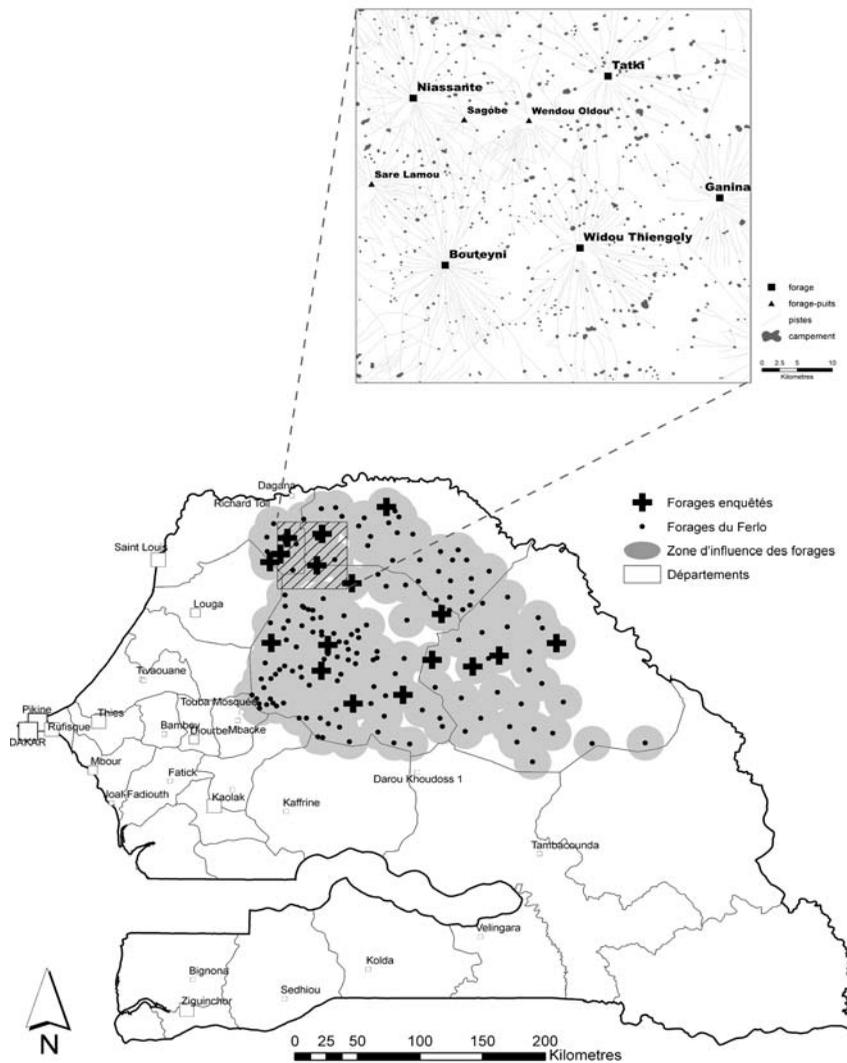


Fig. 1 – Distribution des forages du Ferlo (source : DGPRE), de leur zone de desserte, et forages enquêtés. Hachuré : zone Nord Ouest du Ferlo

Comme l'accès à l'eau est généralement partagé et souvent gratuit [Easter et al, 1997], le risque de surexploitation a globalement été analysé sous l'angle de la « tragédie des communs » [Harding, 1968] et, pour se prémunir contre ce risque, la définition de droits de propriétés privés et la formation de marchés de l'eau sont souvent préconisées. Ce postulat, bien que réfuté dans le contexte pastoral [Thébaud, 2002], continue cependant de sous-tendre certaines politiques. Nous rappelons ici brièvement les principes selon lesquels l'économie traite les questions de la tarification de l'eau. Ensuite, nous montrons que l'accès des éleveurs à l'eau des forages n'est pas tout à fait libre, pas plus que l'accès aux pâturages, et nous évoquons les véritables enjeux du contrôle de l'eau par les populations pastorales.

La gestion des forages : théorie économique de la tarification, évolution institutionnelle

Les enjeux de la gestion de l'eau et des ouvrages hydrauliques au Sahel, cruciaux pour les populations et pour les politiques [Thébaud, 1990], sont également abordés par la littérature théorique. Le paragraphe ci-dessous rappelle brièvement les principales façons d'aborder la question en économie, en fonction des valeurs de référence des modèles et de leur sensibilité aux contraintes du réel.

Approches économiques de la tarification de l'eau

Les questions de la tarification de l'eau ont souvent été abordées sous la forme d'un calcul économique standard, sous une double contrainte : la rentabilité du concessionnaire, et ses missions de service public. En pratique, les modes de tarification se distinguent selon que l'on connaît ou non le volume de la consommation.

Dans le cas où le volume est connu, un premier type de tarification se fonde sur des processus d'optimisation dits « de premier rang » avec prise en charge des investissements infrastructurels par l'État [Sampath, 1992] ou de « second rang » (sub-optimal) avec tarification au coût marginal répartissant les coûts fixes sur une clientèle captive [Tsur, Dinar, 1997]. Le recours fréquent à la tarification de second rang s'explique par son impact neutre sur les finances publiques et positif sur l'équilibre budgétaire du concessionnaire. Toutefois, elle crée des problèmes d'équité et d'égalité de traitement des usagers devant la fourniture d'un service public. D'autres modes de tarification existent : tarification selon le consentement à payer, au coût moyen, au coût complet (coût de la consommation effective auquel s'ajoute une fraction des coûts fixes)... Dans la seconde situation, caractéristique de nombreuses zones rurales africaines, où le volume de consommation des usagers n'est pas connu, l'absence de compteurs d'eau a incité à une tarification négociée, forfaitaire par ménage, avec des ajustements réguliers permettant de couvrir les dépenses courantes. Le Ferlo n'y échappait pas jusqu'au projet de généraliser la réforme des ASUFORS⁴ en installant des compteurs d'eau.

4. Association des Usagers de Forages.

Toutefois, l'installation de compteurs d'eau ne permettra pas de connaître avec exactitude la répartition des volumes d'eau consommée selon les usagers. D'autre part, les modes de tarification dits optimaux prennent insuffisamment en considération les aspects de bien-être social [Dinar et al, 1997], d'équité [Seagraves, Ester, 1983], la particularité de l'eau en tant que bien vital et les externalités environnementales [Baumol, Oates, 1988 ; Dinar *et alii*, 1997 ; Easter *et alii*, 1997]. Autrement dit, au Sahel ces modes de tarification n'intègrent pas les phénomènes d'incertitude, de fluctuation des besoins, et de disponibilité des ressources hydriques (notamment en période de sécheresse) ; ce qui limite leur mise en œuvre dans une région où l'activité économique et la vie sont contraintes par ces phénomènes.

*Historique de la gestion des forages profonds*⁵

Début 1957, on comptait déjà 51 forages au Ferlo, tous propriété de l'État⁶, et dont les frais de fonctionnement et d'entretien ont toujours été à la charge du budget du Sénégal. « Réalisations spectaculaires et photogéniques », les forages profonds ont bénéficié très facilement d'inscriptions budgétaires substantielles lors des différents plans de développement économique et social. Pour la gestion et l'entretien des ouvrages, il n'en a jamais été de même : l'obtention de crédits a toujours été très difficile. Dès 1957, ce volet devenait une lourde charge pour le budget du Sénégal : les besoins se chiffraient à 15 830 000 FCFA alors que l'inscription budgétaire n'était que de 2 500 000 FCFA. Dès cette époque transparaît l'arrêt plus ou moins proche de certains moteurs de forage à bout de souffle et l'incapacité du gouvernement à assurer sur ses crédits le fonctionnement normal des nouvelles installations.

Le déficit budgétaire fit que, dès fin 1956, l'administration de Saint-Louis envisagea de faire payer l'eau des forages. La rumeur parvint très vite à la connaissance de certaines collectivités d'éleveurs. Le 19 janvier 1957, le chef du territoire visitait le forage de Tatki. Tous les éleveurs de la zone d'influence du forage se donnèrent le mot et, avec une discipline jamais connue jusqu'à aujourd'hui, tous s'abstinrent d'envoyer leurs bêtes aux abreuvoirs. Ce fut un signal extrêmement fort envoyé aux autorités pour leur montrer qu'il n'était pas réaliste de compter faire payer l'eau. Cette époque fut marquée par un grand débat : « peut-on envisager de faire payer l'eau des forages profonds au Sahel sénégalais ? »

Les éleveurs peuls considèrent l'eau comme un bien de Dieu, à la disposition de tout ce qui vit et a soif. Pour eux, on ne peut concevoir de refuser l'eau et en principe on ne la paie pas, même si le « Mbaddii » (redevance pour l'entretien du point d'eau de la communauté) est une tradition peule. Tous les subterfuges seront utilisés pour esquisser ou réduire les frais d'abreuvement à travers de fausses déclai-

5. Les lignes suivantes sont tirées de [André, 2005].

6. La presque totalité des forages du Ferlo a été construite grâce au FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social), par la suite FERDES (Fonds d'Équipement Rural pour le Développement Économique et Social).

rations. Cela étant, les usagers ont pu à l'occasion assumer de lourdes dépenses de réparations pour pallier la défaillance de l'État.

L'évolution de la gestion des forages se rattache à trois facteurs. La politique de « professionnalisation », depuis le désengagement de l'État sous Programme d'Ajustement Structurel dans les années 1980, cherche à créer des interlocuteurs privés suppléant aux sociétés publiques ou parapubliques de développement. La politique de décentralisation a mis l'accent depuis le milieu des années 1990 sur le transfert de responsabilités aux collectivités territoriales et aux usagers. Enfin, un discours revendiquant la rationalité économique, de la part d'un gouvernement se réclamant du libéralisme depuis 2000, signifie une recherche de privatisation des charges.

Le vieux débat initié en 1956 ne devait connaître une avancée significative dans le sens du paiement de l'eau des forages qu'en 1984, avec la création de comités de gestion, décidée par l'État et les projets de développement. Les comités avaient pour principale mission l'approvisionnement en carburant et lubrifiant. Sans formation aucune, ils ont réussi la prouesse de faire marcher bon an mal an ces forages.

En 1996, une étude commanditée par l'État a montré un très fort intérêt des populations rurales à améliorer le service de l'eau. C'est dans ce contexte, allié à l'évolution de l'environnement institutionnel et juridique (régionalisation, code de l'eau, système financier décentralisé, promotion du secteur privé,...) qu'un nouveau projet de réforme de la gestion des forages a été initié par le gouvernement.

L'originalité de la démarche consiste en ce que, faute d'organisation professionnelle reconnue, les statuts des acteurs sont créés en même temps que la délégation des pouvoirs, sous l'impulsion des services d'État et des bailleurs ; la création d'associations est facilitée et leur reconnaissance est décentralisée. Dans un premier temps et jusqu'à aujourd'hui le plus souvent, les rôles clé y sont investis par les notables locaux. Cette réforme (REGEFOR), mise en œuvre dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Thiès, concerne 35 % du parc, mais aucun de ces forages n'est représentatif de la zone sylvo-pastorale. Aujourd'hui, la réflexion porte sur les conditions d'extension de la réforme tant au niveau de la zone REGEFOR qu'en dehors de celle-ci, notamment en zone sylvo-pastorale, et en particulier sur l'implication effective des populations transhumantes, sur leur terroir d'attache et sur leurs parcours.

Le contexte pastoral de la gestion de l'eau

Une économie de ressources partagées

La régulation individuelle et collective de l'accès aux ressources évolue au Ferlo depuis longtemps. Les exemples ci-dessous illustrent certaines stratégies d'éleveurs. Tout le monde écoute et s'informe mais les éleveurs concèdent ne pas

informer volontiers sur les pâturages. « On ne diffuse pas l'information ; à la rigueur, on la partage avec des très proches ». Mais « tout le monde écoute au forage ; on ne parle que de ça mais sans divulguer d'informations précises ». Une stratégie décrite de départ en transhumance consiste à épier les allées et venues d'un voisin et à le suivre lorsqu'il lève le camp. Un éleveur explique que la méfiance est structurelle dans la société peule pastorale, à propos des animaux et des ressources : « La méfiance est chez tous les Peuls éleveurs, à cause des animaux : les Peuls craignent d'avoir trop d'animaux dans les pâturages, et qu'ils maigrissent. Ça a toujours été ainsi. Du temps des grands-parents, ils partaient chercher des pâturages sur un âne, revenaient dire "il n'y a rien là-bas" et puis décampaient pendant la nuit ! » Cette méfiance ne concerne que l'eau et les pâturages ; aucun éleveur ne veut voir ses animaux maigrir. Ils sont, cependant, capables de s'entendre sur d'autres points : ainsi la caisse d'entraide va servir à financer les soins à un jeune blessé par couteau, et l'envoyer d'urgence au dispensaire.

Notons au passage que le secret gardé sur les ressources est traditionnel chez les pasteurs, et non corrélé à une éventuelle dégradation de l'environnement. On se trouve à la fois en économie de partage [Thébaud, 2002] où les parcours sont utilisés par plusieurs, dans un contexte où l'entraide face aux crises se restreint aux gens les plus proches [Sutter, 1987], et dans un espace où les infrastructures et l'arrivée de nouveaux groupes affaiblissent les anciens droits et devoirs de réciprocité [Dupire, 1957]. Chacun protège l'accès à des ressources vitales pour lui. Les comportements interprètent et accommodent les principes coraniques (si l'eau des puits ne peut se vendre, on fait payer son exhaure, ou bien on limite son usage en restreignant la durée autorisée de pâturage aux alentours).

La pression sur les ouvrages hydrauliques

L'ampleur des variations inter-saisonnières des besoins en eau dans le Ferlo complique la gestion mensuelle des forages, et met au défi les normes techniques d'utilisation des engins d'exhaure quand il s'agit de sortir du sol plus de 700 m³ par jour avec des durées de pompage atteignant 24 h par jour. La demande en eau varie d'un forage à l'autre et d'un mois à l'autre (fig. 2). La forme et l'amplitude de ces courbes peuvent varier beaucoup d'une année à l'autre : si un feu de brousse, par exemple, décime les pâturages de Widou Thiengoly, le débit sera bien inférieur au niveau moyen enregistré entre 2000 et 2003 alors que celui de forages voisins augmentera significativement.

Les pompes fonctionnent en moyenne 1 à 3 heures/jour pendant l'hivernage (juillet-septembre), 4 à 10 heures/jour pendant la saison sèche fraîche (octobre-janvier), 8 à 20 heures/jour pendant la saison sèche chaude (février-juin)⁷. Plus de 95 % des pannes de forage reportées se produisent pendant la saison sèche chaude, surtout en mai (pendant cette saison un forage sur cinq fonctionne 24 heures sur

7. Enquête menée en novembre 2004 autour de 17 forages, par entretiens et questionnaires auprès de 17 agents de forages et 83 éleveurs (4 à 5 par forage sur financement du projet LEAD/SIPSA, <http://www.fao.org/AG/AGInfo/programmes/fr/lead/sipsa/home.html>).

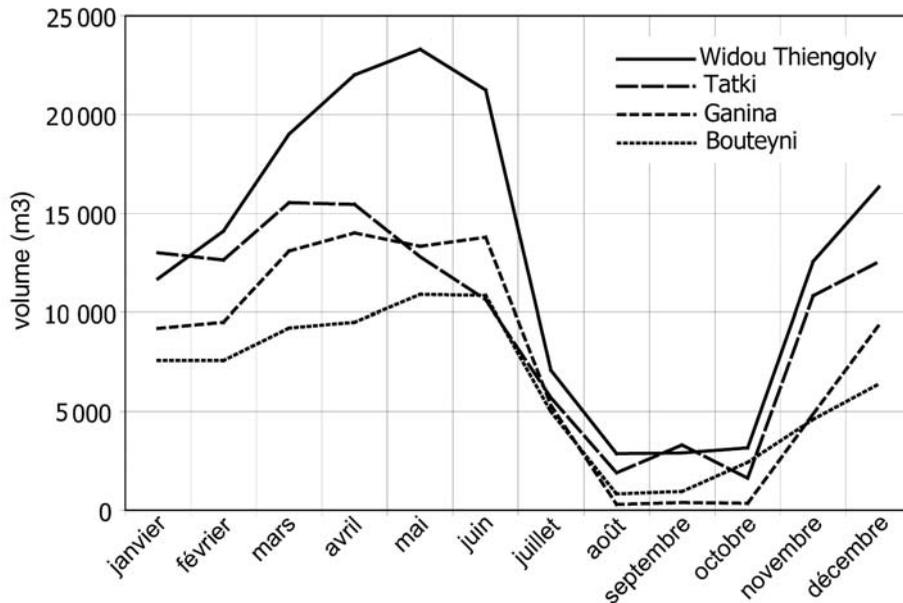


Fig. 2 – Forages de la zone de Widou Thiengoly.
Moyenne mensuelle pour la période 2000-2003

24). 60 % des pannes durent deux jours ou plus, ce qui oblige les éleveurs à se replier temporairement sur d'autres forages. Les services hydrauliques régionaux se chargent des réparations, dont le coût oscille entre 50 000 et 1 000 000 FCFA. Ce coût est assumé dans 80 % des cas par la caisse de sécurité des comités de gestion des forages, et dans 20 % des cas par une cotisation spéciale.

Les difficultés du dénombrement⁸

Les difficultés de mesure du volume d'eau en milieu pastoral résultent en premier lieu des dimensions auxquelles la gestion doit faire face. Pendant une partie de l'année, il s'agit d'abreuver plusieurs milliers de grands et petits ruminants en quelques heures. Souvent, les abreuvoirs sont groupés autour de la station de pompage. Rares sont les forages équipés d'antennes décentralisées sur leur zone de desserte. Face aux abreuvoirs, la gestion des bêtes assoiffées selon de stricts critères d'appartenance aux troupeaux individuels, nécessaires pour le comptage du volume consommé par troupeau, devient fastidieuse. Un volume important d'eau est transporté en chambre à air sur des charrettes jusqu'aux campements pour abreuver les petits ruminants [Juil, 1996] : cela permet une plus grande dispersion des campements dans les pâturages et évite aux éleveurs le déplacement quotidien

8. Sur les enjeux théoriques et anthropologiques du dénombrement [Pouillon, 1988 ; Callon, Latour, 1997].

de leur petit bétail. Depuis des décennies, le paiement de l'eau des forages obéit officiellement à un tarif fixe et public (cotisation mensuelle pour les ménages, tarif par tête pour les propriétaires de bovins et de petits ruminants). Selon les déclarations des éleveurs, le prix de l'eau/tête est assez uniforme sur les 17 forages enquêtés, soit $102(\pm 15)$ FCFA/bovin et $32(\pm 13)$ FCFA/petit ruminant⁹. Ces prix sont identiques à ceux donnés par les agents de forage. En réalité, lors des entretiens, les techniciens, éventuellement éleveurs eux aussi d'ailleurs, admettent négocier un forfait en estimant le nombre de têtes. Ils invoquent les difficultés du calcul, évidentes pour qui a contemplé un jour la marée vivante affluant autour d'un forage en saison sèche (photo 1) ; mais ils se réfèrent tout de même à un principe technico-économique sacro-saint : la somme payée est corrélée au volume consommé, ne serait-ce qu'indirectement (via le dénombrement du bétail), ou grosso modo (par une estimation négociée).



Photo 1 – Autour du forage de Tatki (V. Ancey, mai 2006)

9. Ce qui crée des différences pour le prix par UBT (UBT = unité bovin tropical ; unité de référence prise à des fins de calculs sur un bovin de 250 kg de poids vif) : 188 FCFA/m³ pour UBT bovine et 300 FCFA/m³ pour UBT « mixte petits ruminants », sur la base d'une consommation d'eau « standard » présumée d'environ 20 l/j/UBT. Le prix officiel préconisé par le service technique est de 200 FCFA/m³.

Au nom de l'efficacité comptable et économique, beaucoup de forages fonctionnent donc officiellement sur l'estimation de la consommation mensuelle. Une fois par an, le nombre de têtes de bétail et de charrettes par ressortissant du forage est « compté » – ou du moins, déclaré. Ces unités, multipliées par le prix par tête (par exemple 100 FCFA/mois/bovin, 30 FCFA/mois/petit ruminant, et 600 FCFA/volume de 100 l de chambre à air) donnent le forfait mensuel dû par usager. Trente éleveurs mentionnent en effet un prix global de l'abreuvement du troupeau au forage (entre 2000 et 24 000 FCFA), souvent basé sur un « recensement » du bétail. Il existe aussi un forfait pour la consommation d'eau de la famille (90 % des éleveurs paient entre 200 et 5 000 FCFA/mois, avec une valeur médiane de 1 000 FCFA). Les collecteurs du comité de gestion du forage encaissent le montant mensuel. Ce système de facturation laisse des ouvertures aux irrégularités. Il n'est pas garanti que tous les usagers, a fortiori le cheptel, soient recensés. Sous prétexte que les petits ruminants ne vont pas au forage pour boire, leur total est souvent remplacé par le volume de la chambre à air servant à leur abreuvement. Les charrettes ne sont pas identifiées et le nombre réel de voyages par jour n'est pas contrôlé¹⁰. On constate également des différences de facturation entre les usagers d'un même forage, le plus souvent en faveur des grands éleveurs.

Les mouvements de transhumance compliquent aussi l'efficacité du système forfaitaire. L'éleveur en partance doit déclarer auprès des gestionnaires de son forage d'origine le nombre de têtes de bétail soustrait de l'abreuvement pour diminuer sa facture mensuelle. De même, il devrait les déclarer dès leur retour au forage. Les mouvements se font souvent à la fin du mois écoulé de consommation et avant la date du paiement. Dans la même logique, on constate des retours à l'abreuvoir qui ne sont déclarés que le mois suivant.

Les redevances mensuelles dues et non acquittées restent souvent impayées, car il est socialement difficile pour les responsables des comités de gestion des forages d'exercer des pressions sur les débiteurs pour recouvrer les créances.

En réalité, au-delà des sources techniques d'irrégularité vis-à-vis du modèle de gestion comptable, le montant de la cotisation est fixé d'une manière fondamentalement différente, tenant plus aux rapports sociaux qu'à une mesure directe ou indirecte (le volume d'eau, ou le nombre de têtes). Ce qui nous semble en jeu pour l'éleveur, c'est de s'acquitter d'un droit d'accès au forage au moindre coût, et non de payer au prorata d'une quantité d'eau. Ce deuxième cas de figure n'a pas de sens selon les règles religieuses musulmanes, et serait pratiquement incalculable en raison du type de rapport au bétail [Pouillon, 1988]. Les procédures se réfèrent donc à un « prix par tête » selon un modèle technique qui est en porte-à-faux, même s'il est bien compris par les éleveurs, avec la manière dont ces derniers s'acquittent de leur « droit d'accès ».

10. Une chambre à air de 600 l qui fait deux voyages par jour transporterait 36 m³ d'eau par mois pour un forfait mensuel de 3 600 FCFA. Le prix de l'eau revient alors à 100 FCFA/m³. Ce volume correspond aux besoins d'un troupeau d'au moins 400 petits ruminants qui seraient taxés à 12 000 FCFA (333 FCFA/m³, soit trois fois plus) pour la même période.

On rencontre différents types de transhumance dans le Ferlo. En fonction des pâturages (abondance, qualité), les éleveurs originaires d'un forage peuvent changer de pâture (et de campement) à l'intérieur de la zone d'influence de leur forage d'origine ou entre les différents forages du Ferlo. Une transhumance plus longue, sortant du Ferlo vers le Sud au début de la saison sèche, concerne surtout les troupeaux d'ovins dont la productivité se trouve fortement améliorée.

Selon nos enquêtes, en transhumance l'abreuvement est systématiquement surtaxé : les prix/jour d'abreuvement payés par les éleveurs aux forages visités au cours d'une même transhumance varient du double au décuple du prix payé à leur forage d'origine (tab. 1).

Tab. 1 – Statistiques de base pour le coût/jour d'abreuvement

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Résident	67	242	338	800
Transhumance (forages seulement)*	6	1 250	1 779	7 500

*cout/j lors d'une étape de transhumance.

Le prix payé par jour est aussi très variable et inversement proportionnel à la durée de l'étape de transhumance (fig. 3).

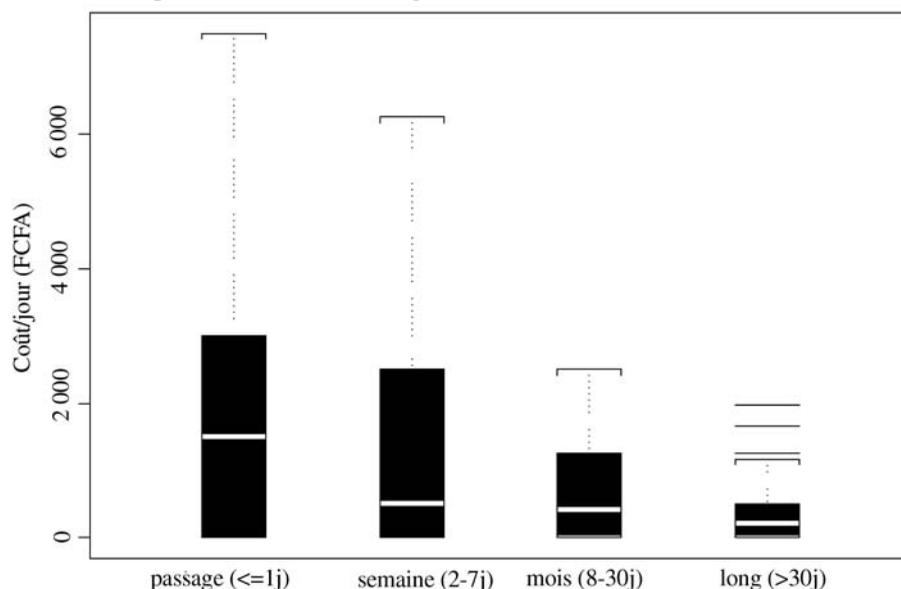


Fig. 3 – Variation de la distribution¹¹ du coût par jour selon la durée de l'étape

11. Boxplot ou boîte à moustaches : la ligne blanche représente la valeur médiane du prix payé par jour, le rectangle noir est délimité par le premier et le troisième quartile de la distribution.

Les transhumants en provenance hors de la zone sont parfois soumis à un tarif exorbitant en cas de nécessité, où la logique de marché joue à plein : le « yarne yawtu » (boire et partir). La situation des éleveurs en transhumance inter-forage (très fréquente pour les troupeaux bovins) est variable. Ils peuvent être alignés sur les prix pratiqués pour les ressortissants du forage, comme ils peuvent être surtaxés. Cela apporte un élément nouveau à la question du prix de l'eau. Non seulement les rapports de négociation sont déterminants dans la fixation du droit d'accès mais, en saison sèche, les gestionnaires des forages tentent de réguler la charge animale sur les pâturages de leur terroir, intégrant ce souci dans le coût d'accès à l'eau. Tout ceci nous éloigne encore un peu plus d'un modèle de fixation de prix fonction uniquement du volume consommé.

Le cas du forage de Widou Thiengoly

Examinons maintenant les données concernant un forage particulier¹². Le forage de Widou Thiengoly polarise environ 5 200 personnes dans les campements et villages, d'après les renseignements de l'administration territoriale (Arrondissement de Yang-Yang). Les derniers recensements du bétail fin 2006 (9 775 bovins, 21 035 petits ruminants et 371 charrettes) ne présentent qu'une très faible évolution par rapport au dernier comptage aérien en 1989 : +2,8 % pour les bovins, +13,7 % pour les petits ruminants. Ils ne reflètent pas non plus la composition réelle des troupeaux de la zone, qui compterait en moyenne de 3 à 4 petits ruminants pour chaque bovin [Schaeffer, 1994 ; Thébaud, 1995 ; Tyc, 1994].

La production du forage de Widou Thiengoly au cours des années 2000 à 2003 (seules années pour lesquelles existent des relevés de compteurs d'eau) est la plus importante de la zone (fig. 2). Les éleveurs se rabattent sur les forages à partir du mois d'octobre, à cause de l'assèchement progressif des mares. La demande en eau atteint un maximum au cours de la saison sèche chaude (février) pour chuter brutalement dès que les mares se remplissent après les premières pluies en juillet. La pente ascendante et le niveau maximum des courbes de débit (fig. 2) renseignent, de manière indirecte, sur l'état des pâturages aux alentours de l'infrastructure, car un forage avec des ressources fourragères importantes draine davantage de bétail venant des zones moins favorisées et le garde plus longtemps avant le début de la saison hivernale.

Dans un système de facturation au forfait, tel qu'utilisé par les bureaux des ASUFOR, les recettes issues des paiements par les éleveurs du forage atteignent leur maximum lorsque la plupart du bétail se trouve sur place et s'abreuve au forage, en saison sèche froide (octobre – février), période où les consommations du bétail restent faibles grâce aux températures clémentes. Ensuite, les recettes autochtones diminuent en fonction des départs en transhumance. En même temps

12. Les données présentées dans cette sous-partie ont été collectées dans le cadre des activités du Projet Auto promotion Pastorale dans le Ferlo (PAPF) de la coopération Sénégal-Allemande (DEFCCS ; gtz-ECO-iram), mené depuis 1995 dans la « réserve sylvo-pastorale des six forages » ; voir Kipper [2001].

s'ajoutent les recettes allochtones venant des transhumants. Pendant la saison sèche froide, la gestion devrait donc accuser un solde excédentaire.

La répartition mensuelle des recettes du forage de Widou Thiengoly, campagne 2005-2006 montre une toute autre logique (fig. 4). Sur la base du dernier recensement, et si on ne compte que les consommateurs originaires du forage, les recettes mensuelles devraient atteindre 2,8 millions de FCFA lors des mois de forte présence des troupeaux. Ceci n'est que rarement le cas.

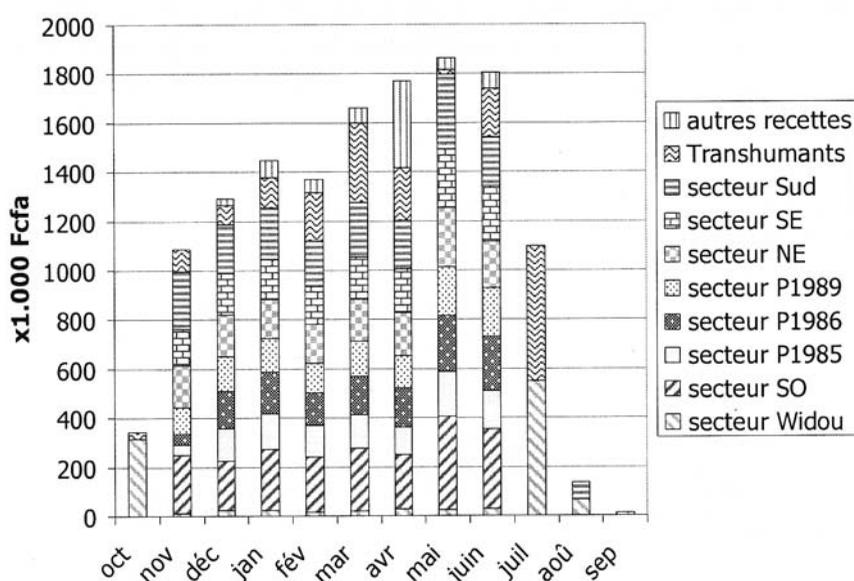


Fig. 4 – Répartition des recettes du forage de Widou (campagne 2005-2006)

Le cumul des recettes mensuelles suit celui des volumes pompés, donc essentiellement la courbe des dépenses pour le carburant (au moins 75 % des coûts de la production (fig. 5)), et non celle de la présence effective de consommateurs autour du forage. Les cotisations sont également élastiques aux opportunités de mannes extérieures, comme le montre le cas du mois d'avril : le segment « autres » correspond au paiement de la facture d'eau par le projet de développement intervenant localement, et les cotisations locales ont diminué en proportion quasi parfaite. Une grande affluence de transhumants au forage est exploitée avec la même « souplesse ».

Désormais l'ASUFOR décide du niveau des prix et cherche à le fixer le plus bas possible, quitte à mettre en péril le fonctionnement du service d'exhaure. L'élément essentiel des ajustements est le prix du gasoil¹³ pour les moteurs des pompes. Étant donné qu'il n'y a que très peu de compteurs d'eau sur les forages en milieu pastoral,

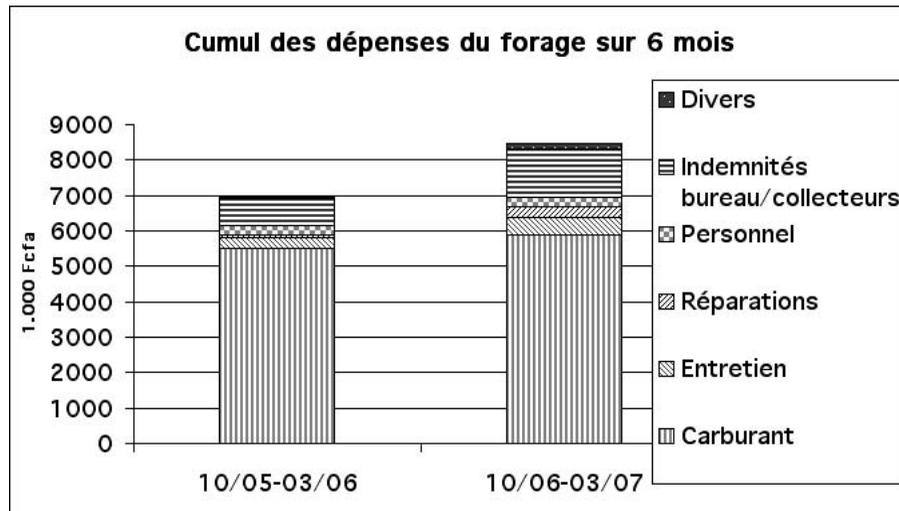


Fig. 5 – Répartition des coûts de fonctionnement du forage de Widou Thiengoly : comparaison des deux premiers trimestres (octobre-mars) sur deux campagnes consécutives

il est impossible de mettre en rapport les dépenses et la production. Vient ensuite le choix de la philosophie de gestion : option de l'amortissement par l'épargne intégrée dans le prix de l'eau, ou option d'un prix basé sur les coûts de fonctionnement accompagné de l'obligation de « cotisations spéciales » pour le renouvellement du matériel d'exhaure. Or, la gestion par les bureaux est souvent opaque, oligarchique voire personnalisée, et distante des standards de la comptabilité... mais elle existe malgré un niveau d'éducation et de formation très faible. Ainsi, tel grand homme peut être dispensé des cotisations habituelles, mais est attendu, le cas échéant, pour régler des problèmes nécessitant une lourde dépense. Malgré le prestige que confère la position du président d'ASUFOR, les véritables décisionnaires sont souvent extérieurs au comité de gestion du forage. En termes « d'arènes de pouvoir » [Olivier de Sardan, 1997] où se négocie la gestion des ressources collectives, les associations de forages créées par les injonctions du développement ne supplantent pas les lieux locaux du pouvoir.

Dans cette logique, l'orientation actuelle est de limiter les dépenses régulières (comme l'épargne d'amortissement faite collectivement) en faveur de cotisations ponctuelles en cas de dépenses exceptionnelles telles que des réparations ou le remplacement d'infrastructures défectueuses.

13. Prix aligné sur le prix national du marché.

Conclusion

Les forages profonds d'hydraulique pastorale du Ferlo ne créent pas la richesse. Ce ne sont que des ouvrages publics devant permettre la mobilisation du potentiel productif de l'élevage.

Dans la situation actuelle du Ferlo et grâce aux forages, l'eau n'est plus un facteur limitant. Toutefois, dans la logique des éleveurs la gestion des deux ressources eau et pâturages reste inséparable, dans la mesure où le paiement de l'accès à l'eau reste le seul moyen de contrôler l'accès à la ressource limitée qu'est le pâturage.

Dans le contexte pastoral, ce modèle de gestion de l'eau est une solution partielle de comptabilité qui permet d'afficher le règlement du volume général d'eau consommé. Lorsque l'on considère l'eau comme un bien marchand, sa gestion est régie par la logique du recouvrement des coûts de la mise à disposition. Cela permet théoriquement à la fois un accès équitable entre les résidents et les transhumants et une utilisation de la ressource adaptée à la rareté. Dans les faits, elle compartimente la gestion des ressources pastorales : les négociations d'accès ne peuvent plus jouer leur rôle de régulation collective de la ressource. Nos enquêtes révèlent les réalités des négociations (entre gestionnaires et usagers) ainsi que leur évitement (dans le fonctionnement interne aux associations d'usager) et, plus généralement, la pluralité des logiques à l'œuvre, qui intervient aussi dans des sociétés plus marchandes¹⁴.

Autour de l'enjeu de l'eau se joue une partie qui renvoie à l'économie théorique mais également à des règles de hiérarchie sociale et de stabilité des relations, protégeant peut-être l'élevage familial mobile. Une standardisation des prix et un système transparent de gestion enlèveraient aux éleveurs cet outil de contrôle d'accès aux pâturages et pourraient favoriser d'autres types d'élevage, tel que celui pratiqué par des riches commerçants au Niger ou au Maghreb comme la transhumance par semi-remorque et la gestion des troupeaux par téléphone satellite.

La difficulté d'aboutir à une gestion entièrement transparente serait-elle à interpréter dans le sens d'une barrière volontaire contre l'exploitation incontrôlée des espaces pastoraux plutôt que dans le sens d'une résultante de facteurs culturels et éducationnels défavorables à l'adaptation à des pratiques plus modernes ?

Parmi les mécanismes à la portée des populations rurales pour protéger l'élevage familial mobile, une structure inter-forages formaliserait des rapports de solidarité autour des questions des pâturages (pare-feu, règles de gestion, accueil des transhumants) et de l'eau.

Sur un enjeu aussi vital que la gestion de l'eau en milieu aride, les projets de développement affrontent d'énormes efforts d'adaptation et questionnent certains

14. Privés de chauffage par une panne un hiver du début des années 2000, les Canadiens ont immédiatement mobilisé des réseaux associatifs et administratifs, collectifs et individuels, pour s'approvisionner en combustible et se reloger, court-circuitant la flambée des prix du bois correspondant à la logique d'offre et de demande, stimulée par la pénurie [Godbout, 2007].

dogmes (efficacité, transparence, appropriation...). Leurs propositions de structuration pastorale sous forme d'Unités Pastorales en fédération seront-elles suffisamment performantes pour remplacer les mécanismes existants de régulation et renforcer l'économie pastorale ?

Du point de vue des débats scientifiques, les réalités de terrain stimulent l'enrichissement des modèles économiques de tarification de l'eau, à travers la prise en compte de la particularité de cette ressource vitale, du bien-être social des consommateurs, de l'équité de traitement, des externalités environnementales, des fluctuations des besoins et de l'offre en eau. En socio-économie, les stratégies d'accès à l'eau, là où cela fait problème, éclairent un système de liens et de décisions qui ne suivent pas un modèle d'optimisation sectoriel mais renvoient aux questions d'intérêt personnel, de gestion des ressources, de cohésion sociale. La tarification de l'eau est un enjeu universel et les stratégies révélées ici interpellent d'autres sociétés plus engagées dans la régulation marchande.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRÉ D. [2005], « Éléments de réflexion pour une analyse des conditions d'extension de la réforme des forages motorisés en zone sylvo-pastorale », PAPP – GTZ-ECO-IRAM, 10 p.
- BAUMOL W.J., OATES W.E. [1989], *The theory of environment policy*, New York, Cambridge University Press, 299 p.
- BRIAND A. [2004], « Fondements théoriques pour une tarification de l'eau en Afrique subsaharienne : une revue de la littérature », www.aed.auf.org/IMG/doc/A.Briand.doc.
- CALLON M., LATOUR B. [1997], « "Tu ne calculeras pas !" ou comment symétriser le don et le capital ? », *Revue du MAUSS*, n° 9, p. 45-70.
- DINAR A., ROSEGRANT M.W., MEINZEN-DICK R.S. [1997], *Water Allocation Mechanisms : Principles and Examples*, Washington, World Bank.
- DUPIRE M. [1957], *Les forages dans l'économie peul, éléments de politique sylvo-pastorale au Sahel sénégalais*, voir Grosmaire, fasc.14, p. 19-24.
- EASTER ET ALII [1997], « Economic mechanisms for managing water resources : pricing, permits and markets », in A.K. Biswas (éd.), *Water Resources : Environmental Planning, Management and Development*, New York, Mc Graw Hill.
- GODBOUT J. [2007], *Ce qui circule entre nous. Donner, recevoir, rendre*, Paris, Le Seuil.
- GNING M. [2003], *The Political Economy of Livestock in Senegal*, Report commissioned by the Food and Agricultural Institution of the United Nations, Pro-Poor Livestock Policy Initiative.
- HARDING G. [1968], « The tragedy of commons : the population problem has no technical solution ; it requires a fundamental extension in morality », *Science*, n° 162, p. 1242-1248.
- HATFIELD R., DAVIES J. (éd.) [2006], *Global review of Economics of pastoralism*, Nairobi, UICN, 47 p. with contributions from Abelrahmane Wane, Carol Kerven, Céline Dutilly-Diane, Jean-Pierre Biber, Juan Luis Merega, Michael Ochieng Odhiambo, Roy Behnke et Susanne Gura.
- HOANG-GIA L., THIAW A.D., TOURE C.S., NDIR B., TOURE A., THIOMBANE C. [2004], *Projet Eau à Long terme : élaboration d'un document de stratégie pour la réalisation à l'horizon 2015 des objectifs du millénaire pour le développement. Vol. 1 : État des lieux. Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique*, République du Sénégal, 291 p.

- JUUL C. [1996], « Migration et innovation technologique chez les peuls du Sénégal suite aux sécheresses : le triomphe de la chambre à air », *Haramata*, n° 64, IIED, London, 29 p.
- KIPPER U. [2001], « Rapport de mission d'appui au PAPF » (document du projet), 34 p.
- NAUGES C., A. REYNAUD [2001], « Estimation de la demande domestique d'eau potable en France », *Revue Économique*, vol. 52, n° 1, p. 167-185.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1997], *Anthropologie et développement. Essai en anthropologie du changement social*, Apad, Karthala, 221 p.
- POUILLON F. [1988], « Cens et puissance, ou pourquoi les pasteurs nomades ne peuvent pas compter leur bétail », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 27, n° 2, p. 177-205.
- SAMPATH R.K. [1992], « Issues in irrigation pricing in developing countries », *World Development*, vol. 20, n° 7, p. 967-977.
- SCHAEFFER J. [1994], « Économie pastorale dans le Ferlo des forages : Bouteyni et Widou Thien-goly en 1994 », Rapport de recherche, GTZ – Projet Sénégal-Allemand « Modèle d'Aménagement Sylvopastoral des terres de la Zone Nord », 67 p.
- SEAGRAVES J.A., EASTER K.W. [1983], « Pricing irrigation water in developing countries », *Water Resources Bulletin*, 4, p. 663-671.
- SUTTER J.W. [1987], « Cattle and Inequality : Herd Size Differences and Pastoral Production among the Fulani of Northeastern Senegal », *Africa : Journal of the International African Institute*, vol. 57, n° 2, p. 196-218.
- THÉBAUD B. [1990], « Politiques d'hydraulique pastorale et gestion de l'espace au Sahel », *Cahiers ORSTOM, série. Sciences Humaines*, vol. 26, n° 1-2, p. 13-33.
- THÉBAUD B., GRELL H., MIEHE S. [1995], *Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle : les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le Nord du Sénégal*, IIED, n° 55, Londres, 33 p.
- THÉBAUD B. [2002], *Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel. Peuls du Niger oriental et du Yagha burkinabé*, Paris, Karthala, 318 p.
- TOURÉ O., ARPAILLANGE J. [1986], *Peul du Ferlo*, Paris, L'Harmattan, 77 p.
- TSUR Y., DINAR A. [1997], « The relative efficiency and implementation costs of alternative methods for pricing irrigation water », *The World Bank Economic Review*, vol. 11, n° 2, p. 243-62.
- TYC J. [1994], « Étude diagnostic sur l'exploitation et la commercialisation du bétail dans la zone dite des six forages », Rapport de mission pour le compte du Projet d'exploitation agro-sylvo-pastorale des sols dans le nord du Sénégal (GTZ), 80 p.

L'éternel provisoire. Fin ou « retour » du paysan roumain en Europe ?

*Séverine Lagneaux**

Vu du ciel, Măureni exemplifie le dualisme agraire auquel les campagnes roumaines sont confrontées. Les lopins de terres de 1 à 5 ha côtoient de grands domaines néo-latifundiaires occidentaux bâtis sur les cendres des fermes d'État et des coopératives. Les petites exploitations familiales, les *gospodării*¹, peuplent les villages banatéens permettent aux habitants de survivre. Effectivement, les produits de la basse-cour et du jardin fournissent l'essentiel de l'alimentation domestique tandis que les terres souvent céréalières sont destinées au fourrage². L'importance du travail agricole s'accompagne d'une autre particularité : une économie de subsistance appuyée sur un réseau d'échange. Or, depuis 2006, les villageois de Măureni dénoncent l'impossibilité de travailler une parcelle dont la production finale rapporte moins d'argent que les investissements nécessaires à sa mise en culture. « Travailler coûte plus cher que de rester chez soi »³. Outre la hausse des prix du carburant et des produits phytosanitaires, les paysans sont poussés à céder leurs terres. En effet, dans le cadre de la restructuration de l'agriculture roumaine aux normes européennes, la myriade de maisnies est appelée à disparaître. La nécessité d'une diversification des emplois afin de diminuer le nombre d'agriculteurs et de favoriser la productivité et la compétitivité d'exploitations plus grandes passe notamment par une meilleure formation et une qualification accrue des travailleurs ruraux leur ouvrant les portes d'autres activités. Les problèmes économiques engendrés par l'existence des *gospodării* et leur inadaptation à l'économie

* Doctorante en anthropologie, Assistante au département de Communication, Membre du Laboratoire d'anthropologie prospective (Laap), Université catholique de Louvain (UCL) – severine.lagneaux@uclouvain.be.

1. *Gospodărie* : Terme roumain renvoyant aux petites propriétés familiales organisées autour d'une basse-cour, d'un potager et, parfois, de quelques hectares de terres. *Om gospodar* : personne qui parvient à réaliser l'autonomie de sa *gospodărie*. *A se gospodari* : travailler pour parvenir à sa propre autonomie et celle de son foyer.

2. En 2001, le revenu mensuel moyen brut des ménages ruraux se composait à 20 % du salaire, 19 % de prestations sociales, 10 % de revenus agricoles, 46 % d'autoconsommation et 5 % de revenus autres. Données tirées de l'INS.

3. Paroles de Victor, ouvrier, père de trois enfants, tirées d'un entretien réalisé le 05.08.2006.

de marché européenne sont régulièrement débattus. La fin des paysans, comme le titrait Mendras [Mendras, 1984], est dès lors programmée. Ne doivent subsister que quelques micro-fermes spécialisées dans une production locale de type bio, des entreprises agricoles rentables de modèle occidental et les multinationales de l'agroalimentaire. Cependant, le discours des villageois est tout autre. Le mode de vie rural *gospodar* est vécu comme une part importante de l'identité roumaine. La terre bien plus qu'un avoir est significative de l'être, de roumanité. Afin de comprendre ces discours villageois recueillis sur le terrain entre 2002 et 2006⁴, de saisir le poids de la paysannerie dans l'identité et son inadéquation avec les réformes en application, mon propos se structurera en trois parties. Dans un premier temps, je me pencherai sur les différents usages idéologiques de la paysannerie par les pouvoirs qui se succédèrent à la tête de l'État roumain et des formes territoriales imprimées au paysage leur correspondant. En effet, la charge mémorielle qu'inspire le mode de vie paysan ne peut être appréhendée que dans sa profondeur historique. Dans un second temps, la parole sera laissée aux acteurs afin de percevoir la place attribuée aujourd'hui à la *gospodărie* tant économiquement que symboliquement. Un large champ de réflexion s'esquisse alors puisque ces témoignages engendrent un questionnement sur les relations se nouant entre soi et autrui, localité et globalité, tradition et modernité.

Le pot de terre et le pot de fer

La polarisation agricole marquant le territoire de Măureni plonge ses racines dans l'histoire et s'épanouit aujourd'hui en portant les traces de ce passé mouvementé. Au-delà de la succession des régimes politiques que connut la Roumanie et qui ont imprimé leur empreinte dans le paysage [Hirschhausen, 2003], une continuité voire une permanence pensée du mode de vie paysan est à souligner. Outre les transformations formelles imposées à la *gospodărie* et les évolutions de sa charge symbolique, pourquoi et comment les paysans lui demeurent-ils attachés ?

La paysannerie a longtemps caractérisé la réalité sociale de la Roumanie. Essentiellement agricole avant l'entre-deux-guerres, la propriété n'y existe que depuis peu. En effet, ayant connu le deuxième servage⁵, nombre de paysans roumains ne possédaient pas de terre et travaillaient, dans le Banat et en Transylvanie, sur les grands domaines des boyards. Fondé en 1784, sous domination habsbourgeoise, Măureni appartenait à un boyard *Nemț*⁶ qui lui donna son nom : Morizfeld. Par

4. Le travail de recherche doctoral s'appuie actuellement sur 6 mois de terrain. Une quarantaine d'entretiens semi-directifs ont été menés avec des villageois de minimum 16 ans, d'origines ethniques et socio-professionnelles diverses. L'observation participante occupe une place importante dans cette démarche. Aussi, les conversations informelles sont un outil indispensable et récurrent. Observations et discussions prennent place dans le sillage d'un réseau d'échange particulier noué autour d'une famille de l'élite villageoise et d'une famille installée depuis 1990 ne faisant partie ni de cette élite ni du réseau de solidarité hérité du communisme.

5. Pour plus de précisions voir K. Hitchins [1969 et 1994] et H.H. Sthal [1969].

6. Population originaire d'Allemagne, d'Alsace, de Lorraine et du Luxembourg. Aussi appelés Saxons en Transylvanie.

l'accès à la propriété et l'acquisition du droit de vote, le regard porté sur la paysannerie se renouvelle. Elle devient une classe de « paysans-citoyens » [Vultur, 2002] économiquement responsables et politiquement mûres. Cependant, elle demeure à éduquer aux yeux des nationalistes transylvains formant l'élite roumaine. S'il s'agissait, auparavant, de démontrer la grandeur historique et la noblesse de la ruralité source pure et veruteuse de la Nation roumaine revendiquée, c'est la complexité de son organisation économique et politique qui est, dès le milieu du XIX^e siècle, mise en avant [Hitchins, 1994, p. 202-250 ; Roger, 2002]. Cependant, face à la modernisation des campagnes et en dépit de la représentation du paysan en tant que défenseur de la patrie et moteur de l'identité nationale, la plaine banatéenne conserve un visage féodal et polarisé.

À partir de 1925, les premières familles ethniques roumaines, venues de Sibiu, s'installent à Măureni dont l'histoire est désormais liée à celle de l'État roumain. Ces nouveaux villageois vivent à côté des *Nemți* qui conservent des terres plus étendues malgré la réforme agraire de 1921. La polarisation de la paysannerie est donc toujours marquée. Malgré la perception partagée du paysan comme dénominateur commun de l'ethnicité roumaine, un abîme existe. Une différence significative sépare l'apparente continuité des conditions de la vie quotidienne au village et sa double perception par l'intelligentsia urbaine et l'élite politique [Verdery, 1991, p. 27-71 ; Roger, 2002]. L'authenticité de la culture paysanne, symbole de la permanence du lien avec le passé glorieux, est opposée à la culture « cosmopolite » urbaine. La modernité, l'ouverture à l'universel se bâtit sur l'invention du traditionalisme et non en opposition à ces spécificités vécues comme nationales. Tension et concordance entre ces pôles traditionnel et moderne caractérisent encore aujourd'hui une identité roumaine hésitante qui oscille entre les deux.

Le « retour » de nombreux *Nemți* vers l'Allemagne à l'issue de la seconde guerre mondiale laisse le village partiellement désert. Peu à peu, des Roumains envoyés pour travailler s'installent dans les maisons étatisées. Le processus de collectivisation a bouleversé radicalement le visage de Măureni. Les *gospodari* perdent leur droit de travailler individuellement le sol et le groupe peu nombreux des exploitants moyens est contraint d'intégrer les coopératives agricoles. Cependant, certaines activités ancestrales survivent dans l'ombre. Bien que la population soit éduquée pour forger « l'homme nouveau socialiste », les paysans coopérateurs ne sont pas coupés totalement de leurs usages traditionnels. En effet, des pratiques combinatoires informelles entre les différents niveaux de production naissent : prélèvements (vols et échanges informels de services entre les salariés) dans les fermes d'État et les coopératives complétés avec les coupons, les échanges officieux des réseaux de voisinage et les produits de la cours ou du jardin. À travers ces parcelles, un lien à la *gospodărie*, à la paysannerie est maintenu. Bien que sa forme et son sens changent, l'exploitation privée de la terre persiste. La maisnie devient un refuge pour les villageois. Elle symbolise silencieusement l'alternative possible, la résistance à l'entreprise étatique, l'autonomie [Verdery, 1991 et 1993 ; Roger, 2002 ; Hirschhausen, 1997 ; Stan 2005]. L'irruption de la modernité socialiste dont le tracteur devient le symbole, mais s'effectuant sans engrais ni moyen technique

efficace, n'est pas sans ambivalence. Pour élever le village au niveau de la ville, Ceaușescu⁷ met en place au début des années 70 son plan de systématisation. En même temps, pour asseoir son pouvoir dynastique, le *génie des Carpates* colore le communisme roumain de nationalisme. Il se présente comme le continuateur et le défenseur des traditions nationales. Le folklore et une authenticité de paille deviennent l'outil des démonstrations du pouvoir et le véhicule de l'idéologie [Karnouh, 1990]. Le village est affirmé comme unificateur du pays et différenciateur de l'extérieur afin de témoigner d'un modèle national ethniquement homogène. L'activité agricole est dissociée de son contexte sociologique et culturel, la culture paysanne « réactionnaire et obscurantiste » doit laisser place à la civilisation urbaine et industrielle supérieure. Naît donc un premier paradoxe : les paysans doivent disparaître pour devenir conformes au modèle de société socialiste mais, parallèlement, c'est l'image mythifiée d'une paysannerie éternelle et heureuse que mobilise l'état pour se légitimer. D'autre part, de multiples liens informels se sont tissés entre ruraux et citadins pour faire face à la pénurie alimentaire des villes, à la pauvreté et l'obsolescence des équipements des villages. Les échanges, le troc et le travail familial de la terre des parents ont ainsi donné naissance à une « maisnie mixte diffuse » [Mihăilescu, 1995]. Malgré l'encadrement du régime totalitaire, la *gospodărie* survit et devient le pivot de l'organisation sociale. La ruralité n'est donc pas brisée. Le mode de vie *gospodar* n'est pas dissout mais profondément transformé.

L'ouverture des frontières à la chute du régime engendre une deuxième vague de départs des populations d'origine allemande vers la mère patrie. À Măureni, de nouveaux habitants venus d'Olténie, de Moldavie ou de Transylvanie cherchant un emploi ont investi les maisons laissées par les derniers émigrants. Ce groupe de nouveaux villageois est perçu comme particulier par les villageois de souche ou les anciens salariés communistes et principalement par ce que je nomme l'élite villageoise⁸. Ces étrangers *intérieurs* désignés sont jugés responsables de bien des maux et incarneraient la décrépitude et la déchéance de Măureni. N'ayant pas travaillé dans les entreprises collectives locales et n'étant pas originaires du village, ils ont reçu de petites parcelles que nombre d'entre eux ont vendues. La nécessité de disposer immédiatement de liquidités et le non-attachement à cette nouvelle terre en sont les raisons le plus souvent évoquées. C'est effectivement dès 1991 que la redistribution des terres a débuté en Roumanie. Les autorités promulguent alors la loi 18, la *Loi sur l'Agriculture et les ressources agraires* [Hirschhausen, 1997, p. 43-54]. Les coopératives sont dissoutes et les terres redistribuées. Toute famille,

7. Nicolae Andruță Ceaușescu : homme d'État communiste roumain, né en 1918 à Scornicești et mort en 1989 à Târgoviste.

8. Je nomme « élite » les familles dont les membres principaux occupaient ou occupent encore des places importantes. Leurs emplois passés ou actuels mobilisent autour d'eux plusieurs villageois, leur offrent des moyens techniques et/ou financiers plus importants que la norme de la communauté et sont la preuve de leur instruction. Directeurs d'école, vétérinaires, docteurs, anciens ingénieurs des IAS ou CAP, ils sont « La » référence. Ils aident les autres en prodiguant des conseils ou en fournissant argent, nourriture, médicaments en échange de services rendus quand l'occasion se présente et du respect de leur statut.

ne peut cependant récupérer plus de 10 ha de ses anciens terrains et toute personne qui a travaillé plus de 3 ans dans une coopérative reçoit une parcelle de 0,5 ou 1 ha. De nombreuses terres n'ont pas été réclamées à Măureni, les familles installées désireuses de s'adonner à l'agriculture ont reçu des terres. Réparation et justice distributive sont donc les maîtres mots de cette opération. Par crainte du retour des boyards, les propriétés ne peuvent excéder 100 ha par acquisition. Une myriade de petites propriétés de moins de 2 ha voient de nouveau le jour. Pourtant, depuis l'ouverture du marché foncier roumain aux étrangers, Măureni a vu s'installer sur les anciennes terres des Souabes et des fermes d'État de grands propriétaires parfois désignés comme de nouveaux colons. Deux Belges, un Italien et un Autrichien se sont composés des exploitations agricoles de modèle occidental par achat et location de terre dès 2000. En 2002, un Belge tenait à lui seul un ensemble de près de 3 000 ha mais qui peu à peu s'effrite. Le refus de faire appel aux anciens ingénieurs agronomes et l'exploitation de la terre selon d'autres modèles que les références traditionnelles ou communistes engendrent une stigmatisation de ces Occidentaux par l'élite villageoise. La régression des niveaux de vie et la confrontation avec les investisseurs européens accroissent rancœur et frustration. Ces représentations font écho à l'image attribuée à l'Union européenne, cet *autre* face auquel l'identité roumaine se positionne et se forme aujourd'hui sans toutefois oublier les références traditionnelles dont l'authenticité est fictive ou non, idéologisée ou non.

La décollectivisation roumaine a donc mené au rejet de toutes formes collectives et à la destruction ou à l'abandon de la majorité des installations socialistes. Sans tenir compte des besoins, des intérêts des campagnes, une politique promotrice de la réversibilité du temps a été menée : le communisme est rendu invisible, nié, considéré comme parenthèse de l'histoire. Il en résulte un redémarrage basé sur la période de l'entre-deux-guerres sans questionner l'adéquation de ce « retour vers le futur » [Conte, Giordano, 1995]. Cette politique du laisser-faire s'accompagne d'une vision idéalisée du modèle de l'exploitation familiale. Une paysannerie imaginée prend dès lors le pas sur la paysannerie quotidienne. À Măureni, la « modernisation » des campagnes consiste en la récupération d'un lopin, en son exploitation selon le modèle *gospodar*. Ce mode de vie lié à une petite propriété foncière est présenté, par les villageois, comme une rupture avec la collectivisation et l'homme neuf soviétique. Le paysan remplace de nouveau l'ouvrier. Ce retour constitue une avancée face au communisme. Cependant, comment construire, faire et défaire l'histoire en reproduisant l'ancien ? Cette avancée est aussi signe d'une stagnation cachée derrière un discours identitaire protectionniste face à la modernité et ses avatars, à la domination étrangère et au déni de la culture locale vue comme arriérée et pervertie par le communisme. Măureni ne dispose d'aucun accès à un système d'égouts, d'eau courante, de distribution de gaz ou de ramassage des déchets. Le manque de moyens techniques impose le travail manuel de la terre et le nombre de charrettes y est plus élevé que celui des voitures. La pauvreté est dénoncée dans le discours de chacun des villageois que j'ai pu rencontrer. Le souvenir du communisme, loin d'être effacé, se ravive comme idéal perdu. Le chômage, l'aspiration au confort occidental, le manque d'argent, la hausse des prix signent le nécessaire repli sur la *gospodărie*. La rupture avec la période précédente

s'atténue donc. Simultanément, le mode de vie paysan se charge de souvenirs et de nouvelles connotations. Son rôle de mode d'existence alternatif réapparaît mais cette fois confronté à l'eupéanisation du pays et de l'agriculture. La fin annoncée des paysans pourrait donc être retardée.

Le bon, la brute et le truand

À Măureni, la famille Bădița réunit trois générations. Emilia, 71 ans, ancienne économiste de IAS et Nicu, 72 ans, ancien directeur de coopérative et ingénieur en chef d'une ferme d'État⁹ vivent avec leur fille. Bianca, 34 ans, institutrice, est mariée à Titi, directeur de la petite école du village voisin, professeur de géographie et détenteur d'un diplôme d'ingénieur. Ils ont un fils d'un an, Alexandru. Ils possèdent 7 ha de terre dispersée dans la commune. Pour vivre, ils regroupent leurs différents salaires et pensions ainsi que d'autres rentrées. Diverses stratégies d'accroissement des revenus familiaux existent : la migration économique momentanée (Bianca a travaillé comme saisonnière dans une pommeraie autrichienne, d'autres villageois s'expatrient à l'Ouest pour travailler sur des chantiers de construction, dans des hôtels et faire des ménages), l'obtention d'un emploi complémentaire (Titi a travaillé la nuit comme gardien des terres d'un Belge, Bianca vend des assurances de voiture et Emilia est un relais entre les villageois créditeurs et une banque), le travail à domicile (certains cousent des semelles de chaussures), la vente d'objets fabriqués chez soi (certains vendent des paniers en pomme de pin qu'ils bricolent), le choix des lieux de consommation et des biens de consommation meilleur marché, la réparation des biens usagés (rien ne se perd tout se transforme), la limitation des dépenses, la multiplication des crédits bancaires ou dans les magasins locaux, l'emprunt aux amis et le recours aux aides sociales. Malgré ces différents revenus et le système de débrouille, « le jardin et les animaux sont nécessaires parce que avec ce qui est dans le jardin, nous vivons. Au printemps et en automne, nous récoltons des pommes de terre, tomates, tous les légumes que nous avons dans le jardin. La même chose pour les animaux : nous avons de la viande et des œufs. C'est nécessaire parce que ce serait très difficile de tout acheter. C'est aussi une question, je crois, de tradition. Il y a une continuité. Parce que une *gospodărie* ne peut pas être dépassée. Ainsi, nous n'avons pas la situation matérielle, nous ne pouvons pas vivre seulement des pensions mais il existe des gens qui n'ont pas de pension ou des pensions très petites dans ce village-ci. Des gens ne travaillent pas mais survivent car ils sont de bons *gospodari* en revanche. Ils n'ont pas de travail mais ont une parcelle de jardin et des animaux. Et ceci sera toujours implanté. C'est un peu quelque chose entre la tradition et la nécessité dit-on. Personne n'y renoncera jamais. Je ne crois pas que ce soit dépassé d'avoir un jardin et des animaux à côté de la maison, une *gospodărie*. Ce n'est pas moderne, clairement. Mais tu peux vivre moderne, avoir une *gospodărie* moderne. Une maison comme une micro-ferme. (...) Tu peux avoir un jardin, une salle de bain plus belle, des aménagements

9. Nicu supervisait la IAS de Răcășdia qui regroupait 5 fermes, après 1989, il fut secrétaire à la mairie durant 4 ans puis pensionné.

plus beaux. Si la basse-cour est mieux aménagée, je crois que c'est quelque chose de moderne »¹⁰. Titi craint quant à lui l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne. Selon lui, le seul souci de l'UE est économique. Il n'y a aucun intérêt pour la culture. Dès lors, il leur sera interdit d'égorger porcs et volailles, d'élever leurs animaux comme ils en ont l'habitude. Ces pratiques ainsi que la production domestique de *tuica* ou de *palincă* vont disparaître ce qui ne constitue pas une avancée¹¹. Titi considère que la grippe aviaire est une ruse pour obliger les petits producteurs à cesser leur travail et à consommer la volaille industrielle importée en Roumanie. Il n'est pas le seul villageois à tenir ce discours. Déjà en 2002, Iosif, ingénieur agronome soulignait que pour l'Occident, la Roumanie était une « poubelle à ponctionner ». « Grâce aux subventions belges, vous pouvez acheter des terres ici alors que nos paysans se tournent vers la ville. Avant la révolution, un tractoriste avait un salaire de 3 000 lei par mois. Maintenant, la majorité n'a plus de travail ou ne gagne rien. Où est le progrès ? La Roumanie se fait doublement avoir : les USA nous vendent leur surplus de production et comme l'Est ne peut payer, on doit faire un prêt. Les USA nous vendent en plus les poulets qu'ils ne veulent pas »¹². Cependant, il dit être satisfait de l'arrivée des investisseurs étrangers dans le village car ils cultivent une terre qui sans eux serait en friche. Sans argent, il ne peut acheter cette terre même si il le souhaitait mais la laisser à l'abandon n'est pas une solution. Pour Nicu, le travail de la terre en *gospodărie* n'est pas de l'agriculture. Les nombreuses terres non cultivées en raison du coût et du manque d'équipement ont attiré les étrangers. « Si quelqu'un vient de l'étranger, un Italien, un Espagnol, un Belge, un Allemand, il crée des concessions ou achète. Alors il apporte des tracteurs, des moissonneuses nationales italiennes, belges. Tout ce qu'il a là-bas, il vient avec ici et engage des chauffeurs roumains. Il paie et ils travaillent. Ainsi oui, on fait de l'agriculture, sur une grande surface. Mais moi, avec 1,5 ha ? »¹³. Gheorghe, 43 ans, ancien tractoriste, est marié et a trois enfants. « Nous n'avons pas encore l'esprit de l'Union européenne. Si nous voyons un papier par terre, nous le laissons là. Nous n'avons pas encore appris. Mais maintenant, nous pouvons apprendre avec l'entrée dans l'Union européenne. (...) Avant l'esprit était de fer. Sans liberté, c'était difficile. Mais il y avait du travail où tu étais obligé de te rendre. Maintenant : liberté mais où aller ? On ne va pas au travail. On attend de l'aide : donne-moi 100 lei, allez donne-moi un peu d'aide avec je ne sais quoi, je te remercie parce que je bois deux bières et c'est ainsi. On doit chercher du travail. J'étais tractoriste. Je n'ai jamais travaillé avec les vaches. Maintenant, j'élève les vaches (d'un Belge). À la maison, j'ai un cheval, des vaches et j'aime tenir mes bêtes comme ma famille, mais peut-être n'est-ce pas une bonne comparaison. Mais j'y tiens et je fais tout ce que je dois. Mes parents ont toujours eu des vaches. Quand j'étais enfant, nous y allions aussi. Nous aidions. Nous n'avons pas perdu ce système avec les vaches. Fini, cela ne me plaît plus les vaches comme faisaient mon père et ma mère, les

10. Entretien mené avec Bianca le 27.05.2006.

11. Propos de Titi recueillis le 25.07.2006.

12. Entretien mené avec Josif le 02.12.2002.

13. Entretien mené avec Nicu le 16.07.2006.

bouses et tout le reste. Cela me plaît l'odeur des bouses, le bon lait mais si on le fait avec un minimum d'amour. Si on fait du bon travail »¹⁴.

Ces extraits d'entretiens menés avec des villageois de Măureni mettent en exergue différentes positions face au mode de vie paysan et à son avenir au sein de l'Union Européenne. L'ancrage de la *gospodărie* dans le quotidien des villageois tout autant pour sa valeur économique que dans une perspective symbolique de valorisation du soi roumain engendre un discours sur l'autre, inséparable revers de la médaille identitaire. Le mode de vie rural est porteur d'un antagonisme. Il est fait de rupture et de continuité face aux multiples histoires traversées par la Roumanie et face aux différentes altérités mobilisées. Si officiellement, notamment dans les discours des politiques, la référence aux années 30 est valorisée et le communisme est la page sombre de l'histoire, dans les faits, localement, les représentations sont autres. La nostalgie dont font preuve les habitants mélange le regret de la glorieuse époque de l'entre-deux-guerres et le souvenir du temps où Ceausescu garantissait à chacun un salaire, de la nourriture et l'accès aux soins médicaux. « La politique de l'estomac » comme la nomme les villageois est une réponse aux problèmes d'argent vécus quotidiennement. L'oubli des pénuries s'accorde avec une critique de la démocratie. La Révolution n'a pas engendré de grands changements. La liberté d'expression et de mouvements bien que riche de sens pour l'élite villageoise est aussi problématique. Nombre de villageois dont ceux arrivés à Măureni après 89 l'auraient mal comprise. Ces « paysans țope »¹⁵ comme les nomme Emilia, seraient responsables de la déchéance du village. Décrit comme autrefois fleuri, propre et ordonné, le Măureni idéal auquel se réfère l'élite remonte à l'époque communiste alors que les *Nemți* entretenant correctement leurs maisons inspiraient chaque habitant par leur force organisatrice. L'arrivée de leurs « remplaçants » fainéants, attentistes, profiteurs, peu soucieux de la saleté et de la décrépitude baignant le village accentuerait l'image négative de la Roumanie à l'extérieur. Ils éloigneraient ainsi l'élite de la civilisation occidentale par leurs comportements scandaleux, leur paresse et les vols dont ils seraient les auteurs. Ils devraient être éduqués et suivre le modèle de la civilisation occidentale. L'Europe incarne alors dans les discours le rôle du modèle à suivre, de la rédemption promise à la Roumanie après avoir été arrachée à l'histoire par les Soviétiques. Le *Nous élite villageoise* se rapporte au passé idéalisé du village en s'opposant à un *Eux* interne à Măureni mais fragilisant le *Nous* européen des Roumains. Les bons Banatés sont éloignés de la bonne Europe par des brutes et des truands venus d'autres régions roumaines. L'image de l'Europe salvatrice se retrouve également dans les dires de Gheorghe et Nicu. Le premier y voit la source des nouvelles manières de faire de l'élevage après les méthodes peu reluisantes du collectivisme. Le second y voit l'avenir de l'agriculture contrairement à la voie suivie par le repli sur les *gospodarii* imposé par le manque de moyens bien que valorisé symboliquement. Aussi l'Europe est-elle conçue comme une manne céleste. Son rôle est de tirer la

14. Entretien mené avec Gheorghe le 07.08.2006.

15. Paysans idiots.

Roumanie vers le haut à coup de millions d'euros. Elle a tout autant une place identitaire primordialiste qu'instrumentale dans ces discours. À l'inverse, les propos de Iosif et Titi dénoncent cette Union Européenne qui menace leur avoir et leur être. L'Occident est désigné responsable du ralentissement de la Roumanie, de l'échec de sa modernisation et de la perte de ses repères. La Roumanie serait une victime au profit de cet Occident écrasant de ses normes le mode de vie *gospodar*. Le bon Européen devient donc à la fois la brute et le truand.

Quelque soient les positions adoptées et le contenu des items, on trouve trace d'une pensée manichéenne opposant un *nous* à un *eux responsable des maux*. Le mythe du bon, de la brute et du truand traverse la pensée roumaine au même titre que celui du bouc émissaire. La relation d'attirance et de rejet face à l'Europe se combine avec une valorisation identitaire et instrumentale de la *gospodărie* et une nécessaire conjugaison des appartenances balkanique et européenne¹⁶. Les villageois oscillent entre deux perspectives d'avenir différentes qu'ils ne savent trancher : un monde moderne complexe que l'on ne peut contrôler et l'inaccessible rêve du retour au village idéalisé et bucolique, à la simplicité, à la communauté. Une nostalgie douloureuse mêlant le monde rural et les normes de la grande religion communiste se conjugue avec une projection dans un avenir occidentalisé incertain. S'agit-il pour eux de défendre la paysannerie malgré son inadéquation avec l'agriculture modernisée et les normes établies avec l'Europe intégrée, de se diriger vers un mode d'exploitation des terres à la façon d'une entreprise capitaliste au risque de perdre son être ? N'oppose-t-on pas alors tradition et modernité qui, par d'autres voies, comme le suggère Bianca, ne seraient pas antinomistes ? Une intégration n'est-elle pas possible ? Le poids idéologique de la référence à la paysannerie dans la construction identitaire, l'importance économique des ressources tirées de la terre ne semblent pas devoir disparaître prochainement malgré les réformes. Une nécessaire transformation imposée par une modernisation des structures et du travail apparaît mais parallèlement, la *gospodărie* se charge encore de sens et rejoint le courant alternatif européen incarné entre autre par les modes d'exploitation bio.

Le jardin extraordinaire

Lorsqu'elle parle de sa terre, Bibiana, enseignante de 40 ans et veuve, souligne que plus qu'une propriété, il s'agit d'un attachement. « J'ai grandi comme cela. La terre me plaît, les animaux me plaisent. Je n'y renoncerai pas. Il se peut que maintenant, je n'ai plus de terre parce que financièrement je ne peux plus. Mais il y a le jardin qui est à côté de la maison. C'est une question personnelle, de sentir la terre quand on laboure. Pour moi, c'est quelque chose, je ne sais pas quoi, mais c'est quelque chose auquel on ne peut renoncer. Si j'avais beaucoup d'argent, je rénoverais mieux la maison, le mobilier ou autre chose mais pas les animaux. En principe

16. De nombreux auteurs dont K. Verdery [1991 et 1993], C. Karnoouh [1990], L. Boia [2001] ou encore V. Mihăilescu [1991] abordent la bipolarité de l'identité roumaine oscillant entre est et ouest et s'opposant à une altérité mouvante.

celui qui est né et à grandit au village n'y renoncera pas aussi facilement un jour. Les animaux et la terre sont aussi un plaisir. C'est un plaisir de voir les poules dans la cour, de les voir soignées, de savoir que les tomates, les pommes de terre sont de toi. C'est un plaisir d'arriver au point final. Tes produits apportent du bonheur. Et jamais, je n'ai regretté l'investissement. Le plaisir que tout soit à toi et de ne pas l'avoir acheté, de l'avoir fait de ton travail, il se peut que tu paies autre chose, dis-je. C'est un lien d'âme. Exactement comme un lien que tu crois exister entre toi et une force supranaturelle, entre toi et Dieu. Une sorte de croyance que je sens comme cela vis-à-vis de la terre, des animaux. La terre et les animaux ont besoin d'être soignés. Nous nous engageons à quelque chose. C'est bien plus qu'un hobby. (...) L'enfant du village sait ce qu'est une charrette, une vache, une maison, une oie. Pas un enfant de la ville »¹⁷. Cette culture rurale proche de la nature opposée au mode de vie citadin se retrouve aussi dans les dires de Victor. Cet ouvrier de 36 ans a quitté récemment le village pour Deta où il a trouvé un travail. « Je dis que les petites *gospodarii* vont disparaître. C'est un problème car notre cuisine traditionnelle a toujours été une sorte de trace. Nous mangeons de la viande de porc, nous l'abattons, et nous le grillons, nous le préparons à notre façon. Il était extraordinaire. Alors que maintenant on impose quelques normes qui ne sont pas du tout les bienvenues. (...) Ces normes sont un peu déplacées. Elles ne sont pas pour nous. Nous avons notre façon de vivre que nous voulons conserver et qui est recherchée à l'étranger. Quelqu'un vient de l'extérieur avec des produits chimiques et impose aux autres : nous voulons cette propreté. Il vient chez moi avec toute sorte d'herbicides, de produits chimiques, d'engrais. Il me dit de nettoyer avec ça et m'oblige à utiliser ce qu'il apporte. Cela ne me paraît pas normal. Refuser me paraît normal. On achète pas beaucoup et ils nous disent d'acheter plus mais cela n'a pas de goût. Pour cette raison, j'ai un jardin et quand je peux, je m'occupe de lui. Cela me plaît d'apporter ce que j'ai dans mon jardin, de le manger. C'est frais et a un arôme extraordinaire »¹⁸.

C'est la conservation du lien à la nature qui est ici souligné. La relation entre la nourriture et le travail qui l'a produite, un rapport particulier, presque philosophique, spirituel à l'espace de production sont pointés. Cultiver et élever des animaux devient un mode de vie spécifique distinct de la ville. La terre devient le mode d'expression autre que le modèle urbain dominant et les valeurs consuméristes qu'il véhicule. Elle est opposée à un univers où les enfants se représentent les poissons sous forme de bâtonnet, où la production standardisée des industries agro-alimentaire appauvrit non seulement la variété des espèces végétales et animales mais aussi la relation quotidienne à la réalité. Vivre en campagne s'est s'opposer à l'élimination des multiples significations symboliques, sociales, spirituelles donnant un sens spécifiquement humain à la préparation de la nourriture et à sa consommation. Prônant l'adoption de produits phytosanitaires et une chaîne de production et de conservation alimentaire industrialisée, les réglementations européennes veulent

17. Extrait d'un entretien mené avec Bibiana le 27.05.2006.

18. Extrait d'un entretien mené avec Victor le 05.08.2006.

modifier les représentations du pur, du frais et de l'impur des *gospodari*. Là où les normes européennes voient des miasmes à chasser, le paysan roumain voit la fraîcheur et l'arôme d'un produit dans lequel se trouve une part de lui-même. Sans brandir l'étendard de la dangereuse homogénéisation culturelle du monde globalisé, on peut craindre une perte de diversité sociale et culturelle.

Conclusion

Bien plus qu'une adaptation des petites exploitations individuelles aux normes du marché, bien plus qu'un repli identitaire face au changement, la *gospodărie* incarne un mode d'être contemporain. Entourée par les modèles de réussites occidentales véhiculés en abondance par la télévision ou vendus en sachet dans les supermarchés, la maisnie permet à une population encore en marge de l'europanisation de rester dans le jeu tout en ayant l'impression d'appartenir à la modernisation en marche. Nostalgie du passé, utopisme régressif [Antoï, 1999], rêve d'avenir glorieux, dénonciation d'un présent morose, les témoignages recueillis soulignent toute l'ambiguïté des discours identitaires et des changements de repères et de normes de la société villageoise roumaine. La culture paysanne ne peut être réduite à une société gardienne des valeurs morales éternelles ni à l'essence d'une modernité politique assimilée à l'identité ethnique s'incarnant dans l'État nation [Karnouh, 1990]. Dans la mesure où la tradition de la *gospodărie* est un ensemble flou de versions toujours remodelées, le changement s'inscrit en son sein. On serait bien en peine de lui trouver un étalon malgré l'attachement que lui portent les paysans. « Pour vouloir changer, il faut disposer d'une référence aussi assurée que possible à ce par rapport à quoi l'on entend changer. Plus une société a les moyens de reproduire exactement le passé, plus elle est donc apte à perpétuer le changement » [Lenclud, 1987, p. 122]. La conscience de la permanence attribuée à la maisnie ainsi que son rôle de rupture entre les régimes successifs n'est pas synonyme d'antagonisme. Tradition et changement, localité et globalité ne s'excluent pas mais s'accordent en une façon d'être au monde. En effet, ce mode de vie génère une forme de spiritualité en adéquation avec les valeurs et représentations sociales. Sa contemporanéité perçue comme traditionnelle mais non archaïque ou dépassée peut se moderniser structurellement mais non fondamentalement. Si les équipements techniques peuvent être améliorés aux yeux des *gospodari*, les fondements sociaux sur lesquels repose cette forme d'existence ne sont pas à remettre en cause. La traditionalité de la *gospodărie* fait référence à un modèle aux racines historiques diverses selon la temporalité prise comme point de mire. Cependant, en même temps, une remémoration constructive [Goody, 1979] se développe. Les *gospodari* se rapportent alors à des structures, des points de repères favorisant une création dans l'élaboration actuelle de la paysannerie. Selon le contexte d'énonciation de la tradition, selon la stratégie de positionnement face à l'Europe, les habitants mettent parfois en avant la tradition irréversible de la *gospodărie* à conserver ou à éliminer pour pénétrer la modernité. Parfois, ils envisagent la maisnie comme une boussole orientant leur être, leurs choix non comme un canevas rigide mais comme autant de solutions adaptables à leur individualité. La mort annoncée de la paysannerie

serait-elle alors une lente agonie du village ? Ne s'agit-il pas d'une étape supplémentaire des diverses phases historiques roumaines ? Jamais terminée mais toujours reconduite, chaque période a apporté son lot de changements sans avoir le temps d'atteindre sa finalité. Au-delà des bouleversements, de la succession des régimes roumains, la *gospodărie* et son système de débrouille demeurent des repères stables et transformables dans cet éternel provisoire.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOHS S. [1999], *Imaginaire culturel et réalité politique dans la Roumanie moderne. Le stigmate et l'utopie. Essais*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 304 p.
- BOIA L. [2001], *History and Myth in Romanian Consciousness*, Budapest, CEU Press, 285 p.
- CONTE E., GIORDANO C. [1995], « Sentiers de la ruralité perdue », *Études rurales*, n° 138-140, p. 11-33.
- DIMITRIJEVIC D. [2004], *Fabrication des traditions. Invention de modernité*, France, MSH, 332 p.
- DURANDIN C., TOMESCU D. [1988], *La Roumanie de Ceausescu*, Epauld, 283 p.
- DURANDIN C. [1994], *Histoire de la nation roumaine*, Bruxelles, Éditions Complexe, 167 p.
- DURANDIN C. [1995], *Histoire des Roumains*, Paris, Fayard, 573 p.
- GOODY J. [1979], *La raison graphique : la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 274 p.
- HIRSCHHAUSEN von B. [1997], *Les nouvelles campagnes roumaines. Paradoxes d'un « retour » paysan*, Paris, Belin, 239 p.
- HIRSCHHAUSEN von B. [2003], « Espace géographique et mémoires collectives. Jeux de lieux et de mots dans la construction identitaire roumaine », in V. Rey et T. Saint-Julien, *Territoires européens : diversité et intégration*, Lyon, ENS-Éditions, 336 p.
- HITCHINS K. [1969], *The Rumanian National Movement in Transylvania, 1780-1849*, Cambridge, Harvard University Press, 327 p.
- HITCHINS K [1994], *Rumania : 1866-1947*, Oxford, Clarendon Press, 592 p.
- HOBBSBAWM E. [1993], « Inventing tradition », in E. Hobsbawm et T. Ranger, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-14.
- KARNOUCH C. [1990], *L'invention du peuple. Chroniques de Roumanie*, Paris, Arcantère, 331 p.
- LENCLUD G. [1987], « La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », *Terrain*, n° 9, p. 110-123.
- MENDRAS H. [1984], *La fin des paysans suivi d'une réflexion sur la fin des paysans vingt ans après*, Paris, Actes Sud, 370 p.
- MIHAILESCU V. [1991], « Nationalité et nationalisme en Roumanie », *Terrain*, n° 17, p. 79-90.
- MIHAILESCU V. [2002], *Vecini și Vecinătăți in Transylvania*, Bucarest, Paideia, 151 p.
- MIHAILESCU V., POPESCU I. [1992], *Paysans de l'histoire*, Bucrest, DAR, 151 p.
- MIHAILESCU V., NICOLAU V. [1995], « Du village à la ville et retour. La maisnie mixte diffuse en Roumanie », *Bulletin of the Ethnographical Institute*, n° XLIV, p. 77-84.
- ROGER A. [2002], *Fascistes, communistes et paysans : sociologie des mobilisations identitaires roumaines, 1921-1989*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 285 p.

- STAHL H.H. [1969], *Les anciennes communautés villageoises roumaines. Asservissement et pénétration capitaliste*, Paris, Bucarest, CNRS, Académie de la République socialiste de Roumanie, 255 p.
- STAN S. [2005], *L'agriculture roumaine en mutation. La construction sociale du marché*, Paris, CNRS, 224 p.
- VERDERY K. [1991], *National Ideology Under Socialism. Identity and Cultural Politics in Ceausescu's Romania*, Berkley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 406 p.
- VERDERY K. [1993], « Nationalism and National Sentiment in Post-socialist Romania », *Slavic Review*, vol. 52, n° 2, p. 179-203.
- VERDERY K. [1998], « Transnationalism, Nationalism, Citizenship, and Property : Eastern Europe Since 1989 », *American Ethnologist*, vol. 25, n° 2, p. 291-306.
- VERDERY K. [2003], *The Vanishing Hectare : Property and Value in Postsocialist Transylvania*, Londres, Cornell University Press, 432 p.
- VULTUR M. [2002], *Collectivisme et transition démocratique. Les campagnes roumaines à l'épreuve du marché*, Laval, PUL, 188 p.

Restructurations agricoles en Tunisie : adaptations et différenciation

*Alia Gana**

Introduction

Dans la plupart des pays, au Nord comme au Sud, les crises économiques des années 1980 et les processus de libéralisation et de mondialisation ont eu d'importantes répercussions sur l'organisation des activités productives et sur les formes de travail et de reproduction sociale de larges segments de la population. Ces changements ont contribué au développement d'une perspective critique sur la recherche en sciences sociales. Ils ont notamment remis en cause certaines hypothèses de base des théories sociologiques classiques, en particulier la généralisation du salariat dans le système capitaliste avancé, attirant l'attention sur la diversité des formes d'organisation économique et des modes d'existence (*livelihoods*) de groupes importants de la population, aussi bien dans les pays du Tiers Monde que dans les pays industrialisés. Ce faisant, ces dynamiques ont contribué à renouveler l'intérêt des chercheurs en sciences sociales pour l'analyse des ménages comme unité sociale de production. Plusieurs recherches menées dans les années 1990 se sont intéressées à l'analyse des liens entre les dynamiques internes des économies familiales et les structures socioéconomiques globales [Beneria, Feldman, 1992 ; Barthez, 1982]. De nombreux travaux, notamment dans le monde anglo-saxon, ont également attiré l'attention sur le dynamisme et les innovations sociales liés aux formes d'organisations économiques telles que la petite entreprise, le secteur informel et les économies domestiques, considérées autrefois comme des vestiges du passé [Portes, 1989]. Les dynamiques générées par les crises de restructuration économique ont ainsi ouvert des perspectives intéressantes pour le renouveau des théories du changement social et pour une réinterprétation des liens entre la famille et le travail, la production et la reproduction et des interactions entre la réorganisation des économies domestiques et les processus socioéconomiques globaux. Toutefois, la plupart des travaux portant sur les processus de restructuration économique (*restructuring literature*) se sont penchés en priorité sur l'analyse des straté-

* Sociologue, Université Paris X, CNRS/LADYSS – agana@u-paris10.fr.

gies de travail des ménages et ont eu tendance à considérer la réorganisation des stratégies familiales et des formes de travail comme des réponses conjoncturelles à la crise économique. Appréhendant les stratégies économiques des ménages essentiellement en termes de survie ou de résistance aux pressions croissantes du marché, la plupart des analyses passaient sous silence leur signification en termes de processus de stratification et de différenciation sociales [Whatmore *et alii*, 1991].

Les études du changement agraire ont donné lieu quant à elles à de vifs débats, dont les travaux d'économistes et de sociologues ruraux français se sont largement fait l'écho, particulièrement dans les années 70 [Blanc, 1997 ; Faure, 1978 ; Mollard, 1977 ; Vergopoulos, 1977 ; Mendras, 1995 ; Jollivet, 1974]. Largement dominés par des discussions théoriques, ces débats ont opposé notamment la thèse de la transition (Kautsky), qui souligne l'inéluctabilité du processus de transformation capitaliste de l'agriculture, à celle de la survivance qui insiste sur les logiques sociales spécifiques qui guident l'activité agricole [Chayanov, 1966 ; Shanin, 1971 ; Tepicht, 1973]. Par ailleurs, les théories de la modernisation ont eu tendance à considérer les transformations des économies agricoles et des sociétés rurales comme résultant avant tout de l'intervention étatique et de l'action du marché, et se sont intéressées en priorité aux processus nationaux et globaux qui déterminent les formes de production agricole.

À partir des années 1980, les études consacrées aux restructurations de l'agriculture ont plutôt privilégié l'analyse des impacts macroéconomiques des mouvements de libéralisation ou ont considéré leurs effets sur la population rurale principalement en termes de coûts sociaux. Le plus souvent, elles n'ont accordé qu'une place réduite à la diversité des réponses apportées par les acteurs engagés dans l'activité agricole au changement de leur environnement économique. Ce faisant elles ont eu tendance à négliger le rôle que joue les stratégies d'adaptation des ménages ruraux, dans les dynamiques de changement structurel et de réorganisation de l'activité agricole.

La recherche dont rend compte cet article avait au contraire pour projet de replacer les stratégies d'adaptation (ou de résilience) des agriculteurs et des ménages ruraux au centre de l'analyse des processus de restructurations agricoles. Basée sur l'étude d'une communauté d'agriculteurs dans une région de la zone semi-aride tunisienne et s'appuyant sur une approche du changement agraire comme un processus actif, différencié et contradictoire, cette recherche s'est fixée comme objectif de repenser les liens entre les dynamiques des ménages ruraux et le changement structurel dans l'agriculture, dans le contexte des mouvements de libéralisation économique et de la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel.

Le contexte national

L'adoption, en 1986, des programmes d'ajustement structurel a entraîné d'importants changements dans les stratégies de développement et l'orientation des politiques publiques en Tunisie : réduction des dépenses publiques et des subventions,

gel des salaires, libéralisation des prix et des importations, et accent accru mis sur les exportations comme moteur de la croissance. Dans le secteur agricole en particulier, la réorientation des stratégies de développement vers des objectifs d'équilibres macro-économiques globaux, a constitué un tournant majeur dans les politiques de l'État vis à vis de l'agriculture et des agriculteurs. La réduction des subventions à la production, la libéralisation des prix agricoles et la réorganisation du système de crédit, en bouleversant les conditions de l'activité agricole, ont eu d'importantes répercussions sur les modes d'existence des ménages ruraux.

La réorganisation des marchés agricoles (privatisation des circuits de commercialisation et d'approvisionnement), le démantèlement des coopératives agricoles et leur transfert au secteur privé, ont profondément modifié l'équilibre des forces sociales en présence dans les activités rurales et agricoles. Ces dynamiques ont favorisé en particulier l'émergence de nouveaux acteurs économiques et sociaux (nouveaux entrepreneurs agricoles, banquiers, propriétaires de machines agricoles, commerçants) et renforcé l'emprise de ces derniers sur les économies rurales et les ressources locales.

En fixant de nouveaux objectifs à l'agriculture et en encourageant le développement de formes de production plus capitalistiques, les processus d'ajustement structurel ont remis en cause les mécanismes de régulation sociale qui prévalaient dans les campagnes jusqu'aux années 1980, générant ainsi de nouvelles contradictions. En particulier, la compétition croissante pour les ressources agricoles remet de plus en plus en cause l'utilisation de la terre comme mécanisme de redistribution et de reproduction sociale à la campagne, tout au moins pour certains groupes de population. Par ailleurs, la réduction de certains emplois industriels et des emplois publics, a contribué à diminuer l'offre d'emploi non agricole et par conséquent les possibilités de pluriactivité et d'émigration vers le milieu urbain.

Objectifs et méthode de recherche

Dans ce contexte, la recherche menée dans la région de Zaghouan, avait plus spécifiquement pour objectifs de :

1. Étudier les diverses façons dont les ménages agricoles de cette région négocient les nouvelles conditions de l'activité agricole, adaptent leurs stratégies d'accès aux diverses ressources économiques et réorganisent leurs activités productives ;
2. Analyser les dynamiques sociales qui sous-tendent la transformation des pratiques productives des ménages, en particulier les changements au niveau de l'organisation et des relations de travail familial ;
3. Cerner les nouveaux processus de différenciation sociale que génèrent la réorganisation des systèmes de production agricole et les nouvelles stratégies de reproduction sociale des familles rurales ;

Du point de vue de la méthode, la recherche s'est appuyée sur l'analyse d'une série d'enquêtes et d'entretiens réalisés sur une période de près de dix ans (entre

1987 et 1995-97) auprès d'un même échantillon d'exploitations (60 ménages) de la délégation de Bir Mcherga dans le Gouvernorat de Zaghouan. Le choix de la région de Zaghouan pour conduire cette recherche était justifié par le fait qu'une analyse des restructurations agricoles examinée du point de vue des pratiques des ménages supposait l'existence de données permettant d'identifier les changements opérés au fil du temps par les familles dans l'organisation de leurs activités. Ayant réalisé plusieurs enquêtes dans la région et tissé des liens étroits avec les familles étudiées, il m'était donc possible à travers une nouvelle enquête de repérer les changements dans les choix et les stratégies socioéconomiques des ménages. Voulant étudier la réorganisation des économies familiales agricoles en liaison avec les changements de l'environnement économique, ma connaissance préalable de leurs dynamiques me permettait de resituer ces changements dans une approche historique plus large de la région et des ménages et de mieux évaluer la signification de ces changements en termes de différenciation et de reproduction sociales.

Les outils méthodologiques ont combiné des enquêtes par questionnaire et des entretiens ouverts, basés sur la méthode des récits de vie, et conduits avec divers membres du ménage (chefs d'exploitations, conjoints, enfants). Les soixante ménages étudiés ont été choisis dans 3 zones de la Imada¹ de Bir Mcherga, pour prendre en considération la diversité des conditions du milieu (zones de plaine et de piémont, présence ou non de ressources en eau) ainsi que celle des systèmes et des structures de production.

L'enquête par questionnaire a été passée auprès de 60 chefs d'exploitations dont 55 hommes et 5 femmes. Les 3 volets couverts par l'enquête (caractéristiques des ménages et les activités familiales, organisation des activités productives et du travail, relations à l'environnement) ont été appréhendés dans une approche dynamique et ont pris en compte à la fois les pratiques et les représentations sociales des agriculteurs.

L'étude qualitative a concerné un échantillon réduit de 25 ménages choisis parmi ceux pour lesquels les informations disponibles étaient les plus complètes. Les entretiens approfondis, conduits successivement avec les chefs d'exploitations et leurs conjoints, et dans plusieurs cas avec les filles et les fils du chef d'exploitation, avaient pour but de mieux comprendre les choix en matière de production et les stratégies de travail des membres de la famille, en tenant compte de la diversité des interprétations de la situation du ménage, des projets et aspirations des membres de la famille. Cette approche, considérant le point de vue de différents membres du ménage et les dynamiques intrafamiliales, permettait d'explorer des aspects du fonctionnement de l'économie familiale qui n'auraient pas été révélés à travers des questionnaires adressés uniquement aux chefs d'exploitation. Elle permettait également une meilleure compréhension des pratiques socioéconomiques des ménages comme résultant d'un processus de négociation au sein de la famille et de leur capacité à s'adapter au changement de leur environnement économique.

1. L'Imada est la plus petite unité administrative.

Dans la section qui suit sont présentés les principaux résultats de cette recherche et les enseignements théoriques et méthodologiques qui peuvent en être tirés du point de vue de l'analyse des processus de changement agraire, et en particulier des dynamiques de l'agriculture familiale.

La région de Zaghouan : contexte sociohistorique et politique

La région de Zaghouan est située dans un rayon de 50 à 100 km au sud-ouest de Tunis. De larges zones de la région font partie des plaines céréalières du Nord qui représentent les principaux espaces agricoles du pays. La région appartient néanmoins à la zone bioclimatique du semi-aride avec une pluviométrie annuelle de 350 à 400 mm et de grandes variabilités interannuelles. L'histoire agraire de Zaghouan met en évidence la place prédominante qu'occupe dans la région la grande propriété foncière, dont le processus de consolidation à partir de la fin du XVIII^e siècle a permis à une proportion importante de terres de passer sous le contrôle de quelques familles, souvent d'origine citadine [Sethom, 1992]. Cette place a été renforcée avec la colonisation française (1881) qui a pu étendre son emprise foncière sur la région non seulement à partir des achats faits auprès des gros « propriétaires » d'origine citadine ou des notables locaux, mais aussi en mettant la main sur les territoires « possédés » en indivision par les communautés familiales élargies et tribales, ainsi que sur les terres *habous*². Près de la moitié des terres de la région sont ainsi passées entre les mains des colons français et italiens, installés dans des centres de colonisation, grâce à l'aide multiforme de l'administration française. Éjectées de leurs terres, les communautés familiales indivises ont dû, quant à elles, reconstituer des exploitations aux dimensions réduites sur des terres marginales, le plus souvent situées dans des zones de piémont. Une autre partie des paysans expropriés ont fourni la main-d'œuvre des exploitations coloniales.

Loin de permettre la restitution des terres à leurs anciens occupants, la décolonisation et surtout la nationalisation des terres en 1964 ont fait de l'État le plus gros propriétaire foncier, avec 49 % des terres de la région. Fort de cette assise foncière, l'État a mis en œuvre, de 1964 à 1969, un vaste mouvement de « coopérativisation » agricole dans la région, consistant à regrouper des petites exploitations du secteur « traditionnel » autour de fermes ex-coloniales. L'expérience coopérative, dont l'objectif était de faciliter la diffusion du « progrès technique » dans l'agriculture, à travers la constitution d'un secteur « moderne » de grandes exploitations, s'est soldée cependant par un cuisant échec et a laissé un profond traumatisme chez ceux qu'elle a touchés.

Jusqu'à la fin des années 1980, les systèmes agricoles de la région ont continué à être largement dominés par la céréaliculture et l'élevage extensif, et ce quelle que

2. Le système des *habous* est un système de dotations consistant à affecter des biens immobiliers à une œuvre pieuse ou d'utilité publique. Par cet acte, ces terres devenaient inaliénables et insaisissables. En tant que propriétaire éminent de la terre, le Bey disposait également du droit de constituer des *habous*. Les bénéficiaires de la fondation obtenaient aussi le droit de prélever des redevances sur les habitants des terres habouées.

soit la structure d'exploitation. Par ailleurs, tout en maintenant la position dominante de la grande exploitation privée et étatique (l'État possède 38 % des terres de la région), les dynamiques agraires régionales ont permis, jusqu'à une date récente, la reproduction d'un large secteur de petites exploitations familiales basées essentiellement sur la céréaliculture et l'élevage ovin extensif, dans un contexte marqué par d'importants mouvements d'exode rural et de forts taux de pluriactivité. Ces dynamiques ont par contre limité l'émergence et la consolidation d'exploitations familiales moyennes intensives et plus diversifiées.

À partir du milieu des années 1980, la réorientation des politiques nationales favorise la mise en place de nouveaux programmes de développement visant la promotion d'une agriculture plus diversifiée et plus intensive, basée en particulier sur l'irrigation, la production fruitière et maraîchère, ainsi que sur l'élevage bovin intensif. Ces programmes ciblant notamment les petits et moyennes exploitations ont contribué à une plus grande intégration de ces catégories d'exploitation au système de crédit agricole dont elles avaient peu bénéficié jusque-là.

Les politiques de libéralisation et de privatisation se sont traduites aussi au niveau régional par le démantèlement des coopératives. Dans la délégation de Bir Mcherga, ou a été conduite cette recherche, l'ensemble des coopératives, soit 38 % des terres agricoles de la délégation, ont été transférées au secteur privé. Ces transferts, effectués dans le cadre de contrats de location de 40 ans, ont profité surtout à des promoteurs privés d'origine urbaine, mais aussi à des grands agriculteurs de la région ou d'autres régions du pays.

Alors que l'agriculture a continué à représenter le secteur le plus important dans l'économie de la région, en particulier en termes d'emploi de la population, sa place a néanmoins fortement décliné, en liaison avec la diversification de l'économie rurale, ainsi qu'en relation avec la migration saisonnière ou permanente vers les centres urbains, situés à des distances très proches. Le recensement de la population de 1994 confirmait déjà le déclin relatif de l'agriculture dans l'emploi de la population, les ménages agricoles représentant 39 % du total des ménages de la délégation de Bir Mcherga, 37 % de la population active étant occupée dans l'agriculture et 30 % dans le secteur industriel. Par ailleurs les statistiques du Ministère de l'Agriculture révélaient à la même époque que moins de la moitié des agriculteurs du gouvernorat de Zaghouan (44 %) étaient occupés à plein-temps sur leurs exploitations, tandis que pour 43,7 % d'entre eux l'agriculture ne représentait qu'une activité secondaire. En 2004, les exploitants consacrant l'essentiel de leur temps à l'activité agricole ne représentent plus que 22 % de la population occupée à Bir Mcherga [INS, 2004].

Libéralisation agricole et transformation des systèmes de production

Dans le cadre de cette recherche, les transformations observées au niveau des modèles de production de l'agriculture familiale (unité de production et de travail familial) ont été analysées comme correspondant au développement de nouvelles

dynamiques de marchandisation³ des processus de production et de reproduction de l'agriculture familiale [Gana, 1998]. Ce processus de marchandisation correspond en fait à une réorganisation des relations qui unissent les trois facteurs principaux de production, à savoir la terre, le capital et le travail. Il se manifeste en particulier par d'importants changements dans les conditions d'accès à la ressource foncière, en raison d'une plus grande compétition pour la terre, dont l'accès devient de plus en plus conditionné par la capacité d'utiliser cette dernière comme un capital productif, et pas seulement comme un instrument de survie familiale. Toutefois les nouvelles formes de marchandisation de l'activité agricole ne sont pas des processus linéaires et uniformes, mais des processus négociés et médiés par les pratiques des acteurs et revêtent donc des formes différenciées.

Partant de ce cadre d'analyse, la réorganisation des pratiques agricoles et les stratégies d'adaptation déployées par les ménages ont été interprétées comme renvoyant à deux types de dynamiques : 1) une dynamique d'intensification par le capital et le travail, et 2) une dynamique d'extensification basée sur des productions qui réduisent les besoins en capital.

Ces dynamiques se traduisent dans trois modalités de réorganisation des systèmes de production de l'agriculture familiale.

Un premier modèle consiste dans *l'extensification des méthodes culturales et le retrait progressif de la production céréalière*. Il s'observe parmi les petits agriculteurs (de moins de 10 ha) et consiste principalement en une réduction importante, voire une élimination du blé dur. En effet, dans un contexte de forte augmentation des coûts de production du blé dur, liée notamment à la réduction des subventions à la production, les stratégies des agriculteurs les plus démunis (et sans accès aux sources de financement) ont été de deux sortes :

- soit à se dégager directement de la production agricole (entendue la céréaliculture) en donnant leurs terres en métayage ou en location à d'autres agriculteurs (des parents, des voisins, des employeurs), la terre devenant ainsi une source de rente plus qu'un moyen de production ;
- soit réduire leurs dépenses et à minimiser les risques en passant à des productions plus flexibles et moins exigeantes en capital, par exemple en substituant l'orge au blé dur ou de petits élevages ovins, caprins ou avicoles à l'élevage bovin et en orientant davantage ces productions vers la recherche de revenus monétaires.

Un deuxième type de réorganisation des systèmes de production observé dans les petites et moyennes exploitations agricole (à partir de 20 ha) qui ont pu s'intégrer au système de crédit, pour financer des charges de production en augmentation,

3. On entend par marchandisation de la production agricole le processus par lequel les ressources nécessaires à l'activité agricole ainsi que ses produits sont transformés en biens marchands. La marchandisation implique par exemple que l'accès à la terre s'effectue de plus en plus par le biais de transactions marchandes, et de manière plus générale que les inputs et outputs agricoles sont de plus en plus mobilisés et valorisés à travers des mécanismes du marché. Les analyses en termes de marchandisation de l'agriculture attirent aussi l'attention sur le transfert de certaines tâches de production à des agences extérieures à l'exploitation, qui contribuent à réduire l'autonomie de décision des agriculteurs, transfert que certains auteurs appellent externalisation du procès de production agricole.

a consisté au contraire, en une *intensification de la production céréalière et de l'élevage*, qui se manifeste par une utilisation plus importante et plus systématique des semences sélectionnées et d'engrais. Ces nouvelles pratiques techniques permettent en effet de tirer un meilleur avantage des bonnes années climatiques et de valoriser au mieux des prix à la production du blé dur en hausse, désormais modulés en fonction de la qualité du grain. Cette nette tendance à l'intensification des cultures céréalières chez les agriculteurs moyens apparaît dorénavant comme une condition essentielle de la reproduction de ce groupe d'exploitants. Elle s'accompagne aussi d'une plus grande intégration de l'élevage au système de culture. L'intensification de la production animale (ovine et bovine) et le développement des pratiques de l'engraissement basées sur l'intégration des cultures fourragères, l'orientation de l'orge vers les besoins des animaux, représentent les tendances majeures de la restructuration de l'agriculture familiale, en particulier dans les exploitations moyennes où l'élevage était surtout pratiqué dans le cadre de systèmes extensifs basés sur les locations d'*achaba*⁴.

L'intensification et la diversification des systèmes de production, facilitées par une intégration plus importante au système de crédit, ont souvent été dictées par les conditions plus difficiles d'accès à la ressource foncière, en particulier la hausse du prix des locations, qui a conduit de nombreux agriculteurs à abandonner des terres exploitées en faire-valoir indirect.

Un troisième modèle de réorganisation des systèmes de production familiaux a reposé sur *le développement des cultures irriguées* dans les zones où les ressources en eau disponibles ont pu être mobilisées (à partir de puits privés ou d'aménagements réalisés par l'État). Dans les petites exploitations, les plantations et les cultures maraîchères ont fortement réduit, voire éliminé la céréaliculture et l'élevage extensifs. La reconversion des systèmes de production basés sur l'introduction des nouvelles techniques liées à l'irrigation a permis à tout un groupe de petits exploitants de surmonter les contraintes de développement liées aux superficies exiguës dont ils disposent. Guidés précédemment par des logiques de survie familiale, les stratégies de ce groupe d'exploitants ont été réorientées vers la consolidation de petites unités de production marchande et ont fortement contribué à renforcer la place de l'agriculture dans la création des revenus familiaux.

Mais le passage à des systèmes de production plus intensifs en capital (infrastructures d'irrigation, achats de semences et d'engrais), plus fortement soumis aux aléas du marché, nécessitant une plus grande maîtrise technique et une plus forte intégration au système de crédit, a placé ce groupe d'agriculteurs dans des situations de risques accrus, souvent aggravées par la promotion de modèles de production inadaptés aux conditions du milieu naturel, par exemple la plantation de poiriers, pommiers et pêchers sur des sols peu propices. Dans ce contexte, les stratégies d'adaptation développées par les agriculteurs irrigants ont pris différentes formes : minimisation des charges pour limiter l'endettement, développement d'activités de transformation pour augmenter la plus value tirée de la production

4. Location de chaumes ou de parcelles en jachère pour le pâturage des animaux.

maraîchère et pour faire face aux aléas du marché, etc. Elles ont consisté aussi à réorienter l'utilisation de l'eau d'irrigation vers des productions moins risquées, à revenir sous d'autres formes aux grandes cultures (irrigation de complément pour les céréales et les fourrages afin de stabiliser les rendements) et à intensifier la production animale (élevage bovin en particulier). Renégociant selon leurs propres termes, le passage à l'irrigation et à des productions plus intensives, tout un groupe de petits agriculteurs ont pu ainsi renforcer leur unité de production et leur position sur le marché, et la place de l'activité agricole dans les stratégies familiales de revenus.

La réorganisation des stratégies d'allocation du travail familial aux différentes activités

On l'a vu, la réorganisation des systèmes de production familiaux traduit de profondes transformations dans les liens qui unissent la terre au capital et une reconstitution des droits à la terre en faveur de ceux qui peuvent s'assurer un accès au marché financier et mettre en place des productions plus intensives en capital. Cette crise des modèles de reproduction de l'agriculture familiale se manifeste dans deux tendances contradictoires : d'un côté, les capacités de plus en plus réduites des agriculteurs les plus démunis à mettre en valeur la terre disponible, de l'autre côté un mouvement de diversification et d'intensification à la fois par le capital et le travail. Alors que jusque-là, la prédominance de la céréaliculture mécanisée réduisait les besoins en travail sur l'exploitation, les processus de diversification et d'intensification de l'exploitation familiale exigent aujourd'hui à la fois plus de travail et de capital. Ce qui augmente les tensions entre les besoins en travail sur l'exploitation et la nécessité de se procurer des revenus en dehors de l'exploitation. En effet, l'intensification et la diversification de l'agriculture familiale n'excluent pas la nécessité de travailler en dehors de l'exploitation. Au contraire, les dynamiques de diversification et d'intensification sont souvent conditionnées par l'existence de revenus extérieurs permettant d'investir sur l'exploitation. Ces contradictions sont exacerbées par les changements au niveau du marché de l'emploi ainsi que par les nouvelles aspirations individuelles des membres de la famille, qui contribuent dans certains cas à détourner ces derniers du travail agricole, dans d'autres cas au contraire à les faire revenir à l'exploitation. Dans ces conditions, les conflits dans l'affectation du travail familial, soit à des activités sur l'exploitation soit en dehors de l'exploitation conduisent à une réorganisation du système de division de travail sur l'exploitation ainsi qu'à une renégociation des relations familiales de travail.

Les stratégies de réallocation du travail familial qui accompagnent (et conditionnent) la réorganisation des systèmes de production revêtent plusieurs formes :

Un premier modèle de réorganisation du travail familial peut être observé dans les ménages où l'activité agricole pratiquée sur des superficies réduites fait partie *d'une stratégie de survie familiale basée sur la pluriactivité*. Compte tenu des capacités de plus en plus réduites de ce groupe d'agriculteurs à mettre en valeur la terre disponible, les stratégies familiales orientent ici de plus en plus souvent les hommes vers des emplois en dehors de l'agriculture. Ce mouvement s'accompagne

d'une féminisation du travail sur l'exploitation. Les femmes prennent plus particulièrement en charge les activités peu exigeantes en capital comme les petits élevages, les légumineuses ou certaines tâches qui permettent de réduire certains coûts de production, en particulier ceux de l'élevage (pâturage, coupe d'herbe pour les animaux, semis, fertilisation et récolte manuels). Ces stratégies correspondent ainsi à un processus de substitution de la main-d'œuvre au capital. Dans cette catégorie d'exploitations, les stratégies d'allocation du travail familial indiquent clairement un processus de marginalisation dans les rapports de production agricole, et une sortie progressive de l'agriculture, tout au moins de la jeune génération, qui concerne surtout les hommes, mais aussi les femmes quand les niveaux d'éducation leur permettent de prétendre à des emplois non agricoles.

Un deuxième modèle de réorganisation du travail familial est à observer dans les exploitations où les stratégies économiques ont été orientées vers le développement de systèmes de production plus diversifiés et plus intensifs (maraîchage et production fruitière en irrigué, élevage intensif) et où la *pluriactivité s'inscrit dans une logique de consolidation de l'unité de production familiale*. Ici la réalisation des projets familiaux a créé de nouveaux besoins en main-d'œuvre et devient de plus en plus dépendante de la capacité des ménages à accéder au travail familial et à le mobiliser. Paradoxalement cette capacité à mobiliser la main-d'œuvre familiale devient aussi fortement liée (et dépendante de) à la capacité à mobiliser le capital, d'où les tensions qui se développent dans l'affectation du travail familial aux différentes activités agricoles et non agricoles.

Dans les petites exploitations marchandes, la pluriactivité qui consiste essentiellement dans des emplois salariés, le plus souvent non qualifiés, est en effet présente dans la très grande majorité des ménages. Elle mobilise un ou plusieurs membres de la famille et contribue fortement à la création des revenus familiaux. Ces revenus servent aussi de plus en plus à financer l'exploitation et ils demeurent indispensables tant que les surplus agricoles sont insuffisants et les niveaux d'endettement importants. C'est dans cette catégorie d'exploitations que les tensions entre les besoins accrus en main-d'œuvre et la nécessité de continuer à travailler à l'extérieur pour financer l'exploitation et la consommation familiale se manifestent de la manière la plus aiguë. Dans plusieurs exploitations, on note ainsi un mouvement de va-et-vient de certains membres de la famille de l'exploitation vers des emplois extérieurs et vice-versa, en fonction des résultats de l'activité agricole et des opportunités offertes par le marché du travail.

Dans ces conditions, la diversification et l'intensification des systèmes de production ont impliqué une mobilisation de plus en plus importante du travail des femmes, épouses et filles d'exploitants. Elles ont conduit aussi à une réorganisation profonde de la division sexuelle du travail. Dans plusieurs exploitations qui ont introduit l'irrigation, les femmes prennent en charge l'ensemble des activités agricoles, du semis à la récolte, y compris parfois la commercialisation des produits. Mais la mobilisation du travail des femmes ne suffit pas toujours à résoudre les tensions créées par le développement de systèmes de production plus intensifs en main-d'œuvre, ce qui conduit parfois les petits exploitants à réduire l'ampleur de

leurs projets de diversification, à limiter par exemple le développement de l'élevage bovin.

La capacité à mobiliser le travail familial, qui dépend bien entendu de la composition de la famille et du cycle familial, dépend aussi de la capacité de l'exploitation à retenir les enfants en leur offrant de meilleures opportunités de travail et de revenus. C'est ce que l'on observe dans des exploitations moyennes où les processus de diversification et d'intensification, dictées par un accès plus difficile au foncier, et encouragés par l'accès à des programmes de crédit, ont ouvert de nouvelles opportunités de travail pour les enfants, encourageant en particulier les garçons à s'engager plus fortement dans les activités agricoles. Dans ces exploitations, la diversification, qui a opéré une rupture avec les modèles d'accumulation basés sur la céréaliculture et l'élevage extensif, a porté non seulement sur l'activité agricole mais aussi sur le développement d'activités annexes à l'exploitation, location de machines, service de réparation, transport de produits agricoles, etc.

Ces processus de diversification ont impliqué une participation plus importante des membres de la famille, hommes et femmes, sur l'exploitation et on observe un mouvement de retour, à la fois des femmes, auparavant marginalisées par la prédominance de productions fortement mécanisées ou basées sur le recours à une main-d'œuvre salariée, et de la jeune génération attirée par les conditions plus attrayantes du travail agricole.

Contrairement aux petites exploitations, les stratégies de réallocation du travail familial indiquent ici une plus grande capacité à mobiliser le travail familial, notamment en raison d'une meilleure capacité à générer des ressources financières. Le plus souvent pratiquées dans le cadre de l'entreprise familiale, les activités annexes ne concurrencent pas autant que le travail extérieur les activités agricoles. Par ailleurs le travail familial étant associé à des productions agricoles plus intensives en capital, il permet une meilleure productivité du travail et des niveaux de rémunération plus élevés pour les membres de la famille.

Les modèles de réallocation du travail familial montrent ainsi d'importantes différences dans la capacité des ménages à mobiliser le travail familial pour les activités agricoles. Ils montrent aussi que les tensions engendrées par le développement de modèles de production plus intensifs à la fois en capital et en travail sont mieux résolues dans les exploitations dont les capacités de financement et de production sont plus importantes et où la diversification des activités permet une plus grande flexibilité de l'organisation du travail.

Marchandisation et transformation des relations de travail familial

Vers un changement du statut du travail des femmes ?

Comme cela a été souligné, la réorganisation des systèmes de production et la nécessité de diversifier les sources de revenus monétaires ont impliqué de nouvelles formes de participation au fonctionnement de l'économie familiale et ont

entraîné des changements importants dans la division du travail familial. Ces dynamiques représentent un aspect important de la restructuration de l'agriculture familiale à Bir Mcherga, puisqu'elles contribuent à renverser une situation où la prédominance de la céréaliculture tendait à limiter l'intervention des femmes dans les activités de l'exploitation, et à la réduire au travail domestique ou à des productions liées à l'autoconsommation. La diversification des systèmes de production et la nécessité de combiner différentes sources de revenus monétaires ont intensifié le travail des femmes, en particulier dans les productions destinées au marché, qu'il s'agisse de production faiblement utilisatrices d'intrants (orge, légumineuses) ou plus fortement intensives en capital (maraîchage, élevage bovin).

Si ces dynamiques tendent à reproduire certains aspects de la division sexuelle du travail en agriculture, en particulier la division entre le travail mécanisé et le travail manuel, et le caractère féminin de certaines activités comme celle des petits élevages, elles contribuent aussi à rendre cette division du travail moins rigide. En renforçant le rôle des femmes dans les productions destinées au marché et dans la création de revenus monétaires, ces dynamiques tendent de moins en moins à faire correspondre la division sexuelle du travail à une division entre productions marchandes et productions non marchandes. Elles contribuent par conséquent à modifier le statut du travail des femmes dans les exploitations, leur travail étant de moins en moins perçu comme un prolongement des activités domestiques mais comme un travail productif. Les discours des femmes ainsi que ceux des chefs d'exploitation illustrent clairement ce changement de perception et d'attitudes vis-à-vis du travail des femmes dans les exploitations familiales. Ils témoignent sans aucun doute d'une reconnaissance sociale de leur travail, mais la question de savoir si ces nouvelles dynamiques et attitudes correspondent à une transformation profonde de leur position sociale et économique dans la famille nécessiterait des analyses plus poussées.

En fait la perception qu'ont les femmes de leur statut social et de leur travail dans l'exploitation dépend de plusieurs facteurs. Elle varie en particulier en fonction de leur statut familial, épouses ou filles d'agriculteurs, et en fonction de leurs activités sur l'exploitation. Le développement de l'élevage bovin intensif, par exemple dans les petites et les moyennes exploitations qui ne peuvent recourir à une main-d'œuvre extérieure, entraîne souvent une forte surcharge en travail pour les femmes et les filles d'agriculteurs. L'analyse des discours tenus par les filles d'agriculteurs fait souvent ressortir un sentiment de frustration, voire d'oppression, qui s'exprime dans leurs aspirations à une vie meilleure, en dehors de l'exploitation familiale : se marier avec un non agriculteur ou travailler à l'extérieur, à l'usine en particulier.

Dans d'autres situations, la surcharge de travail entraînée par les processus d'intensification et de diversification n'est pas nécessairement perçue de manière négative par les femmes, car elle peut s'accompagner d'une plus grande prise de responsabilités dans la gestion de certaines activités (élevage par exemple) et procurer des satisfactions à la fois matérielles et symboliques. Elle contribue aussi sans aucun doute à la renégociation des rapports de travail familial et peut se traduire

par une plus grande visibilité des femmes dans le fonctionnement de l'exploitation : il n'est pas rare que les ateliers d'élevage soient entièrement placés sous la responsabilité des femmes, y compris la tenue de la comptabilité. On constate également que la plus grande participation des femmes à l'activité agricole et à son organisation s'accompagne d'un processus d'autonomisation de la gestion de certaines activités sous la responsabilité exclusive des femmes. Cette gestion autonome, qui inclut la vente des produits sur les marchés et la gestion des revenus qui en sont tirés, contribue à renforcer le rôle des femmes dans l'économie familiale et à augmenter leur participation aux dépenses familiales. Elle permet aussi le développement de nouvelles activités, comme par exemple le financement de troupeaux plus importants.

Une transformation des rapports intergénérationnels ?

La transformation des rapports de travail familiaux se manifeste aussi dans les rapports entre générations. Si dans certains cas, les nouvelles formes d'intensification et de marchandisation de l'activité agricole contribuent à renforcer les rapports de domination au sein de la famille, dans d'autres situations, on observe au contraire que la mobilisation du travail familial ne peut être assurée qu'au prix d'un certain nombre de concessions aux droits patriarcaux et qu'en tenant compte des pouvoirs de négociation plus importants des membres de la famille, en particulier des enfants.

Dans les exploitations moyennes, par exemple, où l'accès à la main-d'œuvre familiale est une condition majeure de la diversification et de l'intensification, les filles et les fils d'agriculteurs (pour qui les opportunités d'emploi extérieur peuvent constituer une alternative) négocient de plus en plus leur travail sur l'exploitation en exigeant certaines compensations matérielles : par exemple des aides pour constituer un petit troupeau, de moutons ou de chèvres, et le droit de l'entretenir en utilisant les ressources de la ferme. Ces pratiques sont devenues de plus en plus fréquentes et clairement définies comme des compensations pour le travail ; et les revenus tirés de ces troupeaux gérés individuellement sont exclusivement affectés à des dépenses ou à des économies personnelles. Ces pratiques, qui indiquent un processus d'individualisation de certaines activités de production et de certains besoins de consommation, ainsi que la consolidation d'un pouvoir de négociation individuelle des membres de la famille, soulignent le fait que les exploitations familiales ne sont pas ces entités harmonieuses où tout le monde partage les mêmes intérêts, élaborent les mêmes projets et ont les mêmes besoins. Elles indiquent que les processus de marchandisation pénètrent également les rapports familiaux et en deviennent même une partie constitutive. Plusieurs exemples montrent en tout cas que les processus de marchandisation modifient les conditions d'accès au travail familial, en particulier des enfants. Les interviews font ressortir une prise de conscience croissante parmi les agriculteurs du rôle crucial que joue le travail familial dans la continuité des activités agricoles et montrent que sa disponibilité n'est plus considérée comme quelque chose qui va de soit.

L'ensemble de ces dynamiques montre ainsi que la restructuration de l'agriculture familiale dans la région que nous avons étudiée, n'est pas seulement une transformation des systèmes techniques et de production, mais qu'elle s'accompagne

aussi une profonde transformation des systèmes de relations sociales sur lesquels repose l'activité agricole.

Une différenciation accrue de l'agriculture familiale

La réorganisation des systèmes de production et des stratégies de travail des exploitants familiaux entraîne de nouvelles dynamiques de différenciation sociale au sein de l'agriculture familiale. Les processus de restructuration des exploitations correspondent en effet à une série de ruptures dans les modèles de production et de reproduction de l'agriculture familiale :

1. Rupture dans les conditions d'accès à la ressource foncière, avec fragilisation des droits à la terre basés sur la survie familiale et une reconstitution de ces droits en faveur de ceux qui peuvent l'utiliser comme capital productif ;
2. Rupture dans les modèles de production et d'accumulation, qui se détournent de la monoculture céréalière ou des systèmes extensifs céréaliculture/élevage ;
3. Rupture dans l'organisation du travail, dont le caractère familial se renforce nettement.

La réorganisation des droits à la terre en faveur de ceux qui peuvent l'utiliser comme capital productif indique en fait que la disposition de terre en soi opère de moins en moins comme facteur de différenciation et que cette dernière résulte de plus en plus de différences dans l'accès au capital et aux sources de financement. Ces dernières se traduisent d'ailleurs par une disparité de plus en plus nette des niveaux de productivité, avec des répercussions importantes sur les capacités de reproduction des exploitations. Les processus de différenciation résultent aussi des capacités inégales des ménages à s'assurer un accès continu au travail familial. Ils se traduisent dans trois dynamiques principales.

C'est tout d'abord la consolidation de l'exploitation familiale moyenne intensive, dont les modèles de production et d'accumulation se sont détournés des modèles céréaliers extensifs, caractéristiques des grandes exploitations basées sur le salariat. Dans ces exploitations, le passage à des modèles de production plus intensifs et diversifiés, imposé notamment par les conditions plus restrictives d'accès à la terre, et encouragé par les nouvelles opportunités de crédit, a renforcé la base familiale de l'organisation du travail. Le fonctionnement de ce modèle s'appuie aussi de plus en plus sur la pluriactivité familiale, rendue nécessaire par l'augmentation importante des coûts de production et la réduction des subventions.

Le deuxième aspect de la restructuration agricole est l'émergence d'un groupe de petits producteurs qui, grâce aux nouvelles opportunités de crédit et à l'irrigation, orientent de plus en plus leurs projets et leurs stratégies vers le développement d'unités de production marchande. Mais leurs efforts pour consolider leur position dans les rapports de production agricole et renforcer la part de l'agriculture dans la création des revenus familiaux se heurtent souvent aux carences des modèles de développement qui leur sont proposés (inadaptation), ce qui pose le problème de leur reproductibilité à moyen terme.

Enfin, les processus de recomposition sociale se manifestent dans une marginalisation croissante des petits exploitants les plus démunis, pour lesquels l'agriculture fait partie d'une stratégie de survie familiale basée sur la pluriactivité. Dans ce groupe les stratégies de survie, qui réduisent l'agriculture à des productions à faibles coûts et qui se basent de plus en plus sur le travail extérieur des membres de la famille, indiquent une sortie progressive de l'agriculture, mouvement qui risque d'être accéléré par la compétition de plus en plus serrée pour la terre.

L'ensemble de ces processus indique d'importants changements dans les positions sociales et économiques respectives des différents groupes d'agriculteurs, ainsi que dans leur relation à l'État et au développement agricole. Remettant en cause la possibilité d'utiliser la terre comme moyen de survie familiale et comme mécanisme de redistribution sociale, ces dynamiques redéfinissent en même temps le rôle de l'État dans le traitement des « coûts sociaux » des processus de libéralisation. Soulignons qu'une des réponses à la marginalisation des petits exploitants en survie familiale a été la mise en place d'actions de développement rural visant notamment la promotion de l'auto emploi par le biais du micro crédit.

Conclusion

Cette analyse des restructurations agricoles ne confirme donc pas la thèse de la « dépayssation » [Araghi, 1995], comme conséquence inéluctable des processus de libéralisation de L'analyse de la réorganisation des systèmes de production agricole et des stratégies de travail des ménages montre en effet, parallèlement à la marginalisation des systèmes de survie familiale, le renforcement de tout un groupe d'agriculteurs qui cherchent à se stabiliser dans des structures d'exploitation familiale moyenne, en déployant diverses stratégies qui leur permettent de saisir les opportunités nouvelles tout en minimisant leurs risques : diversification du système de production, réorientation de l'irrigation vers des productions moins soumises aux aléas du marché, développement d'un élevage intensif intégré au système de l'exploitation, renforcement de la pluriactivité familiale.

Au-delà des nouvelles dynamiques socioéconomiques qu'elle a permis d'identifier, la recherche menée à Zaghuan propose ainsi une nouvelle approche du changement agraire et des processus de différenciation sociale au sein de l'agriculture qui relie ces processus aux pratiques des acteurs sociaux et aux stratégies de reproduction sociale des ménages agricoles. Se démarquant aussi bien des approches linéaires du changement agraire, inspirées des théories de la modernisation ou du marxisme, que des théories de la paysannerie élaborées par des auteurs comme Chayanov [1966] ou de Mendras [1995], elle souligne le caractère contradictoire des processus de restructuration agricole et leurs effets différenciés. En s'appuyant sur les apports de la sociologie des acteurs, elle réinterroge aussi les catégories d'analyse de la sociologie rurale (paysannerie, exploitation familiale, travail familial) et réincorpore les stratégies d'acteurs dans l'analyse des changements structurels en agriculture.

BIBLIOGRAPHIE

- ARAGHI F. [1995], « Global Depeasantization, 1945-1990 », *The Sociological Quarterly*, vol. 36, Issue 2, March, p. 337.
- AUBRY C. ET ALII [1991], *Pour une approche régionale du développement agricole : céréaliculture et dynamique des systèmes agraires en Tunisie*, Annales de l'INRAT, vol. 64, 240 p.
- BARTHEZ A. [1982], *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 192 p.
- BENERIA L., FELDMAN S. [1992], *Unequal Burden : Economic Crises, Persistent Poverty, and Women's Work*, Westview Press.
- BLANC M. [1977], *Les paysanneries françaises*, Paris, Éditions Delarge, 199 p.
- CHAYANOV A.V. [1966], « On the theory of non-capitalist economic systems », in D. Thorner, B. Kerblay et R.E.F. Smith (éd.), *The theory of peasant economy*, Homewood, R.D. Irwin.
- FAURE C. [1978], *Agriculture et capitalisme*, Paris, Anthropos.
- GANA A. [1998], *Agricultural restructuring, household practices and family farm differentiation. A case study of the region of Zaghuan, Tunisia*, PhD dissertation, Cornell University.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE DE TUNISIE (INS) [1994 et 2004], Recensement de la population et du logement.
- KAUTSKY K. [1970], *La question agraire*, Paris, Maspero.
- JOLLIVET M. (dir.) [1974], *Les collectivités rurales françaises. Tome 2, Sociétés paysannes ou lutte de classes au village ? : problèmes méthodologiques et théoriques de l'étude locale en sociologie rurale*, Paris, Armand Colin, 1974.
- MENDRAS H. [1995], *Les sociétés paysannes*, Paris, Gallimard.
- MOLLARD A. [1977], *Paysans exploités : essai sur la question paysanne*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- PORTES A. [1989], « On the Sociology of National Development : Theories and Issues », *American Journal of Sociology*, vol. 82, n° 1.
- SETHOM H. [1992], *Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie*, Tunis, CERES, 302 p.
- SHANIN T. [1971], *Peasants and peasant societies*, UK, Penguin.
- TEPICHT J. [1973], *Marxisme et agriculture : le paysan polonais*, Paris, Armand Colin, 251 p.
- VERGOPOULOS K. [1977], *Le capitalisme difforme et la nouvelle question agraire. L'exemple de la Grèce moderne*, Paris, Maspero.
- WHATMORE S. [1991], *Farming Women : Gender, Work, and Family Enterprise*, Macmillan.

La voie paysanne polonaise, une chimère structurelle qui déconcerte l'Europe « Centre »

*Catherine Darrot**

La Pologne présentait lors de son entrée dans l'Union une agriculture caractérisée par de petites exploitations à faible productivité et capacité d'investissement, partageant leurs productions entre auto-consommation et ventes, et jouant un rôle de refuge social pour une main-d'œuvre – évaluée selon l'approche économique classique comme excédentaire et source de sous-productivité du travail pour le secteur agricole national – trouvant difficilement à s'employer dans un contexte de fort chômage national [Pouliquen, 2001]. Peu soutenue politiquement et économiquement, au contraire du secteur agricole des 15 [*ibid.*, p. 23], elle est pourtant parvenue à se maintenir, tant au cours de la période de transition qu'au cours de la période plus spécifiquement marquée par les politiques de préadhésion à l'Union.

Le reflux démographique des petites et moyennes exploitations, présenté comme inéluctable par une partie des études économiques compte-tenu de leur faible capacité de compétition face au potentiel d'investissements des exploitations de plus de 40 hectares, s'est amorcée plus lentement que prévu entre 1990 et 2003 [Gorlach, 2001]. « Au cours de la période de la décennie 90, la part relative [des exploitations individuelles dans la production] s'est renforcée sans que leur taille ne progresse sensiblement, la superficie moyenne passant de 6,3 à 7,2 ha [...] Contre toute attente, l'agriculture individuelle n'est pas parvenue à opérer sa conversion moderniste vers un modèle agricole familial intensif comparable à celui qui s'est développé au sein de l'UE » [Maurel, Halamska, Lamarche, 2003, p. 222] La diminution du nombre d'exploitations entre 1988 et 2002 a correspondu « à une baisse annuelle de 0,7 %. Bien que ce taux d'évolution soit beaucoup plus rapide qu'au cours de la période communiste, il demeure plus lent que les changements survenus pour l'agriculture de l'Ouest au cours des années de modernisation forcée » [Halamska, 2004], malgré un contexte économique libéral peu assorti de mesures protectrices. Les mécanismes socio-économiques de cette relative inertie

* Ingénieur agronome, doctorante en économie et sociologie rurale, Agrocampus, Laboratoire SPDR (Systèmes de Production et Développement Rural), 65, rue de Saint-Brieuc, CS 84215, 35042 Rennes Cedex – cathdarrot@yahoo.fr.

structurelle et de ses limites dans le nouveau contexte européen ont fait l'objet d'études sociologiques et économiques récentes [Maurel, Halamska, Lamarche, 2003 ; Bafoil *et alii*, 2006 ; Pouliquen, 2001 ; Goriach 2001, 2003 ; Sikorska, 2003].

Il demeurerait intéressant d'explorer spécifiquement l'articulation entre les stratégies socio-économiques mises en œuvre par les familles concernées, et les choix agronomiques et techniques opérés sur l'exploitation. Outre l'intérêt anthropologique de ces questions, il s'agit de tenter de caractériser comment le modèle technique dominant – démographiquement – en Pologne rencontre le modèle modernisé soutenu par la Politique agricole commune. Quels bouleversements technique et social l'Union déclenche-t-elle pour la catégorie des exploitations petites et moyennes ? Quels sont les espaces de divergence et de recouvrement entre ce projet européen pour le secteur agricole du pays et les stratégies à l'œuvre dans la majorité des exploitations ? Quels questionnements cette situation ouvre-t-elle en termes de modèle agricole à moyen terme pour la Pologne ?

Conduite entre 2004 et 2006, notre recherche s'est centrée sur les aspects de conduite agronomique des exploitations : les questions d'organisation sociale et économique des familles, ainsi que l'impact du contexte économique et politique, ont été abordées de manière à expliquer l'organisation de ce modèle technique.

Cet article vise à rendre compte d'une réflexion de fond ayant accompagné cette recherche, et portant sur la confrontation de représentations du modèle agricole polonais – l'une portée par une part des exploitants polonais, dont nous espérons rendre compte, l'autre portée par les institutions européennes et leurs relais nationaux.

Nous décrirons dans une première partie les éléments agronomiques et socio-économiques caractérisant les exploitations paysannes « actives » en Pologne. Nous montrerons dans la seconde partie comment ce système se compose d'éléments paysans pré-modernes et d'éléments modernes imbriqués sans se dénaturer mutuellement, puis comment certaines catégories d'exploitations s'éloignent de ce modèle, quand d'autres mettent en œuvre des stratégies visant à le maintenir. Dans la troisième partie, nous montrerons comment les nouvelles mesures européennes de soutien à l'agriculture véhiculent la norme d'un continuum modernisateur sélectif mettant en difficulté les exploitations apparentées au système que nous décrivons. Nous soulignerons pourtant en conclusion les pistes agronomiques, sociales et économiques ouvertes par un tel système paysan modernisé dans l'éventail des modèles de développement agricole européens.

Le terrain, la démarche

Les observations qui suivent sont construites à partir de monographies d'exploitations rassemblées dans quatre communes non seulement situées dans les trois anciennes zones de partage, mais aussi dans des régions présentant des caractéristiques agro-économiques très différentes : Knyszyn (Podlasie), Zator (Maliopolska), Drobin (Mazovie), et Steszew (Wielkopolska). Ces trois dernières communes ont été étudiées par Halamska, Maurel, et Lamarche (Maurel [1988] –

Halamska, Maurel, Lamarche [2003]). Au-delà de la variabilité des formes économiques et sociales, nous avons pu mettre en évidence des constantes dans la conduite technique des exploitations (pour des structures, aspect inattendu de ces observations, allant de 2,5 à 40 hectares), ainsi que dans le récit et la justification des pratiques.

Rendre compte des logiques fédératrices, à l'œuvre dans les exploitations de notre échantillon, relève de la démarche de construction d'un idéal-type, qui agrège « une série d'événements construits par la pensée qu'on retrouve très rarement avec leur pureté idéale dans la réalité empirique et souvent pas du tout, mais qui d'un autre côté, parce que leurs éléments sont pris à l'expérience et seulement accentués par la pensée jusqu'au rationnel, servent aussi bien de moyens heuristiques à l'analyse que de moyens constructifs à l'exposé de la diversité empirique » [Weber, 1951, p. 396-397].

L'idéal-type donne à penser, il permet de *comprendre* (par l'appropriation sensible des faits), il permet d'*expliquer* (en mettant en lumière des causalités).

Les résultats

Composantes du modèle idéal-typique

La possession d'une parcelle de terre, sa mise en culture et son exploitation, le lien entre ces productions végétales et l'élevage, l'organisation du travail familial, le mode de constitution du revenu, ont constitué les échelons de l'analyse du fonctionnement de ces exploitations.

– **Foncier** : les surfaces en propriété ne se vendent qu'en dernier recours, leur transmission a lieu gratuitement au sein de la famille, avec ou sans division égalitaire, selon les périodes historiques et les zones géographiques : la transmission sans division avec indemnisation (sous diverses formes) des collatéraux semble actuellement dominer. En revanche, de nombreux échanges de foncier ont lieu, sous forme de baux informels renouvelés annuellement, contribuant à accroître (hors cadre statistique) la taille des exploitations actives [Pouliquen, 2001, p. 48], moyen de régulation souple de l'activité familiale caractéristique de la stratégie paysanne à l'Est [Tchayanov, 1990, p. 119].

– **Espace agricole** : il comporte dans chaque exploitation quatre composantes : terres arables, pâturages et prairies permanent(e)s, forêt paysanne, jardin vivrier. Une parcelle glisse rarement d'une catégorie à l'autre. La vocation de chaque parcelle est déterminée par des données agronomiques (qualité du sol) et spatiales (éloignement du siège d'exploitation). Les meilleures terres de chaque exploitation sont consacrées aux cultures arables, les terres accidentées, trop humides au printemps pour autoriser le labour ou de moindre qualité, sont consacrées aux pâturages permanents et prairies fauchées, les terres les plus pauvres des exploitations, lorsqu'il y en a, sont aujourd'hui boisées. Les terres arables sont occupées, par des rotations triennales, quadriennales voire plus longues. Une tête de rotation sarclée

et fumée les amorce en général : pommes de terres en zones moins fertiles, betterave sucrière voire maïs en zone plus propice. Lorsqu'elle est constituée de pommes de terre, la tête de rotation n'occupe guère que quelques % des terres arables, au lieu des 25 à 30 % qu'exigeraient les rotations quadriennales ou triennales : l'effondrement des ventes de pommes de terre vers l'Est depuis les années 90, la chute des cours, le recours accru aux compléments alimentaires commerciaux pour les porcs, limitent l'attrait pour cette culture. C'est pour le moment (et c'est une perte agronomique), la céréale exigeante de tête de rotation qui reçoit l'essentiel de la fumure organique. Ailleurs, betterave sucrière ou plus rarement maïs occupent pleinement la place de tête de rotation sarclée et fumée.

– **Le système de production** est un système de polyculture-élevage (lait et porcs) fondé sur la complémentarité entre productions animales et végétales, visant à minimiser les achats de consommations intermédiaires par le recours à l'autoproduction de l'essentiel des fourrages et des matières fertilisantes sous forme de fumiers compostés. Les prairies, et *a fortiori* les forêts, ne sont présentes que sur les sols de moindre qualité, dans ce cas, l'élevage laitier est plus développé. Lorsque les tanks de hameaux permettant la collecte de petits volumes font défaut (pour des raisons économiques, historiques et/ou politiques) le petit élevage laitier cède entièrement la place à l'élevage porcin. L'interdépendance élevage-cultures est maintenue : cette « spécialisation » en porcs ne relève nullement de systèmes « hors-sol »⁴, contrairement au modèle intensifié d'Europe de l'Ouest.

– **Famille et travail agricole** : la répartition intrafamiliale des tâches est fixe pour chaque sexe [Lamarche, 1991, p. 245]. Les membres de la famille liés à l'exploitation sans y résider se rendent disponibles pour les pics de travail, chantiers, aide en urgence, ou contribution financière aux projets d'investissements productifs ou domestiques. L'exploitation leur fournit des produits alimentaires, un lieu de villégiature... mais surtout un lieu d'accueil lors de moments tendus de la vie (naissance, deuil, divorce, chômage...) ou d'éventuelles crises politiques. Le lien matériel de la famille élargie avec l'exploitation est sous-tendu par un puissant lien psychologique et symbolique, sous forme de garantie de la sécurité de base des individus. Il se traduit par une capacité d'accueil de la main-d'œuvre familiale sur l'exploitation lorsque celle-ci peine à s'employer ailleurs. Cette performance sociale tient au mode de vie procuré par l'exploitation (toit, alimentation, statut social), fut-ce au prix de la nature composite des revenus familiaux articulés autour de cette activité agricole. Notre échantillon procure les résultats suivants :

4. Caractérisés par l'achat de la totalité des rations animales, sous forme d'aliment industriel.

Surface de l'exploitation (surface en propriété + louée)	Nombre de personnes hébergées dans les exploitations pour 100 ha	Nombre de personnes actives à l'année ² (hors pics de travail) pour 100 ha
1 à 5 ha	166,9	63,3
5 à 15 ha	48,8	17,2
15 à 30 ha	23,2	10,7
30 à 50 ha	10,9	4,7
Moyenne Pologne 2003 ³		29,8
Moyenne UE 15 en 2003 ⁴		10,2

2. Quel que soit leur temps de travail effectif sur l'exploitation.

3. Calculs de l'auteur d'après Eurostat : Données nationales harmonisées en enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles, 2005.

4. *Ibid.*

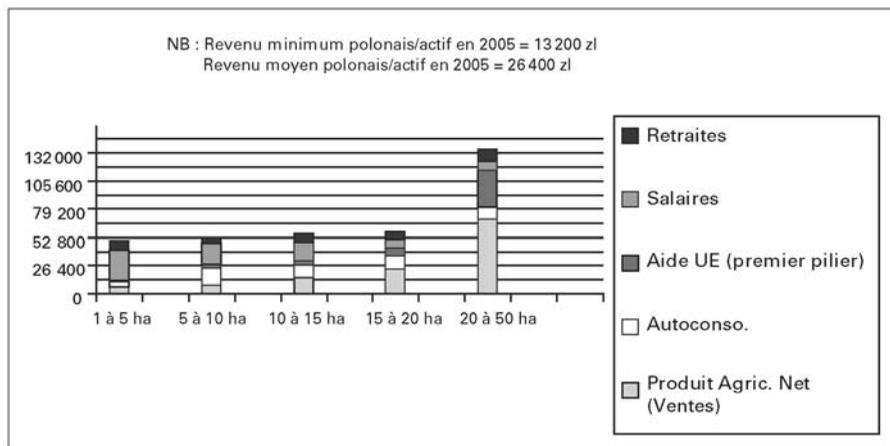
– **Principe d'autonomie** : il s'exprime dans le domaine technique par l'auto-production des consommations intermédiaires, par la limitation du recours aux intrants chimiques grâce aux rotations culturales et au lien agronomique entre élevage et cultures, dans le domaine économique par la restriction du recours aux emprunts, la limitation des investissements, le recyclage, la réparation et l'auto-construction des facteurs matériels (machinisme, bâtiments agricoles, habitation), enfin par l'autoproduction de l'alimentation de base pour la famille Le jardin familial, pris en charge quasi exclusivement par les femmes, assure 75 à 100 % des besoins familiaux en légumes. En outre, pommes de terre, lait et fromages, viande porcine, œufs et volailles, légumes, fruits de manière plus variable, bois selon la présence d'espaces boisés, sont procurés par l'exploitation.

– **Savoirs pratiques** : relatifs aux techniques de production et à la conduite de l'exploitation, ils sont transmis de génération en génération par une collaboration de moyenne ou longue durée entre deux générations actives. Ils se distinguent des savoirs acquis à l'extérieurs qui portent sur d'autres registres : informations relatives aux techniques « modernes », relevant d'un modèle de production non paysan (fertilisation et traitements chimiques, machinisme, techniques d'élevage en bâtiments, sélection génétique végétale et animale...), informations institutionnelles. Ces deux catégories de savoir cohabitent dans chaque exploitation, tout comme les techniques respectives qu'ils concernent.

– **Revenu et bénéfices matériels** : les revenus sont composites et solidairement partagés entre les personnes résidant sur l'exploitation de manière permanente ou provisoire (personnes expatriées une partie de l'année). Ils se composent du bénéfice de la vente des produits agricoles, des aides publiques à l'agriculture, des pensions de retraite, des revenus tirés du travail salarié, de la valeur des produits autoconsommés, du bénéfice tiré des échanges de services locaux. Une partie de ces bénéfices est de nature non-monnaire (auto-consommation alimentaire,

gratuité du logement, échanges de services) : quoique non qualifiable de *revenu* au sens strict, ces bénéfices améliorent significativement le *niveau de vie* familial. Une enquête menée en 2000 auprès de 2835 familles rurales a montré que « les familles [...] qui cultivent la terre, disposent de revenus totaux significativement plus élevés : 24 000 zloty comparés à 17 000 zloty pour les familles qui ne cultivent pas de terre [...] même avant que nous ayons pris en compte la valeur des produits auto-consommés par le foyer. [...] La terre et l’agriculture contribuent ainsi de manière significative à accroître le niveau de vie des familles rurales en Pologne » [Csaki, Lerman, 2001, p. 7-10].

Notre enquête, menée entre 2004 et 2006, a procuré les résultats suivants (graph. 1) : la stratégie pluri-active et solidaire des familles paysannes parvient à hisser le revenu familial à hauteur du revenu **moyen** obtenu par deux actifs dans d’autres secteurs d’activité. Considérer le seul revenu agricole (conformément à l’approche comptable associée au modèle « professionnel » occidental) ne rendrait pas compte de cette situation, qui suffit à expliquer la ténacité de ces exploitations dans un paysage socio-professionnel national incertain. Encore ces résultats ne prennent-ils pas en compte la gratuité du logement sur l’exploitation, qui améliore d’autant le niveau de vie familial en regard des familles rurales devant assumer la charge d’un loyer (estimé à 10 000 zl/an au moins pour une famille de 5 personnes).



Graph. 1 – Composition du revenu en zloty en fonction de la taille de l’exploitation

Un modèle paysan ?

Mendras [1967] attribue cinq caractéristiques aux sociétés paysannes : une économie domestique et productive gouvernée par le principe d’autonomie vis-à-vis de la société englobante, l’importance du groupe familial (interdépendance économique et en terme de travail), une économie semi-autarcique (avec pour but

de satisfaire prioritairement les besoins du groupe familial et de renouvellement de la structure productive, la vente de produits excédentaires étant conçue comme un détour monétarisé permettant la relation avec la société englobante afin de se procurer des éléments matériels nécessaires à ce projet patrimonial), une société paysanne basée sur les relations locales d'inter-connaissance, le rôle spécifique des notables, médiateurs entre société paysanne et société englobante. Nous nous intéresserons aux quatre premiers points.

Il est tentant au premier abord d'identifier notre idéal-type à ce que l'on sait des techniques et de l'organisation paysanne qui dominaient en Europe avant la mise en œuvre de vigoureuses mesures modernisatrices soutenues par la PAC depuis les années 1960.

– L'objectif d'*autonomie* s'exprime dans tous les domaines⁵ : recours aux achats d'intrants et de fourrages minimisés, matériel agricole maintenu et recyclé, recours aux emprunts limité au minimum, tout comme l'ensemble des investissements, recours à l'auto-construction généralisé en cas de besoin de modernisation ou de rénovation, alimentation familiale largement auto-produite.

– Le *groupe familial* forme la base de la main-d'œuvre. Bénéfices agricoles et aides publiques, salaires, pensions de retraites, mais aussi mandats de l'émigration, sont partagés solidairement entre résidents (à temps partiel ou complet) sur l'exploitation. Echanges de produits agricoles et de coups de main soudent le groupe familial élargi autour de l'exploitation. Au contraire des exploitations « professionnelles » du modèle ouest-européen, il n'existe pas de comptabilité étanche entre exploitation et domesticité : l'ensemble constitue l'économie du groupe familial.

– Le principe d'*économie semi-autarcique* est fondé sur la satisfaction des besoins matériels de base par l'exploitation : alimentation familiale auto-produite, bois de chauffage, logement transmis gratuitement d'une génération à l'autre ; dans le domaine agronomique, l'exploitation permet l'auto-production des semences (deux années sur trois en moyenne dans notre échantillon), des fertilisants organiques, des rations animales.

– Les *relations locales d'interconnaissance* jouent un rôle important dans l'économie familiale et plus spécifiquement dans l'économie agricole. Nous qualifions « d'entre-soi paysan » l'ensemble des modalités d'échanges formelles ou non visant à satisfaire les besoins de la communauté locale à partir de ses propres ressources.

Ces caractéristiques socio-économiques signent la nature paysanne de l'organisation des exploitations et des communautés locales dans la perspective de Mendras. Toutefois, des éléments non-paysans (technique « modernes », fonctionnements économiques propres à la société englobante) « s'hybrident » avec ces

5. À l'exception notable de la ration protéique animale, constituée majoritairement de soja importé. Historiquement, l'autonomie a existé grâce au recours aux légumineuses et aux oléo-protéagineux locaux (pois, lupin), conformément au modèle physiocrate du XVIII^e siècle. Ces cultures ont été abandonnées il y a une génération, mais sont ici et là en cours de réintroduction, sous l'impulsion de certains conseiller techniques locaux à l'agriculture.

éléments fondateurs. Cette forme contemporaine d'agriculture évoque plutôt une imbrication d'éléments prélevés lors des diverses étapes évolutive de l'agriculture modernisée aujourd'hui caractéristique de l'Ouest européen.

Arguments en faveur du modèle de la chimère

Intéressons nous dans un premier temps aux **aspects technique** de ce système.

Mazoyer [2002] date du Moyen Âge la tétrapartition de l'espace caractérisant l'aire d'extension de la charrue⁶ en Europe. Les définitions de la *sylva*, du *saltus*, de l'*ager* et de l'*hortus* médiévaux rendent assez fidèlement compte de l'organisation spatiale et agronomique caractérisant en Pologne aujourd'hui les espaces de forêt paysanne, les pâturages permanents, les terres arables et le jardin familial.

Le remplacement (dans cette zone géographique de l'Europe tempérée froide) de la jachère par des cultures améliorantes constituant une tête de rotation sarclée et bénéficiant d'une fumure organique (pomme de terre, racines fourragères, betterave sucrière, légumineuses) date du XVIII^e siècle, ainsi que les rotations culturales accompagnant cette mutation technique [*ibid.*, p. 411]. Ces têtes de rotations, pourtant très intéressantes agronomiquement lorsqu'il s'agit de préserver la matière organique et la vitalité biologique des sols, ont globalement cédé la place aux monocultures de céréales dans les régions d'agriculture intensives spécialisées d'Europe de l'Ouest. Elles occupent en revanche jusqu'à 30 % de la sole dans certaines exploitations de notre échantillon, ou 14 % de celle-ci en moyenne pour l'ensemble des exploitations enquêtées.

Mazoyer [2002, p. 502] rend compte d'une forme de « continuum modernisateur » (continuum évolutif substituant l'agriculture « moderne » à la paysannerie) qui se poursuit par la révolution de la moto-mécanisation-chimisation amorcée à la fin du XIX^e siècle. Elle amène le système paysan de polyculture-élevage vers un système motorisé-chimisé-spécialisé, grâce à des tracteurs de plus en plus puissants, évoluant dans des exploitations de plus en plus grandes et spécialisées, tractant du matériel de labour plus lourd, pour des cultures mobilisant des quantités croissantes de traitements et fertilisants chimiques.

Cette révolution de la moto-mécanisation a indiscutablement eu lieu en Pologne : 95,2 % des exploitations de plus d'une UDE⁷ y utilisaient un tracteur en 2005⁸, 87 % de ces exploitations utilisaient aussi une moissonneuse-batteuse⁹. Le recours aux intrants chimiques est aussi généralisé : 100 % des exploitations « paysannes » de notre échantillon y ont recours, les quantités d'azote minéral sont en moyenne de 51 kg d'azote/ha de SAU. De son côté, le Réseau des Experts Indépendants dans les Pays Candidats à l'entrée dans l'Union [Network of Independent Agricultural Experts in the CEE Candidate Countries, 2004] donnaient une charge

6. Par opposition à l'aire d'extension de l'arable, dans l'Europe méridionale.

7. Unité de Dimension Économique, soit 1 200 euros de Marge Brute Standard.

8. Source Eurostat 2006.

9. *Ibid.*

de 47 kg d'azote minéral par hectare de SAU en Pologne en 2001¹⁰. En matière de traitements phytosanitaires, toutes molécules confondues, la moyenne est de 1,38 passage¹¹/an/ha SAU pour notre échantillon d'exploitations.

C'est là que bifurquent à notre avis les trajectoires européennes et polonaises. Cette révolution des temps modernes s'est accompagnée à l'Ouest d'une spécialisation des régions productives, cultures en zones de plaines fertiles, élevage en zone de forte pression foncière ou peu mécanisables en raison du relief. Les régions de grandes cultures ne bénéficient plus de la complémentarité agronomique avec l'élevage, imposant ainsi un recours exclusif aux intrants chimiques ; les régions d'élevage sont dépendantes, en matière de compléments pour les rations animales, des zones de grandes cultures. À l'échelle de l'exploitation, la stratégie d'autonomie paysanne a été remplacée par un fonctionnement techniquement et économiquement hétéronome, très dépendant des marchés d'amont comme d'aval.

En revanche en Pologne, la révolution de la moto-mécanisation dans ces exploitations apparentées au système paysan s'est faite, jusqu'ici, sans abandon des composantes médiévales (tétrapartition stable de l'espace de l'exploitation) et physiocrate (rotations triennales ou quadriennales sans jachère) du système technique.

Sur le plan technique, le modèle idéal-typique paysan polonais peut aujourd'hui être interprété comme une « chimère »¹², composée d'éléments issus des systèmes paysans médiévaux, des systèmes intensifiés pré-industriels, et des systèmes moto-mécanisés contemporains. Les innovations techniques sont connues et mobilisées, mais la logique paysanne reste dominante et n'est pas réellement perturbée par l'incorporation de ces pratiques techniques. Ce système est guidé par les règles idéal-typiques que nous avons décrites et justifie, selon nous, le recours à l'image de la chimère : organisme composite, formé de l'agrégat organisé d'éléments tirés de l'ensemble des révolutions agricoles traversées par l'agriculture européenne sans que les traces d'aucune d'elles n'aient été gommées par la suivante. Sa cohérence d'ensemble (sa « personnalité », pour garder l'analogie avec l'animal mythique) est paysanne : économe, autonome, fondée sur l'interconnaissance et sur la satisfaction en priorité des besoins familiaux et communautaires ; mais une paysannerie ayant incorporé les moyens techniques contemporains en les mettant au service de sa logique fondatrice sans distordre celle-ci. Le constat dressé par Lamarche en 1991 demeure aujourd'hui valide : « l'introduction de nouvelles techniques de production n'a pas eu pour conséquence les changements radicaux des mécanismes de fonctionnement des exploitations, comme ce fut le cas dans la plupart des pays dominés par le système capitaliste. Au contraire, les techniques

10. Exploitations de moins d'une UDE incluses, moins utilisatrices que la moyenne.

11. Nous avons compté un passage dès lors qu'une molécule était employée une fois : il arrive que deux molécules soient mélangées lors d'un seul passage de machine, nous avons alors compté deux passages. Si une molécule donnée est employée plusieurs fois dans une saison pour une surface donnée, nous avons compté autant de passages.

12. Créature mythique, mi-effrayante, mi-vénérée pour sa puissance symbolique et initiatique, associant une tête de lion, un corps de chèvre, une queue de serpent, dans un corps organisé.

modernes sont restées souvent subordonnées aux vieilles stratégies traditionnelles [...] Le mode de fonctionnement de ces exploitations ne tient pas uniquement compte des règles de rentabilité et du profit maximum. Elles fonctionnent selon d'autres règles, des règles établies plus dans une logique familiale que dans la logique de production » [Lamarche, 1991, p. 237].

Une analyse comparable peut-être conduite dans le domaine socio-économique

L'incorporation des moyens de la révolution de la moto-mécanisation-chimisation dans le système agricole relève de la stratégie de l'« entre-soi » : La majorité des petites et moyennes exploitations en activité dispose aujourd'hui d'un tracteur léger, acquis en général au cours des années 80, voire 90, à la faveur d'une politique socialiste provisoirement favorable à ces investissements [Maurel, 1988], mais seules les exploitations les plus grandes, au-delà de 40 hectares, disposent d'une moissonneuse-batteuse. Ces propriétaires déplacent leurs machines chez leurs voisins contre de l'argent (60 euros/heure environ dans les exploitations de notre échantillon), ou des échanges : accès au foncier, foin, bois de chauffage, temps de travail et de services, alimentation...

Cet « entre-soi » fonctionne dans divers domaines : prêts informels de foncier, entretien des chemins et débardage en forêt d'État, réparation et vente de machines d'occasion, transport, vente directe de produits alimentaires, savoir-faire vétérinaires, portage de repas, garde d'enfants... Ce système [Darrot, Mouchet, 2007] permet aux petites et moyennes exploitations, grâce au recours communautaire, d'accéder à des ressources qu'elles ne pourraient financer dans la sphère formelle de l'économie. La mécanisation – généralisée – de l'agriculture polonaise s'est effectuée selon les règles paysannes de « l'entre-soi ». Sans recours à ces solutions, elle ne concernerait que la tranche étroite des exploitations de plus de 40 ha.

Le recours au salariat, aux pensions de retraite et à diverses formes de transferts sociaux, aux aides publiques, met en question le principe d'autonomie et de semi-autarcie du système paysan initial. Cette incorporation de capitaux et revenus non-agricoles dans l'économie familiale prête à une interprétation paradoxale : elle génère à la fois une dissolution de l'économie paysanne d'origine dans les activités de la société englobante, mais vise en contrepartie, à assurer de manière détournée l'autonomie de l'économie familiale par le maintien de l'exploitation, grâce à cette hybridation des revenus.

Approche typologique

La construction de cet idéal-type n'exclut pas la considération des différenciations structurelles, amplement abordées dans les publications récentes, quoique avec prudence, la composante informelle des structures agricoles polonaises « échappe à la rigueur de la mesure, qu'il s'agisse des transactions foncières informelles, de l'emploi avec l'apparition de chômage déguisé, ou de l'orientation de la production agricole » [Maurel, Halamska, Lamarche, 2003, p. 60].

Selon ces auteurs, la période 1990-2000 a accentué la polarisation de l'agriculture polonaise [*ibid.*, 2003, p. 158] : Le repli autarcique domine pour les plus petites exploitations, détenues par une population en difficulté pour trouver d'autres emplois dans un contexte national de fort chômage (17,7 % de la population active en 2005, 13,9 % en 2006¹³). La production est alors exclusivement (10,9 % des exploitations) ou majoritairement (33,1 %) destinée à l'auto-consommation, voire partiellement ou totalement suspendue. Ces exploitations, dont la surface et les liens avec le marché tendent à s'amenuiser, constituent un pôle « d'exclusion », une « trajectoire descendante » [Halamska, 2004].

À l'autre extrême, une frange d'exploitations, constituant un pôle « d'intégration », une « trajectoire ascendante » [*ibid.*] a fortement établi son orientation marchande et développé des stratégies d'accumulation foncière et de modernisation technique visant à intensifier la production. Un tiers des exploitations de leur échantillon relevait de cette stratégie en 2000. Bafoil [2007, p. 333-336] rejoint cette perspective duale, en distinguant deux portes de sortie du système paysan. L'une est constituée par une dynamique modernisation, concernant un très petit nombre d'exploitations, soit de bonne taille (15-30 ha), soit plus petites mais se distinguant par une capacité de modernisation et d'innovation (productions rares, agro-tourisme, agrobiologie...). L'autre est constituée par une dynamique de paupérisation. Celle-ci s'exprime au sein du groupe des micro-exploitations pratiquant une agriculture de semi-subsistance et tirant le revenu monétaire d'autres activités, mais aussi des exploitations de 5 à 15 ha disposant de peu de moyens financiers pour renouveler leur matériel et ne trouvant pas d'emploi complémentaire permettant de conforter leur revenu.

Si le consensus semble permettre de valider la conformité de la majorité des exploitations « moyennes » (5 à 15 ha) au modèle de la « chimère », il nous paraît utile d'interroger cette validité pour les extrêmes des classifications proposées dans la bibliographie.

Ce modèle nous paraît effectivement fragilisé lorsqu'il s'agit des plus petites exploitations ayant ralenti leur activité. Cette catégorie est menacée par l'abandon progressif de la production, faute de repreneur amenant une dynamique productive, de débouchés pour les faibles volumes de production de vente, d'une surface suffisante pour établir un système productif complet. Halamska [2007] suggère le terme de « quasi-paysans », « ce qui se réfère d'une part à la rationalité paysanne de leur fonctionnement (autoconsommation et vente du surplus sur le marché local), et d'autre part au caractère apparent et aux déformations de cette même rationalité (revenus extra-agricoles, abandon progressif de la production, absence de mise en valeur du potentiel matériel et de la main-d'œuvre de l'exploitation, autonomie par rapport à la famille) ». L'auteur se penche dans ce propos sur la catégorie d'exploitation la moins active du pays, correspondant le plus souvent à des structures de petite taille (2,74 ha en moyenne) : ces exploitations occupent 16,2 % de la SAU du pays pour 28,5 % de la main-d'œuvre agricole nationale [*ibid.*].

13. Source Eurostat, 2007.

Nos observations dans des exploitations de moins de 3 ha corroborent ce principe d'appauvrissement du système paysan : rotations seulement biennales, têtes de rotation sarclées n'occupant que 3 % de la sole en moyenne (contre 14 % dans l'ensemble de notre échantillon), variété culturale plus faible (2,7 variétés contre 4,4 variétés en moyenne pour l'ensemble de l'échantillon), très faible chargement animal (0,61 UGB/ha, contre 1,21 UGB/ha pour l'ensemble de notre échantillon), faibles volumes de fumier disponibles limitant la complémentarité élevage-cultures, 0 % pâturage et de forêt dans la SAU (contre 29 % dans l'ensemble de notre échantillon). La faiblesse de la taille de l'exploitation et sa fragilité limitent les liens d'interdépendance avec la famille élargie (échanges de services contre denrées alimentaires, potentiel d'hébergement en cas de coup dur).

Les limites de ce système idéal-typique de la « chimère paysanne » nécessitent en revanche discussion à l'autre extrême. Pouliquen décrit l'extension du mode paysan de semi-subsistance à la tranche d'exploitations de 20 à 50 ha, compte-tenu de la dégradation des termes de l'échange diminuant la part agricole dans les revenus familiaux : ces surfaces sont « très supérieures aux besoins d'autoconsommation, mais inférieures aux seuils de viabilité durable du modèle professionnel »¹⁴ [Pouliquen, 2001, p. 41]. « Il s'agit d'exploitations dont la taille, le caractère familial (ou de petit groupe) et le degré d'intégration dans le marché évoquent, à première vue¹⁵, les formats prédominants de l'agriculture communautaire. Elles constituent donc, espère-t-on généralement à l'Ouest et à l'Est, le premier noyau d'une agriculture professionnelle intensive [...] Mais les résultats de l'échantillon comptable indiquent [que cette modernisation] s'effectue en moyenne sur un mode peu intensif, c'est-à-dire avec une densité animale à l'hectare relativement peu élevée et peu d'achats de grains et de concentrés complets » [Pouliquen, 2001, p. 47-48].

Les exploitations de 20 à 40 ha de notre échantillon contre-disent en effet l'impression première d'une trajectoire de modernisation à l'occidentale. L'essentiel des rations animales demeure auto-produit sur l'exploitation, les bâtiments, s'ils doivent être modifiés, le sont sur la base de l'existant, en mobilisant des techniques d'auto-construction et la main-d'œuvre familiale ou locale (« l'entre-soi », encore) : la dépendance vis-à-vis des marchés d'amont et les prises de risque financières sont limitées, conformément au principe paysan. L'organisation agronomique pré-moderne est peu modifiée : le chargement animal demeure modéré (1,04¹⁶ UGB/ha), les rotations restent triennales ou quadriennales, la tête de rotation sarclée occupe toujours 20 % de la sole, les cultures sont variées (4,8 variétés en moyenne), la tétrapartition de l'espace de l'exploitation gouvernée par le principe agronomique (en fonction de la fertilité des sols), continue de prévaloir. Le revenu agricole complété des aides directes, quoique bien plus élevé que dans les

14. Procurant le revenu monétaire principal des personnes actives sur l'exploitation.

15. C'est l'auteur qui souligne.

16. En élevage laitier, on considère comme intensifs les élevages présentant plus de 1,4 UGB/ha, mais les valeurs peuvent être beaucoup plus élevées.

catégories précédentes, ne représente que 52,5 % du revenu familial, l'autoconsommation diminue dans la part du revenu (9,5 % du revenu¹⁷ dans cette catégorie d'exploitations) mais demeure constante en volumes si l'on compare avec les petites exploitations : la logique d'autoconsommation demeure inchangée, quoique englobée par la logique marchande. Les revenus restent composites (les pensions de retraites entrent pour 16 % dans le revenu familial, les revenus salariaux sont partagés solidairement pour 22 %).

En revanche les volumes de fertilisants chimiques mobilisés dans cette catégorie d'exploitations sont comparables aux moyennes de l'Europe des 15 (94 kg/ha d'azote minéral dans les exploitations de cette catégorie de notre échantillon, contre 66 kg/ha dans l'Europe des 15 en 2001, ou 150 kg/ha en Hollande¹⁸). On ne peut parler ici de « modernisation » de l'agriculture au sens strict, qui sous-entendrait un passage radical à l'hétéronomie technique que l'on observe pas plus ici que l'intensification nette du système productif. On ne peut non plus parler de réelle « professionnalisation », les revenus demeurent composites, quoique la part de revenu agricole s'accroisse. Ces exploitations plus grandes correspondent finalement elles aussi à notre définition de la « chimère paysanne polonaise », dont il devient possible de cerner les contours.

Deux catégories d'exploitations semblent s'en éloigner : d'une part les plus petites et les moins productives, par perte progressive de leur capacité productive sans possibilité de retour. Dans ce cas, l'adhésion intellectuelle au modèle idéal-typique, qui demeure, selon nos observations, est entravée par un appauvrissement relativement irréversible du modèle technique. À l'autre extrême, une part des exploitations renonce au principe d'autonomie, en s'endettant afin d'ouvrir des possibilités d'investissements productifs, en général consacrés à la spécialisation progressive et à l'intensification du système. La logique paysanne cède la place à une logique de marché. Dans ce second cas, le modèle idéal-typique est progressivement abandonné intellectuellement pour céder la place à une autre représentation des fonctions productives de l'exploitations, sans que, pour autant, le modèle technique évoquant l'idéal-type soit totalement remanié, au moins dans un premier temps.

Demeurerait un noyau d'exploitations représentant la voie médiane – « chimère », y compris des exploitations relativement grandes (20 à 40 ha) en regard de la moyenne nationale, dont les pratiques techniques et les stratégies socio-économiques demeurent apparentées à des caractéristiques paysannes gouvernant les formes de leur développement marchand. Halamska [2004] estime qu'un quart des exploitations de l'échantillon qu'elle suit depuis 1988 formerait potentiellement le noyau d'une « troisième voie » [Lamarche, 1995, cité par Halamska, 2004] entre les deux extrêmes des voies « descendantes » et « ascendantes ». Nous pensons que ce chiffre constitue un minimum, compte-tenu de la ré-incorporation dans cette catégorie d'une part d'exploitations relativement grandes.

17. Estimé en valeur d'achat au détail des produits, conformément à la logique ménagère qui préside à cette catégorie de productions.

18. Source IAMO 2003.

Dans ce groupe intermédiaire, les stratégies adaptatives sont interprétables comme des formes de flexibilité : aménagement des bâtiments, choix des cultures, phases de développement/regression des divers élevages, sont réversibles, de manière à maintenir la possibilité d'un retour au système « chimère » complet, autrement dit à un modèle paysan poly-productif intensifié et « modernisé ». Le contexte institutionnel et commercial (socialiste, de transition, européen) génère des distorsions de ce modèle qui, jusqu'à un certain point, ne mettent pas en jeu le retour possible à sa forme « complète » si ces contraintes finissent par être levées. Nous avons par conséquent adopté pour qualifier ce modèle de la chimère le terme de « système idéal-typique de résilience (SIR) ».

La question aujourd'hui porte sur l'impact des puissantes réformes modernisatrices impulsées par l'Union : la résilience, capacité physique d'un matériau à absorber des chocs et des distorsions, a sa limite, au-delà de laquelle la rupture survient.

Un modèle qui questionne les catégories normatives européennes

Le modèle impulsé par le nouveau système d'aides européennes traduit une norme historique peu questionnée

Nous avons choisi l'image de la chimère parce que le « corps », la structure recomposée est dotée d'une forme et d'une identité inédites. Appliquée au modèle agricole qui sous-tend les représentations des agriculteurs rencontrés lors de nos enquêtes, cette image permet de souligner comment cette forme d'agriculture questionne les catégories nées à l'Ouest. Ni archaïques ni modernes, ni tout à fait paysannes ni radicalement professionnalisées et tournées vers le marché grâce à la technicisation des pratiques, les exploitations apparentées à l'idéal-type que nous décrivons ont tracé une voie technique et socio-économique unique, sous la triple contrainte de facteurs historiques, sociaux et économiques propres à la Pologne.

Cette image de la chimère est inspirante politiquement, elle encourage à reconnaître la trajectoire polonaise comme latérale par rapport à celle des agricultures de l'Europe-Centre, et pourrait susciter une reconsidération des normes et des représentations justifiant les choix européens de politique agricole.

Les paysans pérennisant ce modèle composite polonais « peuvent être appréhendés comme des ruraux faisant usage [de l'ensemble] des ressources disponibles [localement] pour maintenir leur mode de subsistance dans un contexte économique incertain, selon des modalités valorisées socialement et ancrées historiquement » [Small, 2003, p. 45]. La standardisation des catégories d'analyse à l'échelle européenne semble avoir limité les possibilités de compréhension du potentiel de ce modèle productif, les aides européennes convergent vers l'établissement du modèle professionnel qui caractérise la trajectoire structurelle des agricultures de l'Ouest depuis les années 60, procurant plus de la moitié du revenu des actifs qu'il emploie, à travers une production prioritairement consacrée à satisfaire les besoins du marché.

L'aide unique versée aux exploitations financées grâce au premier pilier de la PAC, et les aides structurelles au secteur agricole prévues en Pologne lors de l'élargissement par le RDR¹⁹ et par le SOP²⁰ « Agriculture et développement rural »²¹ traduisent un objectif déterminé de restructuration du secteur :

– Les aides sont versées proportionnellement à la taille de l'exploitation, elles ne sont pas plafonnées pour les grandes exploitations : la capacité de trésorerie, de survie économique, d'investissement, d'adaptation aux impulsions politiques extérieures est d'autant mieux soutenue par la puissance publique que l'exploitation est grande. Les typologies disponibles ainsi que nos travaux, convergent pour montrer que les exploitations de plus de 40 ha environ quittent majoritairement le modèle « de la chimère » pour rejoindre le standard professionnel européen : les aides européennes favorisent radicalement ce mouvement, en creusant les écarts structurels pré-existants.

– Une part majeure des aides inclut des soutiens aux investissements productifs (machinisme, matériels et locaux techniques ...), certains étant d'ailleurs obligatoires dans le domaine sanitaire (mise aux normes de systèmes de traite et de refroidissement du lait). Ces aides aux investissements sont en pratique versées a posteriori sur présentation de factures, et ne constituent généralement qu'un cofinancement, l'exploitation devant prendre à sa charge une part des fonds nécessaires, fut-elle restreinte. Ces conditions sanctionnent sévèrement les exploitations orientées vers les stratégies d'autonomie par la limitation des investissements, qui envisageraient de l'auto-construction (sans facture d'entrepreneur donc sans aides), mais ne peuvent en revanche avancer la trésorerie nécessaire à des achats importants dans la sphère marchande formelle (avec facture). Imposer légalement des investissements revient, **dans ces conditions**, à condamner certains domaines productifs nationaux : plus de la moitié des exploitations « paysannes » de notre échantillon ont récemment cessé la commercialisation de lait, pilier de leurs revenus agricoles. Le système d'aide européen met directement en péril la survie de ces exploitations « économes et autonomes » du pays.

Une part des aides financières proposées par l'Union est explicitement vectrice d'un changement de modèle guidant les exploitations vers l'augmentation de leur surface, les investissements productifs, l'orientation des productions et des activités associées vers les marchés. La mesure de préretraite, le soutien aux exploitations de semi-subsistance en cours de restructuration, les aides aux jeunes agriculteurs, les aides du SOP aux investissements productifs, l'aide aux mesures de remembrements fonciers, ont en commun les principes suivants :

– Elles sont versées si l'exploitation poursuivant son activité témoigne d'un projet productif « viable », autrement dit fondé sur une taille minimale d'exploita-

19. « Règlement de Développement Rural » [Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Varsovie, 2005].

20. *Sectoral Operational programme*, inclus dans le Plan de Développement National.

21. « Restructuring et modernisation du secteur agro-alimentaire et développement rural 2004-2006 » [Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Varsovie, 2004].

tion, et dégageant à travers son activité commerciale une masse financière estimée comme suffisante par les instances d'évaluation (locales ou européennes selon les cas).

– Elles sont fondées sur le principe de professionnalisation de l'activité, traduite par la prédominance de la part agricole dans le revenu des actifs de l'exploitation.

La conception de ces aides gomme les notions paysannes d'autonomie, de semi-subsistance, de pluralité des sources de revenu familial, mais disqualifie surtout le principe de « l'entre-soi », qui stabilise le niveau de vie par des mécanismes situés en marge ou en dehors de la sphère commerciale.

Le volet « agri-environnement et bien-être animal » du RDR (mesure 4) semble au contraire reconnaître l'intérêt écologique du système « chimère ». Il propose le soutien à la réduction des intrants chimiques et au maintien des rotations culturales, à la reconversion à l'agrobiologie, au maintien des prairies naturelles et des pâturages extensifs sur ces prairies (afin de préserver leur variété floristique et les habitats fragiles qu'elles hébergent), le maintien de bandes enherbées en bordure de cours d'eau (et a fortiori des rypisylves naturelles fréquentes dans les exploitations paysannes)... Ces financements sont d'autant plus faciles d'accès que les pratiques agronomiques sont proches du système idéal-typique que nous décrivons. Ces aides sont versées sans conditions de revenu ni d'intégration au marché.

Il n'en reste pas moins que le montant de ces aides n'est pas forfaitaire, ni même plafonné au-delà d'une certaine taille d'exploitation, ce qui leur conférerait un caractère mécaniquement redistributif et égalitaire. Proportionnelles à la taille de l'exploitation, puisque versées par hectare, elles contribuent finalement elles aussi à accroître la capacité d'investissement des plus grandes exploitations.

Conclusion

Ces choix européens assignent l'agriculture polonaise à une trajectoire calquée sur celle de l'Europe-Centre depuis les années 60 : rationalisation technique, prédominance de structures entrepreneuriales de grande taille visant la maximisation du profit, subordonnées à l'autorité de l'État comme garant des procédures [Bafail, 2006, p. 33, d'après Weber, 1925]. Si les données structurelles d'origine présentent certaines similitudes, le pas de temps court entre Chute du Mur et accession à l'Union, le fort contexte de chômage interdisant l'absorption de la main-d'œuvre agricole par les secteurs secondaires et tertiaires de l'économie à court terme [Wos, 2004, p. 8 ; Bafail, 2006, p. 426], le budget européen limité en regard des moyens déployés dans l'Europe des six au cours des Trente Glorieuses grâce au plan Marshall, interdisent en réalité le parallèle.

Plus, les limites écologiques (en terme d'impact sur les ressources naturelles, de biodiversité et de coût en énergies fossiles), budgétaires (en terme de volumes de soutiens publics mobilisés), et sociales (en terme de vitalité des espaces ruraux, de fragilisation économique des familles par un fort taux d'endettement) du modèle « intensifié/modernisé » occidental sont aujourd'hui indiscutables, ce n'était pas le

cas lorsque les programmes de modernisation du secteur agricole européen ont vu le jour dans les années 60 :

L'actuelle crise de la voie dite « productiviste » dans l'agriculture communautaire est une raison supplémentaire d'éviter dans les PECO le mimétisme historique²² de la voie ouest-européenne. [Il est indispensable de définir des] options de politique agricole plus soucieuses de l'environnement, de l'emploi agricole et rural, et de la qualité des produits [Pouliquen, 2001, p. 86].

Bafoïl [2006, p. 38] met en question le caractère économiquement et historiquement inéluctable de ce processus modernisateur, qui néglige notamment « les déficits et la rareté qui ont accompagné la modernisation de type occidental, à commencer par le chômage et l'exclusion sociale. Prétendre désigner une fin *a priori* [c'est] en revenir au *one best way* et prédéterminer le changement historique. »

Au cours des Trente Glorieuses dans l'Europe-Centre, les exploitations « appropriées » [Bray, 1994, p. 20] étaient sans doute intensifiées et tournées vers le marché : la reconquête de l'auto-suffisance alimentaire et du rayonnement commercial et diplomatique de l'Europe d'Après-guerre étaient à ce prix. Aujourd'hui, ce modèle de développement est mis en question par l'impératif de « soutenabilité », qui replace au centre d'un raisonnement de type holiste cette notion de rareté (tant écologique que matérielle) :

Un système de production soutenable ne doit pas être évalué seulement en fonction de l'impact écologique des méthodes qu'il mobilise. Il doit aussi assurer le niveau de vie pour toute la population concernée, agricole ou non. [...] Les services urbains et l'industrie absorbent à présent moins de travail qu'ils ne le faisaient. Un système de production agricole soutenable doit par conséquent être capable de créer de l'emploi aussi bien que de produire de la nourriture. Il doit être flexible et diversifié, capable de procurer non seulement la subsistance mais aussi des surplus commerciaux, et il doit stimuler les échanges ruraux de biens et de services internes [au système lui-même] plutôt que de dépendre lourdement du monde extérieur pour les intrants et les marchés. Je suggère qu'il est plus facile de planifier le développement vers des économies rurales soutenables si nous prenons pour modèle non le système de production agricole de l'Ouest, qui tend vers la monoculture et les économies d'échelles, mais des systèmes de polyculture-élevage utilisant la terre intensivement et offrant une base pour la diversification économique. [...]. N'importe quelle combinaison ou presque de produits de base utilisant la terre intensivement fera l'affaire [*ibid.*].

L'Union Européenne ne privilégie cette voie que formellement, à travers un système d'aides structurelles prenant une part de ces enjeux en compte dans ses intitulés, mais favorisant dans sa mise en pratique une restructuration radicale du secteur agricole. « La fin des paysans » relèvera dans ces conditions davantage du pilotage politique que des lois inéluctables de l'économie libérale, auxquelles le modèle de la « chimère » est au demeurant relativement armé pour résister. Son démantèlement par les mécanismes liés à la PAC telle qu'elle s'applique actuellement dans le pays priverait l'Europe de l'occasion d'enrichir l'éventail de ses modèles de développement agricole.

22. C'est moi qui souligne.

BIBLIOGRAPHIE

- BAFOIL F. (dir.) [2006], *Europe Centrale et Orientale. Mondialisation, européanisation et changement social*, Paris, Presses de Science Po., 576 p.
- BAFOIL F. [2007], *Pologne*, Paris, Fayard, 600 p.
- BRAY F. [1994], « Agriculture for developing nations », *Scientific American*, vol. 271, n° 1, p. 30-37.
- COMMISSION EUROPÉENNE, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE (DG VI) [2002] *Regular report on Poland's progress towards accession*, 34 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE (DG VI), [1998], *Agriculture situation and prospects in the Central and Eastern European Countries* (Working document).
- DARROT C., MOUCHET C. [2007], *Le rôle social de la diversification des activités paysannes en Pologne, enjeu incontournable des politiques structurelles européennes*, Communication aux journées Sciences Sociales de la SFER (Société Française d'Economie Rurale), Paris, 13-14 décembre 2007.
- GORLACH K. [2001], *Świat na progu domu. Rodzinne gospodarstwa rolne w Polsce w obliczu globalizacji [Le Monde au seuil de la maison. Fermes familiales en Pologne et Globalisation]*, Cracovie, Wydawnictwo Uniwersytetu Jagiellońskiego.
- GORLACH K. [2003], « La disparition des denriers paysans en Europe », in J.M. De Waele (dir.), *La Pologne et l'intégration européenne*, p. 167-180.
- HALAMSKA M. [2007], « Les « quasi-paysans » polonais dans l'Union Européenne. Quel avenir pour cette petite paysannerie ? », *Séance à l'Académie d'Agriculture de France*, 20 juin 2007, 19 p.
- HALAMSKA M. [2004], « A different end of the Peasants ? », *Polish sociological review*, vol. 3, n° 147, p. 245-268.
- JOLLIVET M. [2003], « Comment se fait la sociologie : à propos d'une controverse en sociologie rurale », *Sociétés contemporaines*, n° 49-50, p. 43-60.
- LAMARCHE H. [1991], *L'agriculture familiale*, t. 1 : *Une réalité polymorphe*, Paris, L'Harmattan, 304 p.
- MAUREL M.-C. [1988], *Les paysans contre l'État, le rapport de forces polonais*, Paris, L'Harmattan, coll. Alternatives Rurales, 240 p.
- MAUREL M.-C., HALAMSKA M., LAMARCHE H. [2003], *Le repli paysan, trajectoires de l'après-communisme en Pologne*, Paris, L'Harmattan, coll. Pays de l'Est.
- MAZOYER M., ROUDART L. [2002], *Histoire des agricultures du monde ; du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Le Seuil, coll. Points histoire.
- MENDRAS H. [1967], *La fin des paysans*, Paris, SEDES.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL, [2004], *Restructuring and modernisation of the food sector and rural development 2004-2006*, Varsovie, 166 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURA, [2005], *Rural Développement plan for Poland 2004-2006*, Varsovie, 206 p.
- Network of independent agricultural experts in the CEE candidate countries, EUROPEAN COMMISSION (directorate general for agriculture), [2004], *The future of rural areas in the CEE new members states*, Edition IAMO (Institut für agrarentwicklung in mittel- und osteuropa, Halle, Germany).
- ŚIKORSKA A. [2003], *Gospodarstwa socialne w strukturze społeczno-ekonomicznej wsi [Exploitations sociales dans la structure socio-économique]*, Varsovie, IERIGŻ.
- TCHAYANOV A. [1990], *L'organisation de l'économie paysanne*, Librairie du regard (1^{re} éd. 1926)
- WOS A. [2004], « The new development conditions for Poland's agriculture », *Więś I Rolnictwo*, vol. 3, n° 124, p. 6-21.

Adaptation au marché ou besoin d'État ? Les réorientations dans l'élevage nomade en Mongolie et au Mali depuis 1990

*Linda Gardelle**

À l'aube des années 1990, les Mongols sortaient de soixante-dix ans de tutelle soviétique, durant laquelle toute la société avait été réorganisée selon les principes du collectivisme et de la domination du parti unique. Les Maliens, eux, se libéraient du joug de Moussa Traoré, resté plus de vingt ans au pouvoir et qui avait décrété le nord du pays « zone d'insécurité », interdite d'accès aux étrangers. Le choc fut brutal pour les Mongols et décisif aussi pour les Touaregs maliens qui durent entamer une nouvelle phase de leur histoire marquée par d'immenses difficultés économiques, environnementales et sociales. Nous nous sommes intéressés à ces bouleversements vécus dans le secteur du pastoralisme nomade et à la manière dont les éleveurs les appréhendèrent, à travers un travail de recherche sur le terrain¹. Les réponses des éleveurs mongols et touaregs à un certain nombre de problèmes communs se sont avérées très contrastées et nous nous interrogeons ici sur l'origine de ces différences².

Des héritages distincts

À l'indépendance du Mali en 1960, les structures étatiques maliennes se sont installées de manière très discrète dans l'Adagh, le nord-est du Mali, région pastorale touarègue. Ce n'est qu'en 1962 que des contingents militaires arrivèrent brusquement et firent entendre parler, pour la première fois dans cette région, du Mali et d'indépendance. L'année de l'indépendance est restée, pour les Touaregs de

* Sociologue, Centre de recherche de l'Institut d'Étude du Développement Économique et Social, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – linda.gardelle@yahoo.fr.

1. Séjours de recherche effectués entre août 2004 et décembre 2006 dans les régions de Gao et Kidal au Mali, et entre septembre 2003 et août 2006 en Mongolie, auprès d'éleveurs des régions de Bajanhongor et Bulgan, situées respectivement dans l'ouest et le centre de la Mongolie.

2. Tous les discours d'éleveurs cités ici sont issus des recherches de terrain. En Mongolie, tous les entretiens avec les éleveurs ont été effectués directement en mongol, dans la yourte des intéressés. Au Mali, les entretiens ont été menés avec l'aide d'un interprète, au campement des éleveurs ou lors de leurs passages au marché à bétail de Kidal.

l'Adagh, « *awataye wa d iddek Mali* » (« l'année où est venu s'installer le Mali »). Mais pour une bonne partie des populations nomades de cette région, l'État malien était seulement venu camper près d'elles [Litny, 1992].

Dès les premières années du Mali indépendant, la plupart des politiques furent orientées en faveur des cultivateurs au détriment des éleveurs et le peu de projets destinés à l'élevage ne s'adressaient pas aux populations du nord ; la zone de l'Adagh, future région de Kidal, étant délaissée et confiée aux soins des militaires. L'avènement du pouvoir de Moussa Traoré fut marqué par la dramatique sécheresse de 1973-1974 avec ses conséquences brutales : 80 % du bétail périt dans le nord du Mali et l'exode massif vers les villes ou les camps de réfugiés finit de déstabiliser la société touarègue. Mais, là encore, aucun grand projet ne s'adressa aux éleveurs du nord.

Pendant la même période en Mongolie, les transformations ont été beaucoup plus visibles. Avec l'arrivée des Russes et la mise sous tutelle soviétique du pays en 1924, de profonds changements virent le jour. Après certaines tentatives infructueuses, la collectivisation du bétail fut mise en place graduellement entre 1950 et 1960, et accompagnée d'une solide propagande, elle fut peu à peu acceptée [Aubin, 1967]. Tous les éleveurs furent rattachés à une coopérative et les unités de nomadisation, les *suur'*, se spécialisèrent progressivement dans un type d'élevage bien précis et dans certaines techniques et phases d'élevage. Les éleveurs mongols se trouvaient pris en charge, de la naissance à la mort, et l'État était présent dans chaque sphère de leur vie, ce qui rendit particulièrement brutal le choc provoqué par son désengagement.

Le début des années 1990 marque en effet pour la Mongolie comme pour le Mali une phase de profonds bouleversements. Les transformations sont encore plus nombreuses et plus violentes pour les éleveurs mongols, qui étaient très engagés dans le système socialiste. Dès 1987, une réforme sur les coopératives, les *negdel*, changea leur mode de fonctionnement, accordant davantage de droit au bétail privé³. En 1989, les éleveurs, auparavant salariés, devinrent responsables de leurs revenus. En 1992, tous les *negdel* furent privatisés. Le bétail fut distribué en fonction de la taille des familles et du temps durant lequel elles avaient travaillé pour le *negdel*.

Au Mali, le coup d'État orchestré par Amadou Toumani Touré en mars 1991 et la période de transition démocratique, sont marqués par des tensions particulières dans le nord du pays. La rébellion touarègue qui naquit à ce moment fut l'œuvre de jeunes Touaregs ayant été contraints à l'exil, particulièrement en Libye, en raison d'un manque de perspectives d'avenir au Mali, et qui en revinrent avec des revendications de considération pour les habitants du nord jusque-là abandonnés par l'État malien [Boilley, 1999]. Entre juin 1990, début de la révolte touarègue, et la fin de l'année 1994, les éleveurs nomades vécurent dans un climat de tension et de

3. Les éleveurs avaient auparavant la possibilité de posséder à titre privé qu'un nombre très restreint d'animaux.

peur. Durant ces années, la rébellion perturba le climat politique et peu d'actions concernant le pastoralisme furent menées. Elles ne sont toutefois pas inexistantes, des moments d'accalmie alternant avec des périodes de tension.

Alors qu'en Mongolie, le début des années quatre-vingt-dix est consacré à la déconstruction de ce qui existait auparavant (tout le système d'élevage en collectifs), au Mali il s'agit de doter les régions sahariennes d'infrastructures de base qui faisaient jusque-là défaut. Ce qui lie les deux situations est la simultanéité du changement de paradigme, marqué par les politiques de privatisation et de décentralisation et une ouverture démocratique. Les événements politiques du nord du Mali et, en Mongolie, le brutal désengagement de l'État dans toutes les sphères de la vie rurale, font que la première moitié de la décennie 1990 demeure pauvre en acquis sur le plan de l'élevage dans les deux pays.

Précarité et précarisation des éleveurs

Pour les éleveurs nomades mongols et maliens, les risques sont présents au quotidien et leur vulnérabilité face au climat, mais aussi au contexte économique, est bien réelle. La fin du XX^e et le début du XXI^e siècle ont été marqués pour eux par un accroissement de la précarisation. Leur pouvoir d'achat est en effet très faible et leur insertion dans les réseaux commerciaux nationaux, considérée comme la seule issue à la précarité, reste difficile. Il n'est certainement pas trop fort d'affirmer que les éleveurs nomades mongols et maliens ont été livrés aux réalités de l'économie de marché de manière brutale et à une liberté démocratique difficile à gérer dans un climat de capitalisme naissant.

Les pasteurs nomades mongols et touaregs n'ont bien souvent aucun autre revenu que celui issu de leur élevage. En Mongolie, les plus âgés d'entre eux, qui ont travaillé au sein des coopératives d'élevage pendant la période socialiste, perçoivent néanmoins une retraite, et toutes les familles mongoles touchent mensuellement de modestes allocations familiales. Mais le solide système de protection qui avait cours pendant la période socialiste fait douloureusement sentir son absence. Les familles les plus vulnérables étaient aidées par des prêts, des allocations et des approvisionnements en nourriture : si un *negdel* ne parvenait pas à atteindre les objectifs prévus par la planification quinquennale et si cela était dû à un événement climatique, le Fonds national d'assurances lui attribuait des aides financières que celui-ci n'avait pas à rembourser [Humphrey, 1978, p. 151]. Aujourd'hui, les familles d'éleveurs pauvres en bétail, aussi bien en Mongolie qu'au Mali, consomment ou vendent leurs animaux pour se nourrir et survivre, ce qui compromet durablement les chances de sortir de la précarité, le bétail constituant à la fois un capital sur pied et un revenu par l'accroît.

L'accès à la consommation et au commerce s'avère difficile pour les éleveurs mongols et maliens. Les grandes distances qui les séparent des pôles commerciaux, le manque d'infrastructures de transformation des produits et de transport, la déficience du système d'accès aux soins vétérinaires, l'inexistence d'industries agro-alimentaires au niveau local, l'absence de débouchés pour les marchandises, sont

autant de problèmes qui vont en s'accroissant en fonction de leur éloignement des villes.

L'insécurité quotidienne et la dégradation de leur niveau de vie est vivement ressentie par la majorité des éleveurs, tel Fankat, éleveur près de Kidal, au Mali : « Autrefois c'était facile de réussir sa vie avec les animaux. Tout a changé. Alors tu vas en ville pour faire des petits boulots pour avoir un peu d'argent, mais tu es exténué. Il n'y a aucune aide. [...] Autrefois, avant les sécheresses à répétition, j'avais plus de bétail. À cette époque je ne connaissais même pas l'utilité de l'argent. C'est maintenant que je me rends compte de l'utilité de l'argent ».

Les Mongols qui ont connu le système politique précédent, et parmi ceux-ci les plus âgés, évoquent souvent avec nostalgie un temps où ils vivaient bien, où ils ne se faisaient pas de soucis pour l'avenir et où ils se sentaient moins vulnérables. Ils insistent souvent sur le fait qu'ils ne connaissaient pas la frustration que les Mongols ressentent aujourd'hui face à la société de consommation. Comme le dit Iş, 62 ans, qui était éleveur de chevaux dans une coopérative alors que sa femme était trayeuse de vaches : « Nous vivions bien à l'époque socialiste. Maintenant tout est cher. Avant la vie était facile, on pouvait tout se payer ». Et Sersen, 69 ans, éleveuse dans la région de Bulgan, raconte : « Pendant la période communiste je m'occupais au début de la reproduction des moutons, puis j'ai traité les juments pendant une quinzaine d'années. J'ai beaucoup travaillé et c'est pourquoi je reçois une retraite maintenant. C'était bien la période socialiste. C'était mieux que maintenant. On avait tout en abondance. Maintenant c'est bien différent ».

Face à ces difficultés, les éleveurs ont plusieurs voies qui s'offrent à eux : tenter de s'adapter le mieux possible aux changements structurels de leur environnement en gardant un mode de vie basé sur la dispersion et le mouvement, s'essayer à un élevage de type sédentaire ou choisir un changement total de vie. Quand les besoins se font sentir, les éleveurs mongols se rapprochent des centres urbains pour un accès plus aisé aux infrastructures éducatives, sanitaires ou aux commerces. Les éleveurs mongols essaient d'imaginer des stratégies afin de s'adapter à la conjoncture. Les nomades touaregs tentent, eux aussi, de faire face, en allant en ville faire du petit commerce ou louer leur bras, mais ces initiatives s'apparenteraient plus à des tentatives de survie, plutôt qu'à des stratégies planifiées sur le long terme.

L'ouverture de leur pays au monde extérieur permet à ces populations de faire connaissance avec la société de consommation et les frustrations qu'elle entraîne. Alors que dans les villes mongoles ou maliennes, les citadins eurent accès dans les années 1990 à un flot démesuré de nouveaux produits, de nouvelles images, de nouvelles informations, beaucoup de ruraux eurent l'impression de rester à la traîne. Ce sentiment de marginalisation s'accrut, aussi bien chez les Touaregs que chez les Mongols, même si chacune de ces populations dénoncent des causes différentes et y répondent de manières dissemblables.

Les éleveurs mongols s'avèrent tout de même, pour la majorité d'entre eux, mieux prémunis que leurs homologues touaregs face à cette confrontation avec les lois du marché, tous ayant été scolarisés au moins jusqu'à la fin du premier cycle

scolaire et certains ayant fait des études universitaires, alors que le commun des nomades maliens n'a jamais connu l'école. Les cas ne sont pas rares en Mongolie d'éleveurs ayant suivi une formation à l'université d'agriculture et même ayant été diplômé à l'étranger.

Au Mali, les pasteurs se trouvent d'autant plus handicapés par leur manque de formation qu'ils n'ont pas non plus accès aux médias et cela autant pour des raisons matérielles que linguistiques. Le manque d'expertise dans le commerce chez les éleveurs est notamment à l'origine de leur dépendance face aux négociants maliens ou algériens mais aussi de la dépréciation de leurs produits sur le marché car ceux-ci ne sont pas travaillés selon les critères en vigueur. N'ayant pas accès aux médias, ils ne sont pas non plus avisés des possibilités qu'ils ont, notamment dans le domaine de la santé animale. En outre, la marginalisation linguistique des Touaregs n'ayant pas été scolarisés va de pair avec une incapacité à tirer profit de la décentralisation politique et explique l'isolement des éleveurs des centres de discussions et de décisions.

Grâce en partie à cette meilleure disposition des éleveurs mongols pour affronter les lois du marché, ces toutes dernières années, la situation des éleveurs s'est améliorée sur bien des plans. La plupart des familles d'éleveurs, aujourd'hui en Mongolie, sont équipées en technologie moderne : un panneau solaire, une ampoule au plafond de la yourte, une télévision. L'accès des nomades mongols aux biens de consommation s'avère depuis le début des années 2000 beaucoup plus importante que chez leurs homologues maliens.

Des attentes contrastées

Au Mali et en Mongolie, les élites politiques nationales font l'objet d'une considération importante chez les citoyens, même si gabegie et prévarication sont déplorées par les populations des deux pays. Mais contrairement à leurs homologues maliens, les éleveurs mongols accusent rarement leurs décideurs d'apathie, de laisser-aller ou d'indifférence à l'égard du sort de la nation.

En Mongolie, la césure a été brutale pour les éleveurs entre l'interventionnisme de l'époque socialiste et l'incurie dont ils ont été victimes par la suite. Les éleveurs touaregs, eux, n'ont jamais connu dans le nord malien une présence véritable et efficiente de l'État, mais la plupart d'entre eux connaissent l'Algérie, ne serait-ce que pour avoir temporairement séjourné dans le sud algérien pendant les grandes sécheresses des décennies passées. Ils ont donc la possibilité de comparer le degré d'intervention de l'État auprès des éleveurs dans les deux pays et leurs discours au sujet de l'absence de l'État sont particulièrement sévères.

Les éleveurs mongols, tout comme les Touaregs, sont conscients que le contexte économique est trop difficile à affronter seuls. Mais les idées libérales ont fait leur chemin assez vite dans les mentalités mongoles et les pasteurs n'attendent plus de l'État qu'il retrouve le rôle qui était le sien sous la tutelle soviétique. Beaucoup d'éleveurs ne comptent que sur eux-mêmes pour accéder à un meilleur niveau

de vie. Haltapürev, éleveur dans la région de Bulgan, confie : « A mon avis, pour résoudre nos problèmes on doit se débrouiller tout seul. Il ne faut pas attendre l'aide de l'État ». Le jeune Altanhujag, éleveur de 27 ans, à la question de savoir si l'État devrait mettre en place des coopératives, répond : « C'est aux éleveurs de le régler entre eux, et non pas à l'État. Il faut que les éleveurs se prennent en main ».

Pour cette population qui a connu l'interventionnisme socialiste et souffert de ses excès, la responsabilité qui leur a été octroyée dans la gestion de leurs affaires est vue comme une avancée positive par beaucoup d'entre eux, cela ne les empêchant pas de déplorer l'incurie du gouvernement dans la protection des richesses nationales, tels que les ressources minières ou le bétail. Même si la précarisation a été effective, la fin de l'interventionnisme de l'État de l'époque socialiste a été vue au début de la décennie 1990 par les Mongols en quelque sorte comme une libération. Les pasteurs maliens, qui n'ont pas le même passé, ont des visions différentes du rôle de l'État. Ayant été pendant longtemps négligés, ils sont aujourd'hui vivement demandeurs d'une présence et d'une intervention étatique. De plus, les contextes de rébellion ont renforcé leur prise de conscience du devoir de l'État envers eux et rehaussé leurs exigences.

Les éleveurs mongols soulignent parfois le manque d'action de l'État mais essaient bien souvent de s'en contenter, admettant que ce n'est plus le rôle de celui-ci de les soutenir constamment, comme l'explique, Batmönh : « Maintenant on vit dans une économie libérale. On est plus libre qu'avant. Si on travaille bien on peut vivre bien. Il ne faut compter que sur soi-même. Ce n'était pas comme ça à l'époque socialiste. L'État mongol d'aujourd'hui nous a appris à vivre dans l'économie de marché. Les Mongols ont bien compris ce nouveau système. Maintenant si quelqu'un travaille bien il peut vivre bien. Si quelqu'un ne travaille pas il ne peut pas vivre. À la période socialiste, tout le monde pouvait vivre, même ceux qui ne travaillaient pas beaucoup ». La liberté donnée aux éleveurs dans la gestion de leur élevage est appréciée par ceux-ci. Les propos de Ganbold confirment cette réalité exprimée par la plupart des éleveurs : « Maintenant on est responsable de sa vie et de son travail. Il n'y a personne pour nous dire ce qu'on doit faire. C'est mieux maintenant ». Même si cette liberté a un coût qu'ils ne nient pas, les éleveurs se félicitent de cette latitude, qui est aussi une occasion pour eux de montrer leurs compétences d'éleveurs.

L'émergence d'une estime importante pour les commerçants, depuis la libéralisation de l'économie mongole, illustre également cette acceptation par les Mongols des valeurs propres à l'économie de marché. Les commerçants (*najmaačid*), bien qu'ils n'aient pas de réelle autorité, font en effet l'objet d'une considération particulière du fait qu'ils incarnent en quelque sorte « l'époque du marché » (*zah zeelijn iie*) [Pedersen, 2006]. Dans la Mongolie postsocialiste, les Mongols, et notamment les éleveurs, ont bien compris que la domination ne se fait plus selon les mêmes critères qu'autrefois. La considération ne s'obtient plus prioritairement par le pouvoir politique mais par l'argent, et ce sont les commerçants qui, dans la Mongolie contemporaine, brassent le plus de capitaux.

Au Mali, les pasteurs se présentent davantage dans une position d'attente et de revendication face à un État perçu négativement et avec qui les rapports avaient

jusqu'à présent soit inexistantes soit conflictuelles. Alors qu'en Mongolie, les éleveurs se montrent très attentifs à l'information et assidus dans leur participation citoyenne, le manque, non pas d'initiative, mais simplement de participation des éleveurs, est net au Mali et les pasteurs touaregs affirment bien souvent leur manque d'intérêt à l'égard des politiques qui les concernent. Pour Aïssata, éleveuse dans la région de Kidal, au Mali : « Je ne suis au courant de rien au niveau politique et ça ne m'intéresse pas. De toute façon ça ne change rien à ma vie ».

Initiatives étatiques

Les listes de programmes et projets exhibées dans le domaine de l'élevage dans les deux pays sont assez fournies et, depuis quelques années, des réalisations sont réellement faites, la plupart du temps sur financement extérieur. Il s'avère cependant que des solutions de fond et des stratégies concrètes à long terme ne sont pas véritablement mises en place du côté de l'aménagement pastoral, surtout au Mali, beaucoup de programmes se cantonnant à une localité précise sur un laps de temps restreint. En Mongolie la situation s'améliore peu à peu pour les pasteurs nomades, en partie grâce aux efforts de l'État aidé par des bailleurs extérieurs, mais aussi grâce à l'énergie déployée par les éleveurs eux-mêmes.

Dans les deux pays, les cadres législatifs nationaux réglementant l'élevage nomade demeurent faibles. Alors que les nombreuses sources de tensions sur les questions foncières pourraient être vues comme autant d'occasions pour les États d'intervenir, le rétrécissement des zones de pâturages, l'accès aux points d'eau, le voisinage avec les exploitations minières, les relations parfois problématiques avec les agriculteurs et les rapports houleux entre pasteurs eux-mêmes quand les tensions sont trop fortes autour de ressources rares et fragiles, sont des problèmes qui restent souvent débattus uniquement entre acteurs locaux, sans intervention des autorités étatiques.

Comme pour retrouver certains aspects des solides structures du passé socialiste, l'organisation des éleveurs en coopératives ou en associations est encouragée par les décideurs politiques mongols pour pallier le manque d'infrastructures et la désorganisation du transport. La première loi concernant les coopératives a été votée en Mongolie en 1995, créant un environnement législatif favorable à leur réapparition. Au Mali, les associations d'éleveurs et les coopératives sont aussi encouragées mais les résultats sont peu probants, très peu d'associations d'éleveurs regroupant des producteurs autour d'objectifs précis. Quant aux actions étatiques au Mali et en Mongolie dans le domaine commercial, impliquant la fabrication des produits, leur transport, leur mise sur le marché, elles sont essentiellement de l'ordre de l'encouragement et de l'incitation. Les réalisations concrètes sont souvent peu encourageantes, en raison des problèmes de fonctionnement liés à la structure même de l'État fortement centralisé et bureaucratique et de l'inadaptation de beaucoup de projets aux réalités locales. Les États sont, de plus, fortement tributaires du système commercial international, qui ne joue en général pas en leur faveur.

Une prise de conscience semble avoir lieu aussi bien au Mali qu'en Mongolie des priorités politiques en matière de pastoralisme nomade, les textes programmatiques issus des deux gouvernements énonçant de manière ferme les problèmes, ainsi que les solutions envisagées pour y remédier. Il s'avère toutefois qu'il n'existe pas vraiment au Mali un projet global de société qui donnerait une image claire de l'avenir du pays et de la place qu'y auraient les éleveurs nomades.

Des rapports différents avec l'État selon la perception de son degré de légitimité

La Mongolie et le Mali gardent les stigmates dans leur vie politique du fonctionnement propres aux régimes précédents, et en particulier du fonctionnement des régimes socialistes. Les nouveaux contextes démocratiques maliens et mongols, s'ils sont très similaires car la vie politique y est marquée par certaines tares comme la corruption, l'abus de pouvoir ou les malversations, le sont moins en ce qui concerne les illustrations d'une personnalisation du pouvoir et d'accaparement de celui-ci par un groupe ou une famille particulière. Cette différence, qui est lourde de conséquences, a plusieurs explications. L'intérêt que portent les Mongols à la vie politique nationale fait que leurs connaissances relatives au fonctionnement de l'État, à leurs droits et devoirs de citoyens et au pouvoir des dirigeants les rendent critiques et vigilants sur l'exercice du pouvoir par leurs élus. L'inexistence aujourd'hui en Mongolie d'un fort système clanique, qui aurait des répercussions directes sur l'accaparement du pouvoir par un groupe, et l'accès massif à la scolarisation et à la poursuite des études font également que les éleveurs ont le sentiment que leurs enfants n'auront pas moins la possibilité d'accéder aux responsabilités que ceux des autres.

La différence est importante entre le rapport antagonique des citoyens maliens avec leurs représentants, symptomatique d'un rapport clientéliste et ouvertement intéressé, et le rapport plus serein et plus confiant qu'ont les éleveurs mongols avec leurs élus. La considération qu'ont les éleveurs mongols pour leurs élites politiques, non en termes de personnes, celles-ci étant souvent entachées par des affaires de malversations, mais en termes de groupe social censé agir en leurs noms, est la preuve de leur rapport normalisé avec l'État. Au contraire, les affres de la mise en place de la décentralisation au Mali et la gabegie permanente ne sont pas pour renforcer les liens de confiance entre administrateurs et administrés. Les mécanismes administratifs de l'État semblent mieux compris par les pasteurs en Mongolie qu'au Mali. Au Mali, bien souvent le flou demeure dans les esprits des éleveurs quant au fonctionnement des institutions étatiques, rendu plus compliqué encore dernièrement avec la mise en route du processus de décentralisation, et les éleveurs sont souvent critiques au sujet de leur place dans la vie citoyenne et démocratique malienne. En Mongolie, les pasteurs expriment généralement une compréhension de ces mécanismes et des possibilités qu'ils ont d'exprimer leurs attentes, au-delà des périodes électorales où ils votent en masse. Le taux de participation aux élections atteint en effet régulièrement plus de 80 % dans les zones rurales mongoles.

Les marges de manœuvre des pasteurs face aux difficultés de la vie nomade sont multiples, allant du travail saisonnier en ville ou de la location de leur force de travail à d'autres éleveurs plus riches, à l'adoption de nouvelles méthodes d'élevage et à la migration vers le village, ou vers la ville. Ces changements se font avec plus ou moins de bonheur suivant que les éleveurs concernés se sentent contraints ou, au contraire, libres de leur décision. Le sentiment d'avoir un large choix de rêves d'avenir pour leurs enfants pèse de tout son poids dans l'idée de libre arbitre. Et à ce niveau, les nomades touaregs et mongols ne vivent pas la même situation. Leur rapport historique à l'État et la place qu'ils occupent dans l'imaginaire national jouent un grand rôle et s'avèrent même déterminants dans la façon dont ils se perçoivent eux-mêmes. Au Mali, les efforts pour développer un sentiment de fierté nationale chez les enfants touaregs, via l'enseignement scolaire, reste faible. Les Touaregs sont très peu mentionnés dans les livres d'histoire, et, quand ils le sont, sont dépeints sous un jour plutôt défavorable. Dans les médias, l'effort reste discret là aussi. En Mongolie au contraire, le pastoralisme nomade est érigé en symbole de la mongolité et est présent autant dans l'enseignement scolaire, notamment à travers le cours d'histoire, que dans les médias et dans chaque sphère de la vie publique et privée mongole.

Parallèlement à l'image donnée des nomades par l'État, en Mongolie, l'État est couramment évoqué de manière positive par les pasteurs. La plupart des éleveurs mongols, à la question de savoir si l'État les aide, expriment une satisfaction vis-à-vis de l'action de l'État. Badamceren, éleveuse de 36 ans, confie : « L'État nous aide. Il nous a aidés à avoir cette ampoule au plafond. C'est avec l'aide de l'État que nous avons l'électricité. Il nous a facilité un emprunt à la banque pour tout cela : la parabole, le réfrigérateur, le générateur. Nous avons acheté cela à bons prix grâce à l'État ».

Au Mali, ce sont au contraire des réactions négatives, voire hostiles, qui s'expriment lorsqu'est abordée la question de l'État. L'opposition nomades-État est constamment réaffirmée et conduit généralement, dans les discours, à la mise en exergue d'une dichotomie Touaregs-État. Contrairement aux Mongols qui expriment la complète adhésion des éleveurs à l'État, même si celui-ci, à travers le gouvernement qui le représente, n'est pas décrit comme parfait, les éleveurs touaregs appuient le plus souvent sur la notion d'altérité. Pour Dawel, éleveur de la région de Gao, comme pour beaucoup d'autres pasteurs, l'État malien n'est pas celui des Touaregs, mais celui « des autres » : « Je ne sais pas si l'État aiderait plus les nomades s'ils étaient bambaras mais je crois que oui. Pour moi, l'État c'est les Bambaras ». Un autre affirme : « L'État ferait plus si les nomades étaient bambaras, c'est normal vu que c'est leur État ».

Le rôle fondamental de l'imaginaire

L'essentiel des différences dans les situations vécues par les éleveurs mongols et maliens et dans leur manière d'y faire face, tient à l'élément primordial que nous semble être la réappropriation par les éleveurs du discours des hommes politiques

et des autres acteurs à leur égard. Cette réappropriation est notamment à la source de leur perception plutôt négative ou positive de leur propre situation et elle a des conséquences directes sur leur mise à l'écart de la vie nationale ou au contraire sur leur assiduité à s'y engager. Elle influence aussi nettement leur manière de faire face aux changements dans le cadre de leur élevage. Les discours élogieux et apologetiques des politiciens mongols sur les éleveurs nomades de leur pays, qui s'inscrivent dans l'expression d'un nationalisme exubérant, vont en effet droit au cœur des éleveurs, mais font plus que cela. Leur donnant une haute estime de leur métier et un sentiment de proximité, de complicité et de confiance avec les représentants de l'État, ces discours participent à l'intégration pleine et entière des éleveurs dans la vie de la nation. Par ailleurs, ils contribuent à installer et à entretenir des relations dénuées de méfiance et d'hostilité entre nomades et État. L'impact fondamental des « significations imaginaires sociales », selon l'expression de Castoriadis [Castoriadis, 1975], apparaît clairement au cours de l'étude comparative des rapports des pasteurs nomades avec l'État en Mongolie et au Mali.

En effet, au Mali, le malaise qui s'est exprimé depuis l'indépendance, suite aux rébellions, aux mesures de rétorsion de l'État et au souvenir du passé où les Touaregs avaient des esclaves issus des populations noires du sud du pays, a lentement créé et consolidé un rapport de méfiance réciproque. Les discours positifs à l'égard de la population nomade du Mali, de la trempe lyrique de ceux que l'on entend continuellement en Mongolie, n'existent ni dans les médias, ni sur la scène politique nationale malienne. L'image de « pillards », puis de « rebelles » que l'on accole aux Touaregs a elle aussi des conséquences directes sur la perception qu'ont les éleveurs de leur société et sur leur engagement dans la vie citoyenne. La victimisation d'eux-mêmes en découle, ainsi que la méfiance et l'hostilité vis-à-vis de tout ce qui représente l'État. Dans ce contexte, et par réaction, les Touaregs se mettent volontairement à l'écart de la vie politique nationale et se placent parfois dans une position passive aussi en matière d'élevage.

Les problèmes identitaires en Afrique ont souvent à leur source la mise à l'écart d'une population de la vie politique. Ils sont bel et bien liés à l'enjeu démocratique qui devrait permettre aux populations de participer aux décisions qui les concernent dans un cadre constitutionnel. Même si ce sentiment de mise à l'écart de la vie politique n'est pas la source de tous les problèmes relationnels entre les Touaregs et l'État au Mali, il semble qu'elle y joue tout de même un grand rôle. Bien que la révolte touarègue des années 1990 prit pour cible les symboles de l'État, y furent exprimées non pas des revendications nationalistes pan-touarègues, mais au contraire une volonté d'intégration à l'État. Le découpage étatique un temps controversé avait été accepté, et l'important pour les rebelles était de permettre l'insertion de Touaregs dans la nation malienne. Les efforts de l'État pour forger un sentiment national étant restés modestes, les Touaregs sont pourtant encore aujourd'hui, sur la scène nationale, en retrait. Des tentatives musclées avaient été mises en œuvre sous le régime de Modibo Keita, puis abandonnées. Il fallut attendre le début des années 1990 pour retrouver de nouveaux essais en matière de renforcement de l'idée de nation, celle-ci ayant été négligée sous Moussa Traoré.

Sous les deux mandats du président Alpha Oumar Konaré, un important éventail de manifestations culturelles fut ainsi mis en place, censé magnifier le patrimoine culturel et artistique du Mali. C'est dans cette optique que s'élabora un important dispositif de construction de monuments dans la capitale malienne. Étant tous de fonction mémorielle, ils s'inscrivent dans la recherche de « lieux de mémoire » et visent à renforcer le sentiment national [Nora, 1984]. Mais les Touaregs, et les pasteurs nomades, sont souvent oubliés dans les représentations et l'imagerie de la nation, et ces démarches n'ont pas pu changer la donne.

Nous avons voulu souligner au cours de cette réflexion que les pasteurs nomades au Mali et en Mongolie depuis la chute du bloc soviétique, l'ouverture à l'économie de marché et l'avènement de la démocratie, ont eu à affronter un certain nombre de problèmes similaires. Ils n'ont toutefois pas perçu de la même manière leur nouvelle situation, les éleveurs mongols, débarrassés de l'interventionnisme de type soviétique, s'engageant de manière dynamique et pleins d'espoirs dans l'économie de marché. Les pasteurs touaregs, déjà marginalisés géographiquement et culturellement, notamment en raison de la langue, pensaient voir enfin venir l'État et ses bienfaits, mais demeurent dans l'expectative. Si les interventions politiques de la part des gouvernements en place n'ont pas été les mêmes, il s'avère que le facteur fondamental expliquant la différence de parcours des éleveurs mongols et maliens depuis quelques années tient avant tout au rapport que ceux-ci entretiennent avec l'État et à l'image donnée du pastoralisme nomade au niveau national. Les pasteurs se réapproprient, avec fierté, l'image donnée quand elle est positive et cette dernière leur donne de l'optimisme et de la vigueur. Mais ils se réapproprient aussi l'image quand elle est dépréciative et qu'elle pousse à baisser les bras et à attendre.

BIBLIOGRAPHIE

- AG LITNY I. [1992], *Systèmes éducatifs et société touarègue. Les Kel Adagh du nord du Mali*, Paris, mémoire de maîtrise de l'EHESS, 192 p.
- AMSELLE J.-L. [1992], « La corruption et le clientélisme au Mali et en Europe de l'Est : quelques points de comparaison », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 32, n° 128, p. 629-642.
- AUBIN F. [1967], « Une expérience de collectivisation en économie nomade », *L'Homme et la société* (juillet-septembre), p. 141-148.
- AUBIN F. [2002], « Le déplacement absolu : le pastoralisme nomade », in *Asie VI, Aller et venir, faits et perspectives*, Paris, CREOPS/Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, p. 331-348.
- BAKEJ A. (dir.) [2005], *Malčdyn xoršoо Mongolyn belceerijn mal až axujn togtvortoj xöžlijn ündsen nöxcöl*, Oulan-Bator, 314 p.
- BERNUS E., BOILLEY P., CLAUZEL J., TRIAUD J.-L. [1999], *Nomades et commandants : administration et sociétés nomades dans l'ancienne AOF*, Paris, Khartala, 246p.
- BOILLEY P. [1999], *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Khartala, 644 p.

- BOURGEOT A. [1995], *Les sociétés touarègues. Nomadisme, identités, résistances*, Paris, Khartala, 544 p.
- BOURGEOT A. [1999], *Horizons nomades en Afrique sahélienne. Société, développement, démocratie*, Paris, Khartala, 491 p.
- BULAG U. [1998], *Nationalism and Hybridity in Mongolia*, Oxford, Clarendon Press [Oxford studies in social and cultural anthropology], XV + 303 p.
- CAMPI A.-J. [1992], « An Insider's View of Recent Political and Economic Change in Mongolia », *The Mongolia Society Newsletter*, NS XII, p. 3-16.
- CAMPI A.-J. [2000], « The Revival of Mongolian Nomadism in the 1990s and its Implications for Mongolia's Future », in *Mongolian Political and Economic Development during the Past ten Years and Future Prospect*, Taipei, Mongolian and Tibetan Affairs Commission, 23-24 août, p. 262-271.
- CASTORIADIS C. [1975], *L'Institution imaginaire de la société*, Paris, Le Seuil, 540 p.
- FAY C. [1995], « La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture », *Cahiers d'Études africaines*, vol. 137, n° 1, *La démocratie déclinée*.
- GARDELLE L. [2007], *Des sociétés nomades et des États. Enjeux identitaires en Mongolie et au Mali*, thèse de sociologie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- GINSBURG T. [1999], « Nationalism, Elites, and Mongolia's Rapid Transformation », in S. Kotkin, B. Elleman (éd.), M.E. Sharpe, *Mongolia in the 20th century*, New York/London, Landlocked Cosmopolitan, p. 247-276.
- HUMPHREY C. [1978], « Pastoral Nomadism in Mongolia : The Role of Herdsmen's Cooperatives in the National Economy », *Development and Change*, n°IX, p. 133-160, Londres, Sage.
- MAIGA M.T.F. [1997], *Le Mali : de la sécheresse à la rébellion nomade. Chroniques et analyse d'un double phénomène du contre-développement en Afrique sahélienne*, Paris, L'Harmattan, 297 p.
- NAMXAJNJIAMBUU C. [2000], *Bounty from the Sheep : autobiography of a herdsman*, Cambridge, The White Horse Press, traduit par M. Rossabi, 150 p.
- NORA P. [1984], « Entre Mémoire et Histoire : Les lieux de mémoire », in *Les lieux de mémoire*, t. 1 : *La République*.
- PEDERSEN M. [2006], « Where is the Centre? The Spatial Embeddedness of Power in Post-Socialist Rural Mongolia », innerasiaresearch.org, 28 p.
- ROSSABI M. [2005], *Modern Mongolia. From Khans to Commissars to Capitalists*, University of California Press, 397 p.
- SNEATH D. [1997], « Continuities in the Administration of the Mongolian Steppe : Notes towards an Historical Study of Administrative Forms in Pastoral Politics », *Inner Asia* (Cambridge), II, fasc. 1, p. 1-14.
- SNEATH D. [2003], « Lost in the Post : Technologies of Imagination and the Soviet Legacy in Post-socialist Mongolia », *Inner Asia*, vol. 5, n° 1/2003, The White Horse Press, p. 39-52.

Debt bondage, seasonal migration and alternative issues : lessons from Tamil Nadu (India)¹

*Kamala Marius-Gnanou**

Introduction

Debt bondage² in India is often associated with seasonal migration and extreme poverty. Actually, scheduled castes and scheduled tribes³ are over-represented among the poor and the landless : the all India average indicates that, typically, bonded labourers belong to Scheduled Castes (61.5 %) and Scheduled Tribes (25.1 %), and are male (97.5 %), married (72 %), illiterate (80 to 91 %). Most of bonded labour households are landless (63 %), mostly involved in agricultural work (80 %) [Government of India, 1991].

It seems important to observe the variants of bonded or unfree labour in the context of India's seasonal agriculture. It is now recognized that migration is an integral part of the survival strategies of the poor. Although researchers focused for a long time on rural/urban migrations – totally neglecting other forms of migration

1. The fieldwork was conducted with Venkatasubramiam (Research Engineer) from French Institute of Pondicherry.

This study has been conducted thanks to the French Institute of Pondicherry – www.ifpindia.org – in Microfinance research program « Indebtedness, Vulnerability to Bondage and Microfinance » resp I. Guérin for the International Labour Organisation (Social Finance Unit).

* Geographer, Associate Professor UMR Ades (CNRS/Bordeaux3), University of Bordeaux – k.marius-gnanou@ades.cnrs.fr.

2. In India, the bonded labor system [abolition] act of 1976 gives an official definition of bonded labor and of debt bondage. Here we use a simplified version used by the International Labour Organisation. One is in debt bondage if:

- S/he has an outstanding loan /advance from the employer in cash and /or in kind
- Due to this, s/he or any other member of the family is forced to work for the same employer – credit as an element of control over the labor
- S/he is paid less than the market wages for the work done because of a loan / advance – exploitative working conditions including longer working hours
- S/he lacks freedom to move around and change employers due to the loan / advance and may be forced to sell the produce to the employer at a lower rate.

3. Scheduled Castes (SCs), ex-untouchables and Scheduled Tribes (STs) are Indian communities that are explicitly recognized by the Constitution of India as requiring special support to overcome centuries of discrimination by mainstream Hindu society.

– rural/rural migrations have now become the subject of greater attention. While this point has won unanimous support, the impact of migration on relations of exploitation is still very much debated. The literature witnesses endless debates on the « voluntary » character or not, of this type of work relation.

Various studies [Jodhka, 1994] undertaken during the 1990s showed that this bondage system, at least in its traditional form, gradually fell into disuse, in particular in the green revolution areas. Capitalist farming, actually, necessitates the mobility of “free labour” that is not bound to landlords ; it has also, conversely, contributed to the reinforcement of debt bondage through a system of advance controlled by the labour broker or jobber. In our study the relationship between employers and cane cutters is indirect because the latter are recruited through jobbers (*maistries*), which avoids the risk of recruitment and reduces the cost of transportation and the search for a job. In this paper we investigate the link between debt bondage and seasonal migration, with particular attention to landless migrants such as cane cutters. Our objective is to determine whether debt bondage is positively correlated or not to seasonal migration.

In India and Tamil Nadu, sugar cane is grown by large farmers from the dominant agricultural castes, who also dominate the sugar cooperatives. Migrant workers, who cannot find sufficient work to sustain themselves throughout the year in their own regions, migrate to harvest the cane over eight months or so of the year.

With a production of 28.3 million tonnes in 2006-2007⁴, India is the second largest producer of sugarcane in the world after Brazil. This sector supports over 50 million farmers and their families⁵. In 2007, the domestic sugar consumption was estimated to 20 million tonnes. In spite of a better regulatory environment since 1993, sugar is still highly regulated at the central and state levels. The industrial production of sugar cane first started in the 70s with the green revolution under the impulse of sugar mills of the public sector organised as state cooperatives. However, the numerous dysfunctions of the public sugar mills (corruption, bad management, over production...) regularly provoked interruptions in activity, which did not encourage the producers to long-term conversion because of a lack of prospects.

However, from the 80s onwards the involvement of the private sector and of its capital has progressively changed the picture. The private sector then decided to resort to a migrant work force, the simplest way being to contact middlemen in zones traditionally productive.

This paper is based on three fieldworks conducted in February 2004, August 2007 and February 2008 in ThondiReddi Palayam, a hamlet located some 15 km from Villipuram. In 2004, most of the villagers were seasonal migrants. They leave the village for nearly seven months to States of Orissa and Andhra Pradesh. Out of nearly 200 inhabitants, three-fourths of them were seasonal migrants. The remainder

4. indiastat.com.

5. KPMG report in www.indiastat.com.

consists of old people, landlords, and people (mostly women) who used to own livestock and stay in the village. Labourers migrate for sugarcane harvesting with the entire family : husband, wife and children. This research involved informal interaction with maistries, migrants, landowners and mill officers.

It is divided in three parts : the first discusses some of the main theories on debt bondage, seasonal migration and sets out an analytical framework. Secondly, we describe our case study of debt bondage and seasonal migration in sugarcane industry with fieldwork evidence. Thirdly, we provide some alternative issues before concluding.

Debt bondage and seasonal migration : analytical framework

The progressive disappearance of the traditional forms of bondage

The labourer in bondage and the free wage labourer stand at two ends of a continuum of degrees of servitude [Ramachandran, 1990, p. 170]. By definition, a bonded labourer is one who cannot choose freely between alternate employers, and who cannot, in fact, work for any person other than his or her current employer.

In India, debt bondage is historically a typically rural phenomenon, which fell under a whole set of relations of rights and obligations between the masters and their dependents. This system falls under a more global system of hierarchy and interdependence between castes, while reflecting the very strong concentration of land in the hands of the higher castes. Jan Breman has extensively described this type of patron-client relation, and the reality that he describes in Gujarat seems quite similar to that described by the villagers of Tamil Nadu when they evoke the situation of their parents and grandparents. The names vary with the region : *Halis* in Gujarat, *Padiyals* in Tamil Nadu, *Admias* in Kerala, *Mulyias* in Orissa, etc. [Breman, 1979, p. 7] The terms employed allude either to the name of the caste or to the relation between the landowner-employer and the worker, with a more or less negative connotation, ranging from a patron-client relation to a master-slave relation. It should be noted that this is not really a question of employer-employee relation ; the payments received by the workers are not considered as a *payment* in return for their work, but rather entail in the *responsibility* of the « patron » [Breman, 1979, p. 17]. Various studies undertaken during the 1990s showed that this system, at least in its traditional form, gradually fell into disuse, in particular in the irrigated areas and those that were converted to cash crops [Jodhka, 1994]. This observation was made notably in Gujarat [Breman, 2003], in Uttar Pradesh, Andhra Pradesh and in Bihar [Byres *et alii.* 1999]. For example, in Andhra Pradesh, the farmers had on average 25 permanent workers (*jeetam*) in 1958, as compared with 10 in 1973 and 1 in 1995 [Da Corta, 1999, p. 86]. The same evolution is observed in Tamil Nadu : between 1985 and 1990, the number of *padiyal* (Tamil word designating bonded workers) reduced considerably. In the 1970s and even the 1980s, it was still customary for a farm of average size to have 3 or 4 *padiyals* [Marius-Gnanou, 1993]. The green revolution was accompanied by the phenomenon of

« absentee landowners » and by the dislocation of large properties (in particular those of the Reddiars, Nadis and Mudaliars) and, finally, by the emergence of a more intensive and more capitalistic agriculture, generally managed by the middle castes (Vanniar, Gounder) [Marius-Gnanou, 1993, p. 22] with no more intergenerational farm servants.

While this traditional bondage relationship tends to disappear, an important feature of contemporary agricultural bondage appears : many of the seasonal migrants are forced into migration by indebtedness.

New forms of debt bondage : seasonal migration through brokers

Theories of migration often shift between two extremes : the neo-classical approach which focuses on individuals maximizing economic gains [Harris, Todaro, 1973], and the approach of structuralists, who see migrant workers as being locked into the capitalist world system and having to move cyclically between domestic (pre-capitalistic) and capitalistic modes of production [Bhaduri, 1973 ; Breman, 1986].

We can ask ourselves one question : why do labourers migrate seasonally ? The answer to this question depends on social norms, religious and cultural factors ; according to Rogaly *et alii* [2001] migrants from West Bengal are all men because it is their duty to feed the household. In fact, migration is a question of job availability. Individuals migrate to the region where work is available and where they can earn enough money to improve their financial situation.

Breman [1996, p. 53] invokes the term « circulation », which, according to him, accounts better for these movements, both of short duration and from one place to another and/or from one sector to another (from one season to another or in the course of the same season, the migrants regularly change activities : agriculture, construction, daily work in an industry, brickyards, etc.), with regular returns to the native village. « Migration turns into circulation when the employment is of limited duration. A marked example of this is provided by seasonal workers who leave their villages, often accompanied by wives and children, to escape the agrarian cycle by working as cane-cutters or brickmakers » [Breman, 1996, p. 53]. Although these forms of circular migration have probably always existed, it is obvious that they have widely developed in the last decades because of the transport and communication facilities, changes in the modes of agricultural production and because of the development of industrialisation. No exact data exist making it possible to quantify the magnitude of seasonal migrations. The only available data are from the National Commission on Rural Labour (NCRL), but they are probably greatly under-estimated. NCRL puts the number of circular migrants in rural areas alone at around 10 million in 1999-2001 (including roughly 4.5 million inter-State migrants and 6 million intra-State migrants). According to NCRL, the majority of seasonal migrants are employed in cultivation and plantations, brick-kilns, quarries, construction sites and fish processing. In India, large numbers of seasonal migrants work in urban informal manufacturing, construction, services or transport

sectors, employed as casual labourers, head-loaders, rickshaw pullers and hawkers [Deshingkar, Start, 2003].

Several studies conducted by Breman in Gujarat and by Rogaly's research team in West Bengal analyse the causes for labourers to leave the place of origin. Their findings show that several influential socio-economic and cultural factors motivate departure. Poverty is seen as the main factor causing labourers to leave the village. Poverty, explained as insufficient income, is associated with a lack of decent employment opportunities within the village and with low salaries. Several other factors also emerge to explain under-employment in rural Indian economies : the introduction of machines in the production process, whether in agriculture or traditional manufacturing [Mukherjee, 2001], and bad climate, with a lack of rainfall in Tamil Nadu [Marius-Gnanou, 1993], and numerous floods in West Bengal [Rogaly *et alii*, 2001 ; Rafique, 2003]. There is not enough work for everyone, and the result is that those who are unable to find a well-paid job move away from the village to earn a living in other rural regions.

Some authors consider that migration, whatever its type, offers workers the opportunity to leave traditional patron-client relations. Rogaly *et alii* [2001] describe a situation in West Bengal that contrasts with that investigated by Breman [1996] in Gujarat : the former mentions a (relative) power of negotiation, for the workers were able to avoid the collusion among employers, while the latter had no manoeuvring room or possibility to express themselves or make demands. Other authors, on the other hand, underscore the fact that capitalist agriculture, just like industry, perpetuates certain forms of exploitation and creates new ones : the modern forms of exploitation would be the result no longer of the concentration of land but of the concentration of capital. Contrary to some prejudices, debt bondage would thus not be a relation proper to feudal or pre-capitalist societies [Kapadia, 1999, p. 447] ; Brass mentions in this respect the term "deproletarianisation". Breman considers that these new forms of bondage are the direct expression of new forms of accumulation [Breman, 1996, p. 168]. To view the relation of indebtedness as a simple advance – without taking into account the multiple dependencies thus engendered and the derisory wages that result – would only be the reflection of neo-liberal interpretations blind to the mechanisms of exploitation and reproduction of inequalities [Da Corta, 1999, p. 77].

The central question is not so much that of indebtedness, but the manner this indebtedness and the resulting dependency relations function [Mosse *et alii*, 2001, p. 71] Nevertheless, as Jan Breman underscores, indebtedness remains a fundamental aspect of capitalist modes of regulation : new forms of indebtedness give rise to new forms of bondage, which he also calls « capitalist » forms of debt bondage [Breman, 1996, p. 9, 56].

The "advance" (munpannam) system

This type of seasonal labour circulation has become increasingly common in India due to the green revolution, large-scale irrigation schemes and other forms of

modernisation of the Indian agriculture. For a long time, people used to migrate within short distances to harvest crops and dig irrigation canals before returning to their villages. Ideally, this type of capitalist farming, which certainly requires the mobility of « free labourers » who are not bound to a landlord, has contributed to reinforce debt bondage through a system of advance – “*munpannam*” – offered by the labour broker or jobber or *maistry*.

Labour is organised through a multi-tier system of contracting, subcontracting and piece rate which involves a hierarchy of labour brokers, jobbing recruiters, supervisors and labour gang leaders.

The jobber usually originates from the same caste as the team that he recruits for work in the sugarcane fields [Breman, 1996], in brickworks, in diamond-cutting [Kapadia, 1995] or in power loom workshops [Neeve, 2001]. Jobbers are ideally from the same caste of the same taluk and village ; they are, in most cases, villagers who are better-off, and were formerly workers or supervisors. They control both the recruitment of their workers and their work in the plantations or in the factories.

The amount of money needed by jobbers to recruit members of their team is usually larger than the sum advanced to them by the factory. They have to complement it with a loan from a moneylender ; the workers are then charged for the high interest rate that they have to pay. During the season the debt often increases even further because the migrants borrow small sums from their gang boss.

This labour broker system frees the employers from having to enter into direct relationships with the workers. The employers benefit above all from the enormous savings, both in terms of money and organisation, provided by the labour broker performing the functions of recruiter, foreman, and camp boss.

However, while a well-established jobber may receive advances from the employers/contractors to whom he supplies labour, newly established recruiters have to risk their own capital to provide advances, or take out additional loans from moneylenders. In selecting jobbers, preference is given to those migrants who have already been involved in the plantations or factories for several years. The contractors/employers will only rely on jobbers and advance them money if they believe that they will come up with reliable, regular, hardworking and compliant labour gangs. Only a trusted jobber who is able to make generous advances acquires a dependable labouring group [Mosse *et alii*, 2001, p. 72]. The jobber slowly builds on his status. At the start of his career (*kijai maistry*), he is allowed to recruit a limited number of workers. If his work is satisfactory, he can bring along larger teams next time and become a *mel maistry*. A certain stratification exists within the jobber corps, and at the top, a small core can supply the largest teams, and are more trusted by the employer, compared to the smaller brokers who are dependent on the moneylender.

The workers are usually recruited on the basis of units (*pannai*) or sets of a dozen persons including husband, wife and other major or minor persons of the family. This contract system is usually highly segmented. In the detailed study of the seasonal circulation of unskilled workers in rural areas of Gujarat, [Breman,

1985, p. 192], quarry workers are recruited from Bharuch districts, while the cane cutters are from the neighbouring state of Maharashtra. Because of this recruitment system, labour migration established a long-term stable relationship between the place of work and the area of recruitment.

A critical part of this process is the ability to bind migrating groups through big advance payments. Jobbers and labourers admit that their employers are trying to bind them and they describe their work relation as a situation of *kottadimai* or bonded labour. The labour broker is a major instrument in the realisation of this type of exploitation. However, we have to admit that most labourers in rural areas ask for an advance to survive during the slack season, it is included in the contract labour even in “free labour relation”.

We have to state that different types of recruitment offer different opportunities in the search for work. All the migrants are not recruited through *mounpannam* by jobbers, but can travel in groups or alone with experienced migrants and can exploit kinship connections. The kin network is a ticket to the urban labour market and to finding a regular job under better conditions [Marius-Gnanou, 2004]. Without social networks, migrants are more vulnerable to intimidation or non-payment of wages, and are unable to get out of debt or overcome a crisis. This kind of labour contracting can end when ever/workers’ unions fight against this system as in West Bengal [Rogaly *et alii*].

Case study : cane cutters in Tamil Nadu

Evidence from fieldwork : the village of ThondiReddi Palayam

ThondiReddi Palayam is a hamlet belonging to the *panchayat* (administrative unit) of Arpisiampalayam (855 households), located some 15 km from Villipuram. The classic structure of Tamil villages is found in this village : one part is reserved for people of caste, landowners (20 families) in this case ; apart from a few Vanniars, Naikers, the “dominant caste” is mainly comprised of Reddiyars and the other part – the *colony* – reserved for Dalits⁶ (here, it is Paraiyars, 170 families). Almost all the land is held by the Reddiyars, with rice and sugar cane as the main crops. The organization of the village rests on a very strong division of labour. The village has undergone numerous changes over the last twenty years and this strong “complementarity” has gradually been eroded, under the effect of different factors most of all, the gradual disappearance of the *Padiyal* : “many *Paraiyars* traditionally used to work permanently for a *Reddiyar* landowner and were their dependents” (*Padiyal*). The *Padiyal* would receive 70 Rs. per month and a bag of paddy per harvest (twice or thrice a year) ; he also receives daily a dose of arrack – a kind of locally produced liquor. He had to be available 24 hours a day, to take care of the

6. The word “Dalit is the term used by the untouchables” ; it means “held under check”, “suppressed”, or “crushed”, or, in a looser sense, “oppressed”. The terms Scheduled castes and scheduled tribes are also used in the Indian legal system to refer to this social group in India.

livestock and the irrigation and of course to work in the fields ; his wife was given the domestic work such as maintaining the garden and small livestock. She would receive one rupee per day and a bag of paddy at each harvest ; the children would also take care of the livestock and some of them would receive up to 2 Rs. per day [Viramma, Racine, 1995].

According to the villagers, this system was still widely dominant in the 1980s, before gradually disappearing. Some villagers consider that to be a *Paraiyar* is to be “attached” to a Reddiyar. As a Paraiyar summarized it in evoking their erstwhile situation : “we gave them our brawn, they – the Reddiyars – gave us money for rituals ; both needed each other, they are our “*andan*” (gods)”. On the one hand, the new production techniques – mechanization, new forms of irrigation – no longer require a permanent labour force. First adopted by the large landowners in the beginning of 1970s, the mechanization of agriculture has progressively extended to most of the production units, largely encouraged by various government incentives, especially the granting of tractors managed by the state cooperatives of the *panchayats*. This process of mechanization had become the norm by the end of the 1990s. On the other hand, the *Paraiyars* themselves, largely influenced by various movements demanding rights for Dalits, were numerous in refusing this system of dependence and now prefer looking elsewhere for a job, even if this means migrating. The new job opportunities and the attrition of the discriminations linked to untouchability has facilitated this process. The status of *Padiyal* (servile labourer) is now considered by many as a slave status (*adimai*), a notion widely popularized by the Dalit movements.

When the villagers are asked to compare what their parents experienced with the actual situation, many assert without hesitation that they prefer their new freedom : even if migration is difficult and the regularity of incomes very uncertain, the effect in terms of dignity is incomparable ; they feel that they are more highly esteemed by their new employers, the *maistries*. This new independence is also expressed in terms of political adherence : the Paraiyars are now free to choose their own party and many emphasize this point to convince us of their autonomy.

Moreover, the new attraction exerted by the urban poles, led a large number of landowners to migrate to Chennai or Pondicherry. Today, the *Reddiyar* quarter is almost uninhabited. Most have maintained ties and return from time to time, but few of them live permanently in the village. Some have sold part of their land. Many of them delegate the management of the cultivation, generally to a Vanyar or a Paraiyar.

All of these elements result in a drastic reduction in the need of labour for the *Paraiyars*, both in terms of number of people and working days.

The local agricultural labour force has been until 2005 essentially female : the tasks that require physical strength are done by machines, and in addition, the women accept to work for lower wages. This high feminization and jeopardization of agricultural work only illustrates a general tendency observed throughout India [Harris-White, 2002 ; Kapadia, 1999 ; Marius-Gnanou, 2004a].

Seasonal migration involved the majority of families until 2005: out of 170 families, it is estimated that more than three-quarters migrate each year. Some migrate to construction sites, but the majority to the sugar cane sector that is well-known to them, with three principal destinations : southern Andhra Pradesh (Chittoor, Anantapur and Cuddapah districts) from April to June ; eastern Orissa (Cuttack and Dhenkanal districts) from December to May and occasionally to Southern Tamil Nadu (Dindigul and Sivagangai districts) from May to July (map).

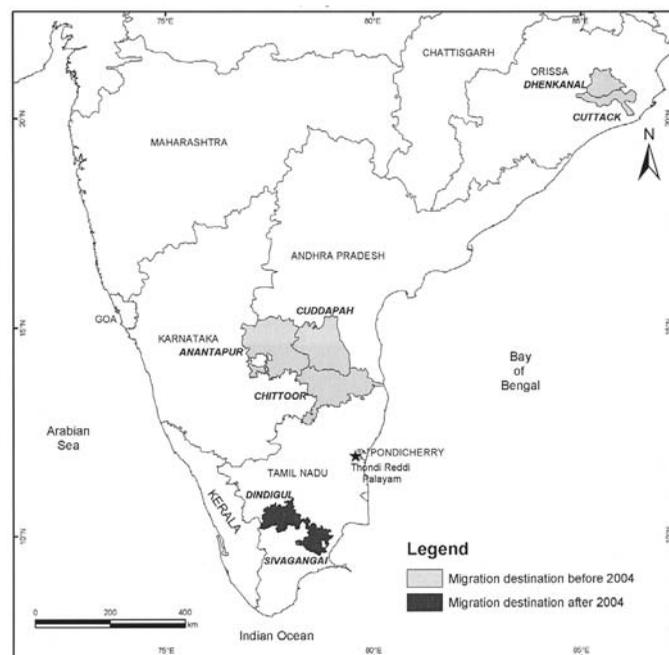


Fig. 1 – Segmented labour market: Examples of Sugarcane harvest

Orissa is a relatively recent destination (since around 1997), open by one of the main employers in the region, the Sakhti Group (one of the major refineries in Tamil Nadu, based in Coimbatore). This enterprise works in direct relation with the producers to whom it provides the inputs, the fertilizer and the labour for the harvest. Why to recruit Tamil labourers when Orissa is more than 1 000 km distant with available labour ? On the one hand, cutting sugar cane requires a minimum know-how of which the Oriyas have little because sugar cane has just begun to be developed there. The Tamil represent approximately 60 % of the total labour force (the remaining 40 % consisting of locals) and are renowned for their rapidity. All those who migrated to Orissa were *Paraiyars*. A few Vanniar families were also involved in this type of seasonal migration, but they seldom went farther than southern Tamil Nadu : it is frequent that men migrate alone, leaving the family in

the village, but most of the Paraiyars very often migrate as a family, taking women and children along. On the other hand, and the *maistries* were very clear on this point, it is much easier to control the labourers when they are completely cut off from their original milieu : it is indeed very difficult for them to leave the place of work before the end of the season. According to the *maistries*, the “escapes” are, increasingly frequent, but the distance is a good way to re-establish a certain discipline. Even if they think highly of the system, the *maistries*, very seldom have nevertheless a choice. They are connected to an employer (for the most part, the Sakhti Group) and it is this employer who asks them to go to this or that destination. Initially the *maistries* were satisfied with this new destination : more generous incentives from the sugar mills, less pressure in supervising the workers because of the distance, while in the closer migration zones, the workers constantly ask to go back a few days to the village.

The workers are organized in groups of 12 to 14 workers (“*pannai*”) including the *kiz-maistry* and sometimes the female cook. The advances are individual (or rather familial), whereas the remuneration is collective and is based on the production of each *pannai*. The members of the *pannai* are generally from the same quarter, or even the same street. The collective work presupposes a minimum of understanding and trust, even if the *maistry* or his *kiz-maistry* is responsible for settling eventual conflicts.

The arduous work of cutting, cleaning and bundling the cane is carried out by groups of two or three workers, usually a couple of men, including sometimes a working woman. Moving with their families, they camp in the open fields with only a couple of poles and two mats, making an inadequate shelter, with no sanitary facilities. The sugar cane harvest is an extremely demanding physical work ; the working hours are generally fixed, around 12 to 14 hours per day (from 6:00 to 13/14:00 in the morning, then from 2:00 to 7/8:00 in the afternoon, with a slight shift towards morning during the hot season). According to the male workers, drinking alcohol (*arrack*) every night is necessary with such hard work.

Sickness or injuries due to machetes are common and can result in death. Nursing mothers have to care for their babies during the break periods of their work. The piece rate system is manipulated so that employees receive less than the minimum wage. Many of them, being illiterate, are cheated, in various ways, of the small amount that is due to them. About one third of the harvest workers are women, but payment for the work of a couple (*jyothi*) is given to the man, and the work done by women is not recognised separately⁷, except the work done by the female relatives of the *maistries* or female *kiz-maistries* ; few of them are involved in the recruitment of the workers or in the negotiations with landowners or cane officers.

Although harvesting is entirely controlled by the sugar mill owners, these workers are not deemed to be their employees, but recruited on a contract system through *maistries* (contractors) from the same villages. The factories advance

7. Breman, 1990 and Terink, 1995 have the same observations.

money to the *maistries*, who in turn advance money to the labourers in return for the commitment of a work for them during the next season. To retain labour, the employers withhold the greater part of workers' wages until the end of the season. This portion is forfeited if workers fall ill and find themselves unable to work. The wage is paid per ton irrespective of the number of hands that have done the cutting, so the abundant supply of labour allows flexibility in the production process and weakens the bargaining power of the workers. The monetary remuneration has been in 2003, between 120 and 130 Rs. per tonne ; on the other hand, the food is free in Andhra Pradesh and in Orissa. Initially, the workers were quite reluctant, but the incentive of an advance, the amount of which is higher than for Andhra Pradesh and Tamil Nadu, was determinant. For a large part of the year, from the beginning of the monsoon (July, when the advance has been given) till some time at the end of harvesting, the cane cutters are indebted to their *maistry*.

Because of the distance and the language, the dependence on the *maistry* is complete, and returning to the village in case of emergency (funeral, ceremony) is almost impossible. Until 2004, they did not have the choice ; they go where the *maistries* bring them. Initially, all these disadvantages were compensated partially by the amount of the advance.

Since 2004, the advances have been the same whatever the destination, amounting to around 20 000Rs per head and (40 000 Rs per couple for one year) even in Tamil Nadu compared to 2000Rs in 2004 (for 6 months). With a Tamil production and profits to the farmers (Mills pay 1100Rs/t in 2007 ; 800Rs/t in 2005) that increase again, the salaries are also much higher than in Orissa ; the minimum rate fixed by the state of Tamil Nadu has sharply increased during these last few years (240-280Rs/t in Tamil Nadu/150 Rs/t in Orissa). As a consequence, the *maistries* and therefore the workers have decided not to go anymore to Orissa or Andhra Pradesh. Today, the wage negotiation is done between the workers and the *maistries* officially registered by the sugar mills. In the village of our investigation, the *maistries* would get a loan of 100.000Rs-150000Rs from the Mills through the bank. This amount is utilised to a great extent for the distribution of advances to the worker. The *maistries* are remunerated by the sugar mills on the basis of a bonus based on the production amount (10Rs/ton) and by a withdrawal from the workers' remuneration through a deduction from the harvest of each *pannai* (set). Each sunday, an amount of 500Rs for food is given by the *maistry* to the *pannai*. However, from one season to another or from one *pannai* to another, the harvested amounts are highly variable ; such variations stem from different factors : the quality of the cane production (fertilizer, irrigation...), the absorption capacity of the sugar mills, the number of places of harvest and their proximity ; some *pannai* change from one place to another 20 to 40 times during the year.

In 2008, the migrants of Thondireddipalayam, almost 300 people were ensured by their *maistry* to get a regular employment from November (after Diwali) to October and to have access to a big advance (40000Rs per couple) to allow them to save some money⁸. For example Anand, 34 years old, working as cane cutter since

8. Interviews conducted with migrant workers of Thondireddipalayma on August 2007 and February 2008.

the age of 16 has been in Orissa and Andhra Pradesh until 2004, now with his wife, he got an advance of 40000Rs on October 2007 which allowed him to buy a plot of 20000Rs near his village. He and his wife work all around the South Tamil Nadu for 11 months leaving their children with his parents who can contact them at anytime thanks to his cell phone. Thanks to the short distance (one night by bus), the dependence on the maistry is reduced and the workers can go back to the village whenever they want for funeral, festival etc...

Today, since the labourers can bargain their advances and their wages with the maistries, it is inappropriate to consider this system of advance as a debt bondage ; indeed they do not see themselves as unfree. If the freedom to move or to change the *maistry* exists, it is interesting to see through our case study that the freedom to bargain for better wages is also possible now. However, the wages (240-280 Rs/t in 2007) are distributed at the end of the season with the advance deducted. Because of this opportunity to get a big advance usually for family matters (wedding, dowry...), workers come back indebted for the next season and are in a cycle of permanent indebtedness. But many workers consider this advance as a loan which ensures them a job permanently.

Alternative issues : the National Guarantee Rural Employment Act ?

By recognising the existence of bonded labour, Tamil Nadu and most of all Villipuram district have been one of the first district to taking some action so as to limit seasonal migration and the role of jobbers by implementing the National Rural Employment Guarantee Act (NREGA). Coming into force in February 2006 in 200 districts (300 000 villages), this Act provides a legal guarantee employment to a limit of 100 days (7hours/day) to adult members (18-60 years) of any rural household willing to do unskilled manual work at the statutory minimum wage. It has been announced that the NREGA will be extended to the entire country from 2008-2009. The Gram panchayat registers households after enquiring and issues a job card. The job card contains the details of an adult member enrolled and his /her photo. A registered person can submit a written application for work (for a minimum of fourteen days of continuous work) either to panchayat or to Programme Officer [Drèze, 2004].

An adult who applies under the Act is entitled to being employed in public works within 15 days. A daily unemployment allowance has to be paid. The employment has to be provided within a radius of 5 km : if it is above 5 km extra wage has to be paid. The Act places an enforceable obligation on the state and gives bargaining power to the labourers ; they have durable legal entitlements. This act creates accountability ; by contrast, a scheme leaves the labourers at the mercy of government officials [Dreze, 2004]. In 2006-2007 the NREGA generated one billion person-days of employment. In the district of Villipuram nearly 70 % of all rural households have job cards. In rural areas, there is a massive potential for labour intensive-public works in the field of environmental protection and land management : watershed development, restoration of tanks and canals, land regeneration, roads construction... In July-August 2007, a very large-scale social audit was conducted in Villipuram district by an informal coalition of Non-Governmental Organisations (NGOs) activists, women's rights organisations and Dalits

rights groups called the « NREGA Watch Tamil Nadu » to assess the impact of the program on the people. « There we found much evidence of serious efforts to prevent the spread of corruption in NREGA. For instance, the government of Tamil Nadu has initiated an imaginative system of muster roll maintenance, whereby each labourer has to enter his/her signature or thumbprint in the muster roll every day by way of marking attendance. This ensures not only that the muster roll is available for public scrutiny at the worksite, as required by the NREGA guidelines, but also that large numbers of people actually see it every day. In this and other ways, much progress had evidently been made towards a leak-proof system » [Drèze *et alii*, 2008].

According to the President of the Panchayat of ThondiReddiPalayam, (who was for many years a maistry who controlled 500 migrant workers to Orissa), work is available on a substantial scale in almost every gram panchayat. For example, the president of the Panchayat has submitted a one-year action plan to the Collector⁹ including the number of man days guaranteed and the amount of money needed for deepening the ponds, restoring the tanks, the channels and the roads¹⁰. This bottom up process is an opportunity to activate and empower the panchayat raj institutions, because it will give them a new purpose, backed with substantial financial resources : in NREGA, the gram sabha¹¹ can get 10,21 millions Rs per year. In the earlier rural schemes, it was possible to spend only 300 millions Rs for the entire district.

Our fieldwork in August 2007 and February 2008 suggests that guaranteed employment has impacted the poorest among the poor, mostly women who cannot migrate for many reasons (young children, aged, single woman...) ; the participation of women increased significantly : women's share of NREGA employment is above 90 % in this village. As agricultural labourers in their village, they earn 30 Rs a day for five hours of hard work. Today they are happy to get the same salary as that of the men, -the full minimum wage of 80 Rs a day on NREGA to restore a tank or a canal or a pond. By ensuring some economic independence, NREGA can be a tool of social change and empowerment for these poor women. However, according to the BDO officers, the objective of 100 days of employment is not achieved in Villupuram district. It would appear that some « backward areas » in the most arid and drought prone regions or not accessible have done better in terms of days of employment than several of the « advanced » areas (accessible, near the city...). In contrast to NREGA, which guarantees only 100 days of manual works, *maistries* or labour contractors can provide more than 200 days of work in rural (sugarcane sector) and urban areas (construction sector) with advances. At the state level, in Tamil Nadu, Maharashtra or Gujarat, less than 100 000 households worked under the NREGA (less than 26 days of work). However, the person days of employment per district and households provided with employment were comparatively high in the « backward » states such as Madhya Pradesh, Orissa, Rajasthan,

9. In each district the Collector, who is also the district magistrate, is the principal representative of the administration.

10. Interviews conducted with the BDO officers in charge of NREGA on February 2008. In this BDO office we have consulted the Action plan for Arpisiampalayam (Thondireddipalayam).

11. All men and women in the village who are above 18 years of age form the Gram Sabha.

Chattisgarh (60 to 80 days of work). We agree with the coordinator, Richard Mahapatra¹², of the Centre for Science and Environment when he says. « Casual labourers prefer to bank on NREGA for more assured number of employment days and the programme has failed to articulate itself as more of a development programme than a wage employment programme » [Das, 2008].

Anyway, if the NREGA scheme is well implemented and regularly audited, it could ensure the livelihood of the poorest among the poor of the “backward” areas where alternative work is not available.

Conclusion

Our case study shows that the system of debt bondage masks a wide range of situations from the mild to the most severe conditions of labour. Our research points out also the diversity of the forms of bondage, the multiplicity of explanatory factors as well as the ambivalence of the advance system. Finally, the persistence of bondage is a consequence of a weak enforcement of labour laws, of regular conditions of work contract and migrant labour, which remain in large part unimplemented [Srivastava, 2005, p. 35].

However, the problem of debt bondage should be better contextualized : in our case Tamil Nadu is the third largest economy in India and the most highly urbanised state where unskilled labour is available through labour contractors. Furthermore, Tamil production and profits to the farmers have been increasing since 2004, the salaries and the advances are also much higher than in Orissa, as a consequence, the workers and their maistries have decided not to go anymore to Orissa. So, we can consider that the advance is not in itself a criterion of bondage, because as long as the workers can leave their jobber and/or can bargain their advance, they should not be considered unfree.

However, in spite of this evolution, we have to admit that the wages are still miserable and can lock the labourers in a debt trap. Another important condition of work such as minimum wages has to be provided to the worker. One ray of hope is NREGA, the first legislation that compels the State to provide a social safety net, for the poorest people and seeks to address the urgent issues of bondage, hunger and rural distress that afflict large parts of rural India.

In our sector where the advance is a key factor in the situations of bondage, if it seems impossible to remove the advance system (which is requested by the employers as well as the workers), on the other hand it can be possible to transfer the advance system to a third organization (bank or NGO) and to ensure the transparency of the work "contract"; this supposes a written contract involving witnesses, indicating the remuneration, the advance, the mode of repayment and the mutual obligations of each party and to convince the employers/middlemen, but also the workers [Guérin *et alii*, 2004, p. 98].

12. According to a study carried out across nine states.

At last, only a global approach can pretend to eradicate the problem of bondage progressively, involving public authorities, employers, job brokers, NGOs and international organizations.

BIBLIOGRAPHY

- BRASS T. [1995], « Unfree Labour and Agrarian Change : A Different View », *Economic and Political Weekly*, 1 April, p. 697-699.
- BREMAN J. [2003], *The Labouring Poor in India, Patterns of Exploitation, Subordination, and Exclusion*, Oxford University Press, 2003.
- BREMAN J. [2003], « Out-Migrants : Seasonal Migration in South Gujarat », in K. Gopal Iyer (ed.), *Migrant Labour and Rights in India*, New Delhi, Kanishka Publishers, 2003, p. 326-36.
- BREMAN J. [1985], *Of Peasants, Migrants and Paupers, Rural Labour Circulation and Capitalistic Production in West India*, Delhi, Oxford University Press, Bombay Calcutta, Madras, 1985.
- BREMAN J. [1979], *Patronage and Exploitation, Changing Agrarian Relations in South Gujarat, India*, New Delhi, Manohar Publication 1979.
- BREMAN J. [1978], « Seasonal Migration and Co-Operative Capitalism : Crushing of Cane and of Labour by Sugar Factories of Bardoli », *Economic and Political Weekly*, Special Number, August 1978, p. 1317-1360.
- BREMAN J., GUERIN I., PRAKASH A. (eds.) [2008], *Bonded labour in India*, OUP (forthcoming).
- BYRES T.J., KAPADIA K., LERCHE J. (eds.) [1999], *Rural labour relations in India*, New Delhi, India research Press,
- DA CORTA L., VENKATESHWARLU D. [1999], « Unfree relations and the feminisation of agricultural labour in Andhra Pradesh, 1970-1995 », in T.J. Byres, K. Kapadia and J. Lerche (eds.), *Rural labour relations in India*, New Delhi, India research Press, p. 71-139.
- DAS S. [2008], « NREGA doesn't have many takers », *Financial express*, February 4.
- DE HAAN A. [2002], « Migration and livelihoods in historical perspective : a case study of Bihar, India », *Journal of development studies*, vol. 38, n° 5, p. 115-142.
- DE HAAN A. [1999], « Livelihoods and poverty : the role of migration, a critical review of the migration literature », *Journal of Development studies*, vol. 36, n° 2, p. 1-47.
- DEVI M [1981], « Contract Labour or Bonded Labour ? », *Economic and Political Weekly*, vol. 16, n° 14, April 4.
- DESHINGAR P., START D. [2003], « Seasonal Migration for Livelihoods in India : Coping, Accumulation and Exclusion », Overseas Development Institute, August, UK.
- DREZE J., Kidambi S. [2007], « Long road to employment guarantee », *The Hindu*, aug 2.
- DREZE J., OLDIGES C. [2007], « Commendable Act », *Frontline*, vol. 24, jul.14-27.
- GILL G.J. [2003], « Seasonal Labour Migration in Rural Nepal : A Preliminary Overview », Working Paper 218, Overseas Development Institute, UK.
- GUERIN I., BHUKHUT A., MARIUS-GNANOU K., SERVET J.-M. [2004], *Indebtedness, Vulnerability to Bondage and Microfinance*, Report for the ILO (Social Finance Unit), Puducherry : French Institute of Pondicherry.
- GUERIN I., BHUKHUT A., MARIUS-GNANOU K. VENKATASUBRAMANIAM [2007], *Neobondage, seasonal migration and job brokers : cane cutters in Tamil Nadu*, paper presented at the *debt bondage : issues and perspectives*, workshop, New-Delhi 19-20 April. Also in J. Breman, I. Guerin, A. Prakash (eds), *Bonded labour in India*, OUP (forthcoming).

- HARISS J.R., TODARO M.P. [1970], « Migration, Unemployment and Development : A two Sector Analysis », *American Economic Review*, p. 60.
- HARISS J. [1992], « Does the 'depressor' still work ? Agrarian structure and development in India : a review of evidence and argument », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 19, n° 2, January, p. 189-227.
- HARISS-WHITTE B. [2003], *India Working. Essays on society and economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- KAPADIA K. [1995], « The Profitability of Bonded Labour : The Gem-Cutting Industry in Rural South India », *Journal of Peasant Studies*, vol. 22, n° 3, April, p. 446-483.
- LERCHE J. [1995], « Is Bonded Labour a Bound Category ? Reconceptualising Agrarian Conflict in India », *Journal of Peasant Studies*, vol. 22, n° 3, April, p. 484-515.
- KOTHARI U. [2002], « Migration and Chronic Poverty », Working Paper N° 16, Institute for Development Policy and Management, University of Manchester, UK.
- LAKSHMAN N. [2007], « The hundred days basket », *The Hindu*, august 14.
- LANDY F. [2006], *Un milliard à nourrir. Grain, territoire et politique en Inde*, Paris, Belin.
- MARIUS-GNANOU K. [1993], « Socio-economic impact of the green revolution on Tamil rural society : the example of Pondicherry area », *Pondy Papers in Social Sciences* (Publication de l'Institut Français de Pondichéry), n° 11, April, 64 p.
- MARIUS-GNANOU K., BHUKHUT A., VENKATASUBRAMANIAM [2006], *Migrant labour and debt bondage : the case of seasonal migrants from Tamil Nadu (India)*, communication in International seminar « Labour Relationships, Identities and Bondage », co-organised by FIP, Institute for Human Development (Delhi), International Labour Organisation (Geneva/Delhi), IRD/LPED and funded by FIP, IRD, ILO. February.
- MATHUR L. [2007], « Employment Guarantee : Progress so far », *EPW*, December 29.
- MUKHERJEE N. [2001], « Migrant Women from West Bengal. III-Being and Well-Being », *EPW Perspective*, June 30.
- OLSEN W.K., RAMANA MURTHY R.V. [2000], « Contract Labour and Bondage in Andhra Pradesh (India) », *Journal of Social and Political Thought*, vol.1, n° 2, June, <http://www.yorku.ca/jspot/2/wkolsenrvramana.htm>.
- PATNAIK U., MANJARI D. (eds.) [1985], *Chains of Servitude : Bondage and Slavery In India*, New Delhi, Sangam Publishing.
- ROGALY B. [2003], « Who Goes ? Who Stays Back ? Seasonal Migration and Staying put Among Rural Manual Workers in Eastern India », *Journal of International Development*, vol. 15, n° 5, p. 623-632.
- ROGALY B., RAFIQUE A. [2003], « Struggling to Save : Seasonal Migration and Vulnerability in West Bengal », *Development and Change*, vol. 34, n° 4, September, p. 659-681.
- ROGALY B, BISWAS J, COPPARD D, RAFIQUE A, RANA K, SENGUPTA A, [2001], « Seasonal Migration, Social Change and Migrant's Rights. Lessons from West Bengal », *Economic and Political Weekly*, December 8, p. 4547-4559.
- RACINE J., RACINE J.-L., VIRAMMA [1995], *Une vie paria. Le rire des asservis*, Paris, Plon.
- ROGALY B., BISWAS J., COPPARD D., RAFIQUE A., RANA K., SENGUPTA A. [2002], « Seasonal Migration and Welfare/Illfare in Eastern India : A Social Analysis », *The Journal of Development Studies*, vol. 8, n° 5, June, p. 89-114.
- SRIVASTAVA R.S. [2005], « Bonded labour in India : its incidence and pattern », *Working Paper Declaration/WPJ/43*, Geneva : International Labour Organisation, <http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/viewcontent.cgi?article=1017&context=forcedlabor>.

L'agritourisme dans les Alpes slovènes depuis 1991, choix ou contrainte pour les ménages agricoles ?

*Angela Barthes**

Introduction

Depuis l'indépendance slovène en 1991 et l'abrogation de la loi sur la propriété foncière (qui limitait les surfaces maximales autorisées des fermes individuelles), la réorganisation de l'agriculture se manifeste par une plus grande spécialisation des régions les plus productives. L'effondrement productif de l'agriculture dans les régions alpines et la forte contraction des actifs agricoles en 15 ans (- 60 %) engendrent des problèmes de déclin démographique et de dégradation des prestations de services, des pertes d'emplois et de revenus. Dans ces conditions, il importait d'apprécier s'il était possible d'exploiter pour les agriculteurs, l'agritourisme comme stratégie économique de survie en tirant parti du regain d'intérêt pour la campagne, de son mode de vie traditionnel et de son patrimoine. Entre abandon de l'activité agricole et intensification de la production, la diversification vers l'agritourisme apparaît comme une alternative potentielle. Qu'en est-il vraiment ? L'analyse détaillée des revenus et des structures des ménages paysans en situation d'abandon, de diversification ou d'intensification (1991-2005), accompagnée d'une série d'entretiens (2005) permet d'établir les conditions de réussite ou d'échec de l'agritourisme montagnard slovène [Barthes, 2007] et d'aborder une réflexion sur le choix effectif des ménages dans leur reconversion fonctionnelle. À travers l'exposé des trajectoires paysannes vers l'agritourisme subi ou voulu, et la place réelle de l'agritourisme dans l'économie agricole, la question de la recomposition des espaces ruraux de montagne est abordée.

La diversification économique vers l'agritourisme : une alternative pour les fermes et les ménages paysans ?

Le questionnement de la diversification vers l'agritourisme comme alternative potentielle à l'intensification ou à l'abandon de l'exploitation s'est effectué par le

* Géographe, Maître de conférence de l'Université de Provence, UMR Telemme, IUT de l'Université de Provence, 04000 Digne les Bains – abarthes@up.univ-mrs.fr.

traitement des données sur la structure des ménages paysans et des exploitations agricoles, et l'évaluation des revenus des exploitants propriétaires en 1991, toujours résidants dans les fermes en 2005. Dans un second temps, les données sont rapportées au type d'espace. L'analyse des stratégies des ménages paysans s'appuie sur l'exploitation des données des recensements agricoles de 1991 et 2000, les enquêtes sur les ménages de l'office statistique national slovène de 1991, 1995, 2000, et 2005, ainsi que celles concernant les ménages agricoles du conseil des métiers agricoles en 1991 et 2005. Les revenus ont été estimés par l'intermédiaire des données parcellaires de l'imposition 2005, complétées par les enquêtes de terrain. Il s'agit donc essentiellement d'une estimation permettant d'obtenir une échelle de comparaison. Les observations de terrain menées en 2005 ont été réalisées sur un échantillon de 363 ménages agricoles exploitants – propriétaires en 1991 et dont un membre au moins demeure toujours dans la même ferme en 2005. Cette catégorie représente environ la moitié des exploitants montagnards. La répartition géographique des ménages enquêtés s'est opérée en tenant compte de différents critères ventilés comme suit : communes de Cerkno, Gorenja vas-Poljane, Solcava, Jesersko en moyenne montagne et haute montagne enclavées¹ présentant peu d'infrastructures (24 % de l'échantillon), communes de Kranj et Naklo à proximité d'un bassin d'emploi urbain (28 % de l'échantillon), communes dans lesquelles le flux annuel est supérieur à 20 000 touristes : Bled, Bohinj, Kranjka Gora, Radovljica (31 % de l'échantillon), zone frontalière d'intensification agricole (mais diminution du nombre d'agriculteurs) (2 % de l'échantillon), plaines alpines viticoles (3 % de l'échantillon).

Des situations matérielles et humaines des fermes déterminant leurs trajectoires agricoles

Afin d'éviter l'abandon de la ferme, la diversification de l'activité et l'agrandissement pour conserver l'activité exclusive et compétitive, sont les deux alternatives possibles dans le nouveau contexte concurrentiel. En effet, entre 1991 et 2000, la surface agricole utilisée moyenne par exploitation en Slovénie a augmenté de 106 %, tandis que le nombre d'exploitations a diminué de moitié. La tendance s'est largement poursuivie depuis. Or il apparaît que les choix stratégiques des agriculteurs sont essentiellement dictés par des facteurs objectifs qui déterminent la trajectoire post indépendance de la ferme, laissant alors peu de place aux choix individuels. Ainsi l'abandon survient généralement en priorité dans les fermes de petite taille, ne pouvant survivre dans le nouveau contexte concurrentiel, ce qui est plus fréquent en montagne qu'en plaine et qui sont en moyenne trois fois plus petites qu'au niveau national. Le ménage est généralement constitué d'un faible

1. La haute et la moyenne montagne sont définies précisément par Kladnik D. [1985]. Une analyse multi-critères, intégrant des contraintes physiques, sociales, démographique et d'accessibilité a permis une cartographie précise, dont nous avons repris les principaux contours A. Barthes [2004]. Ces derniers diffèrent sensiblement des périmètres de la convention alpine, mais ont semblé plus propices à l'élaboration de notre réflexion, d'autant que celle-ci intègre quelques communes tests représentatives.

nombre de personnes (2 dans les fermes en situation d'abandon contre 4 en moyenne dans l'ensemble des familles agricoles de montagne), soit que la descendance n'existe pas, soit qu'elle ait émigré vers la ville ou à l'étranger. L'âge de ces ménages est très élevé, de presque 15 ans supérieur à la moyenne des ménages agricoles montagnards.

De la même manière, la conservation de l'activité agricole exclusive n'a été possible qu'à des conditions bien précises qui impliquent de pouvoir potentiellement intensifier la production et augmenter la surface des exploitations. Ainsi les exploitations de montagne, dont les revenus sont restés exclusivement d'origine agricole se sont agrandies de 122 % entre 1991 et 2005, et l'intensification du travail n'a été efficace que pour les ménages de taille réduite possédant un fort capital. Les possibilités d'investissements supplémentaires nécessaires à cette adaptation ont parfois été fournies par un membre de la famille ayant préalablement émigré à l'étranger. Les vergers et les vignobles sont les seuls domaines dans lesquels il a été possible de garder une exploitation relativement extensive sans abandonner l'activité, car la plus-value des produits est plus conséquente. Mais il s'agit souvent de cultures de plaines alpines et collines qui présentent souvent des caractéristiques quasi-périurbaines.

Enfin, la diversification requiert aussi des conditions spécifiques. Ce sont en général des familles élargies dont les actifs soutiennent financièrement un nombre significatif de membres du foyer en âge de travailler. Le taux de dépendance est alors de 0,55, ce qui signifie que seule une personne² sur deux travaille (contre trois sur quatre en moyenne dans les foyers agricoles, avec un taux de dépendance de 0,70).

Les ménages à revenus mixtes, issus de l'agriculture et du tourisme, se trouvent par conséquent dans une position dans laquelle les potentialités de diversification des revenus ne sont pas liées tant aux opportunités et à la demande externe mais plutôt poussées par la nécessité et surtout l'impossibilité de conserver l'activité exclusive. Le choix, s'il peut être parfois et même souvent assumé pleinement, n'en est pas moins dans la plupart des cas un choix dicté par la contrainte et l'obligation de faire face au nouveau contexte concurrentiel. Les limites de l'offre du marché de l'emploi, dans un contexte de baisse des revenus agricoles et de nécessité de trouver un revenu complémentaire, obligent à trouver des solutions endogènes, utilisant les ressources propres du patrimoine familial. Signe des temps, le travail féminin décline d'ailleurs fortement depuis l'indépendance, vécu plutôt comme une contrainte qu'un choix [Verbole, 1997], poussant alors particulièrement les femmes à une réflexion et un rôle premier dans la structuration de la pluriactivité.

L'exemple de l'unique ferme touristique de Zakojka (Nord de Cerkljo), est à ce titre significatif. Proche du Porezen, point culminant du massif Škofjeloško Hribovje à 1632 mètres, la ferme accueille quelques skieurs en hiver sur les pentes du Črni Vrh (1 291 m) et de nombreux randonneurs en été sur les sentiers balisés.

2. Ne sont comptabilisées dans ce calcul que le nombre de personnes en âge de travailler.

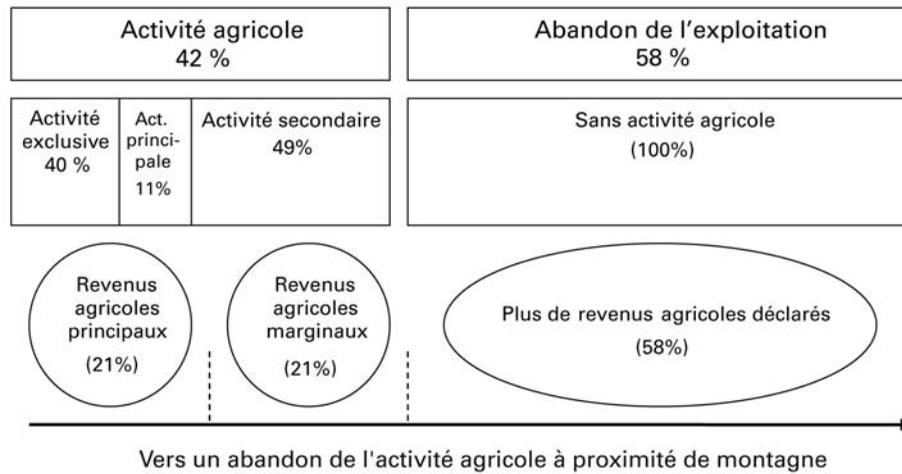
En pluriactivité depuis 1992, la décision d'accueillir les touristes fait suite à une très forte chute des revenus de l'élevage et l'arrêt de cette activité devenue peu rentable. Le ménage gestionnaire de la ferme comprend 10 personnes dont 6 adultes qui travaillent tous à l'accueil des touristes. Quatre d'entre elles ont un travail salarié temporaire ou permanent. Employée de banque de 6 heures à 14 heures, Marjan est aide cuisinière et serveuse de 15 à 22 heures. Ses frères et beaux-frères, Aleksandar, Dimitrij, et Daniel, travaillent le matin dans les usines de palettes et autres pièces détachées en bois de sous-traitance vers l'Allemagne (il leur faut près de 45 minutes pour se rendre à leur travail) et s'occupent, l'après-midi de la production fermière. Le père se consacre exclusivement de l'animation touristique et propose diverses prestations allant de l'équitation à l'accompagnement en ski de fond. Il a même installé un télésiège dans le champ voisin. La mère s'emploie des repas et des produits de transformation de la ferme. Les productions fermières servent à nourrir exclusivement la famille et les hôtes. Le tourisme est le seul débouché de la production et actuellement la solution unique de commercialisation. Si la famille vit confortablement, la situation est parfois tendue quand l'un ou l'autre des enfants est en rupture d'emploi.

Ainsi, les facteurs objectifs tels que le nombre de personnes disponibles pour travailler dans le ménage, nombre de personnes à charge, membres de la famille travaillant à l'extérieur ou à l'étranger, le capital disponible, la taille de l'exploitation, sont les facteurs déterminants des choix de diversification.

Une influence de la proximité des centres urbains et touristiques

Les facteurs géographiques jouent aussi pleinement dans le choix de diversification de la ferme vers l'activité touristique. L'abandon des exploitations est d'autant plus fort que l'on se trouve à proximité d'une ville. Elle atteint 58 % dans les communes urbaines (villes alpines de plus de 20 000 hab.) 49 % dans les villes moyennes (entre 10 000 et 20 000 hab.) et 41 % dans les plaines alpines soumises à une forte dynamique périurbaine contre 36 % en moyenne. Par contre les exploitations restantes sont alors plus nombreuses à conserver une activité agricole exclusive, environ 40 % des fermes encore en activité (contre 31 % sur l'ensemble de la zone). Ce sont aussi ces fermes qui ont les revenus les plus élevés. Tout se passe comme si la proximité de la ville opérait un effet sélectif accru sur les fermes qui n'ont alors pas d'autres possibilités que de s'agrandir ou intensifier la productivité pour rester compétitives ou bien disparaître, l'appel de l'emploi urbain favorisant le départ des jeunes. La proximité des frontières, et l'accès rapide à une ville autrichienne ou italienne tendent vers le même résultat. La proximité d'un marché de consommation n'a pas favorisé l'émergence de la diversification vers le tourisme.

La proximité des stations touristiques ne semble pas un facteur favorisant le maintien de l'activité agricole. L'abandon des exploitations concerne plus de la moitié des effectifs. Le tourisme semble à double tranchant. Il participe à la spécialisation des territoires et diminue donc sur place les potentialités de survie de l'exploitation agricole. En même temps, il fournit les conditions nécessaires à la constitution d'exploitations dans lesquelles une part des revenus provient du



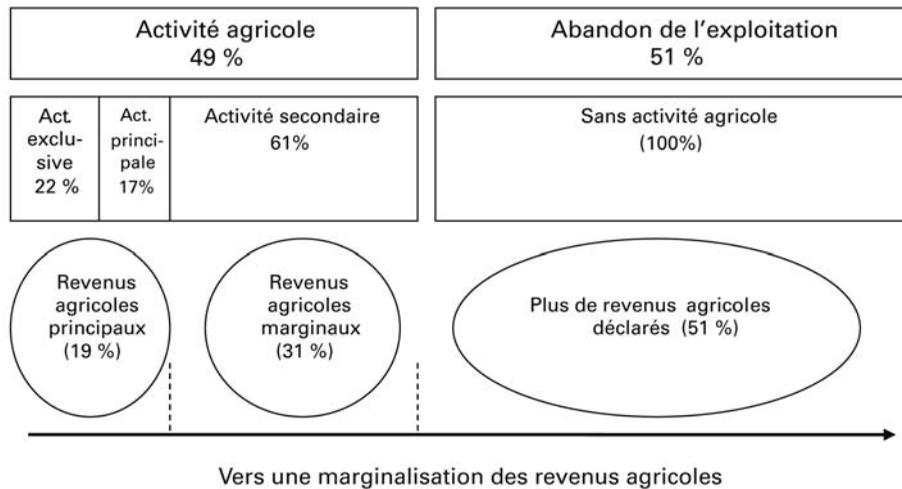
Sources : calculs de l'auteur, d'après les recensements agricoles, les enquêtes sur les ménages et ménages agricoles 1991, 1995, 2000, et 2005.

Fig. 1 – Évolution 1991-2005 de l'activité et des revenus agricoles des communes urbaines de montagne

tourisme (à proximité des stations touristiques, 61 % des exploitations considèrent leur revenu agricole comme secondaire) seule possibilité de conserver une activité agricole. Travailler et résider dans le Parc de Triglav présente un atout supplémentaire dans la conservation de l'activité agricole en zone touristique [Barthes, 2005]. Le taux d'abandon des exploitations est sensiblement inférieur à celui d'autres stations touristiques (43 % contre 51 %) mais reste sensiblement supérieur à la moyenne alpine (36 %). Le Parc du Triglav apparaît donc comme modérateur de l'abandon des exploitations mais il favorise en même temps la mise en tourisme, facteur d'abandon des fermes.

Paradoxalement, la moyenne montagne peu touristique mais présentant des conditions topographiques et édaphiques favorables constitue la zone géographique qui paraît la plus propice aux agriculteurs. Le taux d'abandon des fermes de montagnes y est de 23 %, soit 13 % inférieur à la moyenne, et le revenu agricole exclusif ou principal représente 51 % des fermes encore en activité.

Il est difficile de faire la part des facteurs favorisant le maintien agricole relatif en moyenne montagne. La question est posée sur l'opportunité que représente l'agritourisme dans la conservation de l'emploi – agricole ou non – *in situ*. Bien que ce questionnement ne se pose pas exclusivement de ces zones, il trouve une acuité particulière du fait de l'extrême dispersion de l'offre agritouristique très caractéristique en moyenne montagne. Le touriste trouve des auberges nombreuses et parsemées dans les petits villages de moyenne montagne. Par exemple, dans le massif de Škofjeloško Hribovje au nord de Cerknò, un hameau d'une cinquantaine



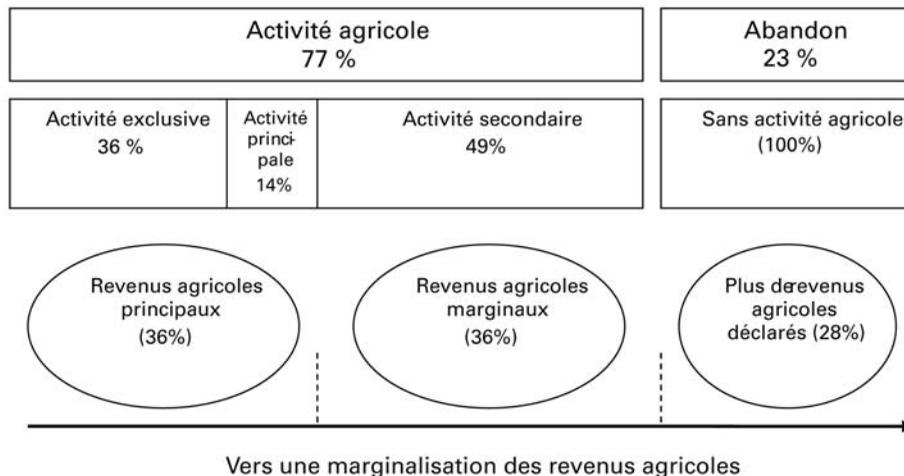
Sources : calculs de l'auteur, d'après les recensements agricoles, les enquêtes sur les ménages et ménages agricoles 1991, 1995, 2000, et 2005.

Fig. 2 – Évolution 1991-2005 de l'activité et des revenus agricoles des communes touristiques de montagne

de personnes, Zakojka, très difficile d'accès, au moins 30 minutes par des routes très tourmentées, dispose néanmoins de deux gîtes et d'une ferme auberge. Une maison sur trois est donc susceptible d'accueillir un hôte. Dans le même ordre d'idée, on soulignera l'importance de la restauration rurale, avec au moins une auberge par hameau en montagne.

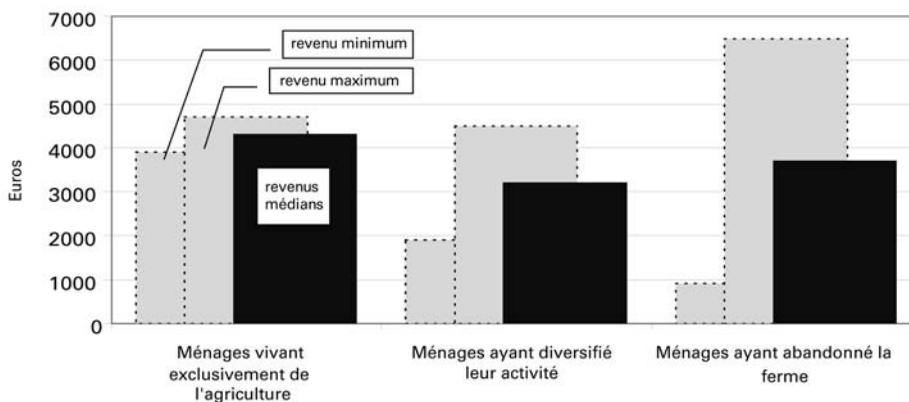
Des revenus plus faibles pour les ménages dont l'activité s'est diversifiée vers le tourisme

Le choix effectif des ménages vers la diversification est remis en cause par l'objectivation de la situation pré et post-indépendance de la ferme, mais la structure des revenus apporte quelques éléments supplémentaires allant dans le même sens. En effet, les revenus des ménages qui ont pu ou su garder une activité agricole exclusive sont supérieurs aux revenus des ménages dont l'activité s'est diversifiée (fig. 4). Les familles sont plus petites, les fermes plus grandes, et les revenus proviennent pour le tiers environ des subventions. Même si l'écart est moins marqué, les revenus des ménages dont la ferme a été abandonnée sont supérieurs, et près de 60 % d'entre eux proviennent d'un emploi externe. La potentialité de trouver un emploi est donc financièrement préférable à la pluriactivité.



Sources : calculs de l'auteur, d'après les recensements agricoles, les enquêtes sur les ménages et ménages agricoles 1991, 1995, 2000, et 2005.

Fig. 3 – Évolution 1991-2005 de l'activité et des revenus agricoles des communes de moyenne montagne



Sources : estimation d'après enquêtes sur les ménages et ménages agricoles 2005, conseil des métiers agricoles, impôts 2005, enquête de terrain 2005. Il s'agit donc essentiellement d'une estimation permettant d'obtenir une échelle de comparaison.

Fig. 4 – Estimation des revenus 2005 des ménages agricoles exploitants-propriétaires en 1991

Agriculture versus tourisme rural, quelle ruralité se construit à travers les restructurations économiques ?

Dans un contexte de très forte érosion de l'activité agricole, l'agritourisme est souvent considéré comme une stratégie de développement alternative pour la régénération économique et sociale des campagnes [Hjalager, 1996 ; Verbole, 1997 ; Rätz, Puczko, 1998 ; Bavec *et alii*, 2002 ; Oostindie, Van der Ploeg, Renting, 2002]. Du point de vue du développement régional, le programme touristique slovène du Ministère de l'économie de 2002 s'appuie beaucoup sur le développement du tourisme rural qui, de par son intégration géographique potentielle à un territoire très peu densément peuplé, présente un attrait complémentaire mais fondamental au tourisme urbain et des grandes stations thermales ou de ski.

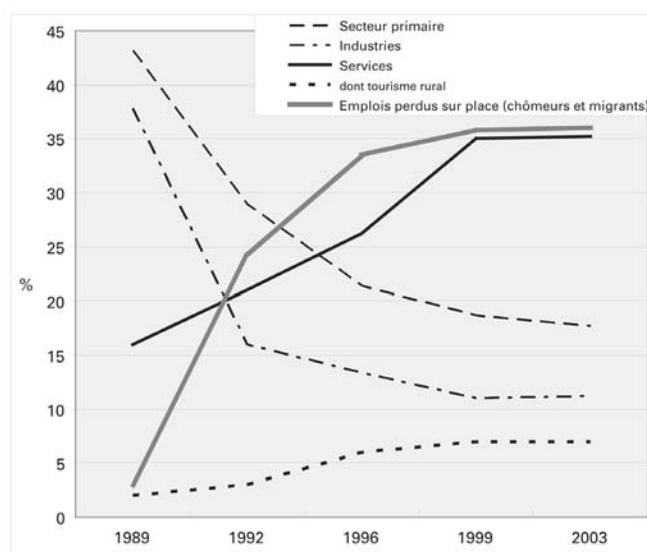
L'analyse de la situation des ménages paysans d'une part et l'histoire locale de l'agritourisme dans le contexte global permet d'avancer une hypothèse sur la place réelle au-delà des discours dominants, que tient le tourisme rural d'une part à l'échelle des ménages, d'autre part à celles des espaces montagnards

Une dispersion géographique réussie mais une faible emprise géographique de l'agritourisme

Le tourisme rural a commencé à se développer dans les années 90 après l'application de la loi sur l'hôtellerie qui fixe les réglementations de bases et définit les normes pour les différentes formes de fermes touristiques potentielles. En 2006, il est dénombré 482 fermes agritouristiques. Parmi elles, seules 189 proposent des hébergements, la majeure partie se concentre prioritairement sur la restauration et la gastronomie. 190 fermes proposent des activités complémentaires telles que l'accompagnement en randonnées, le ski, le cheval ou le vélo. 74 fermes participent à un réseau de tourisme lié au vignoble et au vin. Enfin, il est dénombré 27 « osmic » (fermes qui ont la permission pendant huit jours par an de vendre leurs produits sans payer de taxe). La capacité totale d'accueil de ces fermes est de 22 284 couverts et 2 595 lits par jours ouvrables. La taille des structures d'accueil est très variable : en moyenne d'une capacité de 13 lits. La plus petite possède deux chambres doubles, et la plus grande 31 places. 70 % des établissements qui proposent des hébergements sont aussi des restaurants. La durée de la saison touristique diffère d'un lieu à l'autre, si bien qu'il est très difficile de dénombrer la disponibilité réelle en intersaison. Le niveau de confort des établissements est déterminé grâce aux « étoiles » (de 1 à 3) ou aux « pommes » (de 1 à 4). Les établissements les plus luxueux se trouvent essentiellement à proximité des grandes stations touristiques ou des villes, ou dans la principale vallée alpine reliant le Ljubljana au Triglav. On note ici l'absence de fermes agritouristiques de confort inférieur à moyen dans ces zones qui côtoient le tourisme de masse, comme si la concurrence plus rude ne permettait pas leur installation. Au final, la répartition géographique des fermes est très homogène sur tout le territoire de montagne, tandis que la dispersion est la caractéristique principale de l'agritourisme alpin. Tout au plus y a-t-il une faible augmentation du nombre de restaurants dans les vallées et à proximité des frontières italiennes et autrichiennes. Le tourisme lié au vignoble se localise dans les Préalpes tandis que l'équitourisme prospère plus volontiers en moyenne et haute montagne.

L'enquête auprès des ménages montre qu'au final la reconversion touristique des fermes n'a pas concerné de nombreux établissements. Elle représente aujourd'hui un peu moins de 5 % de l'ensemble des fermes actuelles (soit moins de 3 % des fermes en activité en 1991) car l'obtention du label et les normes d'hygiène sont strictes et parfois incompatibles avec certaines habitudes culturelles. Les quelques parcours typiques identifiés font suite à des arrêts brutaux de l'élevage fermier, de bovins par exemple, dans le contexte de débandade généralisée post-indépendance dans le secteur. La ferme réinvestit ses compétences en matière d'élevage par l'introduction d'animaux destinés au tourisme. Il s'agit d'une conversion en ferme équestre ou de l'élevage de gibier pour la gastronomie. Les animaux deviennent alors produits d'appel pour le tourisme. Le label « agriculture biologique » est très fréquemment obtenu, car les pratiques culturelles anciennes utilisaient des méthodes proches du cahier des charges demandé et constitue un atout touristique non négligeable.

C'est dire la faible emprise que représente la diversification des fermes vers le tourisme, surtout comparée au nombre de fermes en rupture d'activité sur la période 1991-2005 : les emplois créés par l'activité touristique des 482 fermes ne remplacent pas ceux perdus par les milliers d'exploitations ruinées. En montagne, le ratio du nombre de fermes agritouristiques nouvellement créés sur le nombre de fermes ruinées est encore plus bas (moins de 2 %), dans une zone où de surcroît les emplois tertiaires viennent beaucoup moins remplacer les emplois perdus dans les secteurs primaires et secondaires (fig. 5).



Sources : office Statistique National Slovène.

Fig. 5 – Évolution des secteurs d'emplois en montagne et bilan des emplois perdus in situ (en %)

Mais le tourisme rural n'est pas l'apanage exclusif des fermes en voie de diversification. Un certain nombre d'installations nouvelles de chambres et tables d'hôtes a émergé à la suite d'un rachat à bas prix des terres et bâtiments restitués après 1991 à des propriétaires ayant émigré dans les décennies précédentes, par exemple en Allemagne ou aux États-Unis. Ces derniers cèdent à leur famille restée au pays le foncier en échange d'une gratuité d'accueil en vacances ou pour échapper aux contraintes telles que le service militaire. Très souvent, il s'agit d'une activité nouvelle qui ne fait pas suite à la reconversion d'une ferme. Les établissements de tourisme rural sont quatre fois plus nombreux que les fermes agritouristiques, ce qui constitue également un pourcentage d'emplois assez faible. Le seuil semble atteint puisqu'il n'y a plus aujourd'hui de croissance réelle du nombre d'établissements.

En dépit de nombreux investissements aidés par les subventions, l'agritourisme ne semble pas apporter les revenus complémentaires attendus (fig. 5) et ne présente pas une solution prépondérante de la conservation de l'activité en moyenne montagne [Verbole, 1997], comme le montre la structure des revenus des ménages. Parmi les freins au développement agritouristique, est soulignée la complexité de sa mise en œuvre. Elle demande l'implication de toute la famille et des compétences multiples, linguistiques, gastronomiques. L'affichage de spécialités culinaires est un appel pour les touristes. De nombreuses fermes proposent ainsi de la cuisine de viande de gibier, dont l'élevage est réalisé sur l'exploitation : daims, chevreuils, etc. De nombreux produits transformés sur place : jus, alcools, vins, fromages, confitures, miels, charcuteries, pain... Les compétences des familles doivent s'étendre aux activités sportives afin de proposer des cours d'équitation, de ski, des randonnées. Les capacités communicationnelles à s'insérer dans un réseau local par exemple avec les moniteurs de ski pour augmenter l'offre touristique sont essentielles, comme la mise en œuvre des politiques de promotion via les réseaux associatifs ou via l'Internet. Il est important également de posséder des capacités au bricolage, et à la possibilité d'obtenir un second emploi, etc. La normalisation des fermes agritouristiques permet les prémisses d'une organisation collective et une meilleure lisibilité de l'offre. Par contre elle impose des investissements élevés aux candidats à l'agritourisme créant par là même une sélection importante entre les agriculteurs. Une assistance financière et technique est parfois proposée, mais compense rarement les incertitudes du marché, la concurrence du tourisme de masse, les lacunes des compétences nécessaires pour aborder cette nouvelle activité complexe.

Ainsi, l'agritourisme influe peu sur l'activité agricole mais sur la conservation de la ferme par le ménage qui opère sa conversion fonctionnelle. Les productions deviennent tout à fait marginales, ne sont plus vendues mais servies aux hôtes, tandis que l'emploi se conserve ponctuellement. L'ensemble des emplois dégagés est très inférieur aux emplois perdus post-indépendance. Ainsi, en dépit d'un discours sur les potentialités touristiques en zones rurales qui se veut rassurant, il paraît déraisonnable de considérer l'agritourisme comme solution de revitalisation des montagnes slovènes. Tout au plus, cela permet-il le maintien d'une activité productive minimale sur place, ce qui est déjà fondamental. Mais les questions

d'échelles et le poids économique des activités ne sont pas les seuls facteurs à prendre en compte.

Une organisation en réseau : vers un décloisonnement des agriculteurs

L'organisation en réseau des fermes agritouristiques est déjà bien entamée. Les fermes touristiques slovènes se sont dotées d'une association, « Zdrúženje turistične kmetij Slovenije » fondée en 1997, dont la fonction principale est leur promotion. Elle regroupe la majeure partie des services d'hébergements fermiers, puisque les informations de la brochure annuelle 2006 font état de 2 000 lits disponibles (sur 2 595 au total). En ce qui concerne la restauration seule la moitié des fermes fait partie du réseau principal avec 11 000 couverts journaliers proposés. D'un point de vue de la promotion touristique des fermes, d'après une enquête permanente réalisée auprès des usagers, 50 % des informations proviennent des différents catalogues de l'association, qui devient donc un maillon essentiel de l'organisation de l'offre agritouristique fermière. 35 % des informations proviennent des sites Internet des fermes elles-mêmes, lesquels sont centralisés également sur le site Internet de l'office national du tourisme slovène. Là encore, l'organisation en réseau prime, puisque pour 76 % des internautes, l'entrée première a été constituée par le site centralisateur. Seulement 5 % des touristes obtiennent ce genre d'informations dans les agences touristiques. Les autres, viennent suite à un contact antérieur ou grâce au bouche à oreille. Grâce à cette organisation, de plus en plus d'usagers proviennent de l'étranger. Les Autrichiens et les Italiens deviennent les premières nationalités étrangères à utiliser les offres du tourisme rural slovène.

Le tourisme rural, un facteur parmi d'autres d'une reconversion fonctionnelle des montagnes slovènes

La genèse d'une nouvelle forme d'organisation en réseau, une lisibilité accrue et une ouverture sur l'international constituent un facteur culturel non négligeable dans les potentialités de reconversion fonctionnelle des espaces montagnards slovènes. Ainsi le tourisme rural, s'il joue un rôle mineur dans la restructuration économique des campagnes en forte perte d'emplois agricoles, joue un rôle structurant important permettant la potentialité accrue d'une reconversion de ces mêmes espaces. Notamment, il sert de tremplin pour l'achat de résidences secondaires et de la reconversion vers un espace de villégiature, au même titre que l'extension périurbaine de la capitale en vallée le long de l'axe Ljubljana-Kranj. La forte chute du nombre d'emplois en montagne, génère également une croissance des mobilités journalières, qui participent aussi à la transformation de l'espace rural en un espace intermédiaire de villégiature dont la fonction productive diminue considérablement, avec une interpénétration accrue de la ville et de la campagne.

Conclusion

Il est frappant de constater l'extrême similitude des choix privés dans des situations équivalentes. Tout se passe comme si l'initiative individuelle n'avait au fond

que peu d'impact. Parfois, les compétences font la différence, mais la marge de manœuvre reste très courte, à tel point qu'il est presque possible d'évaluer l'évolution probable des fermes dans la décennie à venir. Il est frappant également de constater que les revenus restent supérieurs quand l'activité agricole est conservée. Les choix d'abandon d'activité ou de diversification sont donc prioritairement dictés par la contrainte parfois non consciente ou l'impossibilité de s'agrandir. Le tourisme ne présente que peu d'opportunité d'accroître les revenus pour les ménages paysans, en dépit de l'image valorisante qu'il véhicule.

Dans ce cadre, le tourisme rural ne présente évidemment pas une solution de revitalisation de la campagne, tant son poids économique est faible et son exercice difficile pour les ménages agricoles. S'il constitue une potentialité de reconversion des fermes mises en difficultés dans le nouveau contexte concurrentiel, il concerne une très faible part des ménages, et n'offre pas les dividendes espérés, tant la mise en œuvre est complexe. Néanmoins, la structuration d'un tourisme rural favorise l'ouverture de l'espace peu accessible. Il favorise sa lisibilité et l'interconnaissance culturelle et concourt à la reconversion fonctionnelle des espaces ruraux. Ils agissent comme des facilitateurs de la reconversion d'espaces essentiellement productifs en lieux de vie, même si cela se fait globalement plutôt sous la contrainte économique pour les populations rurales.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBI A. [1994], « Agricultural change in rural society and the state in Central and Eastern Europe », in D. Symes et A.J. Jansen (éd.), *Agricultural Restructuring and Rural Change in Europe*, Sociological Studies, n° 37, Wageningen Agricultural University, p. 296-309.
- BARTHES A. [2004], « Crise et réorganisation des Alpes slovènes depuis l'indépendance », *Méditerranée*, n° 3-4, p. 31-36.
- BARTHES A. [2005], « Appropriation territoriale du grand site du Mont Triglav (Slovénie) et conflictualité », *Méditerranée*, n° 3-4, p. 81-86.
- BARTHES A. [2006], « Exacerbation des disparités régionales lors de la transition socio-économique dans les pays post-socialistes d'Europe de l'est : l'exemple Slovène », revue trimestrielle d'EPO, Bruxelles, *EM*, n° 74, p. 53-81.
- BARTHES A. [2007], « Transition socio-économique et adaptation des agriculteurs dans les Alpes Slovènes », Actes du colloque Héritages et trajectoires rurales en Europe, 6 et 7 septembre 2007, Montpellier.
- BAVEC M. *et alii* [2002], « Ekolo kmetijstvo ob vstopu Slovenije v Evropsko, unijo », *Biodar*, n° 2-3.
- BAVEC M. *et alii* [2002], « Ekolo kmetijstvo – Slovenska priložnost v Evropski uniji? », 17. tradicionalni posvet Kmetijske svetovalne službe Slovenije, Bled.
- BENKOVIČ M. [2001], « Idrijsko hribovje kot primer demografsko ogroženega območja », *Dela*, n° 17, p. 138-151, Ljubljana.
- BENKOVIČ M. [2005], « Razvojne možnosti naselij na depopulacijskih območjih glede na starostno sestavo gospodinjstev », *Geografski vestnik*, n° 77-2, p. 81-93.
- BUCHENRIEDER G., MÖLLERS J., HEIDHUES F. [2003], « Ein Ländervergleich der Außerlandwirtschaftlichen Beschäftigung in Macédonien and Slowenien », 43 Jarestagung der Gesells-

- chaft für Wirtschafts und Sozialwissenschaften des Landbaus vom 29. September-1 Oktober, Stuttgart.
- CERNE A. [2003], « Regional development perspectives of Slovenia » *Dela*, n° 19, p. 107-121, Ljubljana.
- HJALAGER A.M. [1996], « Agricultural Diversification into Tourism », *Tourism Management*, n° 17.
- KULOVEC M. [2002], « Dopolnilne dejavnosti na kmetijah. Sodobno kmetijstvo », 35.
- KLADNIK D. [1985], « Problematika zemljske strukture v Sloveniji. Elaborat, 192 strani », Institut za geografijo Univerze Edvarda Kardelja v Ljubljana.
- KLEMENČIČ M. [1995], « La Slovénie subalpine, entre renaissance et déclin », *Revue de géographie alpine*, n° 3, t. 83, p. 39-50.
- KOMBOL T.P. [1998], « Rural Tourism and Croatia's Islands », Paper presented at the rural tourism Management : Sustainable Options International Conference. Auchincruive.
- MEZE D. [1984], « Mountain farms in Slovenia », *Geographica Iugoslavice*, n° 5, p. 47-55
- Meze D. [1987], « Mountain farms in the Idrija and Cerklje regions », *Geografski zbornik*, n° 27, p. 5-67.
- NILSSON A. [2002], « Staying on farms ; An Ideological Background », *Annals of Tourism Research*, vol. 29, n° 1.
- PERPAR A., KOVAČIČ M. [2001], « Tipologija in razvojne značilnosti podeželskih območij v slovenji », *Dela*, n° 17, p. 85-99, Ljubljana.
- RAVBAR M. [2004], « Regional development in the regional division of Slovenia », *Acta geographica Slovenica*, vol. 44, n° 1, p. 7-24.
- SCHNEIDER F., KLINGMAIR R. [2004], « Main labor market development during the transition, in enhancing job opportunities : Eastern Europe and the Former Soviet Union », *Banque Mondiale*, p. 61-105.
- OOSTINDIE H., VAN DER PLOEG J.D., RENTING H. [2002], « Farmers' experiences with and views on rural development practices and processes : outcomes of a transnational European survey », in *Multifunctional Agriculture, A new paradigm for European Agriculture and Rural Development*, Aldershot, Ashgate.
- RÁTZ T., PUCZKÓ L. [1998], « Rural Tourism and Sustainable Development », in *Rural Tourism Management : Sustainable Options International Conference*, Auchincruive.
- VERBOLE A. [1995], « Tourism development in the European countryside : Costs and benefits », in A. Barbi et D. Wastl-Walter (éd.), *Sustainable Development of Rural Areas : From Global Problems to Local Solutions. Klagenfurter Geographische Zeitung*, n° 13, Klagenfurt, p. 60-75.
- VERBOLE A. [1997], *National action plan for the integration of rural women in development*, rapport de la FAO.
- VERBOLE A. [1997], « Rural tourism and sustainable development : A case study on Slovenia », in H. De Haan (éd.), *Sustainable Rural Development*, Aldershot, Ashgate, p. 197-215.
- VERBOLE A. [1998], « Rural tourism development in Slovenia : An insight into negotiation of terms of sustainable rural tourism development policy », in D. Hall et L. O'Hanlon (éd.), *Rural Tourism Management : Sustainable Options*, Auchincruive, The Scottish Agricultural College (SAC), p. 577-595.
- VERBOLE A. [1999], *Negotiating Rural Tourism Development at the Local Level : A Case Study in Pišce, Slovenia*, Wageningen Agricultural University, PhD thesis.
- VRIŠER I. [2002], « Agricultural production in the Republic of Slovenia (according to the census of the agricultural sector 2000) », *Acta Geographica Slovenica*, n° 42, p. 8-60.

Sources

Statistical Yearbook [1991], [1995], [2000], [2001], [2003], [2005] Statisticni urad Republike Slovenije, Ljubljana.

Census of agriculture [1991] et [2000] Statisticni urad Republike Slovenije, Ljubljana.

Statistiques du conseil des métiers agricoles [1991] et [2000].

Les revenus ont été estimés par l'intermédiaire des données parcellaires de l'imposition 2005, complétées par les enquêtes de terrain.

Enjeux et défis des politiques agricoles communes en Afrique : une mise en perspective avec l'expérience européenne¹

Jean Balié, Ève Fouilleux***

Introduction

Si les projets de régionalisation ont toujours été légion en Afrique, ce continent connaît depuis quelques années une relance des initiatives d'intégration régionale, tant au niveau continental avec la création de l'Union Africaine et le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qu'au niveau d'espaces sous-régionaux. Dans ce cadre, plusieurs projets de politiques agricoles communes (PAC) ou de marchés communs des produits agricoles ont vu le jour au cours des dix dernières années, dans des groupements régionaux aussi divers que la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale, la Communauté des États Sahélo-Sahariens, le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et l'Union du Maghreb Arabe.

Cet article propose une mise en perspective des PAC africaines avec celle de l'Union Européenne (UE), qui bénéficie d'une aura particulière en Afrique [Ténier, 2003]. De même que le thème de l'intégration régionale a retrouvé droit de cité lorsque les pays occidentaux l'ont réhabilité et que l'UE a paru un succès – alors qu'il était considéré comme démodé et irréaliste lorsqu'il ne survivait que dans des pays en développement (Coussy, 1996), la plupart des projets de PAC africains s'inspirent plus ou moins explicitement de l'expérience européenne. De nombreux parallèles sémantiques et institutionnels peuvent ainsi être établis entre les projets européen et africains, que ce soit en termes d'architecture institutionnelle (UEMOA par exemple) ou de principes de fonctionnement affichés (subsidiarité,

1. N.B. Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent en aucun cas le point de vue de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.

* Économiste, FAO, Division de l'Économie du Développement Agricole, Rome – Jean.Balie@fao.org.

** Économiste Politologue, CNRS, CIRAD, Montpellier – eve.fouilleux@cirad.fr.

proportionnalité, complémentarité, régionalité, solidarité, etc.). Ce cas de figure renvoie aux mécanismes classiques de transferts de modèles, au « mimétisme », qui caractérise la formation des politiques publiques en Afrique, directement lié aux relations de forte dépendance qui relie ce continent aux pays du nord [Darbon, 2004]. Dans le secteur agricole, la dépendance vis-à-vis du nord est financière et institutionnelle, mais elle relève également des négociations à l'OMC (dont les résultats sont directement contraignants pour la formulation des politiques domestiques). L'arène de l'OMC « renouvelle » les formes de dépendance car les pays du sud n'y sont plus dans une situation de type bailleurs de fond / récipiendaire de l'aide, mais dans la posture officielle de partenaires d'un échange politique international visant à l'élaboration négociée de règles communes. Cependant les intérêts en présence sont souvent fondamentalement divergents et relayés par des rapports de force exacerbés, quasi systématiquement défavorables aux pays du sud [Narlikar, 2001].

Afin d'analyser les mécanismes d'interaction existant entre ces différentes formes de dépendance et la nature des politiques mises en œuvre, il nous semble qu'une démarche comparative à la fois diachronique et synchronique, posant en permanence la double question de l'interprétation des politiques africaines par rapport aux expériences fondatrices au nord, tout en travaillant sur l'influence du temps immédiat sur les processus de fondation au sud, déjà testée et validée dans d'autres domaines d'action publique [Darbon, 2004], soit particulièrement intéressante. C'est pourquoi nous mettrons en perspective les PAC africaines avec l'expérience européenne selon trois angles successifs : les contextes économique et politique dans lequel les politiques sont nées, le contenu même des PAC (nature des problèmes que les politiques proposent de traiter, instruments formulés dans cet objectif), les processus et débats dans lesquels les acteurs sont impliqués en lien avec la fabrication des PAC.

Mise en place des PAC : des contextes politique et économique fortement divergents

La PAC européenne a été mise en place dans un contexte politique spécifique, caractérisé en interne par la fin de la seconde guerre mondiale et en externe par les débuts de la guerre froide. Sa création, prévue dès le Traité de Rome (25 mars 1957), avait une portée symbolique spécifique : exigeant d'une part un abandon de souveraineté dans un domaine sensible puisqu'intimement lié à l'approvisionnement alimentaire des populations, et devant d'autre part concilier des politiques nationales très divergentes, elle était la marque de la forte volonté politique des six États fondateurs de la Communauté Européenne dans le sens d'une confiance et d'une collaboration étroites. Par ailleurs, elle revêtait une importance stratégique particulière en affichant l'objectif d'assurer à l'Europe son autosuffisance alimentaire, autrement dit son indépendance alimentaire vis-à-vis du reste du monde.

Si un partage des tâches clair était établi entre le niveau européen (compétence exclusive pour la politique des marchés agricoles) et le niveau national (politiques des structures), la vision de l'agriculture sur laquelle reposaient ces politiques était commune, articulée autour du référentiel de modernisation. Outre l'autosuffisance,

la PAC devait permettre la restructuration de l'agriculture européenne à travers l'agrandissement des exploitations agricoles, leur spécialisation et l'intensification des techniques (augmentation de la productivité), référentiel confirmé en France par les grandes lois d'orientation agricole de 1960-1962. Sur le plan économique, ces politiques impliquaient une sortie massive du secteur (départ des agriculteurs les moins efficaces), situation largement facilitée par la croissance du secteur industriel, absorbant la main-d'œuvre excédentaire. Sur le plan politique, les syndicats agricoles soutenaient ce référentiel de modernisation et participaient à sa formulation et sa mise en œuvre. La « cogestion » de la politique agricole française entre représentants syndicaux et représentants de l'État [Muller, 1984] s'est ainsi prolongée au niveau européen, avec la création du Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA) de la CEE.

La situation des différents pays africains concernés par la mise en place de politiques agricoles communes contraste pratiquement en tous points avec cette description.

Difficultés économiques

L'Afrique présente le niveau de vie des populations le plus faible de la planète et le plus grand nombre de personnes mal nourries proportionnellement à la population totale. En outre, à la différence de l'Europe qui, après la seconde guerre mondiale, a vu les épisodes de pénurie alimentaire progressivement disparaître, en Afrique subsaharienne, la situation se détériore puisque le nombre de personnes souffrant de sous-alimentation chronique a augmenté de 173 millions en 1990-1992 à 206 millions en 2002-2003 [FAO, 2005].

À de rares exceptions près, la productivité de l'agriculture traditionnelle est extrêmement faible et « l'économie paysanne d'exportation » porteuse de nombreux espoirs de développement dans les années 70 s'est essoufflée [Amin, 2004], la pauvreté générant un bas niveau de demande domestique et les débouchés extérieurs étant faibles du fait de marchés internationaux extrêmement concurrentiels et instables pour les produits d'exportation comme le café ou le cacao par exemple. Alors que dans l'Europe des années 50-60 l'exode rural s'expliquait plutôt par un phénomène de modernisation de l'agriculture couplé à l'expansion de l'industrie en zone urbaine, en Afrique, ce sont la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les campagnes qui provoquent un exode massif vers les villes. Là, en l'absence d'un secteur industriel dynamique capable d'absorber cette main-d'œuvre, la pauvreté s'accroît de manière encore plus dramatique.

Les difficultés économiques pèsent sur le fonctionnement des organisations régionales dans le secteur agricole comme ailleurs. Contrairement au projet européen dont les États membres transfèrent des fonds vers le niveau régional pour les utiliser en commun, les intégrations régionales africaines s'accompagnent de transferts de ressources minimaux. En général, les États membres s'acquittent difficilement de leurs contributions obligatoires et plusieurs organisations régionales accusent des arriérés de paiement. De nombreux projets régionaux sont financés

par des fonds extérieurs ; dans le cas de l'UEMOA par exemple, le recours à l'aide internationale pour le financement de la PAU est même inscrit dans le texte légal de la politique. Souvent, les projets d'intégration régionale en Afrique répondent aux pressions et influences externes. L'UE par exemple, qui verse 55 % de l'aide publique mondiale au développement, exige une interface régionale pour débloquer ses fonds³. En incitant les organisations économiques régionales à se doter d'un programme de sécurité alimentaire [FAO, 2003] ou en insistant pour que le volet agricole du NEPAD accorde un rôle majeur au niveau régional, la FAO pousse également dans ce sens.

Instabilité politique et politiques agricoles nationales virtuelles

Les PAC africaines et européennes diffèrent également en termes de contexte politique au moment de leur mise en place. Plusieurs pays africains souffrent d'une forte instabilité politique, de multiples conflits armés territoriaux et ethniques, de nombreux régimes autoritaires ou pseudo-démocratiques⁴ et d'un haut degré de corruption des élites⁵. Et si les organisations régionales affichent presque systématiquement un objectif de stabilisation et de paix entre les peuples, plusieurs groupements comprennent des pays en guerre (tensions territoriales à propos du Sahara occidental entre le Maroc et l'Algérie dans l'UMA, conflit civil en Côte d'Ivoire au sein de la CEDEAO par exemple).

En outre, l'absence de vision stratégique et de priorités politiques claires au plan national rend les initiatives régionales aléatoires et essentiellement opportunistes. Le manque de coordination des politiques nationales conduit à des duplications de projets concurrents non viables [Hugon, 1997]. De nombreux pays appartiennent simultanément à plusieurs groupements régionaux, qui correspondent à des réalités différentes et ont parfois des objectifs divers voire contradictoires : Mali, Burkina Faso et Niger par exemple, appartiennent à la fois à l'UEMOA, la CEDEAO, la CEN-SAD, le CILSS⁶, et à l'Union Africaine. En outre, du fait de la superposition ou de la multiplication des structures régionales, des concurrences surgissent entre organisations. L'UEMOA et la CEDEAO, par exemple, contestaient leurs mandats respectifs dans le cadre des négociations avec l'UE sur les accords de partenariat économique et c'est finalement le choix de la Commission Européenne de privilégier la négociation avec la CEDEAO qui a réglé la question.

Une autre divergence fondamentale entre les contextes européens et africains concerne l'importance accordée au secteur agricole. En effet, bien qu'il constitue l'épine dorsale de la plupart des économies africaines (l'agriculture assure jusqu'à 70 % de l'ensemble des emplois dans certains pays, génère souvent l'essentiel du

3. Union européenne : l'aide au développement des pays ACP, La Documentation Française, février 2005.

4. Togo : « après la mort de Gnassingbé Eyadéma, l'armée porte l'un de ses fils au pouvoir » (*Le Monde*, 7 février 2005).

5. Transparency International, Baromètre mondial de la corruption, 2004.

6. Comité Permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel.

PIB, et représente la principale source de devises du continent, environ 40 % [FAO, 2002]), la classe politique africaine a longtemps négligé l'agriculture comme enjeu de politique publique. Alors que les instruments de soutien à la production agricole s'affichent vigoureusement dans l'histoire des pays développés, de nombreux pays d'Afrique ont au contraire longuement et largement taxé leur agriculture pour financer le développement industriel [Bates, 1983 ; Timmer, 1991]. En Tanzanie par exemple, les taxes à l'exportation sur les produits agricoles d'environ 2 % n'ont été éliminées qu'en juillet 1998⁷. Si les discours sur l'importance de l'agriculture comme moteur de développement pour éliminer la pauvreté des zones rurales abondent, les politiques agricoles sont rares ou correspondent à une accumulation de textes non mis en œuvre. Au Bénin par exemple, depuis 1991, ont été mis en place : une « Lettre de déclaration politique agricole », un « Document de politique de développement rural et agricole », un « Schéma directeur du secteur rural », un « Plan stratégique opérationnel », des « plans d'actions pour 15 domaines prioritaires qui seront suivis d'études régionales » [Blein, D'Andlau, 2003].

Jusqu'à une période récente, cette mise à l'écart de l'agriculture en Afrique s'est traduite par une part très faible – et en baisse – accordée au secteur dans les budgets des États. De 1997 à 2001, les pays d'Afrique subsaharienne ont alloué en moyenne 5 % de leur budget total à l'agriculture – contre 6 % entre 1990 et 1997 [Badiane, Delgado, 1995] –, avec des ratios variant néanmoins de 0,7 % pour l'Ouganda à 25 % pour le Tchad ou la Mauritanie [FAO, 2006]. Il a fallu attendre la décision de l'Union Africaine à Maputo, en 2003, pour que les États prennent l'engagement « d'allouer au moins 10 % des budgets d'investissements nationaux au développement du secteur agricole afin d'améliorer la productivité et de réduire l'insécurité alimentaire ». Les bailleurs ont aussi délaissé l'enjeu agricole. Aujourd'hui, seulement 12 % de l'aide publique au développement (APD) totale est destinée à l'agriculture contre 20 % de la fin des années 80 [OCDE, 2001].

Ces enjeux budgétaires ont des répercussions organisationnelles, comme en attestent par exemple le manque de structuration et les problèmes de fonctionnement des ministères de l'agriculture. Un tel contexte de fragilité et de marginalisation des politiques agricoles nationales fait ainsi entrevoir la création de PAC sinon comme paradoxale, du moins comme un défi en termes de fonctionnement, de coordination et de mise en œuvre. D'ailleurs, si les PAC donnent lieu à des annonces officielles souvent ambitieuses, elles sont souvent peu suivies d'effets en pratique. L'Union du Maghreb Arabe, par exemple, projetait dès l'origine la création d'un marché commun des produits agricoles. L'un des premiers textes adoptés fut une convention sur les échanges de produits agricoles, prévoyant à son article premier l'édification progressive d'une union douanière en vue de réaliser le marché commun. En vigueur depuis plus de 10 ans, elle n'est toujours pas appliquée. Dans plusieurs autres cas, l'affichage PAC correspond en réalité à des mesures ponctuelles de coopération entre pays sur l'agriculture sans qu'une poli-

7. « Trade policy for a competitive economy and export-led growth », Ministry of Industry and Trade of Tanzania, 2003.

tique sectorielle ne soit élaborée, formulée ou mise en œuvre au niveau régional, comme dans le cas du COMESA. De ce point de vue, les PAC de l'UEMOA et de la CEDEAO, étudiées plus en détail dans la suite, sont celles qui se sont le plus « concrétisées ».

Des contenus (objectifs, instruments) forts différents

Les divergences entre PAC européenne et africaines se prolongent au niveau des objectifs et instruments d'action publique formulés et mis en œuvre.

À l'origine, le projet européen était exclusivement orienté vers la construction du marché intérieur. Un système garantissait les prix et l'écoulement (ou le stockage) de la production, associé à un système de prélèvements variables à la frontière (taxation des importations, subvention des exportations) protégeant les productions européennes de la concurrence éventuelle de produits venant de l'extérieur. Bien sûr, la définition de ces instruments et leur calibrage fut le fruit d'une négociation intense entre des États ayant chacun une vision claire et fortement institutionnalisée de leur intérêt dans le secteur. Une telle politique à la fois incitative et protectionniste a rapidement porté ses fruits : l'objectif d'autosuffisance alimentaire fut atteint dès les années 70. Ainsi, bien qu'originellement tournée vers la conquête du marché intérieur, la PAC s'est progressivement tournée vers l'extérieur. La Communauté Européenne est rapidement devenue un des premiers exportateurs agroalimentaires mondiaux. Mais compte tenu du caractère coûteux du dispositif pour le budget communautaire (financement du stockage et des restitutions à l'exportation) des réformes ont commencé à voir le jour dans les années 80. Le caractère « protectionniste » de la PAC a aussi généré d'importantes critiques internationales, ensuite transformées en contraintes politiques formelles avec l'ouverture du cycle de l'Uruguay au GATT en 1986 et l'abolition du statut « exceptionnel » de l'agriculture au regard des règles du commerce international. Puis les cycles successifs de négociations à l'OMC ont engendré des changements de plus en plus radicaux de l'instrumentation de la PAC, basés sur un abaissement du niveau des prix garantis (rapprochement avec le prix mondial) compensé par des aides directes aux producteurs. Dans le même temps, la valorisation des fonctions non productives de l'agriculture, de la protection de l'environnement et du développement rural sont devenus des enjeux importants du référentiel de la politique. Cette « libéralisation » de la PAC européenne ces dernières décennies s'est faite à budget agricole quasi constant, grande différence avec le cas africain.

Entre d'ambitieux objectifs et des instruments non mis en œuvre

Point commun avec la PAC de l'UE tout d'abord, les PAC africaines reconnaissent le rôle essentiel du secteur agricole dans la croissance de l'économie. La Politique Agricole de l'UEMOA (PAU), mise en place en décembre 2001, première PAC approuvée par une organisation économique régionale africaine, évoque ainsi la « place stratégique du secteur agricole dans l'économie des États membres de l'Union et [le] rôle fondamental qui lui est assigné de nourrir les populations et

réduire la pauvreté en milieu rural »⁸. L'ECOWAP⁹, PAC de la CEDEAO, adoptée en 2005, se justifie par « la place prépondérante de l'agriculture dans l'économie ouest-africaine et le rôle d'entraînement que son développement est susceptible d'exercer sur les autres secteurs économiques », et l'objectif de « contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à l'éradication de la pauvreté dans les États membres, ainsi qu'à la réduction des inégalités entre les territoires »¹⁰.

Point de différence fondamental d'avec l'UE en revanche, les PAC africaines se basent sur une approche visant essentiellement la promotion et la facilitation des échanges, ce qu'illustrent clairement les axes d'intervention de la PAU de l'UEMOA : développement et adaptation des grandes filières régionales, approfondissement du marché commun agricole, insertion de l'agriculture régionale dans le marché mondial. Leur logique est celle d'une recherche *d'autonomie alimentaire* (nécessité, non pas de produire la nourriture, mais d'avoir des capacités financières pour l'acheter sur les marchés internationaux [FAO, 2003]) plutôt que celle d'une *autosuffisance/indépendance alimentaire* mise en avant à l'époque des indépendances et jusqu'aux famines des années 70, et plutôt que celle d'une *souveraineté alimentaire* promue par des acteurs marginaux mais de plus en plus nombreux dans le débat international depuis la fin des années 90.

Alors que la PAC de l'UE visait avant tout la conquête et l'unification du marché intérieur, les PAC africaines semblent surtout considérées comme un appui à la présence sur les marchés extérieurs. Cette prééminence du commerce extrarégional est particulièrement visible en analysant les mesures réellement mises en œuvre parmi l'ensemble des mesures officiellement existantes ou en projet. Elles sont pratiquement toutes liées aux marchés internationaux et à la libéralisation : harmonisation de normes et standards, baisse des tarifs entre les pays membres et vis-à-vis de l'extérieur, adoption de tarifs extérieurs communs (TEC) à des niveaux inférieurs à la moyenne des tarifs nationaux appliqués préalablement. Le niveau de protection induit par ces politiques est donc particulièrement faible. La PAU par exemple ne permet pas de protéger l'agriculture de l'UEMOA car elle a été décidée sur la base d'un TEC dont les tarifs ont été fixés au taux plancher et non au taux plafond qu'autorisait pourtant l'Accord agricole de l'OMC, ce que dénoncent les OP pour qui « l'UEMOA doit user de tout son poids politique et de ses spécificités pour faire accepter à ses partenaires certains principes de protection du marché intérieur »¹¹. Quant aux objectifs des PAC correspondant aux dimensions plus transversales (développement rural, recherche, vulgarisation, etc.), ils restent la plupart du temps lettre morte : « Dans tous les documents officiels nationaux et

8. Extrait de l'Acte additionnel n° 03/2001 portant adoption de la politique agricole de l'UEMOA – préambule.

9. *Agricultural Policy of the Economic Community of West African States.*

10. Décision portant adoption de la PAC de la CEDEAO le 19 janvier 2005.

11. Entretien, représentant d'une organisation paysanne.

communautaires, on marque l'attention aux paysans et au développement rural, mais concrètement nous attendons toujours »¹².

Une extraversion qui s'explique

L'extraversion des PAC africaines trouve plusieurs explications. Tout d'abord, elle est liée aux représentations dominantes en matière de politiques économiques en Afrique, où vingt années de politiques d'ajustement structurel ont installé l'idée que les seules politiques efficaces étaient celles basées sur la libéralisation de l'économie et le retrait de l'État. Dans le domaine agricole, les Plans d'Ajustement Structurel Agricole ont façonné des politiques nationales caractérisées par un bas niveau de tarifs, un minimum d'intervention directe (subvention aux intrants par exemple), une privatisation des entreprises de production, transformation, commercialisation [Hibou, 1999 ; Heidhues *et alii*, 2004].

Cette situation s'explique également par la nature des représentations internationales dominantes. Alors qu'entre les années 1940 et 1970, les pays s'accommodaient du libre-échange multilatéral et les accords régionaux étaient peu nombreux, ceux des années 1960-1970 avaient pour but principal d'étendre à l'échelle régionale les politiques de substitution aux importations pratiquées au niveau national [De Melo, Panagariya, 1993], autrement dit visant des objectifs d'industrialisation, de croissance équilibrée et de réduction de la dépendance à l'égard des marchés internationaux. Puis, au cours des années 80, l'intégration régionale a connu un regain d'intérêt sous une forme marquée par l'idée d'ouverture à l'international : le régionalisme ouvert, qui se caractérise par une absence de politiques commerciales discriminatoires à l'égard des pays non membres de l'espace d'intégration régionale concerné afin de privilégier le libre-échange mondial [Bergsten, 1997], et par un unilatéralisme concerté [Fukasaku, 1996]. Cette vision de l'intégration régionale est promue et diffusée dans les pays en développement par plusieurs institutions influentes, dont en particulier la Banque Mondiale [Schiff, Winters, 2002 ; World Bank, 2005]. Une vision qui se trouve par ailleurs inscrite dans les textes légaux internationaux puisque l'article XXIV du GATT considère qu'une initiative d'intégration économique est acceptable uniquement si elle ne provoque pas d'entorse à la « clause de la nation la plus favorisée ». C'est dans le cadre de cette troisième vague de l'histoire de l'intégration régionale que les PAC africaines ont vu le jour [Matthews, 2003].

Enfin, un certain nombre de contraintes internationales pèsent – formellement et informellement – sur les politiques domestiques, qu'elles soient nationales ou régionales. On a déjà évoqué l'OMC, qui distingue les instruments ayant un effet de distorsion sur le commerce, interdits, et ceux considérés comme neutres vis-à-vis du commerce, autorisés. De telles règles limitent fortement les options possibles : ils interdisent les soutiens directs à la production par exemple (soutien des prix, subventions aux intrants, etc.). Toutefois, cette contrainte semble avoir longtemps été surestimé dans les pays en développement car les textes adoptés à l'OMC réservent des marges de manœuvre spécifiques aux pays en développement (clause *de*

12. Adresse du ROPPA aux chefs d'États de l'UEMOA à Dakar le 19 décembre 2001.

minimis, traitement spécial et différencié, clause de sauvegarde) qui sont rarement pleinement utilisées par les pays concernés (exemple du TEC de l'UEMOA).

Le manque de ressources budgétaires explique également l'absence de soutien à la production ou d'aides à la modernisation. Dans le cas de l'UEMOA par exemple, le fonds de développement agricole (FDA) initialement prévu pour financer des actions structurelles n'a jamais vu le jour pour des raisons budgétaires ; quant au fonds pour soutenir les investissements en zone rurale (FAIR), s'il a bien été créé, son volet agricole (qui consistait en un guichet temporaire en attendant la création du FDA) n'a pu être suffisamment doté pour permettre le financement de mesures de soutien. Mais cette explication rejoint les précédentes dans la mesure où elle débouche sur la nécessité pour les structures régionales de passer par les bailleurs de fonds pour financer les politiques et de s'exposer à leurs exigences normatives, donc entre autres au régionalisme ouvert.

Acteurs, institutions et débats sur les politiques agricoles

Le processus de décision de la PAC européenne est très institutionnalisé. Les décisions sont prises par les ministres des États membres au sein du Conseil de l'agriculture, sur proposition de la Commission et avis du Parlement Européen, et après consultation du Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA-COGECA). Dans la plupart des États membres, l'échange politique entre gouvernement et profession agricole est fortement structuré et pèse d'un poids conséquent sur les positions des ministres. Cependant, depuis le début des années 90, la Commission Européenne a su conquérir une position beaucoup plus offensive dans l'échange politique européen, profitant notamment des négociations commerciales internationales pour faire passer ses idées sur la PAC. Non seulement sa direction en charge de l'agriculture a longtemps été la plus nombreuse avec plus de 1500 fonctionnaires, mais la réorganisation et le renforcement de ses ressources analytiques et discursives au cours des années 90 en ont fait un acteur doté d'une capacité affirmée à structurer et animer les débats européens et international [Fouilleux, 2003, 2004].

Au-delà du symbole fort constitué par la création de PAC du fait des abandons de souveraineté consentis par les États membres en Europe comme en Afrique, le cas africain contraste assez fortement avec la situation européenne en termes de structuration des débats et négociations, en particulier concernant les moyens humains à disposition et le degré de participation de la profession aux décisions.

Manque de ressources financières et humaines

En Europe, l'attribution de compétences au niveau régional s'est accompagnée de transferts de moyens financiers et humains très importants pour permettre à l'échelon communautaire de fonctionner – un corps européen de fonctionnaires a même été créé. Au contraire, le manque de ressources matérielles et humaines mobilisables dans le secteur agricole aux niveaux régional et national handicape le fonctionnement des PAC africaines. Par exemple, le morcellement de l'administra-

tion centrale dans la plupart des pays (un ministère pour l'eau, un pour l'élevage, un pour l'agriculture, un pour les forêts, un pour le développement rural, etc.), entraîne une dispersion des moyens et ne facilite ni la définition d'une vision commune et cohérente du secteur, ni la coordination national/régional nécessaire. En outre, dans la plupart des ministères de l'agriculture des pays d'Afrique de l'ouest, du fait des contraintes posées par les plans d'ajustement structurels sur le recrutement dans la fonction publique, la pyramide des âges et le nombre de fonctionnaires constituent une difficulté majeure. Au Mali par exemple, l'âge moyen des fonctionnaires chargés de l'agriculture serait de 55 ans. Le plus souvent ce sont quelques individus seulement qui suivent les affaires régionales pour un pays donné. Au Niger, quatre personnes sont chargées des travaux ayant trait aux cinq organisations d'intégration régionale auxquelles appartient le pays (UEMOA, CILSS, CEDEAO, CEN-SAD, Union Africaine).

Au niveau régional la situation est similaire. En 2005, la Commission de l'UEMOA ne disposait que de six fonctionnaires permanents chargés de l'ensemble du travail administratif lié à la PAU, également en charge de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement. En mars 2005, on comptait cinq personnes dans le département agriculture du Secrétariat Général de la CEDEAO chargé de l'élaboration de l'ECOWAP et de sa mise en œuvre dans les 15 pays de la sous-région.

Faute de moyens humains et financiers suffisants, l'information circule mal et les acteurs sont mal préparés au débat et à la mise en œuvre des politiques. Des textes adoptés au niveau régional sont parfois inconnus dans les ministères des pays membres¹³. En janvier 2007 ni les textes réglementaires, ni la PAU elle-même n'étaient accessibles sur le site web de l'UEMOA alors qu'elle date de 2001. Il arrive que les administrations des pays membres de groupements régionaux s'adressent à des organisations extérieures (FAO, UNOPS¹⁴, UE) pour obtenir des documents et textes réglementaires. Souvent, les organisations paysannes sont mieux informées que les administrations elles-mêmes.

Poids des bailleurs et influence de l'expertise extérieure

La situation africaine se caractérise également par un rôle important d'acteurs extérieurs dans les processus de décision. Les bailleurs de fonds (FMI, Banque mondiale, UE en particulier) interviennent à la fois dans la diffusion d'idées économiques orthodoxes [Coussy, 1995] et dans les processus de décision des politiques [Bosc *et alii*, 2002]. La FAO par exemple a été étroitement associée à l'écriture de la PAC du COMESA, comme à celle de la stratégie agricole commune de la CEMAC par exemple. Cette « coopération » avec les bailleurs et organisations internationales se traduit parfois par une « exogénéisation » complète des processus de formulation des politiques, comme l'illustre le cas de la PAU. En 2000, la Commission de l'UEMOA a commandité une étude sur la définition des grandes

13. Entretien, fonctionnaires travaillant notamment en Guinée Bissau et au Niger.

14. United Nations Office for Project Services, Dakar.

orientations de sa future PAC à un bureau d'étude français¹⁵, réalisée en 2000-2001. Les trois experts « internationaux » issus de ce bureau d'étude, accompagnés d'experts « nationaux » choisis dans chaque pays membre et appuyés par un comité scientifique composé de sept chercheurs « de haut niveau » (provenant d'universités et d'organismes de recherche et de développement français) ont organisé une mission circulaire dans les 8 états membres, et mené leurs propres consultations avec les différents acteurs. Le bureau d'étude a ensuite organisé des « ateliers nationaux » entre juin et juillet 2001 et un « atelier régional » en novembre 2001, pour informer les acteurs et recueillir des avis et commentaires sur des propositions que les experts avaient préalablement formulées, pour déboucher sur l'adoption de la PAU en décembre 2001. Une telle configuration mène évidemment à s'interroger sur la légitimité d'un processus de consultation aussi rapide, aussi peu « politisé », et entièrement confié à des intervenants extérieurs.

Un tel encadrement extérieur des analyses et de l'expertise dans la formulation des politiques agricoles en Afrique ne favorise ni l'appropriation du débat par les élites concernées, ni son développement dans la sphère publique, et empêche la mise en place de phénomènes d'apprentissage et de capitalisation des expériences par les acteurs. De même, l'absence d'une classe intellectuelle active, capable de faire le lien entre État, société civile et bailleurs extérieurs pénalise l'émergence d'un débat nourri sur les politiques publiques [Mkandawire, 2000], phénomène renforcé dans le domaine agricole comme ailleurs par le fait qu'une partie significative et croissante des élites africaines est formée dans les pays industrialisés (en particulier aux États-Unis et dans l'UE), d'où elle tire une grande partie de ses référents intellectuels et pratiques.

Structuration régionale de la représentation agricole

Alors qu'en Europe la profession a été associée dès l'origine au fonctionnement de la PAC, les paysans, qui sont restés très longtemps très faiblement organisés, n'ont pas de poids dans la plupart des pays africains et sont peu associés à la formulation des politiques agricoles. Au Niger par exemple, entre décembre 2001 – date de l'adoption de la PAU – et juin 2003, aucun échange n'a été lancé sur cette politique commune, ni par les autorités ni par les organisations paysannes (OP) ; en revanche des OP nigériennes participent aux consultations régionales, sans pour autant être des interlocuteurs directs de l'administration nationale.

Cependant, les OP africaines se sont nettement renforcées à partir des années 1990 et deviennent des interlocuteurs de plus en plus importants du débat régional et international [Bosc *et alii*, 2002 ; McKeon *et alii*, 2001]. Certaines développent même des relations transnationales [Ténier, 2003] avec des ONG et organisations syndicales agricoles du nord qui leur apportent visibilité internationale, soutien et assistance. Le ROPPA, Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest créé en juillet 2000 à Cotonou en réaction à la mise en place de la PAU de l'UEMOA s'est ainsi donné pour mission de porter les doléances de l'ensemble des paysans et producteurs agricoles auprès des instances

15. Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement.

de l'UEMOA [Tremblay, 2003]. Sur la question du coton par exemple, faisant écho aux organisations cotonnières africaines, le ROPPA a pris de vitesse les responsables politiques nationaux et régionaux en dénonçant sur la scène internationale l'effet négatif des subventions américaines et européennes sur les cours [Pesche, Nubukpo, 2004]. Souhaitant faire émerger un nouvel « espace politique régional permettant de restaurer une souveraineté mise à mal dans les domaines qui intéressent les paysans et, avec eux, tous les citoyens de la sous-région »¹⁶, le ROPPA demande à l'UEMOA d'agir pour que la communauté internationale reconnaisse d'une part le droit de construire un espace économique régional assorti d'une véritable politique agricole et d'autre part le droit à la « souveraineté alimentaire » définie à l'échelle sous-régionale, et que des instruments et des mécanismes soient mis sur pied pour assurer à la fois une protection externe et une libéralisation interne, de manière à ce que puissent s'établir dans la sous-région des prix « normalement rémunérateurs ».

Mais si leur renforcement récent a permis de renouveler les débats, les OP souffrent néanmoins des mêmes problèmes que les institutions publiques africaines (manque de ressources financières et humaines, difficultés d'organisation et de coordination), qui se répercutent sur leurs contributions techniques aux débats sur les politiques et les exposent aux mêmes formes de dépendance par rapport à l'expertise et aux financements en provenance du Nord [Balié, Fouilleux, 2007].

Conclusion

La mise en perspective des PAC africaines et avec l'expérience européenne nous mène à repousser l'hypothèse avancée par certains auteurs d'une convergence inévitable, du fait de processus culturels mondiaux, des formes institutionnelles et des politiques publiques vers des standards internationaux [Meyer *et alii*, 1997]. Elle a plutôt souligné l'ambivalence et les complexités des situations concrètes ainsi que les différences de trajectoires entre pays et groupes de pays, et montré que des pratiques identiques peuvent avoir des significations et des répercussions très différentes d'un continent à l'autre [Hibou, 1999].

D'abord, l'appréhension de l'agriculture en tant que secteur de politique publique diffère en Europe et en Afrique. Alors qu'en Europe l'enjeu agricole a d'abord été défini dans un cadre national avec des politiques sectorielles fortement institutionnalisées, puis transféré au niveau communautaire avec une politique commune « compromis » entre les politiques nationales préexistantes, en Afrique, on assisterait plutôt à un mouvement inverse, avec effet de catalyse du niveau régional : d'abord une absence ou une vacuité des politiques agricoles nationales, puis la mise en place de politiques régionales, pourtant très faiblement mises en œuvre, qui induiraient dans un second temps le renforcement de l'organisation du secteur et des politiques au plan national.

16. Conclusions de l'Atelier Régional sur la Politique Agricole de l'UEMOA, Ouagadougou, octobre 2001.

Ensuite, tandis qu'en Europe, la politique régionale s'est construite comme politique des marchés, sur la base d'un référentiel protectionniste et modernisateur, et accompagnée de politiques des structures bien établies au niveau national, en Afrique, les politiques agricoles communes sont essentiellement formulées sur la base d'un référentiel de régionalisme ouvert et d'insertion dans les marchés internationaux avec de rares soutiens à la production ou aux infrastructures agricoles. Contrairement à la situation européenne où la politique et ses réformes résultent d'un compromis établi entre les différents États membres sur la base d'échanges politiques nationaux fortement influencés par les syndicats agricoles, les politiques agricoles communes africaines résultent d'initiatives et de compromis élaborés avant tout avec l'extérieur, bailleurs de fonds et experts divers. De même, tandis qu'en Europe la libéralisation s'est réalisée sur la base d'un processus négocié pied à pied, de façon progressive, ciblée et amortie par des mesures de compensation, en Afrique, l'ouverture aux échanges a été le plus souvent brutale, sans préparation aucune ni compensation, et constitue le fil directeur même des PAC mises en place.

Enfin, si le poids politique de l'UE dans les négociations de l'OMC, activement entretenu par une Commission Européenne puisant habilement dans des registres discursifs aux légitimités multiples (recherche, société civile, profession), a pour l'instant permis à la PAC européenne d'adapter ses modes de soutien sans remise en cause fondamentale de son modèle, les organisations régionales africaines n'ont pas les ressources pour élaborer puis défendre un quelconque « modèle régional spécifique » de politique agricole sur la scène internationale. C'est une situation d'incapacité institutionnelle, matérielle voire intellectuelle à structurer le débat tant au niveau national que régional qui prévaut et est compensée par le recours à des ressources discursives empruntées au nord. Bien qu'affaiblie au sein des organisations de développement suite à la période d'ajustement structurel, la conception de l'intégration régionale comme instrument de coalition dans les négociations internationales visant à rééquilibrer des relations inégalitaires ou rompre des relations avec des situations jugées désavantageuses reste présente dans les esprits africains [Coussy, 1996], ce dont témoignent le COMESA, la CEDEAO et l'UEMOA où les États membres harmonisent leurs positions en vue d'améliorer leurs stratégies de négociations agricoles à l'OMC. Mais la faiblesse des ressources humaines – donc analytiques et discursives – et budgétaires des institutions communes, reflet parfois exacerbé des contraintes nationales, et l'antériorité des normes qu'ils doivent négocier explique la très faible influence des blocs africains à l'OMC. Alors que ces règles sont pour eux nouvelles et complètement exogènes, ils font face à des joueurs anciens, aguerris, dont les politiques agricoles ont directement façonné les normes et clauses internationales existantes. Contrairement à leurs partenaires principaux (États-Unis, UE, Japon, Groupe de Cairns), les pays africains négocient à l'OMC en même temps qu'ils façonnent leurs politiques non seulement régionales mais aussi nationales, ce qui fragilise inévitablement leur position et leur confère une marge de manœuvre d'autant plus réduite pour déterminer leurs propres politiques.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIN S. [2004], *L'économie politique de l'Afrique dans le système mondial*, Addis Abeba, Union Africaine.
- BADIANE O., DELGADO C.L. [1995], *A 2020 Vision for Food, Agriculture, and the Environment in Sub-Saharan Africa : A Synthesis*, Washington, IFPRI.
- BALIÉ J., FOUILLEUX E. [2007], « Politiques Agricoles Communes en Afrique. Promotion exogène ou appropriation paysanne ? », in D. Darbon (éd.), *Les politiques publiques en Afrique*, Paris, Karthala.
- BATES R. [1983], « Governments and Agricultural Markets in Africa », in G.D Johnson et E.G. Schuh, *The Role of Markets in the World Food Economy*, Boulder, Westview Press, p. 153-185.
- BERGSTEN F. [1997], *Open Regionalism*, Institute for International Economics, Working paper 97-3, Washington.
- BLEIN R., D'ANDLAU G. [2003], « Les politiques agricoles en jeu », *Grain de sel*, n° 25, Inter-Réseaux, p. 9-11, Paris.
- BOSC P.M., BERTHOMÉ J., LOSCH B., MERCOIRET M.R. [2002], « Le grand saut des organisations de producteurs agricoles africaines : De la protection sous tutelle à la mondialisation », *Revue internationale d'économie sociale*, n° 285, p. 47-62.
- COUSSY J. [1995], *Cheminements institutionnels et dynamique capitaliste dans l'intégration de l'Afrique australe, Représentations et projets en Afrique du sud et au Zimbabwe*, Les études du CERI, n° 10.
- COUSSY J. [1996], « L'international sans territoire. Causes économiques et imaginaires économiques de la régionalisation », *Cultures et conflits*, vol. 21-22, p. 347-372.
- COUSSY J. [2004], « Le succès du NEPAD, un paradoxe », *Perspectives internationales*, Centre Études Internationales et Mondialisation, vol. 5, n° 1, p. 4-5.
- DARBON D. [2004a], « Comparer les administrations du nord et du sud : Orientations méthodologiques à partir des administrations des Afriques », in C. Thiriot, M. Marty et E. Nadal (dir.), *Penser la politique comparée : un état des savoirs théoriques et méthodologiques*, Paris, Karthala.
- DE MELO J., PANAGARYA A. (dir.) [1993], *New Dimensions in Regional Integration*, Cambridge, Center for Economic Policy Research.
- FAO [2002], *Le rôle de l'agriculture dans le développement des pays les moins avancés et leur intégration dans l'économie mondiale*, Rome, 139 p.
- FAO [2003], 89^e session, Comité du programme, *Rapport sur les faits nouveaux importants concernant le Programme*, Rome.
- FAO [2003], *Trade Reforms and Food Security : Conceptualizing the linkages*, Rome, 275 p.
- FAO [2005], Comité de l'agriculture, *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine*, Rome.
- FAO [2005], *État de l'insécurité alimentaire dans le monde*, Rome, 40 p.
- FAO [2006], *Food Security and Agricultural Development in Sub-Saharan Africa : Building a Case for More Public Support*, Rome, 90 p.
- FOUILLEUX E. [2003], *La PAC et ses réformes. Une politique à l'épreuve de la globalisation*, Paris, L'Harmattan, 385 p.
- FOUILLEUX E. [2004], « CAP Reforms and Multilateral Trade Negotiations : Another View on Discourse Efficiency », *West European Politics*, vol. 27, n° 2, p. 235-255.
- FUKASAKU K. (dir.) [1996], *Coopération et intégration régionale en Asie*, Paris, OCDE.

- HEIDHUES F., ATSAIN A., NYANGITO H., PADILLA M., GHERSI G., LE VALLÉE J.C. [2004], *Development Strategies and Food and Nutrition Security in Africa. An Assessment*, IFPRI, 2020 Discussion Paper 38, Washington.
- HIBOU B. [1999], « De la privatisation des économies à la privatisation des États. Une analyse de la formation continue de l'État », in B. Hibou (dir.), *La privatisation des États*, Paris, Karthala, 398 p.
- HUGON P. (dir.) [2002], *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Paris, Karthala.
- HUGON P. [1997], *La régionalisation comparée en Afrique Sub-Saharienne et en Asie Orientale*, Rapport rédigé pour le Commissariat Général du Plan, Paris, Cered/Cernea.
- MATTHEWS A. [2003], *Regional Integration and Food Security in Developing Countries*, TMAP n° 45, FAO, Rome, 95 p.
- MCKEON N., WOLFORD W., WATTS M. [2001], *Peasant Associations in Theory and Practice*, Working Paper, UNRISD, « Project on Civil Society Strategies and Movements for Rural Asset Redistribution and Improved Livelihoods », 109 p.
- MEYER J.W., BOLI J., THOMAS G., RAMIREZ O.F. [1997], « World Society and the Nation State », *American Journal of Sociology*, vol. 103/1, p. 144-181.
- MKANDAWIRE T. [2000], *Non-organic Intellectuals and « Learning » in Policy-Making in Africa*, Paper discussed at the EGDI seminar « What do Aid Agencies and their Co-operating Partners Learn from their experiences ? », on 24 August 2000.
- NARLIKAR A. [2001], *WTO Decision-Making and Developing Countries. Trade Related Agenda Development and Equity*, Working Papers No11, Genève, South Center.
- OCDE [2001], Secrétariat du Comité d'Aide au Développement, *Aide à l'agriculture*, Paris.
- PESCHE D., NUBUKPO K. [2004], *L'Afrique du coton à Cancun : les acteurs d'une négociation*, CIRAD.
- SCHIFF M., WINTERS L.A. [2002], *Regional Cooperation, and the Role of International Organization and Regional Integration*, World Bank Policy Research Paper 2872, July, 33 p.
- TÉNIER J. [2003], *Intégrations régionales et mondialisation. Complémentarité ou contradiction*, Paris, Les études de la documentation française, 232 p.
- TIMMER [1991], *Agriculture and the state : growth, employment, and poverty in developing countries*, Ithaca, Cornell University Press, XIII, 311 p.
- TREMBLAY L. [2003], *Appui au ROPPA dans la mise en œuvre de la politique agricole de l'UEMOA*, Paris, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, OCDE, SAH/D(2003)543, 37 p.
- WORLD BANK [2005], *Global Economic Prospects 2005 : Trade, Regionalism and Development*, Washington, 182 p.

La notion de développement durable est-elle exportable ? Réflexions à partir d'un projet franco-polonais

*Michel Streith**

La notion de développement durable est polysémique. Elle se présente comme un projet visant à concilier la croissance économique, la protection de l'environnement et le progrès social. Elle trouve son origine dans des discours et des résolutions adoptés à un niveau international. Sa mise en œuvre implique de nouvelles articulations entre politiques sectorielles et politiques environnementales. Mais, son institutionnalisation à l'échelle mondiale fait l'objet de réinterprétations aux échelles nationales, régionales ou locales. Selon les lieux et les enjeux, telle ou telle dimension du développement durable est prise en compte. Dans le cas européen, nous avons affaire à des conflits d'interprétation entre des préoccupations plus environnementales à l'ouest et des problèmes d'intégration au marché et de sauvegarde de l'emploi rural à l'est. Nous aborderons ce processus à partir d'un exemple de coopération entre des institutions françaises et des agriculteurs de la région du nord-est de la Pologne. L'opération, menée dans le cadre d'un programme de recherche-action, concerne la mise en place d'un programme de développement durable centré sur la réorganisation de systèmes de production en direction d'une « labellisation environnementale ».

La réception¹

La réception des projets de développement durable par les agriculteurs est à replacer dans un contexte particulier. La région nord-est de la Pologne souffre, depuis des décennies, de sa position périphérique, aux confins de l'est de l'Europe. Soumise à de fortes turbulences historiques en raison de conflits de voisinage, qualifiée aujourd'hui de « Pologne B », elle tente depuis les années 1970 de se requalifier et de « se déperiphériser » grâce la mise en valeur de son potentiel envi-

* Anthropologue, CNRS, UMR 7533, LADYSS – michel.streith@yahoo.fr.

1. Les informations traitées dans ce chapitre sont en grande partie issues d'entretiens réalisés en octobre 2005 auprès de Madame Krystyna VINAVER, chercheur au CIRED/EHESS. Je la remercie tout particulièrement.

ronnemental. Ses dernières zones forestières primaires et ses lacs font l'objet de mesures de protection. Des associations d'élus et de producteurs tentent de labéliser les productions agricoles en faisant référence au thème de la durabilité environnementale.

Cette préoccupation a vu le jour à la fin des années 1970, à l'initiative de forestiers. Il s'agissait de construire une action collective entre acteurs professionnels et institutionnels différents autour d'un projet de valorisation des productions. Dans un contexte de crise du socialisme et de rejet des formes de collectivisation des compétences, l'objectif était de re-crée de la « sociabilité territoriale » et de rétablir la confiance, à l'échelle locale, entre les populations et leurs institutions.

À partir de 1989, avec l'ouverture des frontières est-européennes, les collaborations avec la France vont se multiplier. De 1990 à 1996, le Centre International de recherche sur l'Environnement et le Développement (CIRED) met en place un important programme de coopération sur les thèmes de l'environnement et du développement durable. Durant les trois premières années les travaux et les échanges entre chercheurs portent sur les questions environnementales dans les pays en transition. Cela donne lieu à un colloque à Nantes en 1993 et une publication qui met en relief l'intérêt de l'expérience française d'une économie mixte tout en soulignant la nécessité de l'adapter aux réalités post-socialistes de l'Europe centrale. À partir de 1993, la coopération avec la Pologne se renforce autour d'un projet axé prioritairement sur la problématique des institutions et des instruments des politiques de développement durable. Il s'agit du projet « Poumons verts de la Pologne », en référence à la zone d'implantation des actions c'est-à-dire la partie boisée du nord-est de la Pologne. L'objectif est de mener là-bas une politique exemplaire d'écodéveloppement. Une liaison institutionnelle est mise en place entre le CIRED et l'Université polytechnique de Bialystok. Trois chercheurs français du CIRED, K. Vinaver, J.-P. Ciron et S. Passaris, collaborent avec l'équipe polonaise du Professeur B. Poskrobko. Entre 1994 et 1996, des scénarios économiques sont testés dans 13 communes du nord-est polonais avec l'aide de spécialistes et de praticiens du développement local français. L'opération est de grande ampleur, sachant qu'un territoire communal polonais équivaut à la surface d'un canton français.

Les équipes françaises et polonaises se rencontrent régulièrement et publient les résultats de leurs recherches en édition bilingue. Ces ouvrages servent de support à la mise en place d'un nouveau diplôme de « conseiller en écodéveloppement » et d'une formation spécifique proposée par l'Université de Bialystok depuis 1966.

Parallèlement à ces collaborations scientifiques, de nombreux voyages d'études sont organisés par le CIRED. Ainsi, entre 1991 et 1998, quatre séjours sont organisés entre des responsables des parcs naturels français de la Brenne et des landes de Gascogne et des responsables polonais des parcs de Mazurie et de Narew. L'objectif est de réfléchir, à partir d'expériences concrètes, aux problèmes de l'articulation entre le développement local et la protection de l'environnement. D'autres séjours sont organisés en 2001 et en avril 2003 en Meuse et en mars 2003 en Creuse. Les invités polonais sont généralement des élus ou des responsables

d'association qui échangent avec leurs collègues français des informations sur le développement local et ses composantes novatrices (parcs naturels, tourisme, labellisation). En retour, des experts français effectuent quatre missions vers le nord-est polonais. Il faut préciser le rôle primordial d'un homme dans la réalisation de ces échanges, G. Peltre.

G. Peltre possède une « double casquette ». Il est à la fois maire d'une commune lorraine proche de Metz et président d'une association « Ruralité-Environnement-Développement » qui intervient à l'échelle internationale, notamment dans le cadre de projets financés par l'Union Européenne, dans des projets de développement rural. Cette association est née de la volonté de certains élus lorrains de reconverter le potentiel économique de leur région après le désastre industriel. L'idée était de ne pas uniquement persister dans la même voie économique (la grande industrie ou la mono-industrie) mais de promouvoir des activités innovantes en milieu rural. G. Peltre présente en ces termes le bilan européen en manière de développement local : « Dans le modèle polycentrique articulé sur les seuls pôles urbains, les enjeux dynamiques des cohésions sociale, économique et territoriale se trouvent mis à mal alors qu'une des caractéristiques initiales communes aux États membres de l'Union Européenne est d'avoir des espaces ruraux à l'expression culturelle et sociale forte, partout habités » [Peltre, 2005, p. 5]. Les mots-clefs concernant la méthodologie des projets sont : communautés d'intérêts, participation, intégration, partenariat, coopération, évaluation. L'association milite pour la transformation des zones rurales en pôles ruraux. En ce qui concerne notre exemple polonais, G. Peltre a joué un rôle moteur dans l'organisation des échanges de savoirs.

Nous allons nous intéresser davantage à la dernière phase de cette longue collaboration franco-polonaise, c'est-à-dire au programme expérimental de développement rural « Territoires, Hommes, Produits » (THP), conduit entre 2001 et 2004. Cette opération de recherche-action a été menée, côté polonais, par le Bureau des « Poumons Verts de la Pologne » et la Fondation polonaise pour la protection de l'environnement, et, côté français par le Centre International de Recherches sur l'Environnement (CIRED), l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Notre intérêt se porte sur trois aspects novateurs du projet : la mise en réseau des acteurs français et polonais, la réalisation concrètes d'opérations à partir d'échanges de savoirs, le processus d'institutionnalisation du développement rural.

Une première partie du programme « Territoires, Hommes, Produits », dont nous rendons compte dans cet article, menée en 1999 et en 2000, consiste à délimiter le territoire et à identifier les acteurs chargés de construire une démarche et une stratégie de développement rural. Une partie très importante de la recherche consiste en un repérage et une mise en réseau des « personnes ressources » susceptibles de porter le projet. Des groupes sociaux ou institutions sont retenues : les élus locaux (principalement les Maires), les « leaders » locaux (directeurs de Maison de la Culture, directeurs d'école, agents d'institutions locales), des personnalités de la société civile (un peintre de notoriété internationale, un ethnologue, un créateur d'écomusée), des acteurs économiques (entrepreneurs, artisans, directeur de coopé-

native laitière), des associations (Ligue de protection des oiseaux de Podlasie, association d'agrotourisme et d'artisanat populaire...), des porteurs d'initiatives, des agents de développement.

Le projet de recherche-action franco-polonais « Territoires, Hommes, Produits » débute officiellement en 1999 lors de la visite de membres polonais de la Fondation Nationale pour la Protection de l'Environnement au salon de l'agriculture à Paris. Les visiteurs sont séduits par l'expérience française en matière de développement local et de labellisation des produits et des services. La suite proposée est d'échanger des savoirs dans le domaine du développement rural durable entre des équipes françaises et polonaises. Un programme ambitieux est mis en place. Il comprend les axes de recherche suivants : la protection des ressources naturelles, le développement de l'agriculture, de la sylviculture, du tourisme (notamment l'agrotourisme), de l'industrie de transformation et de l'identité culturelle. Une recherche, forme élaborée d'une étude de faisabilité, est menée sur trois communes et deux groupements de communes. Trois objectifs sont fixés aux enquêtes de terrain : établir la représentation du territoire par les habitants, lister les productions locales susceptibles d'être valorisées, identifier dans les communes des « groupes-leaders » aptes à porter les projets de développement [Sokolska, Vinaver, 2001]. Afin de coordonner les actions, un comité de pilotage, réunissant des acteurs français et polonais est créé. Sa composition reflète une grande diversité d'acteurs. Ainsi côté français trouve-t-on un chargé de mission du Ministère de l'Agriculture, un agriculteur du Jura, une sociologue et une socio-économiste de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, un artisan du bois, un expert en développement du tourisme. Côté polonais, la représentation professionnelle est tout aussi variée : un géographe, un architecte, une économiste rurale, un ethnographe, une archéologue, une historienne, un économiste, un forestier et un agriculteur. Ce groupe édite, en 2001, le premier numéro d'une collection d'ouvrages intitulée « Territoires, Hommes, Produits ».

L'année 2001 voit la réalisation de quatre opérations majeures en matière de développement local. Deux sont à dimension culturelle. Il s'agit de la création de deux itinéraires. L'un est archéologique. Sur une distance de 40 km de routes balisées, des lieux de fouilles et des structures d'accueil sont ouverts au public. L'autre est ethnographique. S'appuyant sur l'expérience du musée d'ethnographie de Bialystok, capitale de la région de Podlasie, des ateliers d'artisanat (céramique, tissage, fabrication de couverts de table) sont restaurés ou des métiers anciens remis en activité (forgeron, sculpteur). Les deux autres projets visent à promouvoir des productions agricoles locales. Il s'agit de la revitalisation d'une ancienne coopérative laitière, née en 1994, regroupant 63 éleveurs de Grodek et Michalow, deux communes situées au bord de la rivière Supasl. L'autre projet concerne la création d'un produit de terroir, les « cornichons aigres de Narew ». La transformation de ce produit, dans le village de Sliwno, remonte à la période d'avant la Seconde Guerre mondiale. La culture des cornichons connaît un essor important après la guerre. Le procédé d'acidification est original. Les cornichons, cultivés localement, sont placés dans des tonneaux, avec le vinaigre et les condiments, puis immergés dans

le fleuve Narew où ils sont conservés jusqu'à la vente. Durant l'hiver, cette technique demande beaucoup d'efforts car il faut briser la glace du fleuve pour extraire les fûts.

Le bilan de ces opérations est mitigé. Les circuits de découverte font l'objet de visites régulières de la part des scolaires et des particuliers commencent à les fréquenter. Concernant les productions agricoles, la coopérative laitière voit sa production doubler et les éleveurs envisagent de créer une marque et de gérer leur propre réseau de distribution. Par contre, les problèmes sont plus complexes pour la production des cornichons. K. Zagorski, producteur à Sliwno, énumère ainsi les difficultés rencontrées : la baisse du niveau d'eau de la rivière durant l'été rend délicate l'immersion des tonneaux, le manque de transports publics limitent les embauches de saisonniers pour la récolte des cornichons, les agriculteurs désirant s'installer dans cette activité ne connaissent pas les nouvelles réglementations, les débouchés sont étroits, le travail de promotion du produit est inexistant et il manque des fonds pour investir [Sokolska, Vinaver, 2001, p. 83-86]. Il est envisagé de créer un groupement de producteurs pour résoudre une partie de ces difficultés. Dans les projets cités précédemment, en particulier ceux à vocation productive, les auteurs signalent l'émergence d'une concurrence entre les producteurs.

Le programme « Territoires, Hommes, Produits » s'articule, en 2002, autour de la question du tourisme. Un deuxième ouvrage est publié. Il dresse le bilan des recherches et des actions menées [Passaris, Sokolska, Vinaver, 2002]. Les auteurs reconnaissent le « retard » de la Pologne en matière de tourisme par rapport à d'autres pays d'Europe occidentale. De même, le climat ne plaide pas en faveur de la Pologne, mais ils conseillent de « garder en tête l'exemple de l'Irlande » [Passaris, Sokolska, Vinaver, 2002, p. 15]. L'objectif du projet est d'intégrer le développement du tourisme dans le développement d'un territoire en mobilisant les collectivités locales et les professionnels de l'accueil. Partant du constat que l'activité touristique sera de toute évidence limitée dans l'année et destinée à répondre à des demandes multiples, il convient d'intégrer ce secteur dans des pratiques économiques déjà existantes, notamment les pratiques agricoles. Les concepteurs de projet s'appuient sur des savoirs élaborés en France à partir d'une expérience menée dans le Parc naturel régional de la Brenne. Dans cet exemple, l'agriculteur se transforme en prestataire touristique. Pour cela, il mobilise une partie de son temps à créer des produits commercialisables en partenariat avec des institutions ou des acteurs locaux, tels les musées, les associations, les artisans [Sécheresse, in Passaris, Sokolska, Vinaver, 2002, p. 49]. Il s'agit ensuite de pérenniser les projets en « durabilisant » les productions. C'est en ce sens que sont créés des labels qui « constituent des signes distinctifs, un code fiable » [Chocian, in Passaris, Sokolska, Vinaver 2002, p. 100]. L'expérimentation du développement touristique dans la région soulève un certain nombre de problèmes [Passaris, Sokolska, Vinaver, 2002]. Le premier tient lieu de la gouvernance des projets. Beaucoup d'initiatives sont prises en ordre dispersé. Dans les faits, les acteurs privilégient l'accès aux ressources financières, sous la forme de dépôts de dossiers, au détriment des débats ou des actions concertées. Le second renvoie à une vision réductrice du tourisme.

Bien souvent, les agriculteurs restreignent les investissements à l'amélioration des capacités d'accueil et délaissent les activités annexes ou les services. Le troisième problème vient de la faible intervention des organisations professionnelles à différents niveaux territoriaux et de l'appui insuffisant des politiques européennes. Le quatrième tient à un déficit d'image pour le tourisme rural en Pologne. La qualité du milieu naturel (forêts, lacs) est un atout essentiel qui est mal connu des populations ouest-européennes, hormis peut-être des allemands dans la mesure où la Mazurie fut une province allemande jusqu'en 1945.

Le troisième ouvrage, publié en 2004, s'intitule « Des territoires intercommunaux pour bâtir un développement durable ». Sa tonalité générale est plus « institutionnaliste » que les textes précédents. Il s'agit de faire le bilan, à l'échelle des communes, des actions menées depuis plus de deux ans [Passaris, Sokolska, Vinaver, 2004]. Le phénomène émergent, souligné par les auteurs, est celui de l'intercommunalité. Sur la base d'adhésions volontaires, des villages se regroupent pour rechercher des fonds. Ces structures créent de nouveaux périmètres qui n'ont pas le statut juridique des collectivités territoriales [Passaris, Sokolska, Vinaver, 2004, p. 8]. Les auteurs reconnaissent néanmoins que l'évolution du rôle de l'intercommunalité en Pologne depuis 1990 va dans le bon sens. Les améliorations à apporter sont d'ordre financier. Les syndicats de communes trop petits ont des problèmes d'accès aux ressources par manque de personnel compétent pour monter les dossiers ou pour assurer le travail administratif. En effet, dans la majorité des cas, les projets sont confiés à des experts qui ne garantissent pas le suivi du dossier. Les auteurs rappellent que bien des plans de développement local « finissent sur des étagères » [Passaris, Sachs, Vinaver, 2004].

Le quatrième revient à des préoccupations plus économiques. Le titre est surprenant : « la République des produits régionaux » [Jasinski, Vinaver, 2004]. Il s'agit en fait d'un réquisitoire pour l'instauration de politique de labellisation des productions agricoles en Pologne. La visée est double. En s'engageant dans cette voie, les agriculteurs s'insèrent dans une logique de développement à l'échelle européenne et se donnent une lisibilité au sein du marché national. Les auteurs rappellent la statistique des labels en Europe. Fin 2003, 630 produits sont protégés dont 60 % en Appellation d'Origine Protégée. Mais la répartition géographique est très inégale. 80 % des protections sont localisés dans le Sud (France, Italie, Grèce, Portugal, Espagne). Le quart des appellations concernent des fromages, 21 % des fruits, des légumes ou des céréales, 21 % de la viande, 15 % de la charcuterie et 12 % de l'huile. En Europe centrale et dans le Nord de l'Europe, ce sont surtout les boissons et les bières qui font l'objet d'une labellisation [Vinaver, Jasinski, 2004, p. 27]. Les produits susceptibles d'être marqués dans la région sont le fromage et la charcuterie [Jasinski, 2004, p. 113]. En ce sens, la voie choisie est plus proche des expériences menées dans le Sud de l'Europe.

La lisibilité à l'intérieur du marché polonais est obtenue grâce à la création d'une marque, « Poumons Verts de Pologne » (en référence aux surfaces boisées de la région), qui concerne 150 produits et une soixantaine d'entreprises [Wolfram, in Vinaver, Jasinski, 2004, p. 68]. Les acteurs sont principalement des agriculteurs et

des artisans liés aux métiers de la transformation du lait, de la boulangerie et de la charcuterie. Au-delà de la promotion des productions locales, cette opération est l'occasion de rencontres entre les acteurs autour des thèmes de l'aménagement du territoire, du paysage et du mode de vie.

Ce programme est ambitieux et mobilise des ressources diverses. Cependant, de nombreux acteurs, en particulier les petits agriculteurs, ne s'insèrent pas dans les opérations mises en place. Cela tient en grande partie au manque d'outil d'évaluation de la durabilité des systèmes de production. Nous aboutissons à ce paradoxe : les exploitants produisant de manière respectueuse pour l'environnement (généralement faute de pouvoir faire autrement) ne sont pas pris en compte par les institutions du développement durable. Il convient de replacer ce problème dans le contexte général du développement agricole en Pologne depuis la fin du socialisme. La politique étatique se caractérise par une certaine prudence en matière de réformes tant est délicat le problème de l'emploi rural. Toute restructuration du secteur agricole sur le modèle occidental ne manquerait pas de créer un chômage massif dans les campagnes. Les tentatives de développement se construisent principalement à l'échelle régionale en relation avec des institutions occidentales. Dans bien des cas, malheureusement, elles initient des processus de mise en concurrence entre les agriculteurs, au détriment de la cohésion sociale (accès différencié aux subventions, pertinence des projets, compatibilité avec les objectifs de la politique européenne, importance des réseaux). Avec cette région polonaise, nous sommes en présence d'un « cas d'école » des contradictions entre les piliers environnementaux, économiques et sociaux du développement durable.

Les apports exogènes

Un des intérêts majeurs de cette opération « Hommes, Territoires, Produits » réside dans le processus d'institutionnalisation initialisé. Il convient de revenir sur la notion d'institutionnalisation. Pour Barthélémy, elle renvoie à « un travail de la société sur elle-même, un procès de reconnaissance, de légitimation de discours et de représentations, ainsi que de mises en œuvre de pratiques et de formes organisationnelles, qui aboutit à l'institution de nouvelles normes, de référentiels techniques innovants » [Barthélémy, 2006]. Les normes et les référentiels ainsi créés deviennent des cadres de la vie individuelle. Barthélémy souligne qu'ils n'agissent pas uniquement de manière restrictive, ils protègent aussi l'individu de discriminations ou de coercitions ou tout simplement lui assurent un développement économique, politique ou social [Barthélémy, 2006]. C'est précisément le but du développement durable. La difficulté dans l'exemple du projet franco-polonais tient à la question de l'appropriation et de la construction de savoirs sur le développement durable à partir d'exemples ouest-européens par les acteurs d'une région d'Europe centrale. L'effet de contexte et d'héritage prend ici tout son sens. Arrêtons-nous un moment sur le programme de labellisation des productions locales, pierre angulaire du projet. Dans un article intitulé « De l'authenticité des produits alimentaires », R. Bonnain et A. Brochot rappellent que les éléments du choix d'un

consommateur pour tel ou tel produit alimentaire sont à rechercher autant dans l'image sociale et culturelle que dans une qualité intrinsèque du produit. Le label est bien souvent une marque de garantie sur ce que recherche le consommateur et en ce sens il signale plus souvent un lieu, une région, une tradition, une histoire, qu'une charcuterie, un fromage, un vin ou un fruit. Le cas des fromages est exemplaire ; chaque nom de fromage en Appellation d'Origine Contrôlée renvoie à un lieu et non à un processus de fabrication ou à un inventeur. Plus globalement, la relation producteur/consommateur repose sur une identification claire par chacun des acteurs du contexte social ou culturel d'émergence d'un nouveau produit. Or, dans notre exemple, la question de l'origine, de la provenance, du lieu, est brouillée par l'extrême complexité de l'histoire. En l'espace de trois générations, les habitants ont connu l'occupation russe, le pouvoir nazi, le régime communiste et la transition, sans compter les innombrables déplacements de populations qui ont accompagné chacune des périodes sombres. Il nous faut donc apprécier et analyser la capacité de la société rurale de l'Est de la Pologne à se réapproprier des prescriptions et des normes en matière de développement durable.

La problématique générale des programmes de développement agricole et des transferts de savoirs et de moyens financiers de l'Union Européenne vers les régions polonaises en difficulté tient à la question de l'intégration de la société civile. L'exemple des fonds structurels illustre ce phénomène. Un petit rappel sur la répartition et l'objectif des aides européennes est utile. Lorsqu'un pays reçoit des fonds structurels, c'est le cas de la Pologne, 72 % de la somme sont affectés aux infrastructures et aux entreprises, 15 % à l'aide à l'emploi et à la requalification, 10 % à l'agriculture et aux régions défavorisées et 3 % aux restructurations du secteur de la pêche. Ces fonds entrent dans le cadre du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune et ne représentent que 9 à 10 % des aides. Le premier pilier absorbe 90 % des aides qui sont affectées à l'hectare et favorisent donc les grandes exploitations. En résumé, ce sont 10 % des 10 % des fonds structurels qui seront alloués à des projets de développement [Bafail, 2005]. Dans les faits et pour le dire un peu brutalement, les fonds structurels servent principalement aux infrastructures. Le résultat est visible dans l'Est de la Pologne où le changement majeur est la rénovation des routes et des postes frontières facilitant le trafic des camions. C'est à peine caricatural.

L'on peut supposer la réticence des agriculteurs à se lancer dans des projets complexes à mettre en œuvre pour des sommes relativement faibles. C'est un premier blocage, mais il y en a d'autres. La programmation des objectifs de développement nécessitant des fonds structurels européens se fait à l'échelle régionale. Or, en Pologne les programmes régionaux ont été élaborés au centre, par l'État. Le résultat dans les zones frontalières a été « une européanisation brutale, sans négociation avec les populations locales » [Bafail, 2005]. De plus, la répartition des fonds structurels multiplie les relations institutionnelles que ce soit horizontalement, privé/public, associatif, ou verticalement, Europe/État/région/commune. Cela ne pose pas problème dans les pays occidentaux, c'est plus complexe dans les anciens États socialistes où le fonctionnement institutionnel était plus simple.

D'autres difficultés limitent l'efficacité des fonds voire aboutissent à l'échec des projets : le manque de co-financement local qui tend à désengager les acteurs locaux, des procédures trop complexes, le tempo trop rapide pour monter les projets, l'absence de contrôle sur l'usage des subventions [Bafoil, 2005]. Les autorités européennes ont tenté de résoudre ces problèmes en accordant aux régions de l'Est la possibilité d'une expertise parmi un des États membres de l'Union Européenne. Lors de sa mission en Pologne dans le cadre de la constitution du dossier de pré-adhésion à L'Union Européenne, F. Bafoil a analysé minutieusement le fonctionnement de cette expertise. Il a conclu à une inadéquation complète entre l'appel d'offre des régions et la réponse des experts. Dans les faits, l'expert ne collabore pas avec les partenaires locaux. Nous sommes dans un processus « d'anarchie organisée » selon l'expression de J.G. March. La réponse donnée par les experts ne correspond pas à la question posée par les acteurs locaux. Pour les autorités européennes, il ne s'agit pas d'apporter une réponse concrète à un problème concret mais de faire coïncider deux discours : celui de l'expert et celui d'objectifs généraux, nationaux ou internationaux. Ainsi dans le cas des Poumons Verts, l'expertise demandée à l'institut italien *Nomisma* conclut à l'insuffisance des investissements et de l'aide de l'État et à une absence de protection contre la concurrence. Ces considérations ont peu de signification dans le contexte politique polonais. Les régimes qui se succèdent depuis la fin du communisme doivent faire face à une double exigence : intégrer l'agriculture polonaise dans le jeu de l'économie de marché et éviter l'effondrement social des campagnes où, pour le moment, il y a peu d'autres choses à faire hormis de l'agriculture.

Les apports endogènes

L'effondrement du système socialiste en Pologne conduit à une situation complexe dans le secteur agricole. Le pays a abandonné, dès 1956, la voie de la collectivisation des terres et des moyens de production. À juste titre, la Pologne est montrée comme un modèle de résistance au socialisme dans les campagnes. Pourtant, entre fin 1989 et 1991, Leszek Balcerowicz, vice-Premier ministre et ministre des Finances du premier gouvernement polonais non communiste depuis la Seconde Guerre mondiale, met en place une politique qualifiée de « thérapie de choc » et destinée à accélérer l'intégration de la Pologne à l'économie de marché. Dans le domaine agricole cela aboutit au paradoxe suivant : le pays le moins collectivisé de l'ancien bloc socialiste est celui qui subit l'un des traitements « post-socialistes » les plus durs. Le marché de la terre est libéralisé. Cette politique a deux conséquences majeures. Tout d'abord, loin de rompre avec le passé, elle amplifie les tendances lourdes des années socialistes. Les agriculteurs redécouvrent les marchés informels, les arrangements [surtout lorsqu'il s'agit de négocier la requalification de terres agricoles en terrains à bâtir], et le processus de polarisation entre les exploitations « rentables » et les micro-exploitations de survie devient la caractéristique essentielle du développement agricole polonais. Ensuite, cette politique n'a aucun effet sur l'augmentation de la production puisqu'elle n'est pas faite pour ça. Elle vise à régler le problème des privatisations des anciennes fermes

d'État en axant les mesures sur la question foncière. Ce phénomène est une constante dans tous les pays d'Europe centrale et orientale. Le redémarrage productif n'est effectif qu'à partir de 1998, année où la productivité retrouve son niveau de 1989 [Small, 2003, p. 47]. Un deuxième paradoxe tient au regard porté par les experts sur la petite exploitation. Qualifiée d'exploitation « sociale » ou de « survie », elle est systématiquement envisagée dans les projets de développement sous l'angle strictement économique ou agronomique. Les termes employés dans les rapports de « conjoncture » sont très ciblés : seuil de rentabilité, potentiel agronomique, processus de modernisation en cours. Les petits paysans ne s'y trompent pas en plébiscitant par exemple les aides européennes directes au détriment des aides ciblées sur des projets de mise en valeur de la multifonctionnalité, lourds à mettre en place et nécessitant des savoirs spécialisés (comptabilité, lobbying, juridiction).

La spécificité du « cas » polonais nous rappelle la nécessité d'un questionnement sur la nature de cette « transition » qui n'en finit pas de nous étonner. D'une manière générale, les exploitations agricoles en difficulté sont celles qui échappaient, durant le socialisme, à la sphère étatique ou collective. Pour simplifier, en agriculture, la Pologne est victime de sa résistance au collectivisme. La comparaison avec d'autres pays voisins comme la Tchéquie ou, plus encore, l'ex-RDA le confirme : les grandes structures collectives ou étatiques ayant surmonté le cap des privatisations sont aujourd'hui performantes [Streith, 2004]. Les petites fermes, telles qu'il s'en rencontre des milliers en Pologne, qui vivaient grâce à la pluriactivité de ses membres et aux combines avec les coopératives d'État, sont en parfait décalage avec les critères de compétitivité.

Dans une très bonne étude synthétique, Lee-Ann Small dresse le bilan, à l'échelle macro, des handicaps de l'agriculture dans les pays d'Europe centrale et orientale [Small, 2003]. Son texte ne porte pas explicitement sur la Pologne mais il est surprenant de constater que la petite exploitation agricole polonaise représente une sorte « d'idéal-type » du « problème agricole » est-européen. L'auteur précise tout d'abord le contexte général qu'elle nomme « contexte de vulnérabilité ». Cela concerne les héritages limitants comme nous les avons développés précédemment : l'arrière-plan historique, les chocs de la privatisation, les processus décisionnels locaux, le problème foncier. Dans ces domaines, le petit fermier polonais cumule les difficultés. Si l'on décline ensuite les données quantitatives générales sous la forme des cinq catégories de capitaux nécessaires à l'épanouissement de la vie individuelle et sociale (capital financier, social, humain, physique et naturel), la situation n'est guère plus brillante.

Au plan financier, à la fin des années 1990, 30 % de la population rurale des PECO vit avec moins de deux dollars par jour. Certes, ce critère ne dit rien des possibilités des familles en terme de satisfaction des besoins alimentaires car une grande part des approvisionnements passe par des circuits non monétarisés. Mais, il révèle un fait majeur : l'incapacité pour le paysan d'acheter de la terre. Or, le manque d'accès au foncier, problème récurrent des paysanneries est-européennes depuis près de deux siècles, limite toute possibilité de développement.

Sur le plan du capital social, les ressources sont limitées par l'héritage. Les formes de coopération organisationnelle ou volontariste pâtiennent des blocages psychologiques ou sociaux issus des quatre décennies de socialisme. Les relations sociales se constituent davantage à partir de réseaux informels qu'au sein d'institutions associatives.

La situation est très préoccupante en ce qui concerne la question du capital humain qui englobe les ressources liées aux modes de vie des populations telles la démographie, la santé, l'éducation et l'emploi. À propos des campagnes du centre et de l'est de l'Europe, Small dresse le tableau suivant (ses données valent bien entendu pour les régions rurales polonaises, surtout celles de l'est du pays) : la mortalité est supérieure à celle observée en ville, la chute très importante du nombre de naissances conjuguée à une forte migration vers la ville ou vers l'étranger accroît la charge de travail des membres de la famille sur l'exploitation agricole, la formation agricole est quasiment inexistante depuis le début des années 1990, le chômage est très élevé en milieu rural en raison du manque d'alternative à l'activité agricole, le fossé se creuse entre les villes et les campagnes en matière d'infrastructures de transport, d'équipements scolaires et culturels, de centres de soin [Small, 2003, p. 50-51]. Nous assistons à la résurgence d'un trait caractéristique de l'Europe centrale d'avant la Seconde Guerre mondiale : le fossé entre les conditions de vie à la ville et celles à la campagne. Les décennies de socialisme avaient, tant bien que mal, réussi à resserrer en partie les écarts. En Pologne, le problème est tel que de nombreux centres de recherche, comme l'institut de géographie ou de sociologie de l'Académie des Sciences par exemple, ont été sollicités pour réaliser de grandes enquêtes sur le thème du retard des campagnes polonaises.

Au niveau du capital physique, c'est-à-dire les infrastructures de base (transport, eau, énergie, communication), les équipements de production et les logements, là encore le fossé est grand entre les milieux urbains où les transformations sont conséquentes et les milieux ruraux qui voient les infrastructures héritées du socialisme lentement, mais sûrement, se détériorer sans être remplacées. Les exceptions concernent les zones « stratégiques » telles les grands axes routiers, les postes frontières, les aéroports, quelques sites touristiques et les postes de contrôle des gazoducs qui font l'objet d'investissements de grande ampleur. L'enjeu est l'acheminement du fret occidental ou des touristes vers l'est et, à l'inverse, l'approvisionnement de l'ouest en gaz russe. Ce sont là les principaux signes visibles des changements d'infrastructures dans les campagnes est-européennes.

Enfin, il est un secteur qui semble échapper à cette anomie générale. Il s'agit de la question du capital naturel (terre, eau, faune, flore). La fin du socialisme a eu un effet bénéfique en limitant considérablement les désastres écologiques dus à l'industrialisation de l'agriculture (emploi massif d'engrais et de pesticides dans les champs, souillure des eaux par les élevages en batterie) ou à la création de combinats chimiques, sidérurgiques ou métallurgiques polluant l'air et les sols sur des dizaines de km². La restructuration des entreprises agricoles et industrielles a stoppé ce gigantisme, atténuant du même coup les questions environnementales. Dans le cas de la Pologne, la situation est contrastée. Les problèmes de pollution

ont pu surgir à l'ouest de pays, dans les grandes fermes étatiques. Les régions à l'est ou au sud ont échappé à cela en raison de leur taille réduite et de la limitation de l'utilisation de pesticides et d'engrais. Mais, « l'intérêt environnemental » aujourd'hui ne correspond pas à une prise de conscience politique ou citoyenne. C'est un effet indirect des privatisations, qui ont réduit et réorienté les productions en diminuant les « gigantismes » chimiques du socialisme.

Les perspectives

En résumé, nous pouvons affirmer qu'en Pologne le contexte n'est pas favorable à la généralisation de projet agricole durable. Dans les premières années qui ont suivi la fin du régime socialiste, les réformes mises en place ont eu pour objectif de libéraliser l'activité agricole. La question de la rapidité des transformations au lendemain de la chute du mur de Berlin est un phénomène majeur qui a été très peu souligné par les observateurs et les chercheurs. Pourtant, comme le suggère Pascal Michon, la notion de « rythme » permet une excellente lecture du monde contemporain et du capitalisme mondialisé. Les privatisations, les restructurations, les restitutions de terre ont été menées, dans bien des pays d'Europe centrale, en moins de deux ans (1990 à 1992). Ceci a eu pour conséquence d'occulter tout débat national sur les choix ou les voies alternatives possibles, de donner la priorité aux investissements financiers sur le règlement des problèmes sociaux et de mettre au-devant de la scène politique ou économique les acteurs ayant les moyens et les outils pour « réagir vite » c'est-à-dire les gens de pouvoir et non la société civile. La pré-adhésion et l'intégration à l'Union Européenne ont amplifié ce processus de libéralisation, accentuant la concurrence entre les agriculteurs au sein de la Pologne et avec des pays tiers. Ce processus s'est accompagné d'une différenciation accrue du monde agricole et de l'intervention d'acteurs « médiateurs » entre les agriculteurs et les instances décisionnelles locale, régionale, nationale ou européenne. La conséquence est que nous observons la résurgence du « mal agricole est-européen » datant du XVIII^e siècle, à savoir l'écart entre une série de grandes exploitations agricoles performantes dont le « profil » économique (importance des investissements étrangers et main-d'œuvre bon marché) n'a pas changé depuis des décennies, avec une parenthèse durant le socialisme, et une multitude de micro-fermes aux statuts divers.

La question centrale posée à la société polonaise est le devenir de la petite exploitation agricole. Tout observateur extérieur est surpris de sa permanence dans le paysage actuel. Cela renvoie à « l'exception » polonaise. F. Bafoil rappelle « qu'au-delà de son importance numérique, c'est son importance historique qui doit retenir l'attention » [Bafoil, 2006, p. 394]. Avant l'arrivée des régimes communistes, la micro-exploitation était la règle dans toute l'Europe centrale. Ce phénomène a perduré en Pologne orientale durant le socialisme. L'interaction s'est accrue entre les formes individuelles d'agriculture (principalement la micro-exploitation) et les formes collectives (coopérative de production, de matériel ou de commercialisation), ces dernières fournissant aux petites fermes une grande partie

de la « logistique » nécessaire. Ce système était si bien rôdé que l'on a pu parler de « socialisme de marché ». De plus, en Pologne comme ailleurs, tous les régimes socialiste est-européens ont tenté d'égaliser, avec plus ou moins de succès, les conditions de vie entre les villes et les campagnes, en termes d'accès aux soins, à l'éducation ou à la culture. Enfin, les réformes agraires mises en place ont profité aux travailleurs agricoles des anciens domaines qui ont reçu un surplus de foncier. Celui-ci était en quelque sorte protégé dans la mesure où les réformes ont mis fin aux inégalités statutaires et ont instauré un régime administratif et non juridique, toujours plus favorable aux nantis, de la terre. Dans le cas de la Pologne, la réforme agraire a été partiellement réalisée dès les années 1930. Après 1945, les socialistes se sont contentés de nationaliser les domaines appartenant à des Allemands dans l'ouest du pays. Pour toutes les raisons citées précédemment, il se disait en Pologne que les paysans étaient les gagnants du socialisme. Aujourd'hui, la petite exploitation est privée de ces « liens organiques » avec les autres structures agricoles, le petit paysan ne peut pas accéder au marché foncier faute de moyens financiers et l'État n'assure plus l'entretien des infrastructures, notamment routières, renforçant ainsi l'isolement des populations rurales.

Au plan strictement agricole, les politiques nationales puis européennes menées depuis le début des années 1990 participent de la construction du discrédit de la petite ferme. Celle-ci est jugée, avec beaucoup de condescendance, « sociale ». Pourtant, les critères évaluant ses performances sont strictement économiques : ainsi est-elle qualifiée de non rentable, en voie de développement, ayant peu de potentialités productives. Elle ne bénéficie d'aucune aide mais l'on souhaite son maintien car elle jugule les problèmes de sous-emploi dans les campagnes. En fait, l'élément le plus exceptionnel concernant la micro-exploitation polonaise, c'est sa survie dans un contexte de libéralisation. Du coup, nous pouvons nous interroger sur cette durabilité d'un nouveau genre.

Trois facteurs peuvent légitimer le maintien de la micro-exploitation. Tout d'abord, comme le rappelle B. Hervouet à partir de recherches menées en Biélorussie et en Russie sur les datchas, c'est « un des éléments essentiels du capital économique du ménage » [Hervouet, 2006, p. 39]. En son sein, s'élaborent les stratégies d'approvisionnement qui vont bien au-delà de la survie. Les petits paysans vivent de leurs productions domestiques. Les économistes qualifient ces fermes de non rentables dans la mesure où, par exemple, le paysan cultive des produits qu'il ne vend pas cher et qu'il pourrait se procurer à bas prix dans le commerce. Dans les faits, ces fermes sont rentables car elles nourrissent plusieurs personnes. De plus, elles sont gérées sur un mode entrepreneurial et rapportent de l'argent de manière régulière, dans des régions où il n'y a pas d'autre travail possible. Le deuxième avantage tient à une question de posture vis-à-vis de l'économie de marché. Dans un article consacré aux habitants des montagnes du sud de la Pologne, F. Pine montre comment, durant la période socialiste, les paysans ont appris à combiner différentes sources de revenus (la petite ferme, l'émigration de quelques membres de la famille, le travail salarié de quelques autres) et différents types de travail, à jouer entre l'économie formelle et informelle, à tirer profit des contradictions du

régime socialiste [Pine, 1994]. Dès lors, au début des années 1990, ils s'adaptèrent plus vite que d'autres catégories sociales au nouveau langage du capitalisme. Le troisième facteur, en relation directe avec notre expérience de développement durable en Mazurie, tient à la qualité agronomique des exploitations agricoles. Nous sommes là en pleine contradiction. Les petites fermes polonaises correspondent en fait au modèle occidental d'agriculture « raisonnée » ou durable. Faute de moyens financiers, l'utilisation d'engrais, de pesticides, et l'achat d'aliments sont extrêmement limités voire inexistants. Dans certains cas, la traction animale remplace le tracteur et le recours à des carburants pétroliers n'existe pas. En France, nous serions dans un profil innovant au plan environnemental. Mais, en Pologne, ces fermes sont qualifiées d'arriérées, de vestiges en voie de disparition. Ce discrédit cache en fait l'absence de toute politique régionale, étatique ou européenne, d'aide au développement. Leur perpétuation représente une réponse sociale à des politiques agricoles discriminatoires qui avantagent les systèmes productivistes.

Avec l'émergence des projets de développement durable en Pologne, nous assistons à un processus de décalage. Les questions environnementales telles que nous les posons en Europe occidentale arrivent sans doute trop tôt dans la société rurale polonaise. Les exploitations agricoles ont besoin de stabilité, de garanties sur leur avenir et de reconnaissance de leurs acquis, qui sont en grande partie des acquis environnementaux. Les petits paysans ne s'y trompent pas en plébiscitant par exemple les aides européennes directes au détriment des aides ciblées sur des projets de mise en valeur de la multifonctionnalité, lourds à mettre en place et nécessitant des savoirs spécialisés (comptabilité, lobbying, juridiction). *A contrario*, l'arrivée d'argent frais est toujours mieux utilisée, même si ce n'est pas affecté à l'agriculture. Cela participe à la pérennisation du groupe familial.

Aujourd'hui comme hier, l'agriculture polonaise doit faire face à un processus de modernisation inachevé. Les petites fermes ne sont ni des archaïsmes, ni un reflet de nos sociétés paysannes d'antan. Elles sont le résultat de près de deux siècles de blocage de l'évolution agricole du pays. Chaque tentative de modernisation en Pologne s'est trouvée entravée par l'arrivée d'un nouvel occupant, d'une guerre ou d'un changement de régime. La situation actuelle n'échappe pas à la règle. Les politiques mises en place après la chute du socialisme n'ont pas encore garanti la stabilité et la pérennité des exploitations agricoles, bien au contraire. Les petits paysans veulent d'abord jouer dans la cour des « grands » avant de répondre à de nouvelles injonctions productives.

BIBLIOGRAPHIE

- BAFOIL F. [2006], *Europe centrale et orientale. Mondialisation, européanisation et changement social*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- BARTHÉLÉMY D. [2006], *Note sur la notion d'institution*, Document non publié.
- BARTHÉLÉMY D., NIEDDU M. [2003], Multifonctionnalité agricole : biens non marchands ou biens identitaires ?, *Économie Rurale*, n° 273-274, p. 103-119.

- BONNAIN-DULON R., BROCHOT A. [2004], « De l'authenticité des produits alimentaires », *Ruralia*, n° 14, p. 133-156.
- GRANDITS H., HEADY P. (éd.) [2003], *Distinct Inheritances. Property, Family and Community in a Changing Europe*, Munster/Berlin/Wien/London, LIT Verlag.
- HANN C. [1985], *A Village Without Solidarity : Polish Peasants in Years of Crisis*, New Haven/London, Yale University Press.
- HERVOUET R. [2006], « L'économie du potager en Biélorussie et en Russie », *Études Rurales*, n° 177, p. 25-42.
- JASINSKI J., VINAVER K. [2004], « La République des produits régionaux », *Territoires, Hommes, Produits*, n° 4, Bialystok, Inter Druk.
- MICHON P. [2007], *Les rythmes du politique. Démocratie et capitalisme mondialisé*, Paris, Éditions les prairies ordinaires.
- PASSARIS S., SOKOLSKA J., VINAVER K. [2002], « Développement rural et tourisme », *Territoires, Hommes, Produits*, n° 2, Bialystok, Inter Druk.
- PASSARIS S., SOKOLSKA J., VINAVER K. [2003], « Des territoires intercommunaux pour bâtir un développement durable », *Territoires, Hommes, Produits*, n° 3, Bialystok, Inter Druk.
- PASSARIS S., SACHS K., VINAVER K. [2004], « Pour un développement rural durable », *Territoires, Hommes, Produits*, n° 5, Bialystok, Inter Druck.
- PELTRE G. [2005], *Territoires ruraux, pôles de développement. De la zone rurale au pôle rural*, Intervention au séminaire « Investing in integrated rural development poles », Bruxelles, 11 octobre 2005.
- PINE F. [1994], « Maintenir l'économie domestique », *Terrain*, n° 23 : *Les usages de l'argent* (octobre 1994), [En ligne] URL : <http://terrain.revues.org/document3102.html>.
- SMALL L.A. [2003], « The Opportunity of Subsistence-Style Agriculture in Central and Eastern Europe », *Eastern European Countryside*, n° 9, p. 45-62.
- SOKOLSKA J., VINAVER K. [2001], « Culture et développement. Produits et services de qualité, facteurs de développement local », *Territoires, Hommes, Produits* n° 1, Bialystok, Inter Druk.
- STREITH M. [2005], *Dynamiques paysannes en Mecklembourg. Survie d'un savoir faire*, Berlin/Wien/London, Lit Verlag.

L'agriculture malgache peut-elle sortir de l'impasse démo-économique ?

*Marie-Hélène Dabat**, *Bénédicte Gastineau***,
*Olivier Jenn-Treyer****, *Jean-Pierre Rolland*****,
*Cécile Martignac******, *Alain Pierre-Bernard******

Introduction

Madagascar a connu une longue période de colonisation (de 1896 à 1960), plus de vingt ans de socialisme (de 1972 à 1993) et plusieurs plans d'ajustement structurel en vue de soutenir une croissance durable du secteur agricole (depuis 1984). Cet héritage historique contraste avec l'apparente immuabilité des structures agraires depuis plusieurs décennies.

Pourtant des signes de mutations profondes qu'encouragent les politiques publiques actuelles, sont actuellement perceptibles sur l'ensemble du territoire. Ces mutations pourraient permettre de répondre au défi démographique prégnant auquel est exposé ce pays très pauvre. Madagascar n'a pas connu de réforme agraire ou de processus de privatisation des terres à grande échelle mais, après plus d'un siècle de présomption de domanialité et de gestion traditionnelle, elle s'est engagé à partir de 2004 dans une réforme de grande ampleur pour sécuriser les droits des paysans sur les terres qu'ils mettent en valeur. Le pays, longtemps dirigé par un pouvoir très centralisé, a entamé un processus de déconcentration de son administration et de décentralisation (promotion du développement par les Régions et les communes). Se développe la mise en valeur intensive des *tanety* (versants de collines), terres jadis délaissées ou réservées aux cultures secondaires. L'environnement économique des exploitations devient propice à la mutation des structures agraires sous l'effet de politiques agricoles adaptées. Enfin, le maintien à la hausse

* Économiste, CIRAD – dabat@cirad.fr.

** Démographe, IRD – benedicte.gastineau@ird.fr.

*** Économiste, Secrétariat Multi-Bailleurs – olivier.jenn-treyer@netclub.mg.

**** Économiste, Unité des Politiques de Développement Rural, ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche – updr.jpr@netclub.mg.

***** Géographe, CIRAD – martignac@cirad.mg.

***** Économiste, APB Consulting – apbconsulting@blueline.mg.

des prix du riz au niveau international pourrait être le catalyseur de ces changements en permettant aux systèmes économiques malgaches, fortement influencés par le caractère insulaire du pays, de s'ouvrir de façon conséquente aux échanges extérieurs et en particulier aux marchés régionaux.

La question de la transition agraire, définie traditionnellement comme un éventail de processus affectant l'agriculture tout autant que l'ensemble de la population rurale, a fait de tous temps l'objet d'une littérature importante¹ et a été relancée récemment par les défis analytiques posés par la mondialisation. Ces processus sont générés par les forces sociales en jeu mais aussi par l'intervention publique, qui joue de notre point de vue un rôle primordial dans le contexte malgache actuel et à venir. Les auteurs se proposent d'analyser ces dynamiques de changement structurel et de mutation de l'agriculture, qui du fait du poids de ce secteur dans l'économie et l'emploi nationaux, constituent un enjeu majeur pour le développement économique et la sécurité alimentaire de Madagascar.

Croissance de la population rurale et immuabilité des structures agraires

L'agriculture a longtemps fourni assez d'activités et d'emplois face à l'augmentation de la population rurale, même dans les zones à forte concentration démographique. Depuis 1960, la croissance de la population et la pression foncière en milieu rural se sont accrues. L'espace est désormais saturé dans certaines régions et le secteur agricole s'essouffle à occuper les nouvelles générations. Cette croissance s'est déroulée en l'absence de changements notables dans les systèmes de production agricole. La conjonction d'une forte augmentation de la population rurale et de l'immutabilité des structures agraires constitue ce que nous appelons l'impasse démo-économique, que les politiques publiques n'ont pu résoudre jusqu'à présent.

Inégalité spatiale et saturation foncière

Le monde rural compte aujourd'hui 14 millions d'habitants, sur une population totale de 17 millions d'habitants, qui dépendent en quasi-totalité d'une activité agricole. La population rurale a crû fortement ces 50 dernières années. Entre 1950 et 2005, elle a été multipliée par près de 3,5 contre 1,9 entre 1900 et 1950 [Rafrezy, Randretsa, 1985 ; United Nations, 2005].

Entre 1800 et 1950, la croissance démographique a été limitée par une forte mortalité. L'absence de voies de communication et d'organisation du territoire, ainsi que l'exposition d'une grande partie de la population à de forts aléas climatiques et donc à des variations importantes de production agricole, expliquent que des campagnes pourtant faiblement peuplées soient fréquemment touchées par des épidémies ou des famines. La densité de population est faible : vers 1900, on compte moins de 4 habitants au kilomètre carré (hab./km²) [Campbell, 1991]. Le

1. Pour une synthèse et une critique, voir des auteurs comme Kautsky [1899], Thorner *et alii* [1966], Bernstein et Byres [2001]...

faible effectif de la population rurale est d'ailleurs souvent perçu par les autorités coloniales comme un obstacle majeur au développement de Madagascar et en particulier au développement agricole. Ces dernières vont prendre diverses mesures pour stimuler la croissance démographique et augmenter la population active : lutte contre les maladies infectieuses et contagieuses, abolition de l'esclavage en 1896, etc. Après 1950, Madagascar entre en transition démographique [Razafimanjato *et alii*, 2001]. Entre 1950 et 1955, la population augmente chaque année de 1,9 % puis de 2,6 % entre 1955 et 1960 [Rafrezy, Randretsa, 1985]. Ce taux s'est ensuite maintenu à un niveau élevé (2,8 % entre 1995 et 2000) [United Nations, 2005].

La croissance démographique n'a en rien changé la répartition de la population sur le territoire malgache. Certes la densité a augmenté (de 10,6 hab/km² en 1966 à 26,7 en 2005) mais des espaces vides contrastent avec des espaces très densément peuplés situés généralement sur les Hautes Terres Centrales et sur la côte Est. De 1950 jusqu'à aujourd'hui, l'urbanisation progresse lentement : son taux passe d'environ 10 % en 1950 à 27 % en 2005 [United Nations, 2005]. C'est donc dans le milieu rural que la croissance absolue de la population est la plus élevée : entre 1950 et 2005, l'effectif des ruraux s'est accru de 9,7 millions d'individus contre 4,6 millions en zone urbaine [United Nations, 2005].

Le secteur agricole, qui absorbait la croissance démographique du fait de la faible productivité du travail [Bockel, Dabat, 2001] et des marges d'extensification, paraît à bout de souffle. Au fil des transmissions de patrimoine entre générations, la taille moyenne des exploitations a diminué. Elle est passée de 1,2 hectare en 1985 à 0,86 hectare en 2005, soit une réduction de près de 30 % en 20 ans [MAEP, 2006]. Ceci paraît paradoxal au regard de la réserve de terres cultivables non mises en valeur, qui représente 2,6 millions d'hectares, superficie supérieure aux terres actuellement cultivées, qui avoisinent les 2,1 millions d'hectares [MAEP, 2006].

Agriculture traditionnelle et de subsistance

Cette situation reflète la forte croissance démographique mais aussi une permanence de l'économie agricole, dominée par la riziculture qui concerne encore 87 % des exploitations et 60 % des surfaces cultivées [MAEP, 2006]. La prépondérance du riz explique une structure du PIB stable depuis plus de 30 ans et dont l'évolution est fortement corrélée à cette production².

Ce caractère permanent de l'économie agricole fait écho à l'immuabilité des systèmes agraires. L'agriculture malgache est encore largement caractérisée par la prédominance de modes de production basés sur des techniques culturelles tradi-

2. La valeur ajoutée économique directe de la filière rizicole, calculée en 1999, contribue à hauteur de 12 % au PIB national et de 43 % au PIB agricole en termes courants [Dabat, 2002]. À titre de comparaison, la filière crevette (baptisée « l'or rose » de Madagascar pour ses apports en devises étrangères) représente moins de 1 % du PIB [Henry *et alii*, 1998]. Par ailleurs, il existe une excellente corrélation entre le taux de croissance annuel de la production rizicole et le PIB national : coefficient de Pearson de 0,486 significatif à 1 % d'erreur, sur une période de 35 années (de 1971 à 2005) [Jenn-Treyer *et alii*, 2007].

tionnelles, peu performantes mais éprouvées. Toutefois on a observé des stratégies basées sur la diversification, qui concernent surtout les paysans les plus vulnérables. Ces stratégies de survie ont permis aux paysans de mettre en valeur différents types de terres, de minimiser la prise de risque liée à la spécialisation, de subvenir à leurs besoins primaires et de rester sur leur *tanindrazana*³ sans être obligés de migrer. D'autres paysans se sont spécialisés dans la production rizicole ou les cultures de rente, mais ils sont confrontés à la stagnation de la productivité agricole. Toutefois la majorité des paysans demeurent réticents à la prise de risque et leur finalité reste en grande partie l'autoconsommation. Ils sont en situation d'autosubsistance et font face à un déficit alimentaire saisonnier ou permanent. Seule une minorité dégage un surplus de riz permanent pour la vente. Ainsi, d'après l'Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM) de 2004, 45 % de la récolte de paddy (riz non décortiqué) est autoconsommée, 18 % est stockée pour faire face aux imprévus et seulement 37 % de la récolte est vendue.

Du fait de l'aversion aux risques, les résistances au changement technique sont nombreuses : faible utilisation d'engrais chimique (moins de 3 % des terres), mécanisation limitée et pénétration réduite des innovations qui permettraient une plus grande productivité de la terre et du travail. Le seul passage du semis direct ou du repiquage en foule du riz au repiquage en ligne pour 90 % des exploitations, a pris une quarantaine d'années dans une commune rurale étudiée sur les Hautes Terres⁴ [Ramasinjatovo, 2006 ; Gannon, Sandron, 2006 ; Gastineau, 2006]. Le système de riziculture intensive (SRI) est un autre exemple d'innovation technique qui peine à s'imposer à Madagascar⁵ [Laulanié, 2003 ; Stoop *et alii*, 2002 ; Uphoff, 1999 ; Moser, Barrett, 2003]. Cette innovation présentait *a priori* toutes les caractéristiques d'une *success story* inéluctable [Jenn-Treyer *et alii*, 2007] : conçue localement avec les paysans plutôt que par des experts, faiblement mécanisée dans une économie à la main-d'œuvre disponible, faiblement coûteuse en intrants, adaptée aux sols pauvres et à la capacité limitée d'irrigation, prometteuse en rendement dans un pays au déficit rizicole chronique. La diffusion du SRI s'est heurtée à la réalité des conditions de fonctionnement des petites agricultures familiales malgaches et aux logiques de production qui les sous-tendent : minimisation des risques, économie de ressources, stratégies de survie, rôle des échanges communautaires [Jenn-Treyer *et alii*, 2007 ; Gannon, Sandron, 2006]. Depuis plus de vingt ans, le SRI ne s'est diffusé que sur un peu plus de deux milles hectares, soit à peine 0,18 % de la superficie rizicole nationale.

L'innovation a aussi été freinée par l'environnement économique incertain de la production agricole. Les différentes politiques de développement n'ont pas eu les résultats escomptés. Entre 1960 et 1972, la stratégie centralisée post-indépendance de développement du secteur agricole (grandes opérations d'aménagement, vulga-

3. Terre des Ancêtres. Et dans une moindre mesure les paysans à revenus intermédiaires, qui dispose d'une production rizicole suffisante pour en vendre une partie.

4. Ampitafika, sur la route nationale entre Antananarivo et Antsirabe.

5. Le SRI est né à Madagascar mais se diffuse dans d'autres pays de tradition rizicole : Thaïlande, Chine...

risation et appui aux exploitations, contrats gouvernementaux, substitution des importations, accroissement des exportations...) a manqué de cohérence et de coordination entre actions, n'a pas rencontré l'adhésion et la participation de la population et s'est soldée par une faible croissance du PIB et des troubles sociaux. La politique socialiste qui a suivi du milieu des années 1970 au milieu des années 1980 (planification, nationalisation des secteurs stratégiques, investissement public à outrance...) a entraîné un déficit budgétaire et une dette extérieure énormes débouchant sur une inflation importante. La libéralisation des échanges et le désengagement de l'État, mis en œuvre dans les années 1980 au travers de l'ajustement structurel (compression des dépenses publiques, déréglementation, renforcement du secteur financier, ouverture sur l'extérieur...) ont eu des effets importants en termes d'émergence de nouveaux opérateurs ainsi que sur la répartition de la valeur ajoutée agricole et la variation saisonnière des prix. Toutefois, les effets en termes de productivité et d'orientation de la production vers le marché ont été limités.

En effet, les conditions de marché d'une relance de la production n'étaient pas réunies [Hirsch, Leenhardt, 1993 ; Dabat *et alii*, 2005a]. Barrett *et alii* (2005) ont développé un modèle qui met en évidence la mauvaise intégration des marchés du riz et permet d'en apprécier les causes principales, aux niveaux local, régional et national⁶ : d'une part, l'enclavement physique, qui se traduit par des difficultés d'approvisionnement en intrants et des coûts importants d'évacuation des produits ; d'autre part, l'inorganisation des marchés, se caractérisant par l'existence de profits marginaux liés à des positions d'oligopsonie, un défaut d'information au niveau des producteurs ou bien des distorsions du marché (quotas, barrières...) ⁷.

Par ailleurs, la période de libéralisation a coïncidé avec un long cycle de baisse tendancielle des prix des produits agricoles sur les marchés mondiaux (années 1980-1990) qui a succédé à une période de bas prix administrés imposés par l'État pour préserver la paix sociale au niveau des grands centres urbains (années 1970). Le prix sur le marché national étant étroitement lié aux prix d'import depuis cette période [Jenn-Treyer, Magnay, 2005] ⁸, les « signaux-prix » étaient donc peu incitatifs pour les producteurs [Razafimandimby, 1997].

C'est dans ce contexte de faible intégration des marchés que se pose la question de l'impasse démo-économique. Au cours des dix ans à venir, chaque année, en moyenne entre 400 000 et 450 000 individus (hommes et femmes) vont entrer en âge d'activité (16 ans) en milieu rural ⁹. Face à l'émiettement de parcelles agricoles

6. Cette analyse est basée sur le principe selon lequel, si les marchés étaient efficients au sens walrasien du terme (profits marginaux nuls), les prix seraient censés s'équilibrer dans le temps, l'espace, et entre les différents états du produit, en tenant compte du transport, du stockage et des coûts d'usinage.

7. En conformité avec les travaux de FOFIFA/IFPRI (1997) qui montrent qu'entre 1992 et 1997, on est passé de 45 % à seulement 51 % des ménages agricoles ayant un accès permanent à plusieurs commerçants pour vendre leurs produits, avec 27 % des villages dans une situation de quasi-monopole permanent d'un seul commerçant et 22 % dans une situation de quasi-monopole occasionnel.

8. La part des importations dans le riz commercialisé est de 25 % en moyenne.

9. Estimation des auteurs à partir des données du Recensement Général de la Population de 1993.

de moins en moins viables et rentables, à la difficulté d'accès au foncier, les jeunes ruraux vont devoir chercher des emplois hors de leurs exploitations. Or, les emplois auxquels pourraient prétendre les jeunes ruraux sont rares. En milieu rural, les activités non agricoles sont peu nombreuses et en milieu urbain les créations d'emploi sont faibles. Ainsi, les secteurs du textile et du tourisme, qui apparaissent comme des secteurs d'expansion et de référence de l'économie malgache, ne sont susceptibles d'absorber au mieux que 43 000 actifs supplémentaires par an durant les prochaines années (APB Consulting, 2007). Les solutions à l'impasse démo-économique ne doivent-elles pas alors être recherchées, du moins dans un premier temps, dans le secteur agricole lui-même ?

Des perspectives de sortie d'impasse

Après plusieurs décennies d'immuabilité des structures agraires, se dessinent certains changements en profondeur des conditions du développement rural, qui pourraient offrir au pays des perspectives de sortie de l'impasse démo-économique. Ces perspectives peuvent être résumées en trois points : innovations techniques et institutionnelles dans les régions à forte pression foncière, mise en valeur de nouveaux espaces grâce à la migration des jeunes ruraux venant de régions densément peuplées, intégration plus affirmée de l'agriculture aux marchés à différentes échelles géographiques.

Innovations et sécurisation des paysans

Certaines innovations peuvent permettre à l'activité agricole de supporter une population de plus en plus nombreuse, notamment dans les régions où des facteurs sociaux et culturels sont encore des obstacles importants à la migration. On observe, dès la fin des années 1960, des communes rurales qui atteignent des densités supérieures à 100 hab./km² telles les campagnes autour d'Antananarivo ou de Fianarantsoa [Le Bourdieu, 1978]. Le système de production est alors intensif, basé sur la culture permanente du riz. Dans les régions où la possibilité d'extensification est particulièrement rare, où les exploitations familiales se sont restreintes au fur et à mesure des héritages, les stratégies des populations ont été diverses et complexes associant migration et innovation. L'étude de Tsarahonenana, dans la province d'Antananarivo, menée comparativement dans les années 1960 et 1990, en est une parfaite illustration. Le village est décrit dans les années 1960 comme à la limite de sa capacité de charge [Bonnemaison, 1971]. Sous la pression démographique, les populations ont eu une double stratégie : une intensification de l'occupation des lieux, d'une part ; et une construction territoriale renouvelée, d'autre part [Blanc-Pamard, Rakoto Ramiarantsoa, 2000]. L'aménagement des collines, la diversification des cultures, le drainage des bas-fonds, l'introduction du repiquage en ligne et les associations de cultures, sont quelques innovations qui ont permis au village de survivre dans une situation de forte croissance démographique.

Le développement de la riziculture pluviale sur les collines, qui s'observe depuis une dizaine d'années, est un mode d'adaptation pour répondre à la demande

croissante en riz et à l'augmentation de la pression foncière sur les terres inondées, [Dabat *et alii*, 2005b]. La culture irriguée peine à devenir plus performante : elle est confrontée à de lourdes contraintes de gestion technique, financière et sociale de l'eau, qui entravent la progression des rendements. Le riz pluvial, en complément des rizicultures aquatiques, conditionne dans plusieurs régions du pays à la fois la sécurité alimentaire et le développement rural. Plusieurs innovations techniques, en cours de diffusion, proposent aux exploitants de concilier les objectifs de production et de durabilité, notamment les variétés de riz pluvial d'altitude ou acclimatées à plusieurs régimes hydriques et les systèmes pluviaux à base de semis direct sur couverture végétale. Ces techniques agro-écologiques restaurent la fertilité des sols, limitent l'érosion et autorisent les cultures pluviales sans colmater les rizières en bas fonds, propres à la culture irriguée. Ces innovations permettent l'adaptation à des situations de mauvaise maîtrise de l'eau, très fréquentes dans le pays et la mise en valeur des zones marginales.

Toutefois, pour que les agriculteurs acceptent et mettent en œuvre les nouvelles techniques qui les intéressent, il faut réunir certaines conditions et parfois faire preuve d'innovation en matière d'organisation. Un effort considérable est actuellement consenti pour améliorer l'environnement économique et institutionnel de la production agricole et sécuriser la prise de risque par les exploitations.

Tout d'abord, il paraît nécessaire de sécuriser les droits fonciers des paysans. La politique foncière suivie jusqu'à présent était figée sur des principes établis à l'époque coloniale. La négation des modes de reconnaissance foncière traditionnels et l'illusion d'une gestion foncière exclusive de l'État, combinées à une paupérisation des services publics, ont provoqué une paralysie de l'administration foncière et une précarisation des droits sur le sol. À partir de 2004, le gouvernement a engagé une réforme foncière qui se base sur la modernisation des services fonciers régionaux et la mise en œuvre d'une gestion foncière décentralisée au niveau des communes par le biais des guichets fonciers [Teyssier *et alii*, 2006]. Cette réforme devrait permettre la réduction du risque de spoliation perçu par les agriculteurs, mais également leur donner la possibilité de recourir au crédit agricole en utilisant leurs titres ou certificats fonciers en garantie. La mise en place des Zones d'Investissement Agricole complète cette réforme et devrait promouvoir la production, développer le salariat agricole et accroître les revenus des paysans. Sur le plan macroéconomique, cette réforme devrait stimuler le marché foncier et être un outil de promotion de l'immigration et de l'investissement [SMB, 2007].

D'autres initiatives récentes devraient renforcer les effets de la sécurisation foncière et faciliter l'amélioration de la productivité des exploitations : l'adoption d'une Stratégie Nationale Engrais, visant à assurer un fonctionnement normal de la filière par un désengagement de l'État, et à terme une diminution du risque de rupture d'approvisionnement pour les exploitants ; la mise en place d'un Observatoire du Riz et la constitution d'une Plate Forme de Concertation et de Pilotage de la filière Riz, qui se complètent pour assurer une information fiable et régulière de tous les acteurs, fluidifier le marché, rendre plus transparent le fonctionnement de la filière et ainsi permettre un meilleur pilotage de celle-ci et atténuer le risque de

prix pour les producteurs ; l'engagement d'une réforme de la fiscalité locale, visant une harmonisation des pratiques aux niveaux local et régional, supprimant les risques de marché liés à l'application de barrières tarifaires ou non tarifaires décidées localement ; la mise en place d'un réseau de Centre de Services Agricoles, armature d'un système de conseil aux agriculteurs qui devrait à terme leur permettre une meilleure maîtrise des risques liés à l'adoption des techniques améliorées [Jenn-Treyer *et alii*, 2007].

La mise en valeur de nouveaux espaces

Si le milieu rural ne fournit pas suffisamment d'emplois, les futurs jeunes actifs devront quitter leur village d'origine pour migrer vers les villes ou vers d'autres zones rurales moins densément peuplées où il est plus facile d'accéder à la terre. Il est difficile de dire ce que seront les migrations de demain, faute de connaissance sur les flux actuels. On sait toutefois que les migrations internes ne s'effectuent pas exclusivement des zones rurales vers les zones urbaines : la moitié des migrants vont s'installer en milieu rural (recensement 1993). De manière générale, les districts qui attirent les migrants disposent de zones agricoles de production ou d'élevage avec une bonne accessibilité et de zones d'implantation industrielle [INSTAT, 1997]. La migration pourrait jouer un rôle plus important dans la répartition spatiale de la population avec un objectif de meilleur aménagement du territoire et avec des conséquences importantes sur l'agriculture et la production agricole. Si certaines zones sont actuellement « surpeuplées » au point que les jeunes doivent migrer, il subsiste à Madagascar de nombreuses zones rurales « sous-peuplées » qui pourraient être mises en valeur. La migration pourrait alors permettre, d'une part, de diminuer la pression démographique dans certaines régions et de favoriser l'émergence de grandes exploitations plus productives ; d'autre part, de mettre en culture des surfaces jusqu'à maintenant inexploitées ou d'améliorer la productivité dans des exploitations qui manquent de main-d'œuvre¹⁰.

Toutefois, comme partout ailleurs, la migration à Madagascar dépend de facteurs économiques, sociaux et culturels, et il est difficile de susciter ou d'orienter ces migrations pour qu'elles correspondent à des objectifs d'aménagement du territoire. De plus, pour que la migration puisse être un levier du développement économique en général et de l'agriculture en particulier, là aussi certaines conditions doivent être réunies. Les zones rurales doivent proposer des conditions d'accueil attrayantes (sécurisation foncière, services publics...) et les futurs migrants doivent être un minimum scolarisés et formés aux techniques agricoles productives et innovantes. Or jusqu'à aujourd'hui, le niveau d'instruction de la population rurale reste faible. Cependant, la politique actuelle cherche à développer des zones à fortes potentialités agricoles. Le Programme National de Décentralisation et de Déconcentration, récemment validé par le Gouvernement, vise à

10. Du semis direct qu'ils pratiquent actuellement, les riziculteurs de la région d'Anjozorobe disent qu'ils « passeront » au repiquage lorsqu'ils seront assez nombreux pour disposer de la main-d'œuvre indispensable à cette technique génératrice de plus hauts rendements [Rakoto Ramiarantsoa, 2005].

renforcer cette politique d'aménagement du territoire, en donnant plus de pouvoirs et de moyens pour cela aux collectivités territoriales.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, l'État compte également sur une nouvelle catégorie d'exploitants, les « agroentrepreneurs ». Ce sont des agriculteurs disposant généralement d'un bon niveau d'éducation, pratiquant une agriculture moderne, avec un capital d'exploitation important et des surfaces individuelles de quelques dizaines d'hectares. Ils sont encore peu nombreux et ont commencé à s'installer dans le cadre de l'appui au développement de l'élevage laitier. Ces opérateurs se sont focalisés sur les principales filières de l'agriculture (riz pluvial, riz pluvial, oléagineux), de l'élevage (bovin, volaille et porc) et de la pisciculture. Ils cherchent à relever le défi d'un développement rapide de la production en conformité avec les normes exigées par les marchés internationaux.

L'intégration des marchés intérieurs et régionaux

Après une longue période de baisse, depuis quelques années, les cours internationaux des produits agricoles semblent durablement orientés à la hausse. Pour le riz, cette hausse est surtout due à la difficulté pour certains pays, notamment la Chine et l'Inde, d'augmenter les surfaces cultivables du fait de l'urbanisation croissante et des contraintes de maîtrise de l'eau. De plus, l'intensification semble atteindre les limites permises par la révolution verte des années 1970. La hausse des cours mondiaux du riz est ainsi due à un décrochage de la production par rapport à une demande croissante, se traduisant par de bas stocks mondiaux.

D'après la FAO [2003], les cours devraient continuer à être soutenus dans les deux à trois prochaines années. L'OCDE prévoit une stabilisation du cours international aux alentours de 315\$/t. En favorisant des prix du riz rémunérateurs pour les paysans, ces cours élevés devraient contribuer à la relance de la production malgache et à l'orientation de celle-ci vers le marché. Ces prix seront aussi soutenus par la demande nationale, tirée par la croissance démographique et l'urbanisation.

Suite à la crise du marché national du riz de 2004, qui marquait le retour à des prix élevés au niveau international [Dabat *et alii*, 2006 ; Jenn-Treyer, 2006], un Observatoire du Riz a été mis en place avec l'appui de la FAO. Cet outil est doté de deux missions principales : animer un système d'informations de marché et produire des analyses hebdomadaires du marché pour aider l'ensemble des acteurs de la filière à prendre leurs décisions. Ce maillage informationnel, relayé par les radios nationale et régionales, doit permettre à l'ensemble des acteurs du marché de disposer de la même information, là où auparavant, celle-ci était fragmentée et dans les mains de réseaux de collecteurs, sans que les producteurs n'y aient accès. Même si l'intégration du marché au niveau national relève d'autres paramètres, tel l'efficacité du réseau routier, l'accès pour l'ensemble des acteurs à l'information la plus complète possible y contribue significativement. Il devrait favoriser à terme des gains de productivité de la filière riz nationale, liés au resserrement des marges en aval de la filière, induit par l'accroissement de la compétition entre opérateurs. Dans le même temps, l'accroissement du pouvoir de négociation des producteurs

devrait leur permettre de récupérer une partie plus importante de la valeur ajoutée générée par la filière, et donc de consentir des efforts accrus en matière d'augmentation de la production.

Certaines évolutions de l'organisation du commerce international pourraient favoriser une meilleure intégration de l'économie agricole malgache dans l'économie régionale. D'une part, les marchés de la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) ont commencé à s'ouvrir et une libéralisation totale est prévue en 2010 et 2012. La préparation de l'accord d'intégration régionale de la SADC a créé de réelles attentes de la part des opérateurs, la perspective d'un accès privilégié à un marché de plus de 200 millions de consommateurs étant à l'évidence attractive. D'autre part, le Marché Commun d'Afrique Orientale et Australe (COMESA) dispose d'une zone de libre-échange à laquelle participe Madagascar et qui devrait être à terme élargie à tous les pays de la région. Ainsi, Madagascar bénéficie d'un accès à taux 0 sur les marchés d'Éthiopie, du Kenya et d'Ouganda, alors que les pays ne participant pas à la zone de libre-échange sont soumis à un droit de douane à l'importation de 35 %. Or, aujourd'hui seule l'Égypte exporte du riz sans droit de douane vers ces pays alors que le riz malgache bénéficie aussi de ce régime préférentiel. Développer les exportations dans la zone COMESA permettrait de générer à la fois une amélioration de la balance commerciale et des recettes fiscales supplémentaires liées au surplus d'importations en période de soudure¹¹.

Par ailleurs, faisant partie des Pays les Moins Avancés (PMA), Madagascar bénéficie d'un accès sans droit de douane et sans quota au marché européen dans le cadre de l'initiative « Tous sauf les armes ». Madagascar va également bénéficier de la mise en place d'un Accord de Partenariat Économique avec l'Union Européenne dans le cadre de l'Afrique Orientale et Australe. Cet accord devrait lui offrir des opportunités supplémentaires notamment en matière d'accès au marché européen pour ces produits agricoles. Cet Accord prévoit notamment un assouplissement des règles d'origine, des appuis en matière de mises aux normes et un volet développement visant à la mise à niveau des économies de la région. L'Accord vise aussi à renforcer l'intégration régionale, en particulier au sein de la COMESA.

Enfin, les négociations à l'OMC, si elles aboutissent, entraîneront une plus grande ouverture des marchés des pays développés et surtout des marchés des pays émergents en forte croissance, cette ouverture pouvant être quasi-totale pour les produits des PMA. Ce sont autant d'opportunités offertes aux produits malgaches.

Toutefois, pour enclencher ce cercle vertueux de l'intégration interne et externe, plusieurs conditions sont à réunir qui pour certaines sont en voie de l'être : des prix du paddy durablement incitatifs¹², l'amélioration de la qualité des produits et le respect des normes, une politique efficace en termes d'accès aux intrants, au

11. Notons que la demande de riz pour l'ensemble du continent africain est très largement insatisfaite par l'offre régionale. En 2005, l'Afrique a dû importer 9,8 millions de tonnes de riz. En 2010, les prévisions d'importation fournies par la FAO sont encore de 8 millions de tonnes, en tablant sur une amélioration de la production continentale (plus de 15 millions de tonnes de riz, soit 4 millions de plus qu'en 2000).

12. Les prévisions de la FAO et de l'OCDE sont assez encourageantes dans ce domaine (OCDE-FAO 2007).

conseil agricole et au crédit agricole, de réhabilitation et d'entretien des périmètres irrigués, de construction d'infrastructures notamment routières¹³, d'accompagnement des migrations intérieures, de sécurisation des personnes, des biens et du foncier... L'ensemble de ces conditions s'inscrit dans un temps long, et, hormis peut-être celle portant sur les prix, sont avant tout tributaires de l'absence de crises de transition dans l'exercice du pouvoir, ce qui a rarement été le cas par le passé.

Conclusion

Les observateurs des structures agraires malgaches des années 1970 à 1990 [Raison, 1972 ; Raison, 1973, Pélissier, 1976 ; Raison, 1984 ; Rabearimanana *et alii*, 1994 ; Rakoto, 1995...] avaient déjà diagnostiqué le défi démographique auquel le pays est confronté depuis les années 1950, devenu prégnant aujourd'hui. Notre contribution s'est limitée à montrer que les conditions aux solutions de type migration interne ou intensification agricole, imaginées par ces observateurs, se trouvent plus que jamais réunies du fait de politiques volontaristes de l'État et de perspectives favorables du marché international.

Madagascar est confronté au doublement de sa population en une génération et à la large incapacité des secteurs secondaire et tertiaire à absorber en moyenne 350 000 entrants supplémentaires dans la vie active chacune des vingt prochaines années. L'accompagnement dans le temps des démarches de migrations intérieures et des logiques d'amélioration de la performance agricole en général, et rizicole en particulier, en relation avec les exigences des marchés, s'avèrent centrales pour rendre effectives les ambitions politiques de développement agricole.

La recomposition des rôles d'acteurs devrait permettre de relever plus facilement ce défi démo-économique : glissement du rôle de l'État depuis la production agricole vers l'appui aux producteurs, affaiblissement des unités de transformation et de commercialisation traditionnelles (infrastructures coûteuses, surcapacité, endettement...), émergence de micro-opérateurs indépendants capables de réagir rapidement et avec plus d'efficacité en situation de concurrence accrue (de petite taille, localisés près des lieux de consommation, bien informés des évolutions du marché, travaillant en flux tendus...), apparition d'une nouvelle classe d'agriculteurs capitalistes...

Cette transition de l'agriculture pourrait s'accompagner d'une réorganisation des formes de travail (substitution du salariat à la petite exploitation...) et des rapports entre territoires (villes, campagne, littoral...) et expose le pays à des risques face auxquels il convient de rester vigilant : dualisme des systèmes de production (agro-entreprises et agriculture familiale), segmentations régionales, exclusion de certaines catégories de population, clivages rural/urbain... Si une chance historique s'offre à Madagascar de devenir le grenier à riz de l'Afrique, ce

13. Après une période de désengagement, le Programme National en cours Bassins Versants – Périmètres Irrigués draine des fonds importants de plusieurs bailleurs pour la réhabilitation des infrastructures d'irrigation ; tandis que la construction d'infrastructures routières est l'une des priorités de la Présidence actuelle.

processus est toutefois encore embryonnaire et reste fragile. Il nécessite d'être soutenu très attentivement, que ce soit sur le plan du pilotage du marché du riz proprement dit que des mesures d'accompagnement nécessaires à son développement.

Remerciements

Les auteurs remercient les participants au projet RuralStruc (Banque mondiale et Coopération française, 2006-2008), analyse comparative des implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural (sept pays), autres que les auteurs de l'article. Il s'agit en premier lieu de Bruno Losch (initiateur du projet) ; d'experts du Cabinet APB Consulting : Rivo Ramboarison, Lalaina Randrianarison et Lydia Rondro-Harisoa ; de membres du Comité de pilotage du projet : Bebe Razaiarimanana (EPP-PADR) et Joceline Solonitompoinony (UPDR-MAEP). Ce projet a fourni de précieux matériaux pour cet article.

BIBLIOGRAPHIE

- APB CONSULTING [2007], Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural. Première phase : Synthèse nationale Madagascar, Rural Struc, Janvier, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/0,,menuPK:311690~pagePK:146732~piPK:64087638~theSitePK:258644,00.html>.
- BANQUE MONDIALE [2002], *Revue du Secteur Rural/Environnement pour Madagascar*, Note Conceptuelle, 13 p. + annexes.
- BARRETT C.B., MINTEN B., MOSER C. [2005], *Missed opportunities and missing markets : Spatio-temporal arbitrage of rice in Madagascar*, Cornell University, Working Paper, January, 14 p.
- BERNSTEIN H., T.J. BYRES, [2001], « From Peasant Studies to Agrarian Change », *Journal of Agrarian Change*, vol. 1, n° 1, p. 1-56.
- BLANC-PAMARD C., RAKOTO RAMIARANTSOA H. [2000], *Le terroir et son double. Tsarahonana 1966-1992, Madagascar*, Paris, IRD, coll. À travers Champs, 245 p.
- BOCKEL L., DABAT M.-H. [2001], « Améliorer la productivité du travail dans la riziculture pour lutter contre la pauvreté à Madagascar », communication au séminaire « *La pauvreté à Madagascar : état des lieux, réflexions sur les politiques de réduction et leur mise en œuvre* », IRD/DIAL, INSTAT, 5-6-7/02 Antananarivo, 12 p.
- BONNEMAISON J. [1971], « Des riziculteurs d'altitude : Tsarahonana », *Études Rurales*, n° 37-38-39, p. 326-344.
- CAMPBELL G. [1988], « Slavery and fanompoana : the structure of forced labour in Imerina (Madagascar), 1790-1861 », *Journal of African History*, n° 29, p. 463-486.
- CAMPBELL G. [1991], « The state and pre-colonial demographic history : the case of nineteenth-century Madagascar », *Journal of African History*, n° 32, p. 415-445.
- DABAT M.-H., [2003] *Analyse de la filière riz à Madagascar*, MEMENTO de l'agronome, CIRAD-GRET-Ministère des Affaires étrangères, 15 p.
- DABAT M.-H., JENN-TREYER O., BOCKEL L., RAZAFIMANDIMBY S. [2005a], « Quelles institutions pour un développement durable de la riziculture malgache ? », Journées de la SFER : *Les institutions du développement durable des agricultures du Sud*, Montpellier, 7-8-9 novembre.

- DABAT M.-H., JENN-TREYER O., MAGNAY J., MINTEN B. [2006], « The 2004 rice crisis in Madagascar », in B. Minten et P. Dorosh, *Madagascar in Disarray : Policy Options for Increased Efficiency and Price Stabilization, Africa Region Working Paper Series*, n° 101, World Bank, September, 73 p., p. 10-15.
- DABAT M.-H., PONS B., RAZAFIMANDIMBY S. [2005b], *Préférences des consommateurs et message des prix : le cas du riz pluvial à Antsirabe*, Madagascar, communication au colloque international de la Société Française d'Économie Rurale (SFER) : *Au nom de la qualité : quelle(s) qualité(s) demain, pour quelle(s) demande(s) ?*, 5-6 octobre, Clermont-Ferrand, France, in Actes Enita Clermont, p. 109-117.
- FAO [2003], *Medium-term prospects for agricultural commodities, projections to the year 2010*, Rome, 89 p.
- FAO [2007], *Rice Market Monitor*, vol. X, n° 2, June, 26 p.
- GANNON F., Sandron F. [2006], « Diffusion d'une innovation avec révision des croyances individuelles », *Travaux et documents du programme de recherche « Dynamique démographique et développement durable dans les Hautes Terres malgaches »*, n° 10, Antananarivo, IRD, 26 p.
- GASTINEAU P. [2006], « Adoption de l'innovation et modèle à seuils », *Travaux et documents du programme de recherche « Dynamique démographique et développement durable dans les Hautes Terres malgaches »*, n° 11, Antananarivo, IRD, 21 p.
- INSTAT [1997], *Recensement général de la population et de l'habitat 1993 – Volume 2 rapport d'analyse – Tome V Migration*, Antananarivo, Institut National de la Statistique, 133 p.
- HIRSCH R., LEENHARDT B. [1993], *Le riz et le problème vivrier malgache*, 75 p + annexes.
- JENN-TREYER O., DABAT M.-H., GRANJEAN P. [2007]. Une deuxième chance pour le système de riziculture intensive à Madagascar ? La recherche d'un compromis entre gain de productivité et investissement en facteur de production, communication au Colloque international « Dynamiques rurales à Madagascar : perspectives sociales, économiques et démographiques », Antananarivo, 23-24 avril 2007 (IRD/DIAL, INSTAT, EPP-PADR), 18 p.
- JENN-TREYER O. [2006], « Le pilotage du marché du riz à Madagascar, pour une meilleure intégration nationale et régionale », *CNUCED – Atelier régional – intégration des OMD dans les politiques commerciales*, Dakar, 29 mai-01 juin, 18 p.
- JENN-TREYER O., MAGNAY J. [2005]. *Development of rice markets*, in Minten B. et Dorosh P. (éd.), « Madagascar in Disarray : Policy Options for Increased Efficiency and Price Stabilization », *Africa Region Working Paper Series*, n° 101, World Bank, September, 73 p., p. 16-17.
- KAUTSKY K. [1899], *The Agrarian Question*, 2 vol., translated by Pete Burgess, London, Zwan Publications (1988).
- LAULANIE H. de [2003], *Le riz à Madagascar. Un développement en dialogue avec les paysans*, Paris/Antananarivo, Karthala/Éditions Ambozontany, 288 p.
- LE BOURDIEC F. [1978], *Hommes et paysage du riz à Madagascar. Étude de géographie Humaine*, Antananarivo, FTM, 647 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE, [2006], *Recensement Général de l'Agriculture 2004-2005*, Madagascar.
- MOSER C.M. et BARRETT C.B. [2003], « The disappointing Adoption dynamics of a yield-increasing, low external input technology : the case of SRI in Madagascar », *Agricultural Systems*, n° 76, p. 1085-1100.
- OCDE – FAO [2007], *Perspectives Agricoles de l'OCDE et de la FAO*, 245 p.
- PÉLISSIER P. [1976], « Les riziculteurs de hautes terres malgaches et l'innovation technique », *Cahiers ORSTOM, sér. Sci. Hum.*, vol. XIII, n° 1, p. 41-56.

- RABEARIMANANA G., RAMAMONJISOA J., RAKOTO H., RAISON J.-P. (coord.) [1994], *Paysanneries malgaches dans la crise*, Paris, Karthala, 385 p.
- RAFREZY V., RANDRETSIA I. [1985], *Population de Madagascar – Situation et perspectives d'avenir*, Antananarivo, Ministère de la recherche scientifique et technologique pour le développement, 154 p.
- RAISON J.-P. [1972], « Utilisation du sol et organisation de l'espace en Imerina ancienne », *Études de géographie tropicale offertes à Pierre Gourou*, Mouton, Paris/La Haye, p. 407-425.
- RAISON J.-P. [1973], « Conditions et conséquences de l'intensification de l'agriculture sur les Hautes terres malgaches », communication présentée au Colloque d'Accra sur la *Croissance Démographique en Afrique et à Madagascar*, décembre 1971, Terre malgache, juillet, 10 p.
- RAISON J.-P. [1984], *Les hautes terres de Madagascar*, Paris, ORSTOM/Karthala, 547 p.
- RAKOTO RAMIARANTSOA H. [1995], *Chair de la terre, œil de l'eau... : paysanneries et recompositions de campagnes en Imerina (Madagascar)*, IRD, coll. À travers champs/ORSTOM, 370 p.
- RAKOTO RAMIARANTSOA H. [2005], *Politique publique et prise en charge des territoires : le local, entre reconnaissance et enjeux. Quelques exemples malgaches*, Poitiers, ICoTEM, 12 p.
- RAMASINJATOVO N. [2006], « Diffusion spatiale de l'innovation », *Travaux et documents du programme de recherche « Dynamique démographique et développement durable dans les Hautes Terres malgaches »*, n° 9, Antananarivo, IRD, 25 p.
- RAZAFIMANDIMBY L. [1997], « Ajustement dans le secteur agricole : insuffisance des réformes de prix et faiblesse de la compétitivité », *Revue Économie de Madagascar, Agriculture : enjeux et contraintes de la libéralisation*, n° 2, octobre, p. 13-36.
- RAZAFIMANJATO J., RANDRIAMANJAKASOA J.H., RABEZA V., RAKOTONDRAJAONA V.R., ALLMAN J. [2001], « La situation démographique de Madagascar », *Population*, vol. 56, n° 4, p. 657-668.
- SECRÉTARIAT MULITI-BAILLEURS (SMB), [2007], *Le développement rural à Madagascar : à la croisée de l'intersectoriel et de la décentralisation*, Note de capitalisation, version provisoire pour discussion, 9 janvier, 87 p.
- STOOP W.A., UPHOFF N., KASSAM A. [2002], « A review of agricultural research issues raised by the system of rice intensification (SRI) from Madagascar : opportunities for improving farming systems for resource-poor farmers », *Agricultural Systems*, n° 71, p. 249-274.
- TEYSSIER A., RAHARISON H., RAVELOMANANTSOA Z. [2006], « La réforme foncière de Madagascar ou le pari de la compétence locale », *Land Reform Bulletin*, 14 p.
- THORNER D., KERBLAY B., SMITH ROBERT R.E.F. (éd.) [1966], *A.V. Chayanov on The Theory of Peasant Economy*, Homewood, Illinois, American Economic Association.
- UNITED NATIONS [2005], *World Population Prospects : The 2004 Revision and World Urbanization Prospects : The 2005 Revision*, New York, Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat.
- UPHOFF N. [1999], « What can be learned from the system of rice intensification in Madagascar about meeting future food needs », paper for *Conference on « Sustainable Agriculture : New Paradigms and Old Practices ? »*, Bellagio, April 26-30.

Ce numéro consacré aux restructurations agricoles paraît au moment où l'explosion des prix des matières premières agricoles, et les crises alimentaires auxquelles elle conduit dans plusieurs pays, contribuent au grand retour de l'agriculture dans l'actualité internationale et dans les priorités des politiques publiques. Son objectif est d'analyser les mouvements de restructuration de l'activité agricole dans le contexte des processus d'intégration régionale et de mondialisation à travers un regard croisé entre des situations étudiées au Sud et à l'Est. La mise en parallèle de ces situations part de l'hypothèse suivante : des dynamiques agricoles participant des mêmes logiques sont à l'œuvre aux marges orientales et méditerranéennes de l'Europe, ainsi que dans certains pays d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine où l'agriculture a pu remplir un rôle de redistribution sociale important. Résultant des conséquences de la privatisation des terres et des entreprises ainsi que de la libéralisation des marchés, elles conduisent partout à une recomposition des bases sociales de la production et à de nouvelles divisions du travail et de l'espace.

RESTRUCTURATIONS AGRICOLES AU SUD ET À L'EST

Éditeurs scientifiques : Alia Gana et Michel Streith

Jean-Louis Chaléard, Alicia Huamantinco, Évelyne Mesclier
**Les dernières grandes coopératives péruviennes
à l'épreuve de la privatisation**

Sommaire

Pascal Grouiez
**Libéralisation et régulation non marchande
du patrimoine foncier agricole russe (1991-2006)**

Véronique Ancey, Abdrahmane Wane, Andreas Müller,
Daniel André, Grégoire Leclerc

**Payer l'eau au Ferlo. Stratégies pastorales de gestion
communautaire de l'eau**

Séverine Lagneaux
Fin ou « retour » du paysan roumain en Europe ?

Alia Gana
**Restructurations agricoles en Tunisie : adaptations
et différenciation**

Catherine Darrot
**La voie paysanne polonaise, une chimère structurelle
qui déconcerte l'Europe « Centre »**

Linda Gardelle
**Adaptation au marché ou besoin d'État ? Les réorien-
tations dans l'élevage nomade en Mongolie et au Mali**

Kamala Marius-Gnanou
**Debt bondage, seasonal migration and alternative
issues: lessons from Tamil Nadu (India)**

Angela Barthes
**L'agritourisme dans les Alpes slovènes depuis 1991,
choix ou contrainte pour les ménages agricoles ?**

Jean Balié, Ève Fouilleux
**Enjeux et défis des politiques agricoles communes
en Afrique**

Michel Streith
**La notion de développement durable est-elle exportable ?
Réflexions à partir d'un projet franco-polonais**

Marie-Hélène Dabat, Bénédicte Gastineau,
Olivier Jenn-Treyer, Jean-Pierre Rolland, Cécile Martignac,
Alain Pierre-Bernard
**L'agriculture malgache peut-elle sortir de l'impasse
déméo-économique ?**

6652580

978-2-200-92458-4



9 782200 924584